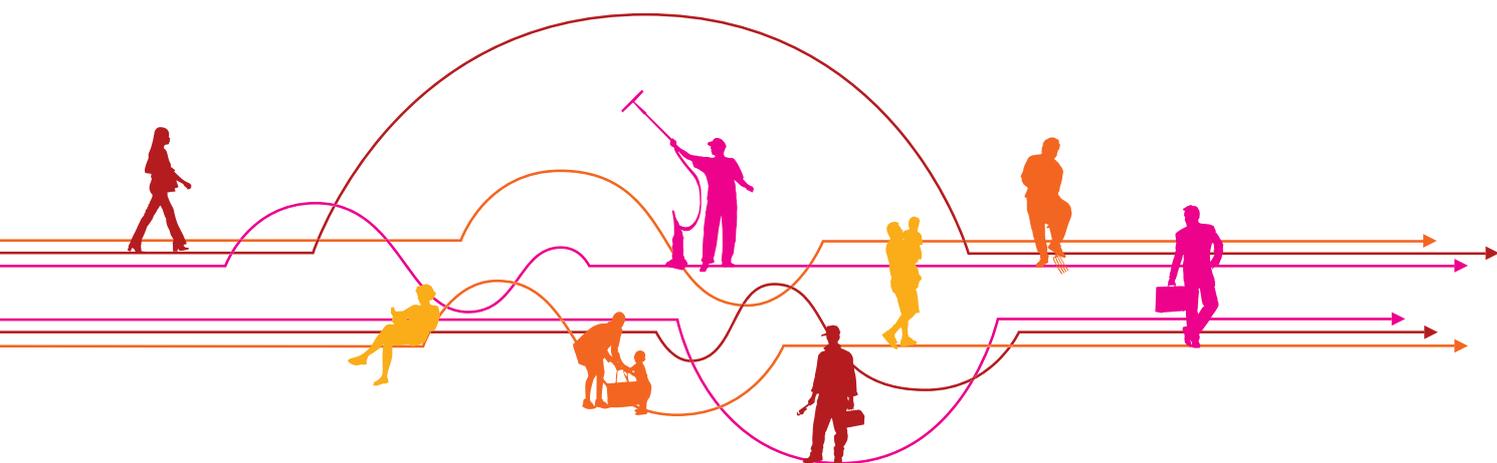


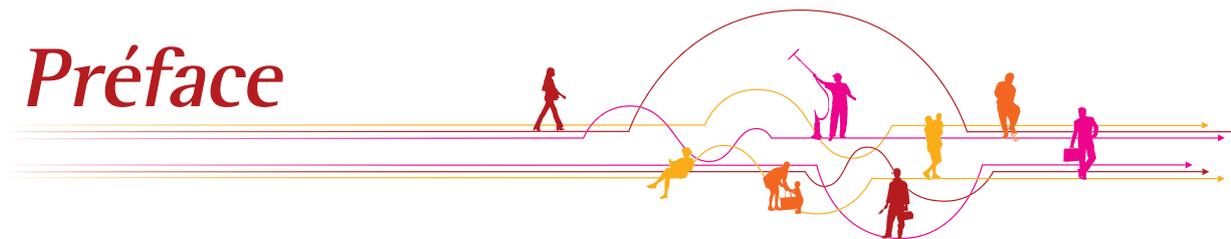
# *L'ONEM* *en 2012*

*Volume 2:*  
*indicateurs du marché du travail*  
*et évolution des allocations*





# Préface



## *La croissance a été négative et l'emploi a souffert en 2012*

Après la crise financière et économique de 2008-2009, la conjoncture économique s'est redressée rapidement fin 2009 et en 2010. Cette reprise a toutefois été de courte durée. Depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, la croissance diminue à nouveau et devient même légèrement négative à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012. Pour l'ensemble de l'année 2012, le PIB est en recul de - 0,2 %.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que tous les indicateurs d'évolution du marché du travail connaissent aussi une évolution négative en 2012. Il en va ainsi pour le baromètre de la conjoncture de la Banque nationale en baisse de - 13 points, pour les heures prestées dans le secteur du travail intérimaire en retrait de 8 %, pour le chômage temporaire en augmentation de 14 %, pour les licenciements collectifs annoncés par les entreprises qui ont plus que doublé, pour le nombre de faillites en augmentation de 4 %, pour les offres d'emploi reçues par les services régionaux de l'emploi en recul de 14 % ...

Selon la Banque nationale, l'emploi aurait encore légèrement progressé de 6 500 unités en moyenne annuelle en 2012. Mais, la situation s'est sensiblement détériorée en cours d'année puisqu'entre les 4<sup>èmes</sup> trimestres 2011 et 2012, on observerait une perte de 16 600 postes de travail. Toujours selon notre Banque centrale, cette évolution résulte de pertes d'emplois dans les secteurs sensibles à la conjoncture (l'industrie, la construction et les services marchands) mais aussi de la disparition de certaines mesures de soutien à l'emploi (le plan win-win, par exemple), du non-remplacement de certains départs naturels dans l'administration publique et d'une croissance plus ralentie des emplois dans le secteur des soins de santé et des titres-services.



## *Le chômage résiste globalement*

Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) recensés par l'ONEM a encore légèrement reculé de 4 573 unités en 2012. Il s'établit à 417 250 en moyenne mensuelle, soit 1,1 % de moins qu'en 2011. Cette évolution est toutefois influencée par une modification réglementaire, à savoir la prolongation (de 3 mois en général) du stage d'insertion pour les jeunes demandeurs d'emploi qui sortent des études. Sans cette modification réglementaire, le nombre de CCI-DE serait resté plus ou moins au même niveau qu'en 2011.

La modification réglementaire précitée est aussi la raison principale du léger décalage entre la statistique des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi et la statistique des demandeurs d'emploi inoccupés enregistrés par les services régionaux de l'emploi. L'augmentation de 2,5 % observée dans cette statistique en 2012 s'explique principalement par l'augmentation dans la catégorie des demandeurs d'emploi en période d'insertion mais aussi par l'augmentation dans la catégorie des demandeurs d'emploi inscrits librement, catégorie constituée à plus de 50 % d'étrangers n'ayant pas droit aux allocations.

Quoi qu'il en soit, cette stabilisation du chômage témoigne d'une bonne résistance qui est assez remarquable compte tenu de la dégradation prolongée de la conjoncture économique marquée par une contraction de l'activité pendant 7 trimestres consécutifs.

Le chômage temporaire est bien reparti à la hausse mais là aussi, si l'augmentation de 14 % est significative, elle reste sans commune mesure avec la hausse de 2009. Exprimé en unités budgétaires (moyenne journalière), le nombre de chômeurs temporaires est de 40 962 en 2012 (contre 35 895 en 2011 et 60 566 en 2009).

Le taux de chômage harmonisé pour 2012 est aussi resté stable et s'élève à 7,3 % selon Eurostat (7,2 % en 2011 et 7,5 % en 2007). Par comparaison, il a augmenté beaucoup plus sensiblement au niveau de l'Union européenne (de 9,6 à 10,5 % entre 2011 et 2012) et de la zone euro (de 10,2 à 11,4 %), où les taux moyens atteignent des sommets historiques et dépassent de près de moitié ceux de 2007.

4

Le nombre de chômeurs âgés dispensés et le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement prépensionnés) ont aussi diminué en 2012 (respectivement de - 7,2 % et de - 3,5 %). L'évolution dans ces groupes est influencée par des entrées moins nombreuses mais plus encore par des sorties plus importantes vers le régime de pension.

### *Mais il repart à la hausse dans certains segments*

Observée à un an d'écart, la diminution du chômage indemnisé s'était déjà ralentie au 2<sup>ème</sup> semestre 2011. Elle a poursuivi sa contraction en 2012, passant de - 1,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre à - 0,6 % au quatrième trimestre, reflétant ainsi la détérioration progressive de la conjoncture économique.

La diminution du chômage à un an d'écart a été de - 1,7 % en Wallonie, de - 0,8 % en Flandre tandis qu'à Bruxelles on observait une stabilisation.

La diminution a concerné uniquement les femmes (- 2,6 %) alors que les hommes connaissaient déjà une légère augmentation (+ 0,2 %).

Si la diminution a été plus forte chez les jeunes (- 5,2 % pour les moins de 25 ans) que dans les tranches d'âge supérieures (- 0,3 % pour les 25-49

ans et - 0,6 % pour les 50 ans et plus), c'est uniquement en raison de la prolongation précitée du stage d'insertion pour les jeunes qui sortent des études. Le chômage a en effet augmenté chez les jeunes de moins de 25 ans admis sur la base de prestations de travail (+ 6,6 %).

Le chômage de courte durée (< 1 an) a aussi augmenté (+ 2,3 %), contrairement au chômage de longue durée qui a poursuivi sa décroissance (- 1,8 % pour le chômage de 1 à 2 ans et - 3,3 % pour le chômage de plus de 2 ans).

Ces évolutions laissent présager une augmentation du chômage en 2013, d'autant plus qu'une nouvelle modification réglementaire influencera les statistiques des demandeurs d'emploi (report de 58 à 60 ans de l'âge minimum requis pour demander la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013).

### *Des mesures utiles dans une conjoncture plus difficile*

Parmi les mesures mises en œuvre par l'ONEM qui ont pu contribuer à la bonne résistance du chômage, il faut citer:

- le système de chômage temporaire qui, après 2 ans de baisse consécutive, a de nouveau joué son rôle d'amortisseur pour 51 566 entreprises et 431 357 travailleurs différents. Le nombre de jours de chômage temporaire pour manque de travail résultant de causes économiques (type de chômage temporaire le plus sensible à la conjoncture) a augmenté de 15,2 % en 2012;
- le dispositif des titres-services, dont la consommation a encore progressé de 8,6 %, (11 % en 2011) créant de nouveau des emplois supplémentaires par rapport aux 149 827 déjà recensés en 2011;
- les mesures d'activation, dont le plan Activa en progression de 12,7 % et le complément de reprise du travail aussi en progression de 15,6 %, ont continué à soutenir l'embauche des chômeurs de longue durée ou plus âgés.

La gestion rigoureuse et uniforme de l'ONEM en matière de contrôle et l'usage de nouvelles techniques affinant le ciblage des enquêtes permettent également de combattre les abus et les fraudes et de réduire les usages impropres du système.

### *Un volume de travail élevé depuis 2009*

Pour l'ONEM, le volume de travail est resté élevé et assez comparable à celui de 2010 et 2011.

Le nombre de chômeurs complets indemnisés au sens large (demandeurs d'emploi et non-demandeurs d'emploi) et de chômeurs avec complément d'entreprise (au total 645 790) a diminué de 15 000 unités en 2012. Pour la première fois, ce groupe représente moins de la moitié du total des allocataires de l'ONEM.

Le nombre de travailleurs occupés dans des emplois classiques mais subventionnés par l'activation de l'allocation de chômage a lui aussi diminué de 14 000 unités, compte tenu de la fin du plan temporaire win-win. Par contre, le nombre de chômeurs temporaires a augmenté de 20 000 unités. Et enfin, le nombre de travailleurs percevant des allocations d'interruption, qui augmentait sensiblement d'année en année et depuis longtemps, est resté stable (+ 751 unités, soit + 0,3 %) sous l'effet des réformes du régime introduites en 2012.

Au total, le nombre d'allocataires à charge de l'ONEM a diminué d'environ 10 000 unités (1 299 791 en 2012 contre 1 310 347 en 2011, soit - 0,8 %).

### *Des dépenses qui diminuent légèrement en prix constants*

L'allocation de chômage mensuelle moyenne pour les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi s'est élevée à 932,68 euros par mois en 2012. C'est une augmentation de 3,7 % par rapport à 2011. Elle est imputable principalement à l'indexation et à l'entrée de nouveaux chômeurs bénéficiant des niveaux d'allocations les plus élevés.

Les dépenses de chômage complet ont en 2012 augmenté de 1,4 % en prix courants mais diminué de 1,2 % en prix constants. Exprimées en ratio de PIB, elles sont restées stables à 1,41 %.

Les dépenses totales de l'ONEM, hors titres-services, ont quant à elles diminué de 2 % en prix constants. Elles représentent 2,58 % du PIB en 2012 (contre 2,61 % en 2011). Ce ratio est plus élevé que la moyenne européenne, mais il faut rappeler qu'il englobe des dépenses qui ailleurs sont prises en charge par les régimes d'assurance maladie-invalidité, d'allocations familiales, de pension ou d'assistance sociale.

Les dépenses réelles pour les prestations en 2012 (9 551 497 000) correspondent presque exactement (+ 0,29 %) au budget fixé par l'ONEM en février 2012!

### *Des défis qui restent importants*

Le premier défi sera bien sûr de passer le cap d'une nouvelle année de croissance nulle ou très faible. Les dernières prévisions officielles pour notre pays en 2013 font état d'une très faible croissance de 0,2 % et d'une stabilisation de l'emploi. Le budget de l'ONEM prévoit une augmentation de 3,2 % du chômage indemnisé en 2013 (+ 13 200 personnes), qui tient compte également des mesures structurelles décidées par le Gouvernement.

Outre les perspectives économiques peu emballantes pour 2013, d'autres défis restent importants. Si le chômage a jusqu'à présent mieux résisté à la crise que dans la plupart des autres pays européens, notre pays est toujours confronté à des problèmes structurels qui ne progressent que lentement. Les taux de sortie des chômeurs vers l'emploi restent faibles, en particulier pour les groupes à risque. Le nombre de chômeurs de longue durée reste élevé, même s'il a fortement reculé chez les moins de 50 ans. Et la dispersion des taux de chômage régionaux reste très élevée.

L'objectif d'un taux d'emploi de 73,2 %, défini dans le cadre de la stratégie 2020 pour l'emploi et la croissance, s'avère d'autant plus difficile à atteindre que la conjoncture n'est pas favorable et que les contraintes de consolidation budgétaire limitent les moyens disponibles.

Mais il y a également des opportunités. Le départ à la retraite des nombreux travailleurs issus de la génération du baby-boom augmente le nombre de vacances d'emploi de remplacement et amortit le ralentissement de la création de nouveaux emplois.

Ce phénomène démographique influence aussi favorablement les statistiques et les dépenses de chômage. En 2012, comme en 2011, environ 30 000 chômeurs et chômeurs avec complément d'entreprise ont atteint l'âge de 65 ans et quitté le régime du chômage pour celui des pensions. Ils n'étaient que 15 000 au milieu des années 2000.

Le gouvernement a également mis en place un paquet de réformes sans précédent pour relever les

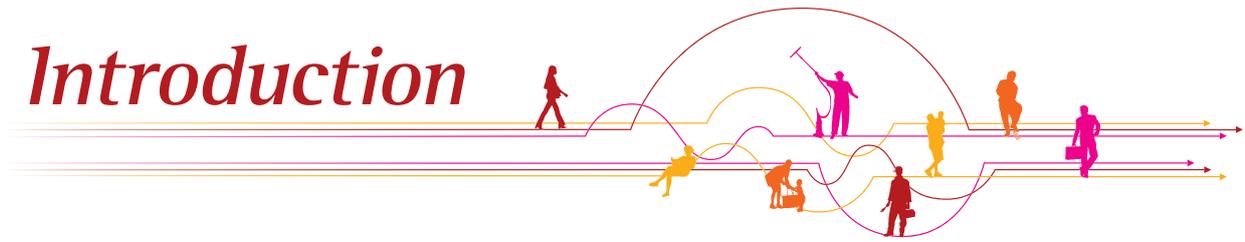
défis précités. La plupart de ces mesures sont entrées en vigueur en 2012 et d'autres interviendront en 2013. Même si plusieurs d'entre elles ont déjà eu un impact réel, il est trop tôt pour en attendre des effets importants en 2012 car leur entrée en vigueur est trop récente ou graduelle. En plus, il s'agit de mesures structurelles dont les effets ne joueront pleinement qu'à plus long terme. Ces réformes majeures et nombreuses, dont la mise en œuvre a généré un travail administratif énorme, sont présentées avec leurs premiers résultats dans le 1<sup>er</sup> volume du rapport annuel consacré aux activités de l'ONEM.

L'Administrateur général

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke ending in a small dot.

Georges Carlens

# Introduction



Dans cette partie, nous développons d'abord quelques notions statistiques. Nous présentons quelques indicateurs de la conjoncture se rapportant notamment au PIB, aux offres d'emploi, au chômage temporaire et aux faillites (1) ainsi qu'à l'emploi (2) et ce, afin d'esquisser le contexte économique dans lequel les missions de l'Office sont réalisées.

Le canevas reproduit celui de la brochure "Indicateurs trimestriels" qui paraît depuis 2011.

Nous examinons ensuite les allocataires de l'ONEM en détail: le chômage complet (3), l'activation du comportement de recherche d'emploi (4), le régime de chômage avec complément d'entreprise (autrefois appelé prépension) (5), les mesures fédérales en faveur de l'emploi (6) ainsi que l'interruption de carrière et le crédit-temps (7) en retraçant l'évolution historique depuis le premier trimestre de 2007 (situation antérieure à la crise).

Dans la partie 8, nous donnons un aperçu général. Dans la partie 9, nous présentons une comparaison des trimestres correspondants des dernières années en vue d'élargir davantage la perspective historique.

Viennent ensuite une comparaison internationale dans la partie 10 et, dans la partie 11, les perspectives pour l'année 2013.

La partie 12 présente l'évolution dynamique du chômage complet et la partie 13 un aperçu de quelques sources disponibles: Dopflux, la Banque de données Employeurs et le Panel ONEM.

Enfin, la dernière partie (14) présente une synthèse des différentes études qui ont été réalisées au cours de l'année 2012.

## Définitions

Les services régionaux (FOREM, VDAB, Actiris et ADG) publient des statistiques sur les demandeurs d'emploi, l'offre d'emploi, les formations professionnelles et les primes régionales tandis que l'ONEM publie des statistiques sur les bénéficiaires d'allocations fédérales. Dans le cas du chômage ou de l'activation, ces paiements sont opérés par les organismes de paiement (OP) et par l'ONEM dans le cas des allocations d'interruption de carrière et de crédit-temps.

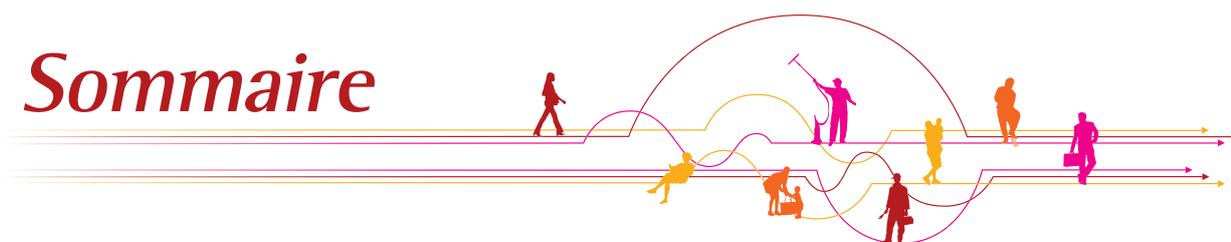
Au moyen de divers tableaux et graphiques, l'ONEM renvoie également aux statistiques générales relatives au marché de l'emploi basées sur des données en provenance notamment de l'ONSS, de l'ONSSAPL, de l'INAMI et du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

8

Dénomination	Définition	Remarque(s)
Paiements, (nombre d') allocataires, unités physiques	Le chiffre annuel est la moyenne des 12 chiffres mensuels. Le chiffre mensuel est la somme des paiements du mois d'introduction, y compris les arriérés de paiements éventuels des trois derniers mois de référence.	Le nombre de paiements correspond environ au nombre d'allocataires, du fait que les compléments éventuels ne sont pas comptabilisés. Les moyennes sont généralement des nombres décimaux; le nombre d'allocataires dans nos publications est cependant arrondi.
Unités budgétaires, nombre moyen	Moyenne journalière du nombre de paiements effectués: le nombre de jours indemnisés divisé par le nombre de jours indemnisables au cours du mois d'introduction.	Par jours indemnisables, on entend le nombre de jours du mois, à l'exception des dimanches.
Dépenses	Montant total des paiements.	Les dépenses sont en général exprimées en millions d'EUR.
Allocation moyenne	Dépenses divisées par les paiements.	Dans le présent rapport, la moyenne annuelle est calculée sur 12 mois, même si des régimes entrent en vigueur dans le courant de l'année.
Caractéristiques socio-économiques usuelles	Lieu de résidence, sexe, âge, nationalité, niveau d'études, secteur d'activités, durée du chômage, ...	Le lieu de résidence peut être détaillé jusqu'au niveau du pays, des régions, de la Communauté germanophone, de l'arrondissement, du ressort du BC et de la commune (cf. le site internet de l'ONEM).
Groupes d'allocataires	<ul style="list-style-type: none"><li>- Groupe 1: les chômeurs indemnisés et les chômeurs avec complément d'entreprise;</li><li>- Groupe 2: les travailleurs soutenus par l'ONEM;</li><li>- Groupe 3: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM;</li><li>- Autres (mesures pour travailleurs frontaliers, prime de crise et compléments).</li></ul>	Les allocataires ne se composent pas uniquement de chômeurs, mais aussi de travailleurs. Attention cependant en cas de comparaison avec les années précédentes: les régimes d'indemnisation repris dans les groupes d'allocations peuvent changer annuellement.

NB: lorsqu'on additionne les chiffres publiés des divers sous-groupes, on obtient un total qui, en raison des arrondis, peut légèrement différer du total publié. La définition et l'explication des différentes missions de l'ONEM ne sont pas reprises dans le présent rapport; pour cela, nous renvoyons au chapitre 3 de la première partie du rapport annuel.

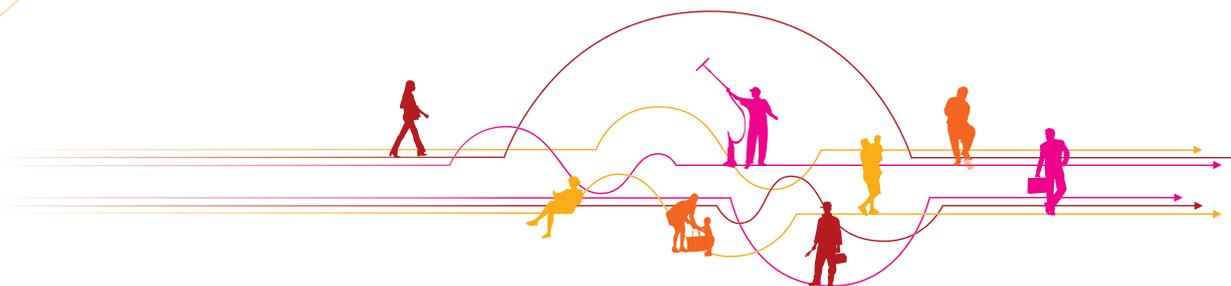
# Sommaire



<i>Préface</i> .....	3
<i>Introduction</i> .....	7
<b>1 Contexte conjoncturel</b> .....	<b>11</b>
1.1 Evolution du PIB .....	11
1.2 Baromètre de la conjoncture .....	13
1.3 Offres d'emploi .....	14
1.4 Travail intérimaire .....	15
1.5 Chômage temporaire .....	16
1.6 Faillites .....	21
1.7 Créations d'entreprises .....	24
1.8 Licenciements collectifs .....	25
<b>2 Emploi et population</b> .....	<b>26</b>
<b>3 Chômage complet</b> .....	<b>27</b>
3.1 CCI-DE après études ou travail à temps plein .....	27
3.2 CCI-DE après un travail à temps partiel volontaire .....	42
3.3 Chômeurs âgés dispensés .....	43
3.4 Chômeurs dispensés pour raison sociale ou familiale .....	45
3.5 Evolution des allocations .....	47
<b>4 Activation du comportement de recherche d'emploi du chômeur complet</b> .....	<b>48</b>
4.1 Etat de la situation au 31 décembre 2012 .....	49
4.2 Sanctions .....	61
4.3 Evaluation de l'impact de l'activation du comportement de recherche d'emploi .....	70
4.4 L'échange de données dans le cadre du contrôle de la disponibilité des chômeurs et les décisions de l'ONEM .....	81
<b>5 Les chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement prépension)</b> .....	<b>88</b>
5.1 Les chômeurs avec complément d'entreprise non-demandeurs d'emploi .....	89
5.2 Les chômeurs avec complément d'entreprise, demandeurs d'emploi .....	97
5.3 Les personnes entrantes dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) .....	98
<b>6 Mesures fédérales pour l'emploi</b> .....	<b>99</b>
6.1 Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR .....	99
6.2 Mesures d'activation selon le régime .....	101
6.3 Mesures en matière de formation .....	102
6.4 Primes de crise .....	104
6.5 Allocations de licenciement .....	105

	6.6	L'évolution des titres-services .....	106
	6.7	Comparaison du profil des travailleurs titres-services et des travailleurs ALE .....	113
	<b>7</b>	<b><i>Interruption de carrière et crédit-temps .....</i></b>	<b>115</b>
	7.1	Evolution générale .....	115
	7.2	Interruption de carrière ordinaire .....	119
	7.3	Crédit-temps .....	120
	7.4	Formes spécifiques (congé thématiques) .....	123
	7.5	Evolution des entrées.....	125
	<b>8</b>	<b><i>Aperçu général .....</i></b>	<b>127</b>
	8.1	Evolution des groupes d'allocataires .....	127
	8.2	Evolution du nombre de clients .....	128
	8.3	Evolution des dépenses .....	130
	8.4	Evolution sur 10 ans des dépenses pour les principales prestations sociales .....	132
	<b>9</b>	<b><i>Evolution historique .....</i></b>	<b>134</b>
	9.1	Les CCI-DE .....	134
	9.2	Les chômeurs âgés dispensés et les chômeurs avec complément d'entreprise .....	136
	9.3	Les chômeurs complets indemnisés et les chômeurs avec complément d'entreprise .....	137
	9.4	Les chômeurs temporaires .....	138
	9.5	Les demandeurs d'emploi inoccupés et non indemnisés .....	138
	<b>10</b>	<b><i>Comparaison internationale .....</i></b>	<b>140</b>
	10.1	Taux de chômage .....	140
	10.2	Emploi .....	142
	<b>11</b>	<b><i>Perspectives 2013 .....</i></b>	<b>144</b>
	<b>12</b>	<b><i>Evolution dynamique des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi ...</i></b>	<b>146</b>
	12.1	Introduction .....	146
	12.2	Evolution des flux "entrant" et "sortant" chez les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi .....	148
	12.3	Caractéristiques du flux "entrant" comme chômeurs complet indemnisés demandeur d'emploi au cours du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2012 .....	149
	12.4	Probabilité de sortie vers l'emploi .....	150
	<b>13</b>	<b><i>Banques de données spécifiques .....</i></b>	<b>152</b>
	13.1	Le Panel ONEM .....	152
	13.2	le Dopflux .....	152
	13.3	La Banque de données Employeurs .....	153
	<b>14</b>	<b><i>Etudes .....</i></b>	<b>154</b>
	14.1	Flux de sortie vers l'emploi des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2010 .....	154
	14.2	Les allocataires de l'ONEM admis sur la base de prestations de travail pour les CPAS en application de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS .....	156
	14.3	Comparaison entre catégorie d'allocation ONEM et position familiale LIPRO des CCI-DE inoccupés - décembre 2007 .....	157
		<b><i>Liste des abréviations.....</i></b>	<b>159</b>

# Contexte conjoncturel



## 1.1 Evolution du PIB

Tableau 1.1.  
Evolution du PIB entre 2007 et 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>1</sup>
PIB	354 150	357 522	347 708	356 123	362 563	361 906
Evolution	+ 2,9 %	+ 1,0 %	- 2,7 %	+ 2,4 %	+ 1,8 %	- 0,2 %

<sup>1</sup> BNB - Flash estimate 30 janvier 2013

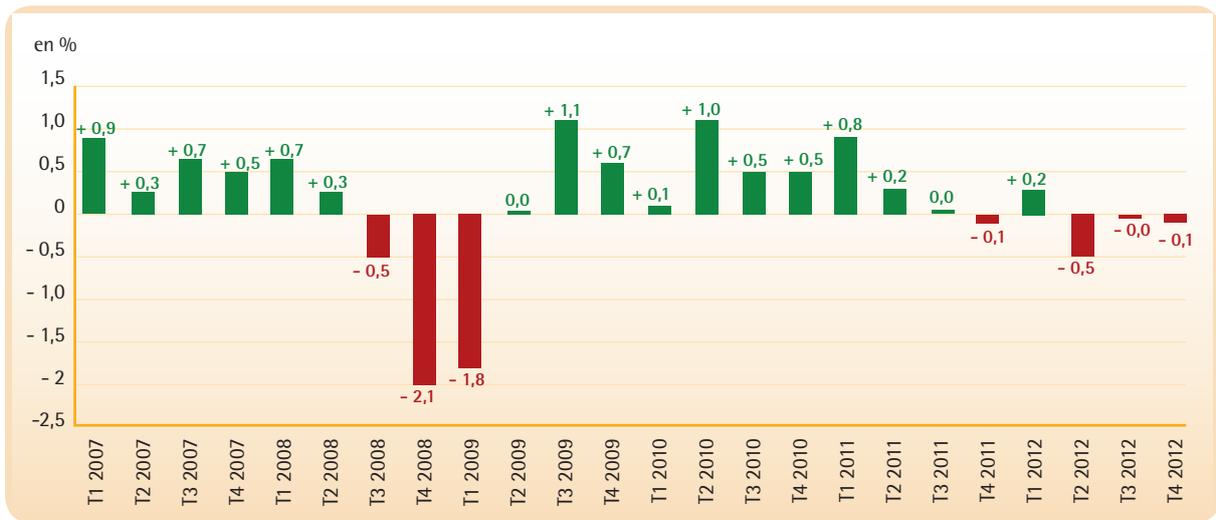
Source: BNB - PIB en volume - année de référence 2010 - données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier

Après la crise qui avait frappé le pays de plein fouet en 2009, l'économie belge s'était plutôt bien comportée au cours des deux années suivantes: l'activité économique s'était rétablie pour afficher une croissance de 2,4 % et 1,8 %. Ce rythme de croissance était cependant inférieur au rythme de croissance soutenu d'avant-crise (+ 2,9 % en 2007).

L'année 2012 marque un revirement de tendance: le PIB se replie de 0,2 %.

Graphique 1.1.I

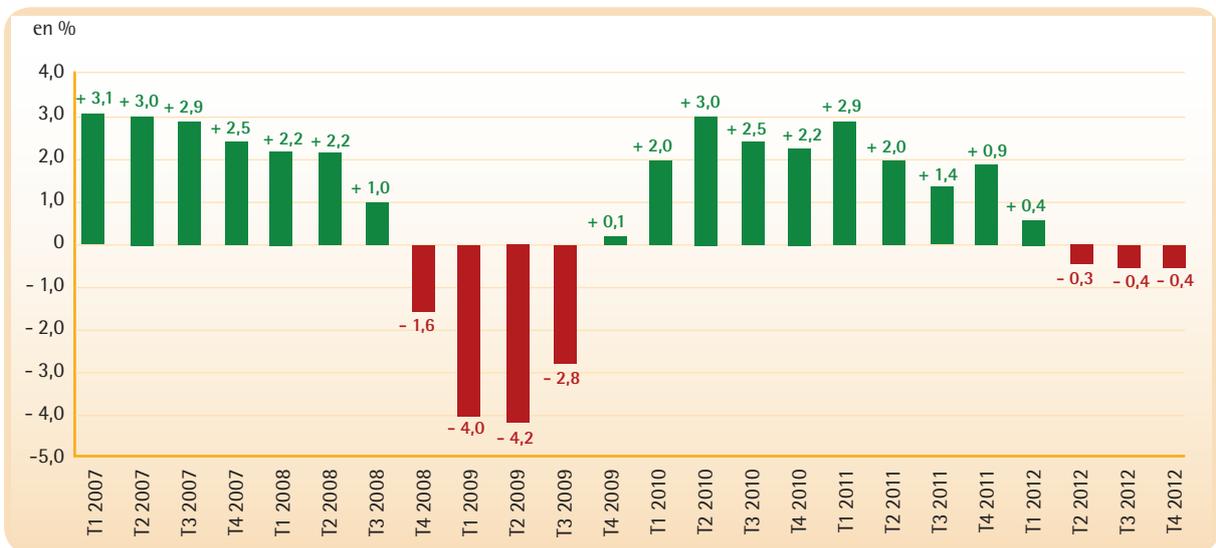
Evolution trimestrielle du PIB (variation en pourcentage par rapport au trimestre précédent)



Source: BNB - PIB en volume - année de référence 2010 - données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier

Le net ralentissement de la conjoncture était déjà bien perceptible au 2<sup>ème</sup> semestre 2011. Malgré un léger rebond au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (+ 0,2 % sur une base trimestrielle), l'activité économique se replie à nouveau au second trimestre (- 0,5 %) pour stagner ensuite durant le second semestre de l'année.

12 Graphique 1.1.II Evolution trimestrielle du PIB (variation en pourcentage par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)



Source: BNB - PIB en volume - année de référence 2010 - données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier

Sur une base annuelle, la croissance économique s'étirole progressivement depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 (de + 2 % en T2 2011 à + 0,4 % en T1 2012) pour devenir négative dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2012. Seul point positif: le repli conjoncturel ne s'accroît pas en fin d'année.

## 1.2 Baromètre de la conjoncture\*

Graphique 1.2.I

Evolution trimestrielle de la courbe synthétique globale de la conjoncture (série brute désaisonnalisée)



Source: BNB - Enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises

La détérioration de la conjoncture économique qui avait débuté en cours d'année 2011 s'est accentuée en 2012. Cependant, depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2012, la confiance des chefs d'entreprise semble s'être stabilisée aux alentours des - 11 à - 13 points. Le scénario actuel est moins catastrophique que celui des années 2008-2009 lorsque le baromètre de la conjoncture avait plongé de plus de 30 points en moins d'un an.

L'essoufflement de l'activité mondiale et des échanges commerciaux de même que la contraction de la demande intérieure à la suite des politiques de redressement budgétaire menées en Europe expliquent pour une bonne part la persistance d'une basse conjoncture.

\* Le baromètre de la conjoncture basé sur une enquête menée auprès d'un échantillon d'entrepreneurs traduit le sentiment du monde économique envers l'évolution de la conjoncture; s'il est positif, cela témoigne de la confiance des entrepreneurs dans l'évolution future de la conjoncture et s'il est négatif, cela témoigne de la méfiance de ceux-ci.

## 1.3 Offres d'emploi

Tableau 1.3.1

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays			Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
2007	T1	72 132	18 174	3 392	93 698	2007	T1	100	100	100	100
	T2	73 173	20 240	3 109	96 522		T2	100	100	100	100
	T3	72 024	18 050	3 313	93 387		T3	100	100	100	100
	T4	64 332	17 183	3 315	84 830		T4	100	100	100	100
Année		281 661	73 647	13 129	368 437	Année		100	100	100	100
2008	T1	73 365	20 045	3 866	97 276	2008	T1	102	110	114	104
	T2	71 934	18 409	3 859	94 202		T2	98	91	124	98
	T3	66 774	19 385	3 992	90 151		T3	93	107	120	97
	T4	57 049	14 610	3 705	75 364		T4	89	85	112	89
Année		269 122	72 449	15 422	356 993	Année		96	98	117	97
2009	T1	60 359	18 879	3 854	83 092	2009	T1	84	104	114	89
	T2	57 971	15 232	3 364	76 567		T2	79	75	108	79
	T3	50 348	16 397	4 448	71 193		T3	70	91	134	76
	T4	48 910	13 142	3 795	65 847		T4	76	76	114	78
Année		217 588	63 650	15 461	296 699	Année		77	86	118	81
2010	T1	64 073	18 060	4 348	86 481	2010	T1	89	99	128	92
	T2	67 718	17 487	3 937	89 142		T2	93	86	127	92
	T3	66 333	17 417	4 872	88 622		T3	92	96	147	95
	T4	64 156	15 646	4 209	84 011		T4	100	91	127	99
Année		262 280	68 610	17 366	348 256	Année		93	93	132	95
2011	T1	79 939	19 867	4 860	104 666	2011	T1	111	109	143	112
	T2	83 919	19 560	5 213	108 692		T2	115	97	168	113
	T3	76 135	18 622	5 805	100 562		T3	106	103	175	108
	T4	67 429	15 563	5 255	88 247		T4	105	91	159	104
Année		307 422	73 612	21 133	402 167	Année		109	100	161	109
2012	T1	70 545	18 644	5 305	94 494	2012	T1	98	103	156	101
	T2	71 809	15 095	4 673	91 577		T2	98	75	150	95
	T3	61 644	17 066	4 017	82 727		T3	86	95	121	89
	T4	61 473	13 455	3 962	78 890		T4	96	78	120	93
Année		265 471	64 260	17 957	347 688	Année		94	87	137	94

Sources: VDAB, FOREM, Actiris, ADG - Offres d'emploi reçues en moyenne par mois au cours du trimestre par les services publics régionaux de l'emploi, issues du circuit économique normal à l'exclusion de l'intérim et des échanges d'offres entre services régionaux.

2011	100	100	100	100
2012	86	87	85	86

Le nombre des offres d'emploi reçues au cours des années de crise (2008 et surtout 2009) avait baissé en Flandre et en Wallonie<sup>1</sup>. Depuis le début de l'année 2010 jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, la tendance s'inverse. Le nombre d'offres d'emploi reprend le chemin de la hausse pour dépasser en début 2011, dans les 3 régions, le niveau d'avant la crise. Depuis le début de l'année 2012, le fléchissement du nombre d'offres reçues atteint progressivement toutes les régions. Sur une base annuelle, l'année 2012 se situe en retrait de 13 à 15 %, selon les régions, par rapport à l'année 2011.

<sup>1</sup> A l'exception de la Région Bruxelles-Capitale où l'évolution réelle est plus difficile à cerner du fait d'un rattrapage administratif opéré à la même époque.

## 1.4 Travail intérimaire

Tableau 1.4.I

		Employés	Ouvriers	Total			Employés	Ouvriers	Total
2007	T1	229 205	411 454	640 659	2007	T1	100	100	100
	T2	238 244	413 313	651 557		T2	100	100	100
	T3	240 467	404 676	645 143		T3	100	100	100
	T4	245 512	396 346	641 858		T4	100	100	100
Année		238 357	406 447	644 804	Année		100	100	100
2008	T1	254 667	411 141	665 808	2008	T1	111	100	104
	T2	253 624	394 602	648 226		T2	106	95	99
	T3	252 545	365 158	617 702		T3	105	90	96
	T4	240 480	324 124	564 605		T4	98	82	88
Année		250 329	373 756	624 085	Année		105	92	97
2009	T1	226 235	275 183	501 417	2009	T1	99	67	78
	T2	213 768	255 242	469 010		T2	90	62	72
	T3	207 089	263 008	470 097		T3	86	65	73
	T4	208 644	279 319	487 962		T4	85	70	76
Année		213 934	268 188	482 122	Année		90	66	75
2010	T1	212 676	290 776	503 452	2010	T1	93	71	79
	T2	218 023	315 564	533 586		T2	92	76	82
	T3	223 961	330 526	554 487		T3	93	82	86
	T4	229 381	343 619	573 000		T4	93	87	89
Année		221 010	320 121	541 131	Année		93	79	84
2011	T1	233 330	359 338	592 669	2011	T1	102	87	93
	T2	234 934	356 076	591 010		T2	99	86	91
	T3	234 667	344 832	579 500		T3	98	85	90
	T4	232 806	336 820	569 626		T4	95	85	89
Année		233 934	349 267	583 201	Année		98	86	90
2012	T1	228 175	324 466	552 641	2012	T1	100	79	86
	T2	227 861	318 332	546 193		T2	96	77	84
	T3	225 368	306 680	532 048		T3	94	76	82
	T4	225 238	294 790	520 028		T4	92	74	81
Année		226 660	311 067	537 727	Année		95	77	83

Source: Fédergon - Les chiffres du tableau donnent une estimation du nombre moyen d'heures d'intérim prestées par jour en Belgique au cours du trimestre concerné.

2011	100	100	100
2012	97	89	92

Le nombre d'heures prestées dans le cadre des contrats d'intérim avait baissé de 25 % au plus fort de la crise (entre 2007 et 2009). Dès l'année 2010, on assiste à une remontée progressive du nombre d'heures prestées qui se prolonge jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Dès fin 2011, le nombre d'heures prestées en intérim diminue à nouveau et de manière continue jusqu'en fin d'année 2012.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, le segment des ouvriers, particulièrement sensible aux fluctuations économiques, se situe en retrait de 26 points de base par rapport à la situation d'avant-crise. Sur une base annuelle, le repli dans ce segment est moins marqué (- 11 points de base).

## 1.5 Chômage temporaire

### 1.5.1 En unités physiques

Tableau 1.5.I

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays			Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays
2007	T1	97 184	50 354	6 215	153 753	2007	T1	100	100	100	100
	T2	69 716	37 444	5 007	112 167		T2	100	100	100	100
	T3	61 041	34 522	3 874	99 438		T3	100	100	100	100
	T4	71 883	38 299	4 255	114 437		T4	100	100	100	100
Année		74 956	40 155	4 838	119 949	Année		100	100	100	100
2008	T1	101 974	51 667	6 381	160 021	2008	T1	105	103	103	104
	T2	74 597	41 352	5 009	120 958		T2	107	110	100	108
	T3	70 485	33 961	4 025	108 471		T3	115	98	104	109
	T4	96 909	47 761	4 826	149 496		T4	135	125	113	131
Année		85 991	43 685	5 060	134 737	Année		115	109	105	112
2009	T1	186 704	84 301	8 637	279 643	2009	T1	192	167	139	182
	T2	153 217	68 302	7 412	228 931		T2	220	182	148	204
	T3	103 057	48 219	5 791	157 067		T3	169	140	149	158
	T4	112 773	58 388	6 656	177 817		T4	157	152	156	155
Année		138 938	64 802	7 124	210 864	Année		185	161	147	176
2010	T1	164 447	82 015	9 651	256 113	2010	T1	169	163	155	167
	T2	104 678	55 343	7 728	167 749		T2	150	148	154	150
	T3	76 246	40 348	5 976	122 569		T3	125	117	154	123
	T4	88 493	51 436	6 784	146 713		T4	123	134	159	128
Année		108 466	57 285	7 535	173 286	Année		145	143	156	144
2011	T1	117 140	65 083	8 800	191 023	2011	T1	121	129	142	124
	T2	78 624	43 910	7 379	129 912		T2	113	117	147	116
	T3	71 370	38 567	6 026	115 963		T3	117	112	156	117
	T4	77 384	42 823	6 284	126 491		T4	108	112	148	111
Année		86 129	47 596	7 122	140 847	Année		115	119	147	117
2012	T1	131 133	67 190	9 233	207 555	2012	T1	135	133	149	135
	T2	98 535	51 166	7 926	157 626		T2	141	137	158	141
	T3	79 908	42 343	6 588	128 839		T3	131	123	170	130
	T4	92 135	52 740	6 464	151 338		T4	128	138	152	132
Année		100 428	53 360	7 552	161 340	Année		134	133	156	135

2011	100	100	100	100
2012	117	112	106	115

Le chômage temporaire réagit très vite aux changements de conjoncture économique. Dès le début de l'année 2008, il augmente légèrement sur une base annuelle. Cette hausse s'accroît nettement dès le 4<sup>ème</sup> trimestre pour culminer au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. Elle se tasse ensuite progressivement avec un léger rebond au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 en raison de l'hiver rigoureux qui a augmenté le recours au chômage temporaire pour intempéries. Durant toute l'année

2011, l'embellie conjoncturelle se traduit par une baisse continue du chômage temporaire qui revient presque au niveau d'avant la crise (+ 11 % en T4 2011 par rapport à T4 2007).

L'année 2012 annonce un revirement de tendance: la hausse s'installe à nouveau mais sans décoller pour autant comme en 2009 (+ 15 % sur une base annuelle contre + 57 % en 2009).

## 1.5.2 En unités budgétaires

Tableau 1.5.II

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays			Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays
2007	T1	23 661	16 341	2 087	42 089	2007	T1	100	100	100	100
	T2	14 931	10 849	1 672	27 452		T2	100	100	100	100
	T3	12 372	9 549	1 455	23 376		T3	100	100	100	100
	T4	14 742	10 726	1 468	26 936		T4	100	100	100	100
Année		16 427	11 866	1 670	29 963	Année		100	100	100	100
2008	T1	22 708	15 892	2 091	40 691	2008	T1	96	97	100	97
	T2	15 596	11 254	1 689	28 539		T2	104	104	101	104
	T3	13 826	9 091	1 449	24 366		T3	112	95	100	104
	T4	21 221	13 063	1 642	35 926		T4	144	122	112	133
Année		18 338	12 325	1 718	32 381	Année		112	104	103	108
2009	T1	54 960	31 368	2 987	89 315	2009	T1	232	192	143	212
	T2	40 139	21 249	2 440	63 828		T2	269	196	146	233
	T3	24 560	14 534	1 935	41 029		T3	199	152	133	176
	T4	27 624	18 262	2 206	48 092		T4	187	170	150	179
Année		36 821	21 353	2 392	60 566	Année		224	180	143	202
2010	T1	50 973	33 122	3 481	87 577	2010	T1	215	203	167	208
	T2	24 027	16 583	2 419	43 029		T2	161	153	145	157
	T3	16 394	11 962	1 892	30 248		T3	133	125	130	129
	T4	19 363	15 738	2 075	37 176		T4	131	147	141	138
Année		27 689	19 351	2 467	49 507	Année		169	163	148	165
2011	T1	30 777	22 232	2 709	55 717	2011	T1	130	136	130	132
	T2	16 842	12 255	1 973	31 070		T2	113	113	118	113
	T3	14 141	10 699	1 746	26 586		T3	114	112	120	114
	T4	16 199	12 241	1 768	30 208		T4	110	114	120	112
Année		19 490	14 357	2 049	35 895	Année		119	121	123	120
2012	T1	34 851	23 800	2 727	61 378	2012	T1	147	146	131	146
	T2	20 023	13 760	2 079	35 862		T2	134	127	124	131
	T3	15 783	11 254	1 870	28 908		T3	128	118	129	124
	T4	20 917	14 941	1 841	37 699		T4	142	139	125	140
Année		22 894	15 939	2 129	40 962	Année		139	134	127	137

2011	100	100	100	100
2012	117	111	104	114

Les chômeurs temporaires ne perçoivent des allocations que quelques jours par mois. A côté de la présentation en unités physiques (moyennes mensuelles), il est aussi intéressant de présenter des unités budgétaires (moyennes journalières). Les unités budgétaires expriment en quelque sorte des équivalents temps plein en matière de chômage temporaire.

L'évolution globale est comparable mais les hausses enregistrées en unités budgétaires ont été, pendant la crise, plus fortes que celles enregistrées en unités physiques. Cela signifie que le nombre mensuel de jours chômés par ouvrier (ou employé) mis en chômage temporaire pendant la crise a été plus élevé qu'en temps normal (7,5 jours en 2009).

Après une année 2011 caractérisée par une chute sensible du chômage temporaire (exprimé en U.B.), 2012 se manifeste a contrario par une remontée (+ 14 %) qui reste modérée. En effet, le nombre de jours chômés par mois est comparable à la situation d'avant-crise: 6,6 jours en 2012 contre 6,5 jours en 2007.

### 1.5.3 Par branche d'activités (en unités budgétaires)

Tableau 1.5.III

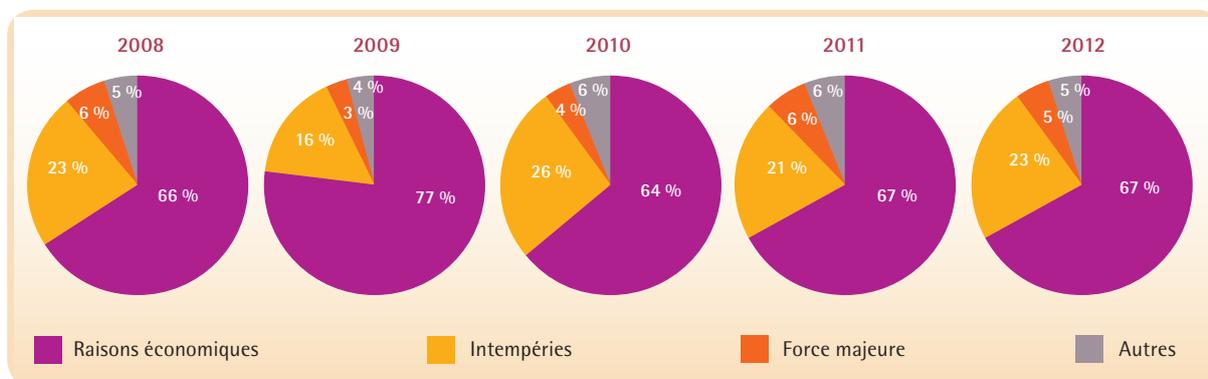
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2007/2012	Evolution 2011/2012
Construction	10 254	9 739	12 539	14 178	9 772	10 903	+ 6 %	+ 12 %
Construction de machines	2 245	2 923	12 056	6 783	3 531	5 293	+ 136 %	+ 50 %
Autres services	2 682	2 967	5 389	4 801	3 897	4 496	+ 68 %	+ 15 %
Services aux entreprises	1 477	1 825	3 867	3 159	2 618	3 124	+ 111 %	+ 19 %
Branche indéterminée	1 818	2 075	3 687	3 087	2 363	2 695	+ 48 %	+ 14 %
Textile	1 555	2 176	2 848	1 874	1 713	1 566	+ 0,7 %	- 9 %
Horeca	1 397	1 454	1 928	1 776	1 603	1 564	+ 12 %	- 2 %
Transport et communication	702	779	1 908	1 413	1 020	1 235	+ 76 %	+ 21 %
Commerce de gros & de détail	873	923	1 356	1 183	1 001	1 050	+ 20 %	+ 5 %
Produits alimentaires, boissons, etc.	1 039	1 094	1 483	1 274	1 034	1 035	- 0,3 %	+ 0 %
Industrie du bois	622	752	1 272	1 041	817	830	+ 34 %	+ 2 %
Fabrication de machines de bureau	542	562	1 175	1 085	742	798	+ 47 %	+ 8 %
Agriculture et chasse	657	665	932	1 004	725	773	+ 18 %	+ 7 %
Industrie chimique	392	535	1 480	753	576	675	+ 72 %	+ 17 %
Industrie du vêtement	766	792	994	784	635	598	- 22 %	- 6 %
Extraction, 1 <sup>ère</sup> transformation des métaux	102	123	1 088	584	473	516	+ 406 %	+ 9 %
Produits métalliques	257	276	1 437	685	466	512	+ 99 %	+ 10 %
Divers	2 583	2 721	5 127	4 045	2 909	3 297	+ 28 %	+ 13 %
Total	29 963	32 381	60 566	49 507	35 895	40 962	+ 37 %	+ 14 %

Les secteurs qui avaient particulièrement souffert durant la crise comme la construction de machines, les services aux entreprises, l'industrie chimique, les transports et communication, les produits métalliques ou l'extraction et la 1<sup>ère</sup> transformation des métaux se portaient déjà beaucoup mieux en 2011. Malheureusement, la détérioration de l'environnement conjoncturel en 2012 les place à nouveau en situation difficile. D'une année à l'autre, la hausse du chômage temporaire dans le secteur de la construction de machines atteint même 50 %. Les autres secteurs subissent également, mais dans une moindre mesure, les effets de ce retournement conjoncturel: le transport et la communication + 21 %, les services aux entreprises + 19 % et l'industrie chimique + 17 %.

A l'inverse, certaines branches d'activité semblent mieux résister à la crise: l'industrie du vêtement (- 22 % par rapport à la situation d'avant-crise), les produits alimentaires - 0,3 %, le textile + 0,7 % voire même la construction + 6 %.

#### 1.5.4 Par motif (en jours indemnisés)

Graphique 1.5.1



Après avoir connu une augmentation substantielle durant la crise en 2009 (77 % de la totalité des jours indemnisés), le chômage temporaire pour raisons économiques s'est replié par la suite pour retrouver son niveau d'avant-crise ( $\pm$  65 %). En 2012, on ne constate pas d'augmentation significative de la part du chômage temporaire pour raisons économiques (67 %).

### 1.5.5 Allocations assimilées (en unités physiques)

Tableau 1.5.IV

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2007/2012	Evolution 2011/2012
Accueillant(e)s d'enfants	4 087	3 898	3 742	3 636	3 484	3 170	- 22,4 %	- 9,0 %
Vacances jeunes	3 084	3 209	2 872	2 574	2 725	2 735	- 11,3 %	+ 0,4 %
Vacances senior	123	160	112	151	230	215	+ 74,2 %	- 6,5 %
Période non rémunérée dans l'enseignement	3 325	3 350	3 387	3 501	3 550	3 495	+ 5,1 %	- 1,5 %
Soins d'accueil			107	81	88	92		+ 5,1 %
Total	10 620	10 617	10 221	9 944	10 076	9 708	- 8,6 %	- 3,7 %

Les accueillant(e)s d'enfants perçoivent des allocations de garde lorsque leurs revenus diminuent du fait de l'absence d'enfants pour des raisons indépendantes de leur volonté. Le nombre de ces allocataires diminue progressivement depuis 2007.

Les allocations destinées à couvrir les périodes non couvertes par un pécule de vacances concernent d'une part les jeunes qui quittent l'école (vacances jeunes) et d'autre part, les 50 ans et plus qui reprennent une activité dans le secteur privé (vacances seniors).

20

Les personnes qui travaillent pour des établissements d'enseignement touchent pendant la période des grandes vacances une allocation lorsque cette période n'est pas couverte par une rémunération différée. Entre 2007 et 2012, le nombre de ces allocations affiche une hausse de 5,1 %.

Enfin, certains travailleurs perçoivent des allocations lorsqu'ils prennent congé afin de dispenser des soins à la/aux personne(s) qui a/ont été placée(s) dans leur famille. Le nombre de ces allocataires est très limité: 92 personnes en moyenne par mois en 2012.

## 1.6 Faillites

### 1.6.1 Avec ou sans personnel<sup>1</sup>

Tableau 1.6.I

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays			Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays
2007	T1	1 002	548	374	1 924	2007	T1	100	100	100	100
	T2	953	581	417	1 951		T2	100	100	100	100
	T3	728	401	310	1 439		T3	100	100	100	100
	T4	1 003	639	428	2 070		T4	100	100	100	100
Année		3 686	2 169	1 529	7 384	Année		100	100	100	100
2008	T1	947	588	417	1 952	2008	T1	95	107	111	101
	T2	1 065	660	472	2 197		T2	112	114	113	113
	T3	861	451	449	1 761		T3	118	112	145	122
	T4	1 148	669	498	2 315		T4	114	105	116	112
Année		4 021	2 368	1 836	8 225	Année		109	109	120	111
2009	T1	1 312	738	420	2 470	2009	T1	131	135	112	128
	T2	1 200	689	475	2 364		T2	126	119	114	121
	T3	876	570	436	1 882		T3	120	142	141	131
	T4	1 255	679	506	2 440		T4	125	106	118	118
Année		4 643	2 676	1 837	9 156	Année		126	123	120	124
2010	T1	1 339	716	508	2 563	2010	T1	134	131	136	133
	T2	1 310	726	476	2 512		T2	137	125	114	129
	T3	1 034	588	436	2 058		T3	142	147	141	143
	T4	1 189	699	538	2 426		T4	119	109	126	117
Année		4 872	2 729	1 958	9 559	Année		132	126	128	129
2011	T1	1 338	776	499	2 613	2011	T1	134	142	133	136
	T2	1 214	785	568	2 567		T2	127	135	136	132
	T3	1 019	656	472	2 147		T3	140	164	152	149
	T4	1 287	746	788	2 821		T4	128	117	184	136
Année		4 858	2 963	2 327	10 148	Année		132	137	152	137
2012	T1	1 327	768	476	2 571	2012	T1	132	140	127	134
	T2	1 419	791	525	2 735		T2	149	136	126	140
	T3	1 109	605	545	2 259		T3	152	151	176	157
	T4	1 513	799	715	3 027		T4	151	125	167	146
Année		5 368	2 963	2 261	10 592	Année		146	137	148	143

<sup>1</sup> Entreprises dont le siège social est en Belgique

2011	100	100	100	100
2012	110	100	97	104

L'année 2012 se solde par le niveau le plus élevé de faillites enregistrées depuis 2007: + 43 % par rapport à 2007 et + 4,3 % par rapport à 2011. Le dernier trimestre de l'année qui est traditionnellement le plus chargé en terme de faillites dépasse pour la première fois les 3 000 unités. Aucune région n'échappe à la tendance générale.

## 1.6.2 Avec personnel

Tableau 1.6.II

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays			Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
2007	T1	368	242	131	741	2007	T1	100	100	100	100
	T2	375	255	159	789		T2	100	100	100	100
	T3	261	195	120	576		T3	100	100	100	100
	T4	354	284	133	771		T4	100	100	100	100
Année		1 358	976	543	2 877	Année		100	100	100	100
2008	T1	353	250	147	750	2008	T1	96	103	112	101
	T2	404	280	133	817		T2	108	110	84	104
	T3	321	197	165	683		T3	123	101	138	119
	T4	418	307	169	894		T4	118	108	127	116
Année		1 496	1 034	614	3 144	Année		110	106	113	109
2009	T1	497	319	154	970	2009	T1	135	132	118	131
	T2	479	293	158	930		T2	128	115	99	118
	T3	341	272	155	768		T3	131	139	129	133
	T4	463	297	188	948		T4	131	105	141	123
Année		1 780	1 181	655	3 616	Année		131	121	121	126
2010	T1	480	320	164	964	2010	T1	130	132	125	130
	T2	461	309	175	945		T2	123	121	110	120
	T3	393	265	174	832		T3	151	136	145	144
	T4	428	310	163	901		T4	121	109	123	117
Année		1 762	1 204	676	3 642	Année		130	123	124	127
2011	T1	483	337	143	963	2011	T1	131	139	109	130
	T2	455	370	147	972		T2	121	145	92	123
	T3	359	301	154	814		T3	138	154	128	141
	T4	439	345	245	1 029		T4	124	121	184	133
Année		1 736	1 353	689	3 778	Année		128	139	127	131
2012	T1	507	361	174	1 042	2012	T1	138	149	133	141
	T2	509	348	191	1 048		T2	136	136	120	133
	T3	404	281	160	845		T3	155	144	133	147
	T4	512	353	182	1 047		T4	145	124	137	136
Année		1 932	1 343	707	3 982	Année		142	138	130	138

2011	100	100	100	100
2012	111	99	103	105

Le nombre de faillites avec personnel atteint également un sommet en 2012: 3 982 entreprises contre 3 778 en 2011, soit une hausse de 5,4 %.

D'une année à l'autre, c'est en Région flamande que la hausse est la plus marquée: + 11,3 %.

### 1.6.3 Emplois perdus

Tableau 1.6.III

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays			Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
2007	T1	2 639	1 978	1 286	5 903	2007	T1	100	100	100	100
	T2	2 373	2 351	1 253	5 977		T2	100	100	100	100
	T3	1 775	1 643	769	4 187		T3	100	100	100	100
	T4	2 622	1 704	697	5 023		T4	100	100	100	100
Année		9 409	7 676	4 005	21 090	Année		100	100	100	100
2008	T1	2 976	1 746	1 143	5 865	2008	T1	113	88	89	99
	T2	2 287	1 794	1 069	5 150		T2	96	76	85	86
	T3	2 249	1 672	856	4 777		T3	127	102	111	114
	T4	3 226	2 157	923	6 306		T4	123	127	132	126
Année		10 738	7 369	3 991	22 098	Année		114	96	100	105
2009	T1	3 711	1 912	925	6 548	2009	T1	141	97	72	111
	T2	3 323	2 250	1 083	6 656		T2	140	96	86	111
	T3	1 966	1 760	871	4 597		T3	111	107	113	110
	T4	2 378	1 904	1 667	5 949		T4	91	112	239	118
Année		11 378	7 826	4 546	23 750	Année		121	102	114	113
2010	T1	3 061	2 846	1 035	6 942	2010	T1	116	144	80	118
	T2	2 808	2 164	873	5 845		T2	118	92	70	98
	T3	2 259	1 734	1 017	5 010		T3	127	106	132	120
	T4	2 809	2 104	905	5 818		T4	107	123	130	116
Année		10 937	8 848	3 830	23 615	Année		116	115	96	112
2011	T1	3 405	2 363	1 339	7 107	2011	T1	129	119	104	120
	T2	3 080	2 287	970	6 337		T2	130	97	77	106
	T3	2 668	1 672	1 440	5 780		T3	150	102	187	138
	T4	2 696	2 204	1 491	6 391		T4	103	129	214	127
Année		11 849	8 526	5 240	25 615	Année		126	111	131	121
2012	T1	2 991	3 123	1 225	7 339	2012	T1	113	158	95	124
	T2	3 696	2 055	1 282	7 033		T2	156	87	102	118
	T3	2 424	1 860	888	5 172		T3	137	113	115	124
	T4	4 348	1 914	1 869	8 131		T4	166	112	268	162
Année		13 459	8 952	5 264	27 675	Année		143	117	131	131

2011	100	100	100	100
2012	114	105	100	108

Le nombre d'emplois perdus au cours de l'année 2012 a encore augmenté: 27 675 travailleurs ont perdu leur emploi contre 25 615 en 2011 soit + 8 %.

La perte annuelle d'emploi en 2012 est 43 % plus élevée qu'en 2007 en Région flamande contre respectivement + 31 % en Région Bruxelles-Capitale et + 17 % en Région wallonne.

## 1.7 Créations d'entreprises

Tableau 1.7.I  
Constitution d'entreprises dans le secteur marchand\*

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Etranger	Pays			Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
2007	T1	4 465	1 579	1 331	1	7 376	2007	T1	100	100	100	100
	T2	3 904	1 438	1 266	3	6 611		T2	100	100	100	100
	T3	3 563	1 269	1 073	0	5 905		T3	100	100	100	100
	T4	4 778	1 616	1 440	3	7 837		T4	100	100	100	100
Année		16 710	5 902	5 110	7	27 729	Année		100	100	100	100
2008	T1	4 702	1 675	1 224	4	7 605	2008	T1	105	106	92	103
	T2	4 383	1 579	1 274	22	7 258		T2	112	110	101	110
	T3	3 836	1 238	1 038	17	6 129		T3	108	98	97	104
	T4	4 558	1 526	1 190	8	7 282		T4	95	94	83	93
Année		17 479	6 018	4 726	51	28 274	Année		105	102	92	102
2009	T1	4 082	1 498	1 069	7	6 657	2009	T1	91	95	80	90
	T2	3 652	1 321	1 053	4	6 030		T2	94	92	83	91
	T3	3 563	1 216	903	3	5 685		T3	100	96	84	96
	T4	4 695	1 534	1 282	5	7 515		T4	98	95	89	96
Année		15 992	5 568	4 307	20	25 887	Année		96	94	84	93
2010	T1	4 802	1 634	1 261	6	7 709	2010	T1	108	103	95	104
	T2	4 082	1 583	1 135	8	6 808		T2	105	110	90	103
	T3	4 123	1 373	1 065	2	6 563		T3	116	108	99	111
	T4	5 202	1 792	1 361	2	8 357		T4	109	111	95	107
Année		18 209	6 382	4 822	18	29 431	Année		109	108	94	106
2011	T1	5 136	1 803	1 410	3	8 352	2011	T1	115	114	106	113
	T2	4 655	1 674	1 323	0	7 652		T2	119	116	105	116
	T3	4 138	1 476	1 204	4	6 822		T3	116	116	112	116
	T4	4 979	1 848	1 422	4	8 253		T4	104	114	99	105
Année		18 908	6 801	5 359	11	31 079	Année		113	115	105	112
2012	T1	4 514	1 647	1 287	5	7 453	2012	T1	101	104	97	101
	T2	3 643	1 391	1 155	4	6 193		T2	93	97	91	94
	T3	3 126	1 160	984	2	5 271		T3	88	91	92	89
	T4	3 376	1 314	1 134	1	5 825		T4	71	81	79	74
Année		14 659	5 512	4 560	12	24 743	Année		88	93	89	89

Source: SPF Economie

2011	100	100	100	100
2012	78	81	85	80

Le nombre de créations d'entreprises dans le secteur marchand a régressé de manière importante en 2012.

\* Constitution d'entreprises dans le secteur marchand sur la base du critère de la forme juridique; il n'est pas tenu compte des sociétés civiles, des sociétés à finalité sociale et des sociétés de droit public. Pour le moment, les personnes physiques ne sont pas incorporées dans cette statistique du fait que la spécification marchand/non marchand n'y est pas encore implémentée.

## 1.8 Licenciements collectifs

Tableau 1.8.I  
Nombre de travailleurs concernés par une intention de  
procéder à un licenciement collectif

	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays
2010	6 134	1 196	5 687	13 017
2011	3 631	1 515	1 509	6 655
2012	12 230	3 539	938	16 707

Source: SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

L'annonce de l'intention de procéder à un licenciement collectif débute la procédure d'information et de consultation mise en place par l'A.R. du 24 mai 1976. Le nombre de travailleurs concernés par une annonce de licenciement collectif a atteint un sommet en 2012: 16 707 personnes contre 13 017 en 2010. C'est surtout en Région wallonne et en Région flamande que les hausses sont les plus importantes avec respectivement: + 196 % et + 99 % par rapport à 2010.

Tableau 1.8.II  
Nombre de travailleurs concernés par une notification  
d'un licenciement collectif

	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays
2010	6 394	1 143	5 325	12 862
2011	2 690	1 485	1 479	5 654
2012	4 784	1 803	661	7 248

Source: SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

La notification clôture la procédure d'information et de consultation mise en place par l'A.R. du 24 mai 1976 et circonscrit les travailleurs réellement touchés par un licenciement collectif. Le nombre de travailleurs concernés par une notification de licenciement collectif en 2012 est plus élevé qu'en 2011 (+ 28 %) mais bien inférieur au niveau de 2010 (- 44 %). Comme la durée moyenne de clôture d'une procédure s'élève à 57 jours en 2012, les annonces introduites en octobre par Ford (4 264 travailleurs) et en décembre par Duferco (459) et NLMK (882) ne sont pas encore incorporées dans les chiffres des notifications. Il faudra attendre 2013 pour voir grimper le nombre de notifications.

	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays
2010	100	100	100	100
2011	59	127	27	51
2012	199	296	16	128
2011	100	100	100	100
2012	337	234	62	251

# Emploi et population

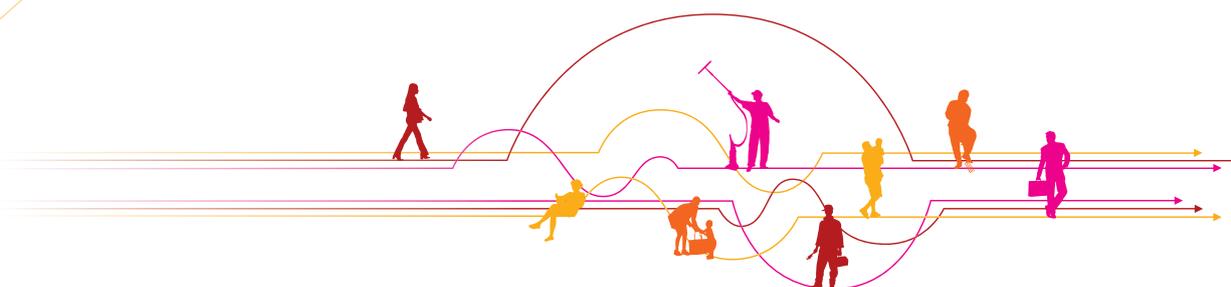


Tableau 2.1

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evol. 2010/2011	Evol. 2011/2012	Evol. 2007/2012
Emploi intérieur	4 383 000	4 461 000	4 452 000	4 483 000	4 545 000	4 552 000	+ 62 000 + 1,4 %	+ 7 000 + 0,2 %	+ 169 000 + 3,9 %
Emploi salarié	3 677 000	3 746 000	3 732 000	3 757 000	3 809 000	3 811 000	+ 52 000 + 1,4 %	+ 2 000 + 0,1 %	+ 134 000 + 3,6 %
Population active	4 986 000	5 039 000	5 082 000	5 127 000	5 167 000	5 188 000	+ 40 000 + 0,8 %	+ 21 000 + 0,4 %	+ 202 000 + 4,1 %
Population en âge de travailler	7 012 000	7 074 000	7 124 000	7 180 000	7 225 000	7 254 000	+ 45 000 + 0,6 %	+ 29 000 + 0,4 %	+ 242 000 + 3,5 %

Source: BNB (rapport 2012 - Evolution économique et financière)

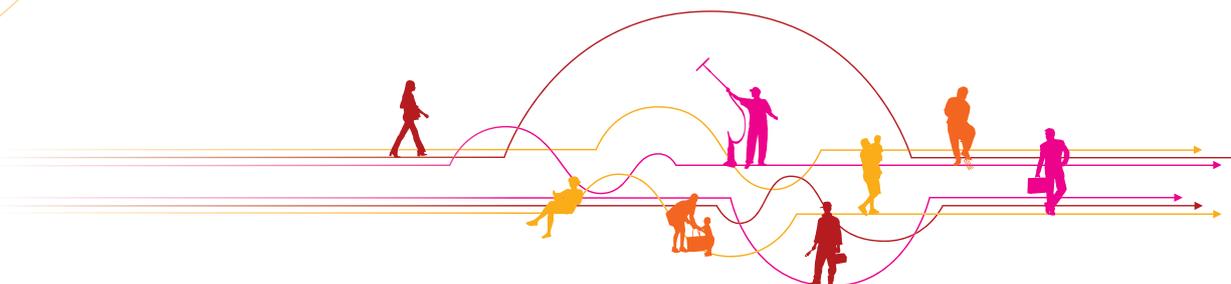
Selon les derniers chiffres publiés dans le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique (BNB), la population en âge de travailler a progressé de 29 000 unités en 2012 (+ 0,4 %), ce qui représente une augmentation moins importante qu'en 2011 (+ 45 000 unités ou + 0,6 %). La population active a suivi cette tendance et a augmenté de 21 000 personnes, contre + 40 000 l'année passée.

En ce qui concerne l'emploi intérieur, la croissance par rapport à l'année dernière est encore plus faible: + 7 000 personnes. Selon la BNB, ce phénomène est dû à plusieurs facteurs. Il y a d'abord la perte d'emploi à la suite du recul de l'activité économique, combinée à la suppression de certaines mesures de

soutien (comme le plan win-win); ensuite, on assiste à un processus de dégraissage des effectifs du secteur public du fait qu'une partie seulement des fonctionnaires pensionnés sont remplacés. Enfin, le ralentissement de la croissance des emplois dans le secteur des titres-services et les soins de santé est également invoqué. L'emploi salarié est mis sous pression en raison de cette combinaison de facteurs, en témoigne sa hausse seulement très limitée par rapport à 2011 (+ 2 000 emplois ou + 0,1 %). Selon la BNB, l'emploi dans les branches d'activité les plus sensibles à la conjoncture (l'industrie, la construction et les services) a même régressé de 18 000 unités, et ce déjà au cours des trois premiers trimestres de 2012.

# 3

## Chômage complet



### 3.1 CCI-DE après études ou travail à temps plein

#### 3.1.1 Selon la base d'admission

Tableau 3.1.1

		Admis sur la base du travail à temps plein	Admis sur la base des études	Total			Admis sur la base du travail à temps plein	Admis sur la base des études	Total
2007	T1	327 072	118 441	445 513	2007	T1	100	100	100
	T2	312 216	113 582	425 798		T2	100	100	100
	T3	313 113	121 213	434 326		T3	100	100	100
	T4	298 140	112 570	410 710		T4	100	100	100
Année		312 635	116 452	429 087	Année		100	100	100
2008	T1	306 893	111 082	417 975	2008	T1	94	94	94
	T2	289 331	105 517	394 848		T2	93	93	93
	T3	294 693	111 390	406 083		T3	94	92	93
	T4	290 854	105 621	396 475		T4	98	94	97
Année		295 443	108 403	403 845	Année		95	93	94
2009	T1	320 058	108 156	428 214	2009	T1	98	91	96
	T2	321 459	107 314	428 773		T2	103	94	101
	T3	331 516	115 339	446 855		T3	106	95	103
	T4	323 677	108 961	432 638		T4	109	97	105
Année		324 178	109 943	434 120	Année		104	94	101
2010	T1	342 704	110 936	453 640	2010	T1	105	94	102
	T2	327 330	107 651	434 981		T2	105	95	102
	T3	326 737	113 823	440 560		T3	104	94	101
	T4	317 062	107 460	424 522		T4	106	95	103
Année		328 458	109 967	438 426	Année		105	94	102

(Suite du tableau 3.1.I)

2011	T1	328 408	107 171	435 578	2011	T1	100	90	98
	T2	311 657	101 005	412 662		T2	100	89	97
	T3	315 777	109 375	425 152		T3	101	90	98
	T4	308 800	105 101	413 901		T4	104	93	101
	Année	316 160	105 663	421 823		Année	101	91	98
2012	T1	323 634	104 081	427 715	2012	T1	99	88	96
	T2	312 901	96 672	409 574		T2	100	85	96
	T3	318 992	101 111	420 103		T3	102	83	97
	T4	309 818	101 790	411 608		T4	104	90	100
	Année	316 336	100 914	417 250		Année	101	87	97

2011	100	100	100
2012	100	96	99

En 2012, 24 % des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi du pays sont admis sur la base des études (tableau 3.1.II).

Entre 2007 et 2012, la part des chômeurs admis sur la base des études est passée de 27 à 24 %.

Tableau 3.1.II

Chiffres absolus	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
Sur la base du travail	129 630	127 422	59 284	316 336
Sur la base des études	21 695	62 200	17 019	100 914
Total	151 325	189 622	76 302	417 250

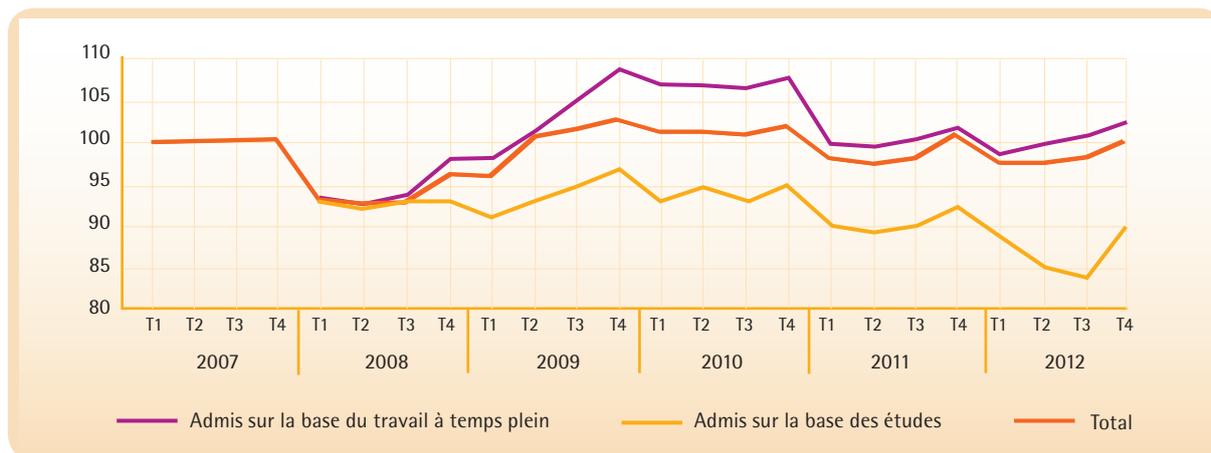
%	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
Sur la base du travail	86 %	67 %	78 %	76 %
Sur la base des études	14 %	33 %	22 %	24 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Par rapport à 2011, toutes les régions ont enregistré, en 2012, une diminution de la part des chômeurs complets admis sur la base des études. C'est en Région de Bruxelles-Capitale que la contraction a été la plus forte, atteignant 2 points de pour-cent contre 1 point de pour-cent pour les Régions flamande et wallonne.

C'est en Région wallonne que la part de chômeurs admis sur la base des études est la plus importante: 33 %, soit 1 chômeur indemnisé sur 3. La Région de Bruxelles-Capitale, quant à elle, enregistre 22 % de chômeurs admis sur la base des études, soit un peu plus d'un chômeur sur 5.

Enfin, la Région flamande n'en compte que 14 % soit 1 chômeur indemnisé sur 7.

Graphique 3.1.I



Le graphique 3.1.I illustre l'évolution du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi depuis 2007, année précédant la crise économique. Les évolutions sont calculées trimestre par trimestre en prenant les trimestres correspondants de l'année 2007 comme base 100.

L'évolution du chômage complet enregistre toujours un certain retard par rapport aux autres indicateurs conjoncturels.

C'est surtout à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 que le nombre de chômeurs complets progresse. A aucun moment le nombre de chômeurs admis sur la base des études ne dépasse le niveau de 2007 tandis que le nombre de chômeurs admis sur la base du travail dépasse le niveau de 2007, dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. Au cours de l'année 2011, le chômage diminue durant les 2 premiers trimestres puis reprend sa progression au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre.

En 2012, on enregistre une diminution du chômage complet au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Dès le second trimestre, le chômage sur la base des prestations de travail repart à la hausse tandis que le chômage sur la base des études continue à régresser suite au passage du régime des allocations d'attente à celui des allocations d'insertion professionnelle et à l'obligation pour tous d'accomplir dorénavant un stage d'insertion professionnelle préalable de 310 jours.

Par rapport à l'année 2011, l'année 2012 enregistre un niveau de chômage complet total en légère diminution de 1 %. Le chômage sur la base de prestations de travail reste stable tandis que le nombre d'allocataires sur la base des études diminue de 4 % suite à l'allongement du stage (d'insertion professionnelle).

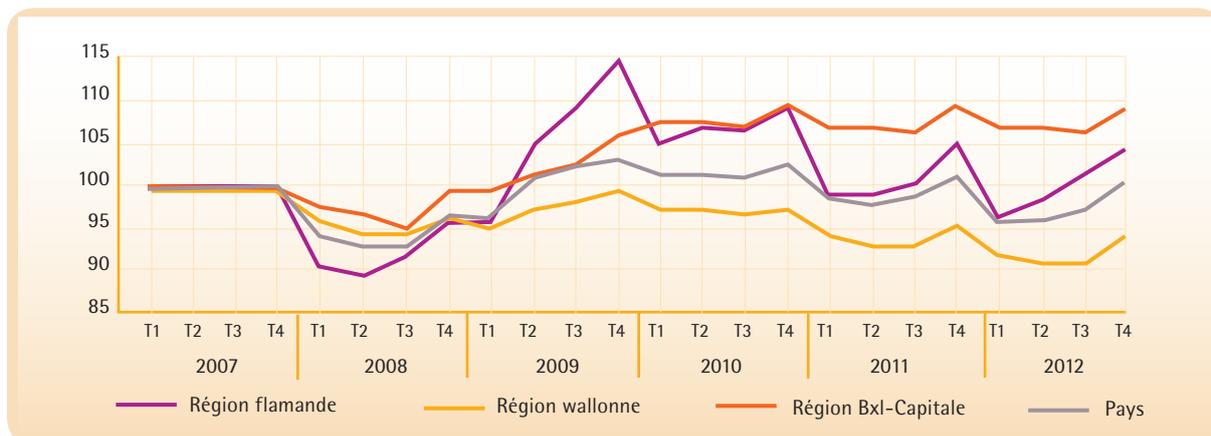
### 3.1.2 Selon la région

Tableau 3.1.III

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays			Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
2007	T1	163 712	209 692	72 109	445 513	2007	T1	100	100	100	100
	T2	151 166	203 878	70 754	425 798		T2	100	100	100	100
	T3	152 344	209 182	72 801	434 326		T3	100	100	100	100
	T4	141 863	199 678	69 169	410 710		T4	100	100	100	100
Année		152 271	205 607	71 208	429 087	Année		100	100	100	100
2008	T1	146 718	201 045	70 213	417 975	2008	T1	90	96	97	94
	T2	134 255	192 365	68 228	394 848		T2	89	94	96	93
	T3	139 604	197 000	69 479	406 083		T3	92	94	95	93
	T4	136 738	191 432	68 305	396 475		T4	96	96	99	97
Année		139 329	195 460	69 056	403 845	Année		92	95	97	94
2009	T1	156 964	199 986	71 264	428 214	2009	T1	96	95	99	96
	T2	158 363	198 516	71 895	428 773		T2	105	97	102	101
	T3	166 258	205 710	74 886	446 855		T3	109	98	103	103
	T4	161 131	198 385	73 122	432 638		T4	114	99	106	105
Année		160 679	200 649	72 792	434 120	Année		106	98	102	101
2010	T1	172 358	203 946	77 335	453 640	2010	T1	105	97	107	102
	T2	162 123	197 122	75 736	434 981		T2	107	97	107	102
	T3	162 037	201 307	77 215	440 560		T3	106	96	106	101
	T4	155 008	194 007	75 507	424 522		T4	109	97	109	103
Année		162 882	199 096	76 448	438 426	Année		107	97	107	102
2011	T1	161 105	197 108	77 366	435 578	2011	T1	98	94	107	98
	T2	148 498	188 628	75 536	412 662		T2	98	93	107	97
	T3	152 514	195 432	77 206	425 152		T3	100	93	106	98
	T4	148 325	190 397	75 179	413 901		T4	105	95	109	101
Année		152 610	192 891	76 322	421 823	Année		100	94	107	98
2012	T1	156 616	193 615	77 484	427 715	2012	T1	96	92	107	96
	T2	148 534	185 213	75 827	409 574		T2	98	91	107	96
	T3	151 545	191 307	77 251	420 103		T3	99	91	106	97
	T4	148 606	188 354	74 647	411 608		T4	105	94	108	100
Année		151 325	189 622	76 302	417 250	Année		99	92	107	97

2011	100	100	100	100
2012	99	98	100	99

Graphique 3.1.II



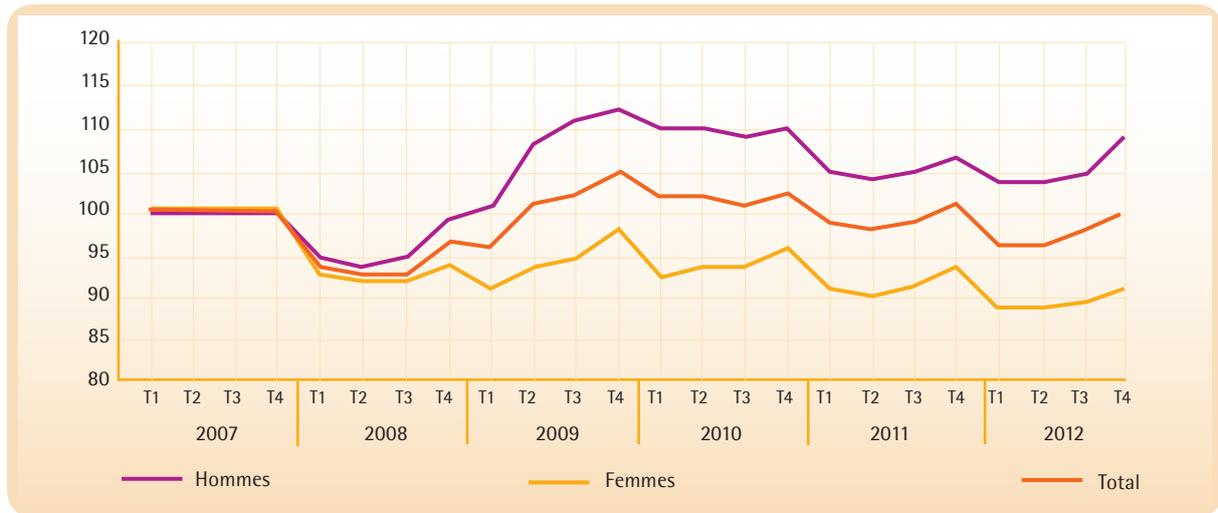
La Flandre connaît l'accroissement du chômage dû à la crise le plus rapide et le plus marqué, tandis qu'en Région wallonne, le chômage ne dépasse jamais son niveau de 2007 au cours de la période 2008-2012. Le chômage en Région de Bruxelles-Capitale dépasse le niveau de 2007 dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 pour ne plus redescendre en-dessous de celui-ci depuis.

### 3.1.3 Selon le sexe

Tableau 3.1.IV

		Hommes	Femmes	Total			Hommes	Femmes	Total
2007	T1	222 432	223 081	445 513	2007	T1	100	100	100
	T2	211 592	214 206	425 798		T2	100	100	100
	T3	214 108	220 218	434 326		T3	100	100	100
	T4	205 110	205 600	410 710		T4	100	100	100
Année		213 310	215 776	429 087	Année		100	100	100
2008	T1	211 179	206 796	417 975	2008	T1	95	93	94
	T2	198 001	196 847	394 848		T2	94	92	93
	T3	202 490	203 593	406 083		T3	95	92	93
	T4	202 242	194 233	396 475		T4	99	94	97
Année		203 478	200 367	403 845	Année		95	93	94
2009	T1	225 460	202 754	428 214	2009	T1	101	91	96
	T2	227 747	201 026	428 773		T2	108	94	101
	T3	236 942	209 912	446 855		T3	111	95	103
	T4	231 966	200 672	432 638		T4	113	98	105
Année		230 529	203 591	434 120	Année		108	94	101
2010	T1	245 684	207 955	453 640	2010	T1	110	93	102
	T2	233 603	201 378	434 981		T2	110	94	102
	T3	233 859	206 701	440 560		T3	109	94	101
	T4	226 332	198 190	424 522		T4	110	96	103
Année		234 870	203 556	438 426	Année		110	94	102
2011	T1	233 598	201 980	435 578	2011	T1	105	91	98
	T2	219 726	192 936	412 662		T2	104	90	97
	T3	225 026	200 126	425 152		T3	105	91	98
	T4	220 256	193 645	413 901		T4	107	94	101
Année		224 651	197 172	421 823	Année		105	91	98
2012	T1	230 822	196 892	427 715	2012	T1	104	88	96
	T2	220 858	188 716	409 574		T2	104	88	96
	T3	225 168	194 936	420 103		T3	105	89	97
	T4	223 666	187 942	411 608		T4	109	91	100
Année		225 128	192 121	417 250	Année		106	89	97
						2011	100	100	100
						2012	100	97	99

Graphique 3.1.III



De grandes différences apparaissent lorsque l'on distingue le chômage complet selon le sexe. C'est, en effet, dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 que le chômage des hommes dépasse le niveau de 2007 ne descendant jamais ensuite sous ce niveau au cours de la période 2009-2012. Le chômage complet des femmes, par contre, s'est maintenu sous le niveau de 2007 pendant toute la période 2008-2012.

### 3.1.4 Selon la classe d'âge

Tableau 3.1.V

		< 25 ans	25 à < 50 ans	50 ans et +	Total			< 25 ans	25 à < 50 ans	50 ans et +	Total
2007	T1	64 756	289 144	91 613	445 513	2007	T1	100	100	100	100
	T2	60 576	272 808	92 414	425 798		T2	100	100	100	100
	T3	65 990	274 412	93 925	434 326		T3	100	100	100	100
	T4	59 757	257 449	93 504	410 710		T4	100	100	100	100
Année		62 770	273 453	92 864	429 087	Année		100	100	100	100
2008	T1	59 537	262 957	95 481	417 975	2008	T1	92	91	104	94
	T2	55 536	245 824	93 487	394 848		T2	92	90	101	93
	T3	60 809	251 196	94 078	406 083		T3	92	92	100	93
	T4	57 893	244 049	94 534	396 475		T4	97	95	101	97
Année		58 444	251 007	94 395	403 845	Année		93	92	102	94
2009	T1	63 270	265 970	98 973	428 214	2009	T1	98	92	108	96
	T2	63 764	264 982	100 028	428 773		T2	105	97	108	101
	T3	70 032	274 236	102 587	446 855		T3	106	100	109	103
	T4	65 072	264 596	102 969	432 638		T4	109	103	110	105
Année		65 535	267 446	101 139	434 120	Année		104	98	109	101
2010	T1	66 695	279 668	107 277	453 640	2010	T1	103	97	117	102
	T2	62 476	266 345	106 160	434 981		T2	103	98	115	102
	T3	66 172	267 871	106 517	440 560		T3	100	98	113	101
	T4	60 622	257 933	105 967	424 522		T4	101	100	113	103
Année		63 992	267 954	106 480	438 426	Année		102	98	115	102
2011	T1	60 162	267 389	108 027	435 578	2011	T1	93	92	118	98
	T2	55 009	251 213	106 440	412 662		T2	91	92	115	97
	T3	61 278	256 934	106 940	425 152		T3	93	94	114	98
	T4	57 926	249 655	106 320	413 901		T4	97	97	114	101
Année		58 594	256 298	106 932	421 823	Année		93	94	115	98
2012	T1	57 966	261 817	107 932	427 715	2012	T1	90	91	118	96
	T2	51 658	251 516	106 399	409 574		T2	85	92	115	96
	T3	55 256	258 211	106 636	420 103		T3	84	94	114	97
	T4	57 264	250 125	104 219	411 608		T4	96	97	111	100
Année		55 536	255 417	106 296	417 250	Année		88	93	114	97

2011	100	100	100	100
2012	95	100	99	99

Graphique 3.1.IV



L'évolution du chômage complet réparti selon les classes d'âge (graphique 3.1.IV) met en évidence l'aspect davantage conjoncturel du chômage des jeunes chômeurs de moins de 25 ans.

34

L'accroissement du chômage des moins de 25 ans débute plus rapidement et dépasse le niveau d'avant la crise de 2007 dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. Le niveau maximal est atteint au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, avec un indice de 109. Il s'ensuit une régression régulière jusqu'à la fin 2011 poussée par les mesures d'embauche introduites en janvier 2010. La nette diminution du chômage des moins de 25 ans enregistrée au cours des 2 et 3<sup>ème</sup> trimestres 2012 est à mettre en relation avec le fait que le stage d'insertion professionnelle (anciennement le stage d'attente) que doivent accomplir préalablement, les personnes admises sur la base des études a été porté à 310 jours.

Quant à la classe d'âge intermédiaire des 25 à moins de 50 ans, le niveau du chômage de 2007 ne sera dépassé qu'au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009.

Le chômage de la classe d'âge des 50 ans et plus, quant à lui ne cesse de s'amplifier même lorsque l'activité économique reprend de la vigueur. Cette évolution s'explique aussi par le relèvement progressif, de 50 à 58 ans de l'âge à partir duquel les chômeurs peuvent bénéficier de la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi et par l'augmentation de la population active dans cette tranche d'âges.

Par rapport à 2011, 2012 se caractérise par une régression du chômage complet de 5 % pour la classe d'âge des moins de 25 ans et par une première diminution de 1 % pour la classe des 50 ans et plus tandis que la classe des 25 à moins de 50 ans voit son niveau de chômage se stabiliser.

### 3.1.5 Selon le niveau d'études

Tableau 3.1.VI

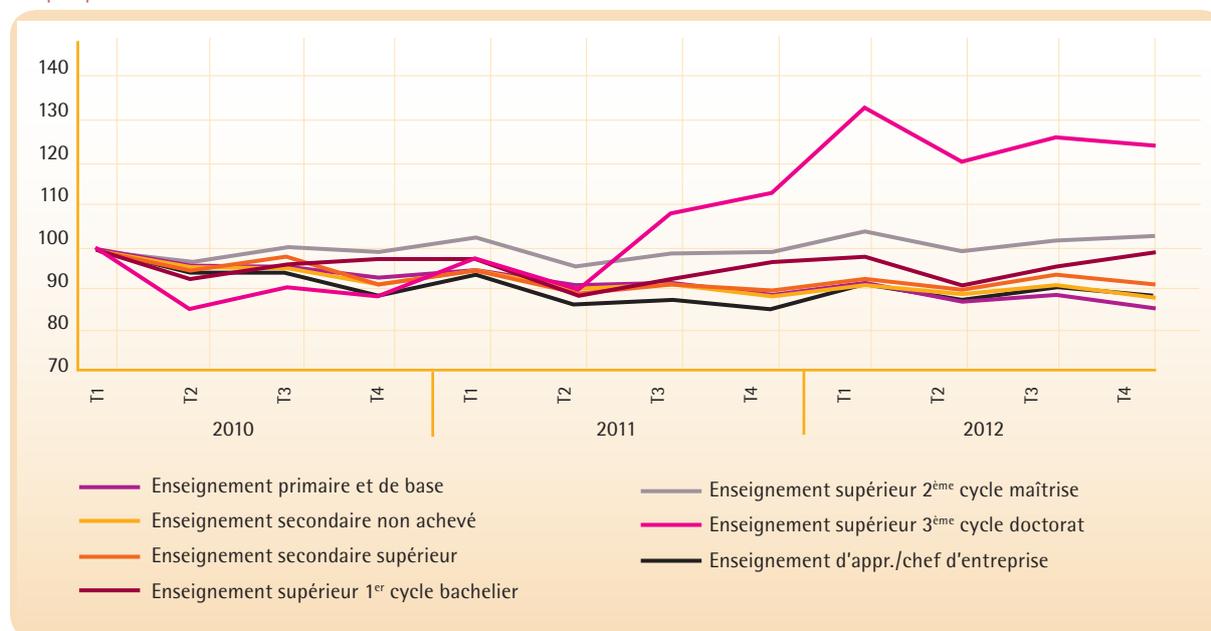
		Ens. primaire et de base	Ens. secondaire non achevé	Ens. secondaire supérieur	Ens. supérieur 1 <sup>er</sup> cycle bachelier	Ens. supérieur 2 <sup>ème</sup> cycle maîtrise	Ens. supérieur 3 <sup>ème</sup> cycle doctorat	Contr. d'appr./ chef d'entreprise	Inconnu	Total
2010	T1	111 404	139 897	126 931	36 837	21 218	183	13 420	3 750	453 640
	T2	107 634	134 427	121 253	34 443	20 599	156	12 668	3 800	434 981
	T3	107 395	134 826	124 619	35 533	21 405	165	12 655	3 961	440 560
	T4	104 123	128 939	117 123	35 884	21 149	162	11 987	5 156	424 522
	Année	107 639	134 522	122 481	35 674	21 093	166	12 683	4 167	438 426
2011	T1	106 560	133 029	120 613	35 830	21 911	178	12 540	4 917	435 578
	T2	102 203	126 904	113 344	32 980	20 411	165	11 582	5 075	412 662
	T3	102 813	129 346	118 614	34 216	21 035	198	11 764	7 166	425 152
	T4	100 197	124 378	114 275	35 828	21 179	207	11 514	6 325	413 901
	Année	102 943	128 414	116 711	34 713	21 134	187	11 850	5 871	421 823
2012	T1	102 474	129 777	118 908	35 991	22 271	242	12 268	5 783	427 715
	T2	99 051	125 286	114 484	33 802	21 179	221	11 755	3 796	409 574
	T3	99.608	127.863	119.457	35.329	21.772	232	12.093	3.750	420.103
	T4	96 323	123 643	117 110	36 661	21 928	228	11 910	3 805	411 608
	Année	99 364	126 642	117 490	35 446	21 788	231	12 006	4 284	417 250

		Ens. primaire et de base	Ens. secondaire non achevé	Ens. secondaire supérieur	Ens. supérieur 1 <sup>er</sup> cycle bachelier	Ens. supérieur 2 <sup>ème</sup> cycle maîtrise	Ens. supérieur 3 <sup>ème</sup> cycle doctorat	Contr. d'appr./ chef d'entreprise	Inconnu	Total
2010	T1	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	T2	97	96	96	94	97	85	94	101	96
	T3	96	96	98	96	101	90	94	106	97
	T4	93	92	92	97	100	88	89	138	94
2011	T1	96	95	95	97	103	97	93	131	96
	T2	92	91	89	90	96	90	86	135	91
	T3	92	92	93	93	99	108	88	191	94
	T4	90	89	90	97	100	113	86	169	91
2012	T1	92	93	94	98	105	132	91	154	94
	T2	89	90	90	92	100	121	88	101	90
	T3	89	91	94	96	103	127	90	100	93
	T4	86	88	92	100	103	125	89	101	91

2011	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2012	97	99	101	102	103	124	101	73	99	

Compte tenu d'une modification de méthodologie intervenue en 2010, modification visant à mieux identifier le niveau d'études, il n'a pas été possible de comparer l'évolution du niveau d'études depuis 2007. L'analyse se limitera à suivre l'évolution des niveaux d'études entre 2010 et 2012.

Graphique 3.1.V



36

Entre début 2010 (T1) et fin 2012 (T4), le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi a régressé de 9,3 %, soit 42 032 unités.

Cette régression a profité principalement aux demandeurs d'emploi issus de l'enseignement primaire et de base (- 15 080 unités, soit - 13,5 %), de "l'enseignement secondaire non achevé" (- 16 254 unités, soit - 11,6 %), de l'enseignement secondaire supérieur (- 9 821 unités, soit - 7,7 %).

Par contre, au cours de cette même période, les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur 2<sup>ème</sup> cycle (maîtrise) et 3<sup>ème</sup> cycle (doctorat) enregistrent un accroissement de leurs effectifs.

### 3.1.6 Selon la durée

Tableau 3.1.VII

		< 1 an	1 à < 2 ans	2 ans et +	Total			< 1 an	1 à < 2 ans	2 ans et +	Total	
2007	T1	141 314	71 407	232 792	445 513	2007	T1	100	100	100	100	
	T2	128 035	68 662	229 101	425 798		T2	100	100	100	100	
	T3	136 253	69 189	228 884	434 326		T3	100	100	100	100	
	T4	130 815	63 495	216 401	410 710		T4	100	100	100	100	
Année		134 104	68 188	226 794	429 087	Année		100	100	100	100	
2008	T1	139 998	64 450	213 527	417 975	2008	T1	99	90	92	94	
	T2	126 524	62 042	206 282	394 848		T2	99	90	90	93	
	T3	135 360	64 512	206 211	406 083		T3	99	93	90	93	
	T4	137 519	61 755	197 201	396 475		T4	105	97	91	97	
Année		134 850	63 190	205 805	403 845	Année		101	93	91	94	
2009	T1	162 459	66 904	198 851	428 214	2009	T1	115	94	85	96	
	T2	162 734	68 539	197 500	428 773		T2	127	100	86	101	
	T3	170 799	75 164	200 891	446 855		T3	125	109	88	103	
	T4	161 819	75 862	194 957	432 638		T4	124	119	90	105	
Année		164 453	71 617	198 050	434 120	Année		123	105	87	101	
2010	T1	167 564	86 020	200 055	453 640	2010	T1	119	120	86	102	
	T2	150 480	86 045	198 456	434 981		T2	118	125	87	102	
	T3	151 071	87 408	202 080	440 560		T3	111	126	88	101	
	T4	146 905	79 264	198 353	424 522		T4	112	125	92	103	
Année		154 005	84 684	199 736	438 426	Année		115	124	88	102	
2011	T1	154 626	78 443	202 509	435 578	2011	T1	109	110	87	98	
	T2	140 374	73 019	199 269	412 662		T2	110	106	87	97	
	T3	148 161	74 059	202 933	425 152		T3	109	107	89	98	
	T4	147 865	69 595	196 441	413 901		T4	113	110	91	101	
Année		147 756	73 779	200 288	421 823	Année		110	108	88	98	
2012	T1	159 813	71 241	196 661	427 715	2012	T1	113	100	84	96	
	T2	144 966	70 826	193 782	409 574		T2	113	103	85	96	
	T3	148 732	75 336	196 035	420 103		T3	109	109	86	97	
	T4	150 920	72 461	188 227	411 608		T4	115	114	87	100	
Année		151 108	72 466	193 676	417 250	Année		113	106	85	97	
								2011	100	100	100	100
								2012	102	98	97	99

Graphique 3.1.VI



38

L'impact de la dégradation conjoncturelle sur le niveau du chômage a commencé à se manifester dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2008. L'entrée en nombre de nouveaux chômeurs apparaît alors dans le groupe des chômeurs comptant moins d'un an de chômage. C'est au cours des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2009 que l'accroissement est le plus important par rapport à 2007. Dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2010, on constate une régression du chômage complet de courte durée suite au passage d'une partie des chômeurs du groupe des moins de 1 an de durée de chômage à celui des 1 à 2 ans.

Le maintien du groupe comptant moins d'un an de chômage à un niveau assez élevé au cours des années 2011 et 2012 témoigne de l'entrée dans le chômage d'un nombre assez élevé de nouveaux allocataires.

La régression du groupe des 1 à 2 ans de chômage à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 correspond également au glissement d'un certain nombre de chômeurs vers le groupe de durée supérieure.

Le groupe des plus de 2 ans de chômage témoigne du caractère plus structurel du chômage de longue durée. L'influence nettement atténuée de la crise ne s'y marque qu'avec un décalage de plus de 2 ans. Ce groupe a fortement diminué jusqu'en 2009 pour rester assez stable en 2010 et 2011 avant de diminuer à nouveau en 2012 (- 3,2 %).

### 3.1.7 Selon la nationalité

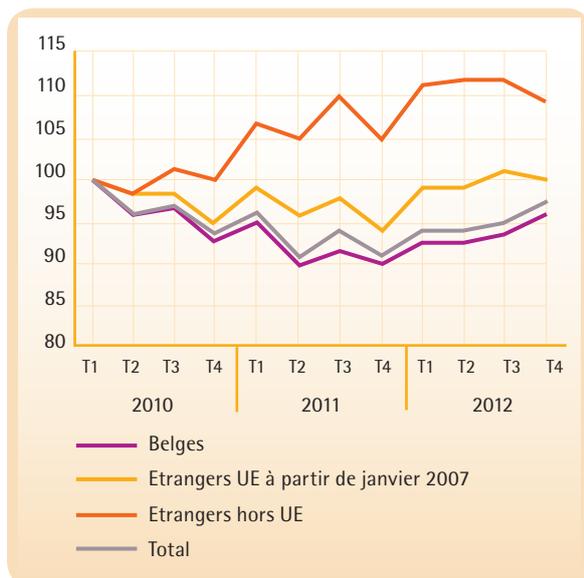
Tableau 3.1.VIII

		Etrangers UE à partir de janvier 2007			Total			Etrangers UE à partir de janvier 2007			Total
		Belges	Etrangers hors UE					Belges	Etrangers hors UE		
2010	T1	397 545	35 165	20 929	453 640	2010	T1	100	100	100	100
	T2	380 118	34 310	20 553	434 981		T2	96	98	98	96
	T3	384 941	34 541	21 078	440 560		T3	97	98	101	97
	T4	370 032	33 467	21 023	424 522		T4	93	95	100	94
Année		383 159	34 371	20 895	438 426						
2011	T1	378 468	34 803	22 308	435 578	2011	T1	95	99	107	96
	T2	357 084	33 625	21 953	412 662		T2	90	96	105	91
	T3	367 714	34 358	23 080	425 152		T3	92	98	110	94
	T4	358 751	33 229	21 921	413 901		T4	90	94	105	91
Année		365 504	34 004	22 315	421 823						
2012	T1	369 507	34 917	23 290	427 715	2012	T1	93	99	111	94
	T2	352 606	34 007	22 961	409 574		T2	93	99	112	94
	T3	361 514	34 883	23 706	420 103		T3	94	101	112	95
	T4	355 169	33 423	23 016	411 608		T4	96	100	109	97
Année		359 699	34 308	23 243	417 250						

2011	100	100	100	100
2012	98	101	104	99

39

Graphique 3.1.VII



Entre 2010 et 2011, l'évolution générale a été celle d'une régression régulière du chômage, tout au moins en ce qui concerne les ressortissants belges (- 5 %) et les autres ressortissants de l'UE (- 1 %).

Par contre, l'évolution du chômage complet des étrangers hors UE était orientée à la hausse avec une augmentation de 7 %.

Au cours de l'année 2012, toutes les courbes se redressent ainsi qu'en témoigne le graphique 3.1.VII.

Globalement, cependant, seul le chômage complet des étrangers hors UE enregistre une nette augmentation de 4 % par rapport à la situation de 2011.

### 3.1.8 Taux de chômage indemnisé

Tableau 3.1.IX  
Taux de chômage indemnisé

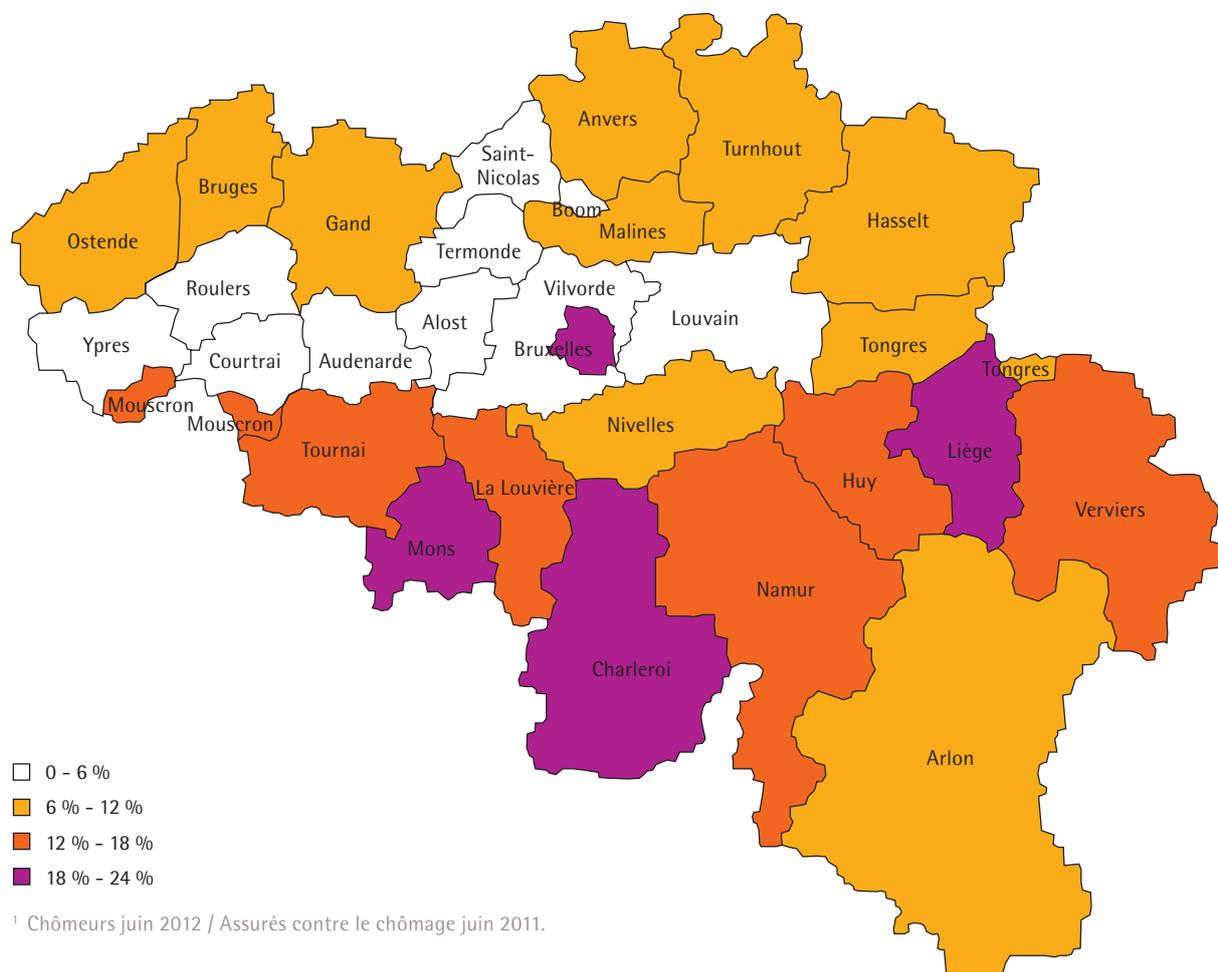
	0 à < 6 %	6 à < 12 %	12 à < 18 %	18 à 24 %
Roulers	3,87			
Louvain	4,52			
Ypres	4,88			
Termonde	5,08			
Courtrai	5,24			
Vilvorde	5,24			
Boom	5,63			
Audenarde	5,68			
Alost	5,75			
St.-Nicolas	5,96			
Malines		6,03		
Turnhout		6,04		
Tongres		6,20		
Bruges		6,52		
Gand		6,53		
Ostende		6,78		
Hasselt		7,19		
Anvers		9,06		
Arlon		10,65		
Nivelles		10,74		
Huy			12,39	
Verviers			12,93	
Namur			13,69	
Mouscron			14,91	
Tournai			15,38	
La Louvière			17,96	
Liège				18,67
Charleroi				19,34
Bruxelles				20,15
Mons				22,27

40

Les taux de chômage indemnisé repris dans le tableau 3.1.IX ont été calculés en divisant la somme des chômeurs complets demandeurs d'emploi inoccupés et des travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012, par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Les calculs ont été effectués par l'ONEM sur la base de données provenant de l'ONSS et de l'ONSSA-PL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers.

Ces taux de chômage ont également servi de base au graphique 3.1.VIII illustrant la répartition géographique du chômage selon les bureaux du chômage.

Graphique 3.1.VIII  
Taux de chômage<sup>1</sup> par bureau du chômage en 2012



<sup>1</sup> Chômeurs juin 2012 / Assurés contre le chômage juin 2011.

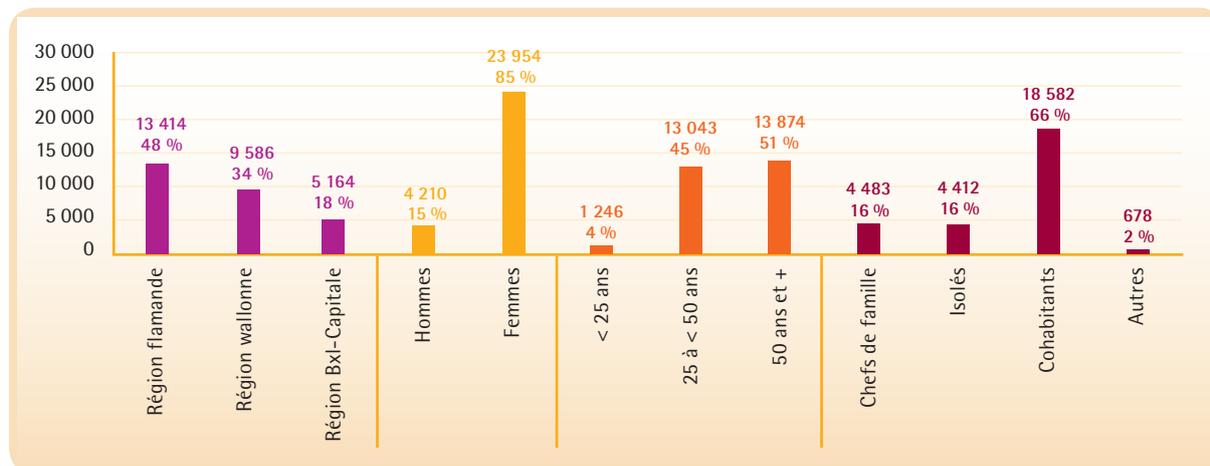
La carte témoigne de la diversité des taux de chômage rencontrés en Belgique.

Comme en 2011, l'écart nord-sud apparaît toujours clairement.

Les 18 bureaux du chômage (BC) flamands se répartissent à égalité entre le groupe enregistrant un taux de chômage compris entre 0 et 6% et le groupe des 6 à 12 %. Aucun BC flamand ne relève des groupes enregistrant un taux de chômage compris entre 12 et 18 % et entre 18 et 24 %. Ces deux groupes ne comprennent effectivement que des BC wallons et le BC de Bruxelles. Deux BC wallons, à savoir Nivelles et Arlon font partie du groupe enregistrant un taux de chômage compris entre 6 et 12%. Il faut cependant rappeler que ces taux de chômage ne tiennent pas compte des chômeurs indemnisés qui bénéficient d'une dispense comme demandeurs d'emploi.

## 3.2 CCI-DE après un travail à temps partiel volontaire

Graphique 3.2.1



Les travailleurs à temps partiel qui perdent leur emploi mais ne répondent pas aux conditions pour être assimilés à un travailleur à temps plein peuvent être indemnisés dans le régime spécifique des travailleurs à temps partiel volontaire à condition qu'ils puissent prouver un certain nombre de demi-jours de travail salarié au cours d'une certaine période de référence précédant la demande d'allocations et qu'ils aient travaillé au moins 12 heures par semaine ou au moins le tiers d'une occupation à temps plein.

42

En 2012, 28 164 chômeurs bénéficiaient d'allocations de chômage sur la base d'un travail à temps partiel volontaire. Ils étaient 29 252 en 2007 et 28 114 en 2011.

48 % de ces chômeurs sont domiciliés en Région flamande, 34 % en Région wallonne et 18 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Dans 85 % des cas, ce sont des femmes qui sont concernées par l'admission sur la base d'un travail à temps partiel volontaire.

51 % des chômeurs admis sur la base d'un travail à temps partiel volontaire appartiennent à la classe des 50 ans et plus et 45 % à celle des 25 à moins de 50 ans.

Les 2/3 de ces chômeurs sont des cohabitants et le tiers restant se partage à parts égales entre les catégories de chef de famille et d'isolés.

### 3.3 Chômeurs âgés dispensés

Tableau 3.3.I

	50 à < 55 ans		55 à < 60 ans		60 ans et +		Total	
	Chiffres absolus	Indices (2000=100)						
2000	55 205	100	57 672	100	27 886	100	140 763	100
2001	55 358	100	62 910	109	29 651	106	147 919	105
2002	53 177	96	69 016	120	30 116	108	152 309	108
2003	41 132	75	71 899	125	33 386	120	146 417	104
2004	28 158	51	71 381	124	37 367	134	136 907	97
2005	16 798	30	69 103	120	39 782	143	125 683	89
2006	7 385	13	64 027	111	44 756	160	116 169	83
2007	995	2	57 139	99	49 804	179	107 939	77
2008	277	1	47 779	83	52 787	189	100 844	72
2009	281	1	37 107	64	57 413	206	94 801	67
2010	288	1	28 058	49	60 847	218	89 193	63
2011	222	0	22 974	40	59 881	215	83 077	59
2012	174	0	20 439	35	56 451	202	77 064	55

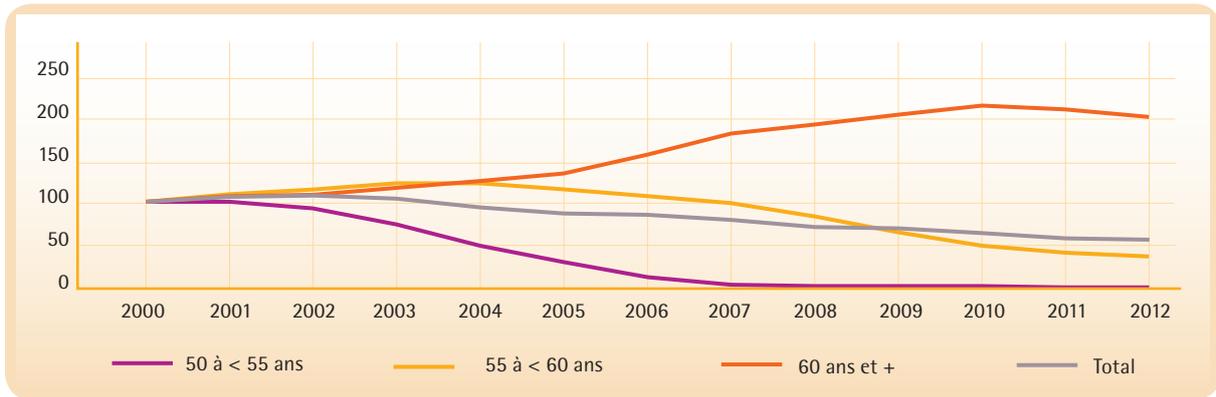
En 2000, le nombre de bénéficiaires de la dispense pour chômeurs âgés s'élevait à 140 763 unités (56 % d'hommes, soit 79 251 unités et 44 % de femmes, soit 61 513 personnes).

Entre 2000 et 2012, le nombre de chômeurs âgés dispensés décroît de 45 %: - 52 % pour les hommes et - 37 % pour les femmes. De ce fait, en 2012, hommes et femmes bénéficient pratiquement à parts égales de cette dispense (38 344 hommes et 38 720 femmes).

Le graphique relatif à l'évolution depuis l'an 2000 (indice = 100) du nombre de bénéficiaires de la dispense pour chômeurs âgés témoigne d'une évolution différenciée selon la classe d'âge à laquelle ils appartiennent et des modifications de la réglementation intervenues au cours de la période. Depuis juillet 2002, l'âge d'accès à cette dispense d'inscription comme demandeur d'emploi a été porté à 58 ans<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'âge d'accès à la dispense pour chômeurs âgés est porté à 60 ans.

Graphique 3.3.I



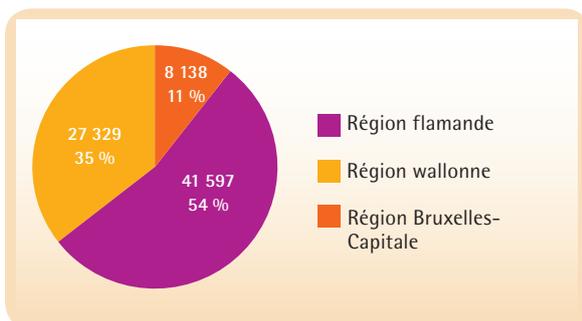
En 2000, il y avait 140 763 chômeurs âgés dispensés. 41 % appartenait à la classe d'âges de 55 à moins de 60 ans et 39 % à celle de 50 à moins de 55 ans. La classe de 60 ans et plus ne concernait alors que 20 % de ces dispensés.

En 2012, la composition du groupe s'est complètement modifiée. C'est dorénavant la classe des 60 ans et plus qui concentre la plus grande part des chômeurs âgés dispensés (73 %) enregistrant un accroissement de 102 %. Le relèvement progressif de l'âge de la pension des femmes n'est pas étranger à cette évolution.

44

La classe d'âges de 55 à moins de 60 ans voit sa part passer de 41 % en 2000 à 27 % en 2012 perdant ainsi 65 % de ses effectifs. Quant à la classe de 50 à moins de 55 ans, elle ne comprend plus que quelques unités.

Graphique 3.3.II



41 597 bénéficiaires d'une dispense pour chômeurs âgés proviennent de la Région flamande (54 %). La Région wallonne en compte 27 329 (ou 35 %) alors que 8 138 de ceux-ci (11 %) résident en Région de Bruxelles-Capitale.

### 3.4 Chômeurs dispensés pour raison sociale ou familiale

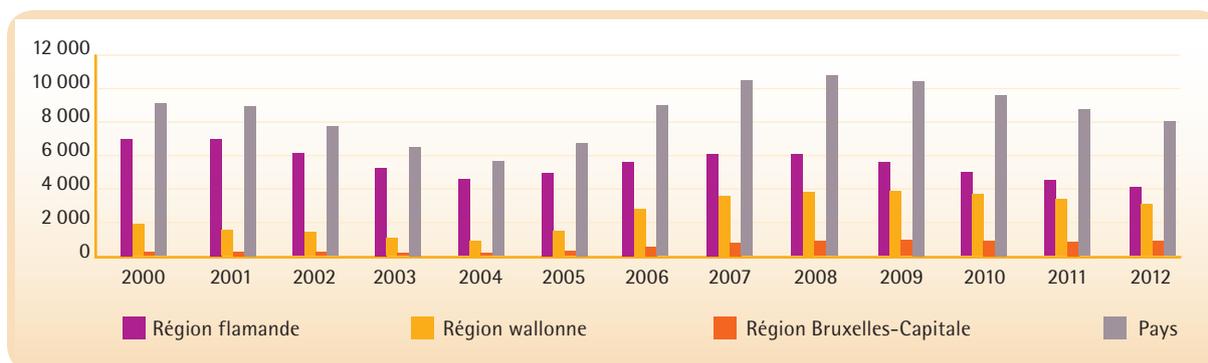
Tableau 3.4.I

	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
2000	7 201	1 940	243	9 383
2001	7 188	1 760	266	9 214
2002	6 295	1 450	227	7 971
2003	5 415	1 106	184	6 705
2004	4 709	941	160	5 810
2005	5 111	1 555	289	6 954
2006	5 773	2 899	578	9 250
2007	6 265	3 682	820	10 767
2008	6 251	3 944	902	11 097
2009	5 758	4 012	970	10 740
2010	5 146	3 775	940	9 861
2011	4 645	3 466	879	8 990
2012	4 202	3 172	897	8 270
2012-2011	- 443	- 295	18	- 720
%	- 10 %	- 9 %	2 %	- 8 %

Les chômeurs complets qui doivent faire face à des difficultés sur le plan social ou familial peuvent obtenir une dispense de l'inscription comme demandeur d'emploi pendant une période ininterrompue de 6 mois minimum et de 12 mois maximum. La dispense peut être prolongée. Il peut être mis fin prématurément à la dispense lorsque la situation qui a donné lieu à l'octroi de la dispense a cessé d'exister suite à un événement imprévisible.

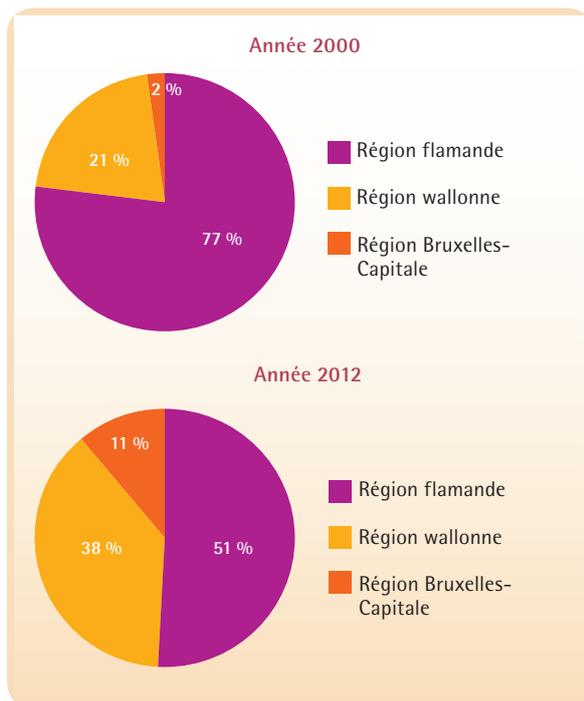
45

Graphique 3.4.I



Cette dispense a connu un regain d'intérêt à partir de 2005 et jusqu'en 2009, année à partir de laquelle le nombre de ces dispensés a commencé à régresser à nouveau.

Graphique 3.4.II



La Région flamande qui comptait, en 2000, presque 77 % de ces dispensés a vu sa part relative chuter à 51 % en 2012.

46

De 2000 à 2012, la part de la Région wallonne a progressé, passant de 21 % à 38 % alors que celle de la Région de Bruxelles-Capitale a progressé de 3 % en 2000 à 11 % en 2012.

Tableau 3.4.II

	Hommes	Femmes	Total
2011	392	8 599	8 990
2012	391	7 880	8 270
2012-2011	- 1	- 719	- 720
%	- 0,3 %	- 8,4 %	- 8,0 %

En 2012, les femmes représentent toujours, comme en 2000, la quasi-totalité de ce statut avec une part relative de 95,3 %.

## 3.5 Evolution des allocations

### 3.5.1 Allocation mensuelle moyenne

Tableau 3.5.I

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2007/2012 <sup>1</sup>
Chefs de famille	955,80	1 005,74	1 043,66	1 060,72	1 094,61	1 133,87	+ 18,6 %
Isolés	804,96	865,91	909,56	926,27	960,48	997,82	+ 24,0 %
Cohabitants	582,60	624,67	691,68	693,79	705,69	739,55	+ 26,9 %
Total	772,11	820,03	864,25	873,76	899,19	932,68	+ 20,8 %

<sup>1</sup> dont 12,62% de hausse due à l'index.

Au cours de la période 2007-2012, l'allocation mensuelle moyenne payée à un chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi est passée de 772,11 EUR à 932,68 EUR, soit un accroissement de 20,8 % dont 12,62 % sont dus à l'indexation.

Cette allocation moyenne ne tient pas compte de la distinction entre allocations de chômage attribuées aux chômeurs complets indemnisés sur la base de prestations de travail et allocations d'insertion dont bénéficient les chômeurs admis sur la base des études.

Si l'on prend en compte la catégorie familiale de l'allocataire, on constate que ce sont les cohabitants sans charge de famille qui bénéficient, avec une hausse de 26,9 %, de l'augmentation la plus importante. A la lecture du tableau 3.5.I, il apparaît, cependant, clairement qu'il s'agit là davantage d'une action de rattrapage des allocations de la catégorie des cohabitants. De surcroît, la crise qui s'est manifestée à partir de 2008 est responsable de l'entrée de nouveaux chômeurs bénéficiant des niveaux d'allocations les plus élevés.

47

### 3.5.2 Allocation en début de chômage (1<sup>er</sup> mois)

Tableau 3.5.II

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>1</sup>	2007/2012 <sup>2</sup>
Chefs de famille	984,04	1 040,78	1 138,75	1 151,89	1 179,02	1 212,27	+ 23,2 %
Isolés	921,41	1 010,58	1 125,51	1 134,85	1 164,41	1 193,59	+ 29,5 %
Cohabitants	800,04	946,58	1 124,75	1 140,39	1 174,92	1 208,66	+ 51,1 %
Total	871,42	979,19	1 126,71	1 141,00	1 173,68	1 206,12	+ 38,4 %

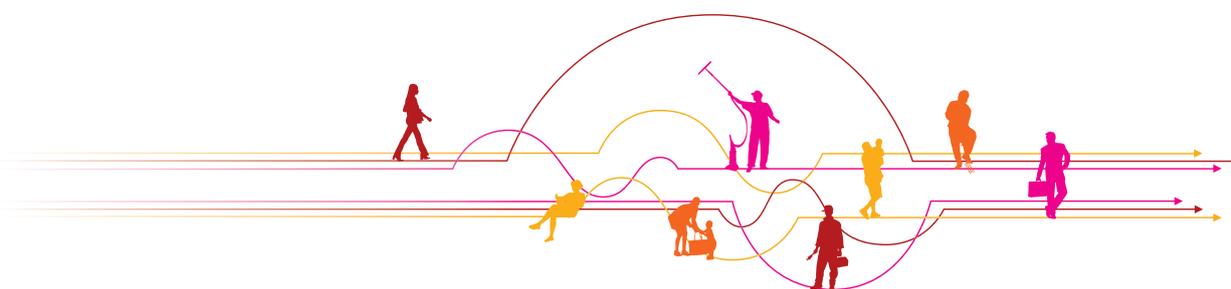
<sup>1</sup> Pour les 4 derniers mois de l'année, il s'agit des mois d'introduction

<sup>2</sup> dont 12,62% de hausse due à l'index.

Le tableau 3.5.II montre l'évolution, selon les catégories familiales des chômeurs, de l'allocation moyenne perçue en début de chômage, c'est-à-dire l'allocation du 1<sup>er</sup> mois.

L'évolution à la hausse y apparaît encore de façon plus marquée, surtout au niveau des cohabitants sans charge de ménage dont l'allocation mensuelle moyenne en début de chômage est passée de 800,04 EUR en 2007 à 1 208,66 EUR en 2012 enregistrant ainsi une augmentation de 51,1 %. Les isolés ont vu leur allocation en début de chômage augmenter de 29,5 % et les chefs de ménage de 23,2 %. L'influence de l'indexation au cours de la période considérée est de 12,62 %.

# Activation du comportement de recherche d'emploi du chômeur complet



48

La procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi "classique" est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et s'est déroulée en trois phases:

- à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004: uniquement les chômeurs âgés de moins de 30 ans (= 1<sup>er</sup> groupe-cible);
- à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005: élargissement aux chômeurs de moins de 40 ans (= 2<sup>ème</sup> groupe-cible);
- à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006: élargissement aux chômeurs de moins de 50 ans (= 3<sup>ème</sup> groupe-cible).

L'activation du comportement de recherche d'emploi consiste en un ensemble d'actions menées par l'ONEM en vue d'évaluer les efforts que le chômeur complet fait pour retrouver un emploi. Cette évaluation s'effectue lors de différents entretiens individuels (3 au maximum) que le "facilitateur" conduit avec le chômeur. L'objectif prioritaire est de suivre activement le chômeur et de le soutenir dans sa recherche d'emploi.

Depuis le 9 août 2012, une nouvelle procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi, plus intensive, est entrée en vigueur spécifiquement pour les bénéficiaires d'allocations d'insertion ainsi que pour les travailleurs à temps partiel avec maintien des droits qui bénéficient, depuis six mois au moins, d'une allocation de garantie de revenus calculée sur la base d'une allocation d'insertion. Pour ces allocataires, la procédure a été renforcée. En effet, pour conserver ses allocations, le bénéficiaire d'allocations d'insertion doit faire la preuve (notamment) d'une démarche active et régulière en vue de rechercher un emploi dans des délais plus courts (6 mois) que dans la procédure "classique".

## 4.1 Etat de la situation au 31 décembre 2012

### 4.1.1 Quelques données de base relatives à la procédure classique

Au 31 décembre 2012, 498 399 demandeurs d'emploi différents sont encore concernés par une procédure en cours. C'est 20 298 unités de moins qu'au 31 décembre 2011 (518 697).

Les 498 399 demandeurs d'emploi pour lesquels une procédure est encore en cours sont répartis parmi les différents groupes-cibles comme suit:

Tableau 4.1.I  
Nombre de demandeurs d'emploi dans une procédure en cours  
(situation au 31 décembre 2012)

498 399 demandeurs d'emploi	=	234 299 pour le 1 <sup>er</sup> groupe-cible (- 30 ans)	+	138 583 pour le 2 <sup>ème</sup> groupe-cible (30 - 40 ans)	+	125 517 pour le 3 <sup>ème</sup> groupe-cible (40 - 50 ans)
=		=		=		=
282 250 actuellement dans la 1 <sup>ère</sup> procédure	=	151 503	+	63 956	+	66 791
+		+		+		+
134 180 actuellement dans la 2 <sup>ème</sup> procédure	=	56 607	+	42 290	+	35 283
+		+		+		+
59 391 actuellement dans la 3 <sup>ème</sup> procédure	=	20 712	+	22 158	+	16 521
+		+		+		+
19 957 actuellement dans la 4 <sup>ème</sup> procédure	=	4 942	+	8 664	+	6 351
+		+		+		+
2 597 actuellement dans la 5 <sup>ème</sup> procédure	=	525	+	1 501	+	571
+		+		+		
24 actuellement dans la 6 <sup>ème</sup> procédure	=	10	+	14		

Depuis le début de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi (mi-2004), 1 255 537 lettres d'avertissement ont été envoyées en vue d'informer les demandeurs d'emploi du fait qu'ils devaient s'attendre à une convocation à un 1<sup>er</sup> entretien (dans une 1<sup>ère</sup> procédure ou dans une procédure suivante):

- 836 515 lettres concernent des premiers avertissements "1<sup>ère</sup> procédure" lors du lancement de la procédure au moins 8 mois avant le premier 1<sup>er</sup> entretien;
  - 292 733 lettres concernent des avertissements "2<sup>ème</sup> procédure" au moins 6 mois avant le deuxième 1<sup>er</sup> entretien;
  - 97 097 lettres concernent des avertissements "3<sup>ème</sup> procédure" au moins 6 mois avant le troisième 1<sup>er</sup> entretien;
  - 26 133 lettres concernent des avertissements "4<sup>ème</sup> procédure" au moins 6 mois avant le quatrième 1<sup>er</sup> entretien;
  - 3 034 lettres concernent des avertissements "5<sup>ème</sup> procédure" au moins 6 mois avant le cinquième 1<sup>er</sup> entretien.
- 50
- 25 lettres concernent des avertissements "6<sup>ème</sup> procédure" au moins 6 mois avant le sixième 1<sup>er</sup> entretien.

Tableau 4.1.II  
 Nombre de lettres d'avertissement (= lettres d'info lors  
 du lancement de la procédure)  
 (situation au 31 décembre 2012)

1 255 537 avertissements	=	595 044 pour le 1 <sup>er</sup> groupe-cible (- 30 ans)	+	376 385 pour le 2 <sup>ème</sup> groupe-cible (30-40 ans)	+	284 108 pour le 3 <sup>ème</sup> groupe-cible (40-50 ans)
=		=		=		=
836 515 pour la 1 <sup>ère</sup> procé- dure	=	426 096	+	227 192	+	183 227
+		+		+		+
292 733 pour la 2 <sup>ème</sup> procé- dure	=	127 196	+	97 632	+	67 905
+		+		+		+
97 097 pour la 3 <sup>ème</sup> procé- dure	=	34 115	+	37 982	+	25 000
+		+		+		+
26 133 pour la 4 <sup>ème</sup> procé- dure	=	6 926	+	11 812	+	7 395
+		+		+		+
3 034 pour la 5 <sup>ème</sup> procé- dure	=	700	+	1 753	+	581
+		+		+		
25 pour la 6 <sup>ème</sup> procé- dure	=	11	+	14		

Le tableau 4.1.II reprenant le nombre de lettres d'avertissement peut être aussi présenté selon l'année au cours de laquelle la lettre a été envoyée (tableau 4.1.III).

Tableau 4.1.III  
Nombre de lettres d'avertissement (= lettres d'info lors du lancement de la procédure)  
(situation par année)

	1 <sup>er</sup> groupe- cible (- 30 ans)	2 <sup>ème</sup> groupe- cible (30- 40 ans)	3 <sup>ème</sup> groupe- cible (40- 50 ans)	Total
2004 (6 m)	58 228	-	-	58 228
2005 (12 m)	125 926	32 100	-	158 026
2006 (12 m)	81 365	93 410	26 174	200 949
2007 (12 m)	63 904	50 503	71 964	186 371
2008 (12 m)	56 232	38 829	36 631	131 692
2009 (12 m)	57 655	43 211	37 802	138 668
2010 (12 m)	55 322	44 281	38 901	138 504
2011 (12 m)	46 501	40 409	38 626	125 536
2012 (12 m)	49 911	33 642	34 010	117 563
Total	595 044	376 385	284 108	1 255 537

On constate logiquement que pour le premier groupe-cible (- 30 ans) le plus grand nombre de lettres d'avertissement (125 926) a été envoyé en 2005, 1 an après le lancement de la procédure pour ce groupe. Pour le deuxième groupe-cible (30-40 ans), ce fut en 2006 (93 410 lettres) soit aussi 1 an après le lancement de la procédure pour ce groupe. Pour le troisième groupe, même constatation: 71 964 lettres en 2007. Si l'on considère le total des 3 groupes, c'est en 2006 que le plus grand nombre de lettres d'avertissement a été envoyé (200 949).

En 2012, au total, 117 563 lettres d'avertissement ont été envoyées contre 125 536 en 2011.

Au 31 décembre 2012, 920 725 demandeurs d'emploi ont été convoqués:

- 660 894 pour un premier entretien dont (au 31 décembre) 610 614 réellement présents;
- 208 198 pour un deuxième entretien dont (au 31 décembre) 180 699 réellement présents;
- et 51 633 pour un troisième entretien dont (au 31 décembre) 32 827 réellement présents.

En résumé: sur 920 725 personnes convoquées, 824 140 étaient bel et bien présentes (89,5 %).

Tableau 4.1.IV  
Présences aux entretiens  
(situation par année toutes procédures confondues)

	1 <sup>er</sup> entretien	2 <sup>ème</sup> entretien	3 <sup>ème</sup> entretien	Total
2004 (6 m)	3 534	-	-	3 534
2005 (12 m)	47 344	3 280	121	50 745
2006 (12 m)	84 473	13 297	886	98 656
2007 (12 m)	91 905	24 157	2 486	118 548
2008 (12 m)	93 844	32 158	4 493	130 495
2009 (12 m)	80 398	29 981	6 855	117 234
2010 (12 m)	75 619	27 796	6 399	109 814
2011 (12 m)	65 261	25 793	5 831	96 885
2012 (12 m)	68 236	24 237	5 756	98 229
Total	610 614	180 699	32 827	824 140

Le tableau 4.1.IV indique qu'à ce jour, c'est en 2008 que le plus grand nombre de présences à un entretien a été enregistré (130 495). Le nombre de présences au 1<sup>er</sup> entretien a augmenté jusqu'en 2008 (93 844) et a diminué ensuite. Cette diminution ne s'est pas poursuivie en 2012 puisque le nombre de présences au 1<sup>er</sup> entretien a crû de 2 975 unités pour atteindre 68 236 présences à un premier entretien en 2012 (+ 4,6 % par rapport à 2011). Par contre, les présences aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> entretien ont continué à légèrement décroître en 2012.

Le tableau 4.1.V reprend la proportion de présences/ absences à un entretien par groupe-cible au 31 décembre 2012.

Tableau 4.1.V  
Proportion présences/absences à un entretien par  
groupe-cible  
(situation au 31 décembre 2012, toutes procédures  
confondues)

	1 <sup>er</sup> groupe-cible (- 30ans)		2 <sup>ème</sup> groupe-cible (30-40ans)		3 <sup>ème</sup> groupe-cible (40-50ans)	
	Présents	Absents	Présents	Absents	Présents	Absents
1 <sup>er</sup> entretien	250 753 98,2 %	4 521 1,8 %	201 211 98,7 %	2 632 1,3 %	158 650 99,0 %	1 553 1,0 %
2 <sup>ème</sup> entretien	71 686 96,0 %	2 981 4,0 %	58 837 97,1 %	1 760 2,9 %	50 176 98,1 %	964 1,9 %
3 <sup>ème</sup> entretien	14 433 67,1 %	7 089 32,9 %	10 098 75,2 %	3 333 24,8 %	8 296 82,9 %	1 709 17,1 %

Depuis le lancement de la procédure en 2004,  
421 100 demandeurs d'emploi ont participé au  
moins à un entretien.

Tableau 4.1.VI  
Nombre de demandeurs d'emploi ayant eu au moins  
1 entretien durant la période du 20 juillet 2004 au  
31 décembre 2012

	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
	121 059	223 207	76 834	421 100
dont:				
1 entretien			197 731	47,0 %
2 entretiens			108 825	25,8 %
3 entretiens			62 703	14,9 %
4 entretiens			29 841	7,1 %
5 entretiens			14 579	3,5 %
6 entretiens			5 379	1,3 %
7 entretiens			1 617	0,4 %
8 entretiens			362	0,1 %
9 entretiens			54	0,0 %
10 entretiens			9	0,0 %
Total			421 100	100 %

#### 4.1.2

### Résultats des entretiens déjà menés selon le groupe-cible

Le tableau 4.1.VII synthétise la suite qui a été donnée pour les demandeurs d'emploi qui étaient présents à un entretien et ce, qu'il s'agisse d'une 1<sup>ère</sup> procédure ou de procédures ultérieures. Seuls les dossiers pour lesquels une décision a déjà été prise sont comptabilisés et non les dossiers qui sont encore en cours d'examen avant qu'une décision ne soit prise.

Les 3 groupes-cibles fournissent suffisamment d'efforts suite au 1<sup>er</sup> entretien à concurrence de 53 à 56 %. Lors du 2<sup>ème</sup> entretien, la proportion de demandeurs d'emploi fournissant suffisamment d'efforts augmente au fur et à mesure que le groupe-cible avance en âge, de 53 % pour le groupe-cible le plus jeune (- 30 ans) à 65 % pour le groupe-cible intermédiaire (30 à - 40 ans) et 71 % pour le groupe-cible le plus âgé (40 à - 50 ans). C'est également le cas pour les évaluations positives suite au 3<sup>ème</sup> entretien (44 % pour les moins de 30 ans, 55 % pour les 30 à 40 ans et 64 % pour les 40 à 50 ans).

Le tableau 4.1 VIII renseigne, par région et pour le pays, la proportion "d'efforts suffisants" et "d'évaluations positives" suite aux différents entretiens.

Pour le 1<sup>er</sup> groupe-cible, les demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, 53,4 % ont fourni des efforts suffisants pour chercher du travail ou sont évalués positivement suite au 1<sup>er</sup> entretien; 54,1 % suite au deuxième entretien et enfin, 44,5 % suite au 3<sup>ème</sup>.

Pour le 2<sup>ème</sup> groupe cible, les demandeurs d'emploi âgés de 30 à moins de 40 ans, c'est 55,8 % suite au 1<sup>er</sup> entretien, 66 % suite au deuxième et 55,4 % suite au 3<sup>ème</sup>.

Pour le 3<sup>ème</sup> groupe-cible, on atteint 55,7 % lors du 1<sup>er</sup> entretien, 71,7 % suite au deuxième et 63,9 % suite au 3<sup>ème</sup>.

Le pourcentage d'évaluations positives aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> entretien augmente donc au fur et à mesure que l'on progresse dans les classes d'âge.

Tableau 4.1.VII  
Résultats des entretiens (situation au 31 décembre 2012)

1 <sup>er</sup> entretien (quelle que soit la procédure)	- 30 ans		30-40 ans		40-50 ans		Total	
présents (dossiers avec décision)	250 558	100 %	200 942	100 %	158 322	100 %	609 822	100 %
efforts suffisants sans contrat	133 731	53 %	112 106	56 %	88 125	56 %	333 962	55 %
efforts insuffisants avec contrat	116 796	47 %	88 789	44 %	70 170	44 %	275 755	45 %
efforts insuffisants sans contrat = limitation art. 70 (absence pour la signature)	9	0 %	16	0 %	16	0 %	41	0 %
	22	0 %	31	0 %	11	0 %	64	0 %
2 <sup>ème</sup> entretien (quelle que soit la procédure)	- 30 ans		30-40 ans		40-50 ans		Total	
présents (dossiers avec décision)	71 548	100 %	58 721	100 %	50 056	100 %	180 325	100 %
efforts suffisants sans contrat	37 750	53 %	38 212	65 %	35 601	71 %	111 563	62 %
efforts suffisants (avec contrat)	964	1 %	548	1 %	275	1 %	1 787	1 %
éval. négative avec contrat = limitation	32 360	45 %	19 692	34 %	14 043	28 %	66 095	37 %
évaluation négative = exclusion	474	1 %	269	0 %	137	0 %	880	0 %
3 <sup>ème</sup> entretien (quelle que soit la procédure)	- 30 ans		30-40 ans		40-50 ans		Total	
présents (dossiers avec décision)	14 354	100 %	10 059	100 %	8 268	100 %	32 681	100 %
évaluation positive	6 387	44 %	5 570	55 %	5 285	64 %	17 242	53 %
évaluation négative = exclusion	7 967	56 %	4 489	45 %	2 983	36 %	15 439	47 %
Total des entretiens (quelle que soit la procéd.)	- 30 ans		30-40 ans		40-50 ans		Total	
présents (dossiers avec décision)	336 460	100 %	269 722	100 %	216 646	100 %	822 828	100 %
efforts suffisants ou évaluation positive	178 832	53 %	156 436	58 %	129 286	60 %	464 554	56 %
efforts insuffisants avec contrat	116 796	35 %	88 789	33 %	70 170	32 %	275 755	34 %
efforts insuf. ou art. 70 ou éval. nég. (+ sanction)	40 832	12 %	24 497	9 %	17 190	8 %	82 519	10 %

Au total des 3 entretiens, ce pourcentage est, tous groupes-cibles confondus, le plus élevé en Communauté germanophone et le plus faible en Flandre. Les écarts entre régions sont toutefois très réduits. Tous groupes-cibles confondus, on constate aussi que la part des personnes qui satisfont à l'issue du 2<sup>ème</sup> entretien est nettement la plus élevée: 62,9 % contre 54,8 % suite au 1<sup>er</sup> entretien et 52,8 % suite au 3<sup>ème</sup> entretien.

Sans distinction des groupes-cibles, c'est à Bruxelles qu'on enregistre toujours les taux d'évaluations positives les plus élevés lors des deuxième (67,2 %) et troisième (63,9 %) entretiens.

De plus, c'est à Bruxelles que le taux d'évaluations positives augmente le plus au fur et à mesure que l'on progresse dans les classes d'âges: 51,1 % pour les moins de 30 ans mais 59,2 % pour les 30 à 40 ans et 60,2 % pour les 40 à 50 ans.

En Région flamande et en Région wallonne, dans les groupes-cibles de moins de 40 ans, le pourcentage d'évaluations positives est toujours le plus faible lors du 3<sup>ème</sup> entretien. Enfin, comme en 2011, dans le groupe-cible le plus âgé, dans les 3 régions, le pourcentage d'efforts positifs est nettement le plus faible lors du 1<sup>er</sup> entretien.

Tableau 4.1.VIII

Pourcentage d'"efforts suffisants" ou d'"évaluations positives" dans les dossiers avec décision (situation au 31 décembre 2012)

	1 <sup>er</sup> entretien			2 <sup>ème</sup> entretien			3 <sup>ème</sup> entretien			Total		
	éval. positive	dossier avec décision		éval. positive	dossier avec décision		éval. positive	dossier avec décision		éval. positive	dossier avec décision	
<b>1<sup>er</sup> groupe-cible (- 30 ans)</b>												
Flandre	32 590	62 960	51,8 %	7 895	15 474	51,0 %	1 189	2 932	40,6 %	41 674	81 366	51,2 %
Wallonie	82 343	149 393	55,1 %	24 192	44 443	54,4 %	4 195	9 531	44,0 %	110 730	203 367	54,4 %
dont Com. germ.	433	752	57,6 %	101	184	54,9 %	18	32	56,3 %	552	968	57,0 %
Bruxelles	18 798	38 205	49,2 %	6 627	11 631	57,0 %	1 003	1 891	53,0 %	26 428	51 727	51,1 %
Pays	133 731	250 558	53,4 %	38 714	71 548	54,1 %	6 387	14 354	44,5 %	178 832	336 460	53,2 %
<b>2<sup>ème</sup> groupe-cible (30 - 40 ans)</b>												
Flandre	24 949	48 676	51,3 %	8 202	13 370	61,3 %	1 171	2 311	50,7 %	34 322	64 357	53,3 %
Wallonie	63 353	109 631	57,8 %	21 737	32 678	66,5 %	3 170	5 888	53,8 %	88 260	148 197	59,6 %
dont Com. germ.	377	637	59,2 %	95	150	63,3 %	16	24	66,7 %	488	811	60,2 %
Bruxelles	23 804	42 635	55,8 %	8 821	12 673	69,6 %	1 229	1 860	66,1 %	33 854	57 168	59,2 %
Pays	112 106	200 942	55,8 %	38 760	58 721	66,0 %	5 570	10 059	55,4 %	156 436	269 722	58,0 %
<b>3<sup>ème</sup> groupe-cible (40 - 50 ans)</b>												
Flandre	22 751	42 829	53,1 %	8 616	12 517	68,8 %	1 268	2 122	59,8 %	32 635	57 468	56,8 %
Wallonie	47 627	82 917	57,4 %	18 974	26 509	71,6 %	2 847	4 577	62,2 %	69 448	114 003	60,9 %
dont Com. germ.	456	749	60,9 %	171	215	79,5 %	16	27	59,3 %	643	991	64,9 %
Bruxelles	17 747	32 576	54,5 %	8 286	11 030	75,1 %	1 170	1 569	74,6 %	27 203	45 175	60,2 %
Pays	88 125	158 322	55,7 %	35 876	50 056	71,7 %	5 285	8 268	63,9 %	129 286	216 646	59,7 %
<b>Tous les groupes-cibles</b>												
Flandre	80 290	154 465	52,0 %	24 713	41 361	59,7 %	3 628	7 365	49,3 %	108 631	203 191	53,5 %
Wallonie	193 323	341 941	56,5 %	64 903	103 630	62,6 %	10 212	19 996	51,1 %	268 438	465 567	57,7 %
dont Com. germ.	1 266	2 138	59,2 %	367	549	66,8 %	50	83	60,2 %	1 683	2 770	60,8 %
Bruxelles	60 349	113 416	53,2 %	23 734	35 334	67,2 %	3 402	5 320	63,9 %	87 485	154 070	56,8 %
Pays	333 962	609 822	54,8 %	113 350	180 325	62,9 %	17 242	32 681	52,8 %	464 554	822 828	56,5 %

Comme l'indique le tableau 4.1.IX, c'est en 2005 que se situe le pourcentage le plus élevé d'évaluations positives (68,4 %). Depuis, ce pourcentage a diminué, chaque année, pour atteindre 53 % en 2009. Fin décembre 2010, il était remonté à 56,4 % pour redescendre fin décembre 2011, à 56 % et à 54,3 % fin décembre 2012.

Tableau 4.1.IX  
Pourcentage d'"efforts suffisants" ou d'"évaluation positive" / dossiers avec décision  
(situation par année)

	1 <sup>er</sup> entretien	2 <sup>ème</sup> entretien	3 <sup>ème</sup> entretien	Total
2004 (6 m)	63,8 %	-	-	63,8 %
2005 (12 m)	68,4 %	68,9 %	53,3 %	68,4 %
2006 (12 m)	59,3 %	69,4 %	46,0 %	60,6 %
2007 (12 m)	52,8 %	68,0 %	53,0 %	55,9 %
2008 (12 m)	51,4 %	63,3 %	51,1 %	54,3 %
2009 (12 m)	51,2 %	58,3 %	49,8 %	53,0 %
2010 (12 m)	54,1 %	62,7 %	55,8 %	56,4 %
2011 (12 m)	53,9 %	61,8 %	53,7 %	56,0 %
2012 (12 m)	52,3 %	59,8 %	54,2 %	54,3 %
Total	54,8 %	62,9 %	52,8 %	56,5 %

### 4.1.3

#### Aperçu synthétique des données par groupe-cible et par année

Le tableau 4.1.X synthétise, toutes procédures confondues, les données précédentes. Il reprend ces données en cumulant les années depuis 2004.

Tableau 4.1.X  
Tableau de synthèse  
(situation par année)

Années cumulées	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Total</b>									
Avertis	58 228	216 254	417 203	603 574	735 266	873 934	1 012 438	1 137 974	1 255 537
Convoqués au 1 <sup>er</sup> entretien	8 998	71 647	173 986	281 458	389 058	474 516	526 239	588 010	660 894
Présents au 1 <sup>er</sup> entretien	3 534	50 878	135 351	227 256	321 100	401 498	477 117	542 378	610 614
Positifs	2 215	34 224	84 014	132 363	180 789	221 988	262 943	298 305	333 962
Convoqués au 2 <sup>ème</sup> entretien	0	5 461	23 703	54 159	92 744	125 393	155 237	183 041	208 198
Présents au 2 <sup>ème</sup> entretien	0	3 280	16 577	40 734	72 892	102 873	130 669	156 462	180 699
Positifs	0	2 228	11 413	27 780	48 034	65 524	82 927	98 884	113 350
Convoqués au 3 <sup>ème</sup> entretien	0	248	2 194	6 905	14 674	25 706	35 034	43 186	51 633
Présents au 3 <sup>ème</sup> entretien	0	121	1 007	3 493	7 986	14 841	21 240	27 071	32 827
Positifs	0	64	469	1 779	4 056	7 450	11 009	14 158	17 242
<b>&lt; 30 ans</b>									
Avertis	58 228	184 154	265 519	329 423	385 655	443 310	498 632	545 133	595 044
Convoqués au 1 <sup>er</sup> entretien	8 998	71 393	120 418	157 145	195 755	224 866	238 955	254 416	277 045
Présents au 1 <sup>er</sup> entretien	3 534	50 805	96 452	129 056	161 721	188 851	212 431	230 082	250 753
Positifs	2 215	34 189	62 681	79 976	95 128	106 863	117 498	124 946	133 731
Convoqués au 2 <sup>ème</sup> entretien	0	5 461	19 925	30 877	44 223	56 386	66 613	75 800	84 202
Présents au 2 <sup>ème</sup> entretien	0	3 280	14 417	23 426	34 456	45 524	54 969	63 348	71 686
Positifs	0	2 228	9 781	14 921	20 829	25 912	30 602	34 753	38 714
Convoqués au 3 <sup>ème</sup> entretien	0	248	2 174	5 040	8 479	13 417	17 473	20 996	24 740
Présents au 3 <sup>ème</sup> entretien	0	121	1 003	2 517	4 482	7 301	9 836	12 120	14 433
Positifs	0	0	468	1 205	2 089	3 292	4 469	5 379	6 387
<b>30-39 ans</b>									
Avertis	0	32 100	125 510	176 013	214 842	258 053	302 334	342 743	376 385
Convoqués au 1 <sup>er</sup> entretien	0	254	53 201	88 137	124 086	151 544	171 166	192 752	216 841
Présents au 1 <sup>er</sup> entretien	0	73	38 746	72 174	103 543	129 636	156 268	178 698	201 211
Positifs	0	35	21 281	39 849	57 705	71 611	87 082	99 738	112 106
Convoqués au 2 <sup>ème</sup> entretien	0	0	3 778	19 978	30 689	40 971	50 786	59 866	67 831
Présents au 2 <sup>ème</sup> entretien	0	0	2 160	15 186	24 310	33 697	42 915	51 356	58 837
Positifs	0	0	1 632	11 153	16 856	22 714	28 814	34 172	38 760
Convoqués au 3 <sup>ème</sup> entretien	0	0	20	1 840	4 439	7 659	10 513	13 024	15 493
Présents au 3 <sup>ème</sup> entretien	0	0	4	967	2 501	4 561	6 550	8 373	10 098
Positifs	0	0	1	571	1 379	2 430	3 554	4 641	5 570
<b>40-49 ans</b>									
Avertis	0	0	26 174	98 138	134 769	172 571	211 472	250 098	284 108
Convoqués au 1 <sup>er</sup> entretien	0	0	367	36 176	69 217	98 106	116 118	140 842	167 008
Présents au 1 <sup>er</sup> entretien	0	0	153	26 026	55 836	83 011	108 418	133 598	158 650
Positifs	0	0	52	12 538	27 956	43 514	58 363	73 621	88 125
Convoqués au 2 <sup>ème</sup> entretien	0	0	0	3 304	17 832	28 036	37 838	47 375	56 165
Présents au 2 <sup>ème</sup> entretien	0	0	0	2 122	14 126	23 652	32 785	41 758	50 176
Positifs	0	0	0	1 706	10 349	16 898	23 511	29 959	35 876
Convoqués au 3 <sup>ème</sup> entretien	0	0	0	25	1 756	4 360	7 048	9 166	11 400
Présents au 3 <sup>ème</sup> entretien	0	0	0	9	1 003	2 979	4 854	6 578	8 296
Positifs	0	0	0	3	588	1 728	2 986	4 138	5 285

#### 4.1.4

#### *Evolution des demandeurs d'emploi qui invoquent une inaptitude au travail*

L'arrêté royal du 23 juillet 2012 relatif à la dégressivité des allocations de chômage (M.B. 30 juillet - en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012) a étendu l'application de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi aux bénéficiaires d'allocations de chômage et aux allocataires d'insertion qui présentent une inaptitude au travail de 33 % au moins (permanente ou temporaire pour une durée de deux ans au moins).

Depuis 2004 et jusque fin octobre 2012, les demandeurs d'emploi pouvaient, à un moment donné de la procédure, invoquer au moins 33 % d'inaptitude au travail pour suspendre la procédure d'activation de recherche d'emploi.

En raison du changement réglementaire, les données chiffrées reprises dans le tableau 4.1.XI et le graphique 4.1.I qui suivent, s'arrêtent fin octobre 2012.

On constate que le nombre de demandeurs d'emploi qui invoquent l'inaptitude au travail permanente a commencé à fortement augmenter à partir de fin 2006 jusqu'à mi-2008. Ensuite, la hausse s'est ralentie hormis en 2012. En effet, la croissance est à nouveau plus forte en 2012 d'autant plus que la mesure n'était plus d'application les 2 derniers mois de l'année. Quant aux personnes en incapacité de travail temporaire d'au moins 33 % durant 2 ans et plus, elles ont connu une croissance jusqu'en 2008 puis une stabilisation en 2009 et finalement, en moyenne annuelle, une baisse en 2010, 2011 et 2012.

58

Tableau 4.1.XI

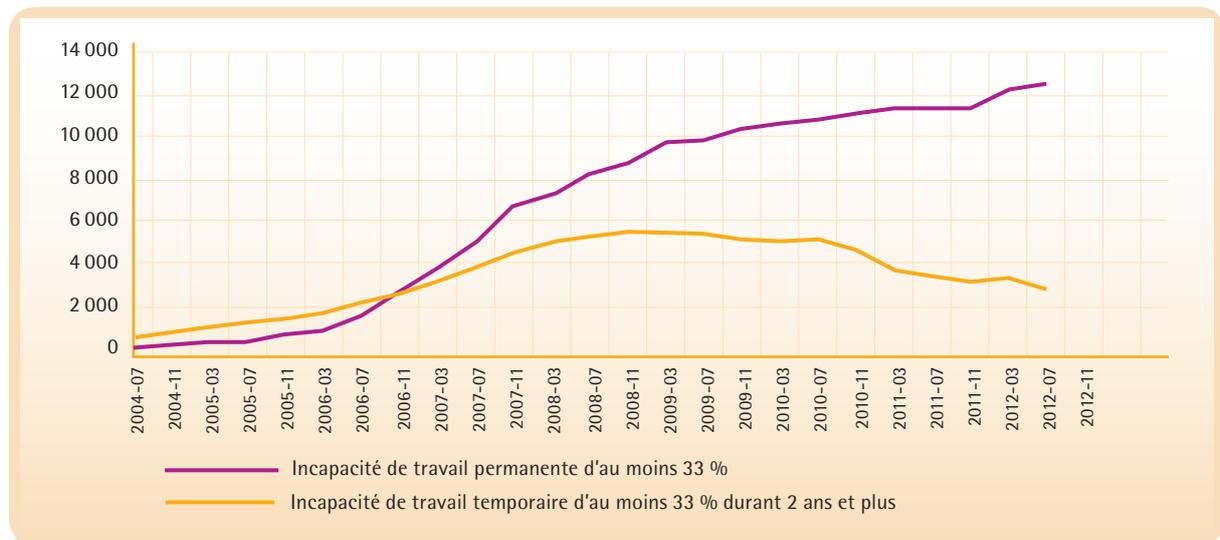
*Evolution des demandeurs d'emploi qui invoquent une inaptitude au travail (situation par année)*

En décembre	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>1</sup>
Incapacité permanente (au moins 33 %)	181	860	3 003	6 608	8 785	10 143	11 094	11 636	12 612
Incapacité temporaire (au moins 33 %) durant 2 ans et +	921	1 551	2 759	4 529	5 551	5 204	4 277	3 204	2 949

<sup>1</sup> 10 mois en 2012 (de janvier à octobre)

Graphique 4.1.l

Evolution du nombre de personnes dont la procédure est suspendue à la suite d'une inaptitude au travail



#### 4.1.5

##### Quelques données de base relatives aux nouvelles procédures

L'accord du Gouvernement fédéral du 6 décembre 2011 prévoyait un renforcement des conditions d'octroi des allocations d'insertion pour le jeune qui sort des études. Depuis le 9 août 2012, une nouvelle procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi, plus intensive, est effectivement entrée en vigueur pour les bénéficiaires d'allocations d'insertion en vue de soutenir leur accession plus rapide au marché du travail. Pour conserver ses allocations, le bénéficiaire d'allocations d'insertion doit faire la preuve d'une démarche active et régulière en vue de rechercher un emploi. Dans cette nouvelle procédure, cette démarche active est évaluée par l'ONEM tous les six mois. En cas d'évaluation négative, le droit aux allocations est suspendu pendant une période de six mois et ne peut être à nouveau octroyé qu'après une évaluation positive des efforts de recherche d'emploi. Cette procédure est applicable, quel que soit leur âge, aux chômeurs complets qui bénéficient des allocations d'insertion depuis six mois au moins et aux travailleurs à temps partiel avec maintien des droits qui bénéficient, depuis six mois au moins, d'une allocation de garantie de revenus calculée sur la base d'une allocation d'insertion. Pour rappel, l'application de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi a été aussi étendue aux bénéficiaires d'allocations d'insertion qui présentent une inaptitude au travail de 33 % au moins.

La procédure débute par l'envoi aux chômeurs et aux travailleurs à temps partiel concernés d'une lettre d'information qui leur précise la démarche active de recherche d'emploi qui est attendue d'eux. La première évaluation a lieu 6 mois après l'envoi de la lettre d'information. Depuis l'entame de cette nouvelle procédure et jusque fin décembre, 94 924 lettres d'information ont été envoyées et réparties comme repris dans le tableau 4.1.XII.

Tableau 4.1.XII  
Tableau récapitulatif

Activation du comportement de la recherche d'emploi des bénéficiaires d'une allocation d'insertion					
Nouvelle procédure (situation 31/12/2012)					
	Allocations d'insertion	AGR	Incapacité > = 33 %	Stage d'insertion	Total
2012	36 947	4 985	3 794	49 198	94 924

## 4.2 Sanctions

### 4.2.1 Evolution annuelle des sanctions DISPO (de 2005 à 2012)

Tableau 4.2.1  
Sanctions dans le cadre de la procédure depuis 2005  
(situation par année)

		Région flamande	Région wallonne	dont Comm. germanoph.	Région de Bruxelles-Cap.	Pays
2005	Suspension limitée 4 mois	269	405	0	99	773
	Allocation réduite 4 mois	23	16	0	10	49
	Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion	0	1	0	1	2
	Exclusion	30	35	0	10	75
	<b>Sous-total</b>	<b>322</b>	<b>457</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>899</b>
	Suspensions provisoires (art. 70)	1 320	2 512	6	1 005	4 837
	<b>Total général</b>	<b>1 642</b>	<b>2 969</b>	<b>6</b>	<b>1 125</b>	<b>5 736</b>
2006	Suspension limitée 4 mois	912	2 009	0	321	3 242
	Allocation réduite 4 mois	373	271	0	88	732
	Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion	44	44	0	17	105
	Exclusion	251	489	0	115	855
	<b>Sous-total</b>	<b>1 580</b>	<b>2 813</b>	<b>0</b>	<b>541</b>	<b>4 934</b>
	Suspensions provisoires (art. 70)	2 927	4 690	13	2 043	9 660
	<b>Total général</b>	<b>4 507</b>	<b>7 503</b>	<b>13</b>	<b>2 584</b>	<b>14 594</b>
2007	Suspension limitée 4 mois	1 211	2 904	7	781	4 896
	Allocation réduite 4 mois	1 096	1 187	0	755	3 038
	Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion	247	192	0	119	558
	Exclusion	453	1 247	1	270	1 970
	<b>Sous-total</b>	<b>3 007</b>	<b>5 530</b>	<b>8</b>	<b>1 925</b>	<b>10 462</b>
	Suspensions provisoires (art. 70)	3 812	5 655	28	3 072	12 539
	<b>Total général</b>	<b>6 819</b>	<b>11 185</b>	<b>36</b>	<b>4 997</b>	<b>23 001</b>
2008	Suspension limitée 4 mois	1 418	4 256	9	751	6 425
	Allocation réduite 4 mois	1 621	2 787	0	892	5 300
	Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion	555	862	0	279	1 696
	Exclusion	689	1 866	1	326	2 881
	<b>Sous-total</b>	<b>4 283</b>	<b>9 771</b>	<b>10</b>	<b>2 248</b>	<b>16 302</b>
	Suspensions provisoires (art. 70)	3 945	6 371	27	2 838	13 154
	<b>Total général</b>	<b>8 228</b>	<b>16 142</b>	<b>37</b>	<b>5 086</b>	<b>29 456</b>
2009	Suspension limitée 4 mois	1 510	5 636	23	739	7 885
	Allocation réduite 4 mois	1 496	2 940	20	823	5 259
	Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion	736	1 463	9	412	2 611
	Exclusion	754	2 874	4	362	3 990
	<b>Sous-total</b>	<b>4 496</b>	<b>12 913</b>	<b>56</b>	<b>2 336</b>	<b>19 745</b>
	Suspensions provisoires (art. 70)	3 676	5 609	24	2 238	11 523
	<b>Total général</b>	<b>8 172</b>	<b>18 522</b>	<b>80</b>	<b>4 574</b>	<b>31 268</b>

(Suite du tableau 4.2.1)

2010	Suspension limitée 4 mois	1 438	4 382	19	882	6 702
	Allocation réduite 4 mois	1 338	2 204	24	810	4 352
	Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion	720	1 312	8	303	2 335
	Exclusion	684	2 350	5	297	3 331
	<b>Sous-total</b>	<b>4 180</b>	<b>10 248</b>	<b>56</b>	<b>2 292</b>	<b>16 720</b>
	Suspensions provisoires (art. 70)	3 444	4 899	14	2 423	10 766
	<b>Total général</b>	<b>7 624</b>	<b>15 147</b>	<b>70</b>	<b>4 715</b>	<b>27 486</b>
2011	Suspension limitée 4 mois	1 253	3 830	13	1 048	6 131
	Allocation réduite 4 mois	1 225	1 977	16	1 108	4 310
	Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion	631	990	4	431	2 052
	Exclusion	686	2 286	7	426	3 398
	<b>Sous-total</b>	<b>3 795</b>	<b>9 083</b>	<b>40</b>	<b>3 013</b>	<b>15 891</b>
	Suspensions provisoires (art. 70)	2 992	4 782	23	1 914	9 688
	<b>Total général</b>	<b>6 787</b>	<b>13 865</b>	<b>63</b>	<b>4 927</b>	<b>25 579</b>
2012	Suspension limitée 4 mois	1 303	3 258	24	1 340	5 901
	Allocation réduite 4 mois	1 262	1 744	33	1 308	4 314
	Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion	651	919	8	565	2 135
	Exclusion	712	1 854	6	611	3 177
	<b>Sous-total</b>	<b>3 928</b>	<b>7 775</b>	<b>71</b>	<b>3 824</b>	<b>15 527</b>
	Suspensions provisoires (art. 70)	2 675	3 722	30	1 835	8 232
	<b>Total général</b>	<b>6 603</b>	<b>11 497</b>	<b>101</b>	<b>5 659</b>	<b>23 759</b>

62

En 2012, au total, 23 759 sanctions – suspensions provisoires et temporaires, allocations réduites, exclusions – ont été notifiées, soit:

- 5 901 suspensions temporaires pour une période de 4 mois à la suite d'une évaluation négative lors du 1<sup>er</sup> entretien sans contrat signé ou à la suite d'une évaluation négative avec contrat signé (22 % en Flandre, 55 % en Wallonie et 23 % à Bruxelles);
- 4 314 allocations réduites pendant 4 mois pour les cohabitants ayant un revenu limité ou pour les chefs de ménage ou les isolés au chômage qui bénéficient d'allocations de chômage, à la suite d'une évaluation négative sans contrat signé lors du 1<sup>er</sup> entretien ou d'une évaluation négative avec contrat signé lors du 2<sup>ème</sup> entretien (29 % en Flandre, 40 % en Wallonie et 30 % à Bruxelles);
- 2 135 allocations réduites pendant 6 mois, suivies d'une exclusion à la suite d'une évaluation négative sans contrat signé lors du 2<sup>ème</sup> entretien ou d'une évaluation négative ou de l'absence au 3<sup>ème</sup> entretien pour les cohabitants ayant un revenu du ménage limité ou pour les chefs de ménage ou les isolés qui bénéficient d'allocations de chômage (30 % en Flandre, 43 % en Wallonie et 26 % à Bruxelles);
- 3 177 exclusions à la suite d'une évaluation négative lors du 2<sup>ème</sup> entretien sans signature d'un contrat ou à la suite d'une évaluation négative ou de l'absence au 3<sup>ème</sup> entretien (22 % en Flandre, 58 % en Wallonie et 19 % à Bruxelles);
- 8 232 suspensions provisoires (art. 70) (32 % en Flandre, 45 % en Wallonie et 22 % à Bruxelles) pour absence à l'entretien.

## 4.2.2 Evolution cumulée des sanctions DISPO (de 2005 à 2012)

Tableau 4.2.II  
Sanctions dans le cadre de la procédure depuis 2005  
(situation au 31 décembre 2012)

Depuis le début jusqu'au 31 décembre 2012		Suspension limitée 4 mois		Allocation réduite 4 mois		Exclusion		Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 <sup>er</sup> entretien: évaluation négative et pas de contrat signé	Région flamande	16	64,0	19	59,4					35	61,4
	Région wallonne	8	32,0	10	31,3					18	31,6
	Com. germ.	0	0,0	0	0,0					0	0,0
	Région de Bruxelles-Cap.	1	4,0	3	9,4					4	7,0
	Pays	25	100	32	100					57	100
2 <sup>ème</sup> entretien: évaluation négative et pas de contrat signé	Région flamande	32	91,4			255	33,0	132	46,2	419	38,3
	Région wallonne	2	5,7			378	49,0	124	43,4	504	46,1
	Com. germ.	0	0,0			1	0,1	0	0,0	1	0,1
	Région de Bruxelles-Cap.	1	2,9			139	18,0	30	10,5	170	15,6
	Pays	35	100			772	100	286	100	1 093	100
2 <sup>ème</sup> entretien: évaluation négative et signature contrat	Région flamande	9 266	22,1	8 415	30,8					17 681	25,5
	Région wallonne	26 670	63,7	13 116	48,0					39 786	57,5
	Com. germ.	95	0,2	93	0,3					188	0,3
	Région de Bruxelles-Cap.	5 959	14,2	5 791	21,2					11 750	17,0
	Pays	41 895	100	27 322	100					69 217	100
3 <sup>ème</sup> entretien: évaluation négative + absent	Région flamande					4 004	21,2	3 452	30,8	7 456	24,8
	Région wallonne					12 623	66,8	5 659	50,5	18 282	60,7
	Com. germ.					23	0,1	29	0,3	52	0,2
	Région de Bruxelles-Cap.					2 278	12,0	2 097	18,7	4 375	14,5
	Pays					18 905	100	11 208	100	30 113	100
Total	Région flamande	9 314	22,2	8 434	30,8	4 259	21,6	3 584	31,2	25 591	25,7
	Région wallonne	26 680	63,6	13 126	48,0	13 001	66,1	5 783	50,3	58 590	58,2
	Com. germ.	95	0,2	93	0,3	24	0,1	29	0,3	241	0,2
	Région de Bruxelles-Cap.	5 961	14,2	5 794	21,2	2 417	12,3	2 127	18,5	16 299	16,1
	Pays	41 955	100	27 354	100	19 677	100	11 494	100	100 480	100

Depuis le début de l'application de la procédure et jusqu'au 31 décembre 2012, 100 480 sanctions (hors suspensions provisoires en application de l'art. 70) ont été comptabilisées dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi dont 25,7 % en Région flamande, 58,2 % en Région wallonne et 16,1 % dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 4.2.III  
 Nombre de personnes différentes sanctionnées dans le  
 cadre de la procédure depuis 2005  
 (situation au 31 décembre 2012)

Depuis le début jusqu'au 31 décembre 2012		Suspension limitée 4 mois		Allocation réduite 4 mois		Exclusion		Allocation réduite 6 mois suivie d'exclusion		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 <sup>er</sup> entretien: évaluation négative et pas de contrat signé	Région flamande	8	66,7	15	68,2					23	67,6
	Région wallonne	3	25,0	5	22,7					8	23,5
	Com. germ.	0	0,0	0	0,0					0	0,0
	Région de Bruxelles-Cap.	1	8,3	2	9,1					3	8,8
	Pays	12	100	22	100					34	100
2 <sup>ème</sup> entretien: évaluation négative et pas de contrat signé	Région flamande	31	93,9			255	33,0	132	46,2	419	38,3
	Région wallonne	1	3,0			378	49,0	124	43,4	503	46,1
	Com. germ.	0	0,0			1	0,1	0	0,0	1	0,1
	Région de Bruxelles-Cap.	1	3,0			139	18,0	30	10,5	170	15,6
	Pays	33	100			772	100	286	100	1 091	100
2 <sup>ème</sup> entretien: évaluation négative et signature contrat	Région flamande	5 544	23,1	5 179	31,2					10 723	26,4
	Région wallonne	14 576	60,7	7 643	46,0					22 219	54,7
	Com. germ.	70	0,3	71	0,4					141	0,3
	Région de Bruxelles-Cap.	3 907	16,3	3 783	22,8					7 690	18,9
	Pays	24 027	100	16 605	100					40 632	100
3 <sup>ème</sup> entretien: évaluation négative + absent	Région flamande					4 004	21,2	3 452	30,8	7 456	24,8
	Région wallonne					12 623	66,8	5 659	50,5	18 282	60,7
	Com. germ.					23	0,1	29	0,3	52	0,2
	Région de Bruxelles-Cap.					2 278	12,0	2 097	18,7	4 375	14,5
	Pays					18 905	100	11 208	100	30 113	100
Total	Région flamande	5 583	23,2	5 194	31,2	4 259	21,6	3 584	31,2	18 620	25,9
	Région wallonne	14 580	60,6	7 648	46,0	13 001	66,1	5 783	50,3	41 012	57,1
	Com. germ.	70	0,3	71	0,4	24	0,1	29	0,3	194	0,3
	Région de Bruxelles-Cap.	3 909	16,2	3 785	22,8	2 417	12,3	2 127	18,5	12 238	17,0
	Pays	24 072	100	16 627	100	19 677	100	11 494	100	71 870	100

64

Comme certaines sanctions peuvent se succéder pour une même personne, le tableau 4.2.III indique que, depuis le début de l'application de la procédure et jusqu'au 31 décembre 2012, 71 870 personnes différentes (hors suspensions provisoires en application de l'art. 70) ont été comptabilisées dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi dont 25,9 % en Région flamande, 57,1 % en Région wallonne et 17 % dans la Région de Bruxelles-Capitale.

### 4.2.3 Application de l'article 70 (suspensions provisoires)

Pour rappel:

La "procédure article 70" ne s'applique plus pour le chômeur qui invoque, pour justifier son absence, un motif qui est accepté par le directeur.

La suspension est annulée avec effet rétroactif si le chômeur se présente au bureau du chômage dans un délai de trente jours ouvrables et conclut à ce moment un contrat écrit.

Moyennant l'introduction d'une demande d'allocations, la suspension n'est plus d'application à partir du jour où le chômeur se présente au bureau du chômage si ce jour est situé au-delà du délai de 30 jours ouvrables qui débute le jour de l'absence à l'entretien.

Les décisions notifiées se répartissent comme suit:

Tableau 4.2.IV  
Application de l'article 70 selon le motif en 2012

	Région flamande		Région wallonne		dont Comm. germanoph.		Région de Bruxelles-Cap.		Pays	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Retour lettre d'avertissement (adresse inconnue)	86	56,6	65	42,8	0	0,0	1	0,7	152	100
Absent 1 <sup>er</sup> entretien	1 544	36,8	1 912	45,6	17	0,4	738	17,6	4 194	100
Absent 2 <sup>ème</sup> entretien	1 031	26,7	1 743	45,1	13	0,3	1 093	28,3	3 867	100
Absence de réaction à une invitation à signer un contrat	14	73,7	2	10,5	0	0,0	3	15,8	19	100
Total	2 675	32,5	3 722	45,2	30	0,4	1 835	22,3	8 232	100

Au cours de l'année 2012, la procédure art. 70 a été notifiée à 8 232 demandeurs d'emploi. Pour ceux-ci, les allocations ont été suspendues à partir de la date de l'absence à l'entretien (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup>):

- 4 194 pour absence au 1<sup>er</sup> entretien: 1 544 en Flandre, 1 912 en Wallonie et 738 à Bruxelles;
- 3 867 pour absence au 2<sup>ème</sup> entretien: 1 031 en Flandre, 1 743 en Wallonie et 1 093 à Bruxelles;
- 19 parce qu'ils n'ont pas donné suite à une convocation pour venir signer un contrat: 14 en Flandre, 2 en Wallonie et 3 à Bruxelles;

Le solde (152 personnes) de ces suspensions art. 70 reprend les lettres d'avertissement retournées (adresse inconnue).

#### 4.2.4

#### *Renonciation volontaire au droit aux allocations de chômage*

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, la procédure en matière d'activation du comportement de recherche d'emploi est suspendue si le chômeur renonce volontairement aux allocations pendant une période d'au moins six mois par le biais d'une déclaration écrite non révocable auprès du bureau du chômage (AR du 28 septembre 2010).

La procédure est suspendue pendant la période de renonciation et ne reprend que lorsqu'une nouvelle demande d'allocations est introduite. Après la période de renonciation, la procédure reprend son cours normal et une nouvelle convocation ne peut être envoyée que douze mois après la nouvelle demande d'allocations s'il s'agit d'une convocation pour un premier entretien, ou au plus tôt quatre mois après la demande d'allocations s'il s'agit d'une convocation pour un deuxième ou un troisième entretien.

Au cours de l'année 2012, 1 331 chômeurs ont renoncé volontairement aux allocations de chômage (513 en Flandre, 668 en Wallonie et 150 à Bruxelles).

#### 4.2.5

#### *Pourcentages de sanction*

##### 4.2.5.1

##### *Pourcentage de sanction brut (art. 70 compris)*

Les pourcentages de sanction bruts sont calculés par Région. Le pourcentage de sanction brut donne le pourcentage de demandeurs d'emploi ayant fait l'objet d'une sanction effective depuis le début de l'application de la procédure jusqu'au 31 décembre 2012 par rapport au nombre de demandeurs d'emploi qui entrent éventuellement en ligne de compte pour une sanction.

Nous entendons par:

- "sanctionnés": le nombre de chômeurs ayant fait l'objet d'une suspension + le nombre de chômeurs ayant fait l'objet d'une exclusion + le nombre de chômeurs auxquels l'article 70 (suspension révocable) a été appliqué + le nombre de chômeurs qui perçoivent des allocations réduites;
- "sanctionnables": le nombre de chômeurs présents à l'entretien + le nombre d'absents avec application de l'art. 70 ou avec exclusion suite à l'absence au 3<sup>ème</sup> entretien.

Tableau 4.2.V  
 Pourcentage de sanction brut<sup>1</sup>  
 (situation au 31 décembre 2012)

Situation au 31.12.2012	Flandre	Wallonie	dont Com. germ.	Bruxelles	Pays
<b>1<sup>er</sup> entretien</b>					
sanctionné	16 387	23 029	121	10 312	49 728
sanctionnable	157 566	345 118	2 161	114 706	617 390
% de sanction brut	10,40	6,67	5,60	8,99	8,05
<b>2<sup>ème</sup> entretien</b>					
sanctionné	26 539	55 519	233	18 980	101 038
sanctionnable	43 179	105 947	557	36 419	185 545
% de sanction brut	61,46	52,40	41,83	52,12	54,45
<b>3<sup>ème</sup> entretien</b>					
sanctionné	7 456	18 282	52	4 375	30 113
sanctionnable	10 232	26 902	105	7 490	44 624
% de sanction brut	72,87	67,96	49,52	58,41	67,48
<b>Total des entretiens</b>					
sanctionné	50 382	96 830	406	33 667	180 879
sanctionnable	210 977	477 967	2 823	158 615	847 559
% de sanction brut	23,88	20,26	14,38	21,23	21,34

<sup>1</sup> Une même personne qui a fait l'objet de plusieurs sanctions, est comptée plusieurs fois.

Le pourcentage de sanction brut augmente au fur et à mesure qu'on avance dans la procédure (c'est inhérent aux conditions qui déterminent les sanctions): de 8,05 % au 1<sup>er</sup> entretien à 67,48 % au 3<sup>ème</sup> entretien en passant par 54,45 % au 2<sup>ème</sup> entretien.

#### 4.2.5.2

##### Pourcentage net (art. 70 non compris) de sanctionnés

Ce tableau reprend les pourcentages nets (c-à-d sans y inclure l'art. 70) de personnes différentes sanctionnées du début de la procédure jusqu'au 31 décembre 2012 par rapport aux chômeurs sanctionnables. Pour les calculer, on ne tient pas compte de l'application de l'article 70 (en raison de l'absence du chômeur). Seules les suspensions temporaires, les allocations réduites et les exclusions ont donc été prises en considération.

Tableau 4.2.VI  
Pourcentage de sanction net<sup>1</sup> (situation au 31 décembre 2012)

Situation au 31.12.2012	Flandre	Wallonie	dont Com. germ.	Bruxelles	Pays
<b>1<sup>er</sup> entretien</b>					
sanctionné	35	18	0	4	57
sanctionnable	157 566	345 118	2 161	114 706	617 390
% de sanction net	0,02	0,01	0,00	0,00	0,01
<b>2<sup>ème</sup> entretien</b>					
sanctionné	18 100	40 290	189	11 920	70 310
sanctionnable	43 179	105 947	557	36 419	185 545
% de sanction net	41,92	38,03	33,93	32,73	37,89
<b>3<sup>ème</sup> entretien</b>					
sanctionné	7 456	18 282	52	4 375	30 113
sanctionnable	10 232	26 902	105	7 490	44 624
% de sanction net	72,87	67,96	49,52	58,41	67,48
<b>Total des entretiens</b>					
sanctionné	25 591	58 590	241	16 299	100 480
sanctionnable	210 977	477 967	2 823	158 615	847 559
% de sanction net	12,13	12,26	8,54	10,28	11,86

<sup>1</sup> Une même personne qui a fait l'objet de plusieurs sanctions, est comptée plusieurs fois.

Depuis le début de la procédure jusqu'au 31 décembre 2012, le pourcentage de sanction net s'élève, pour le pays, tous entretiens confondus, à 11,86 %.

Tableau 4.2.VII  
Pourcentage de sanction net<sup>1</sup> en 2012

Situation au 31.12.2012	Flandre	Wallonie	dont Com. germ.	Bruxelles	Pays
<b>1<sup>er</sup> entretien</b>					
sanctionné	3	1	0	0	4
sanctionnable	19 251	35 308	249	14 025	68 584
% de sanction net	0,02	0,00	0,00	0,00	0,01
<b>2<sup>ème</sup> entretien</b>					
sanctionné	2 615	5 056	57	2 670	10 341
sanctionnable	6 061	12 159	113	6 194	24 414
% de sanction net	43,14	41,58	50,44	43,11	42,36
<b>3<sup>ème</sup> entretien</b>					
sanctionné	1 310	2 718	14	1 154	5 182
sanctionnable	1 800	4 043	27	1 884	7 727
% de sanction net	72,78	67,23	51,85	61,25	67,06
<b>Total des entretiens</b>					
sanctionné	3 928	7 775	71	3 824	15 527
sanctionnable	27 112	51 510	389	22 103	100 725
% de sanction net	14,49	15,09	18,25	17,30	15,42

<sup>1</sup> Une même personne qui a fait l'objet de plusieurs sanctions, est comptée plusieurs fois.

Au cours de l'année 2012, le taux de sanction net, pour le pays, tous entretiens confondus, s'élève à 15,42 %.

Tableau 4.2.VIII  
Ratio par rapport aux CCI-DE pour l'année 2012

2012	Ratio <sup>1</sup>
Flandre	2,6 %
Suspensions	0,9 %
Réductions	0,8 %
Réd. puis Exclus.	0,4 %
Exclusions	0,5 %
Wallonie	4,1 %
Suspensions	1,7 %
Réductions	0,9 %
Réd. puis Exclus.	0,5 %
Exclusions	1,0 %
dont Com. germ.	3,9 %
Suspensions	1,3 %
Réductions	1,8 %
Réd. puis Exclus.	0,4 %
Exclusions	0,3 %
Bruxelles	5,0 %
Suspensions	1,8 %
Réductions	1,7 %
Réd. puis Exclus.	0,7 %
Exclusions	0,8 %
Pays	3,7 %
Suspensions	1,4 %
Réductions	1,0 %
Réd. puis Exclus.	0,5 %
Exclusions	0,8 %

<sup>1</sup> Ratio = sanctionnés en 2012 / total CCI-DE en 2012

Le tableau 4.2.VIII présente le niveau de la sanction par rapport aux chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en 2012. Pour tout le pays, le taux de sanction s'élève à 3,7 %. Avec un taux de 1,4 %, les suspensions temporaires représentent la part des sanctions la plus importante.

## 4.3 Evaluation de l'impact de l'activation du comportement de recherche d'emploi

### 4.3.1 Evolution du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés

Pour mesurer l'impact de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi ("Dispo") sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi, nous avons suivi les différents groupes-cibles sur un laps de temps de 8 ans et demi soit, du 2<sup>ème</sup> trimestre 2004 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012. Les évolutions constatées sont aussi influencées par la conjoncture économique et d'autres mesures pour l'emploi.

Rappelons que l'application des mesures "Dispo" date de juillet 2004 pour les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, juillet 2005, pour ceux de 30 à moins de 40 ans et juillet 2006, pour ceux de 40 à moins de 50 ans.

Tableau 4.3.1

70

Dispo < 30 ans			Dispo 30 à < 40 ans				Dispo 40 à < 50 ans								Crise								Fin de la période											
T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
2004			2005				2006				2007				2008				2009				2010				2011				2012			

Dans les graphiques et tableaux suivants, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi est envisagée séparément selon la classe d'âge soumise à la procédure "Dispo": les moins de 30 ans, les 30 à moins de 40 ans et les 40 à moins de 50 ans. Il en résulte que la base 100 varie selon la classe d'âge envisagée: le 2<sup>ème</sup> trimestre 2004 pour les moins de 30 ans, le 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 pour les 30 à moins de 40 ans et enfin, le 2<sup>ème</sup> trimestre 2006 pour les 40 à moins de 50 ans.

Tableau 4.3.II  
Evolution des demandeurs d'emploi indemnisés par  
groupe-cible et région

Groupe-cible	- 30 ans	30 à - 40 ans	40 à - 50 ans	Situation actuelle = T4 2012	Ecart = "situation actuelle" - "situation avant début procédure"	
	= T2 2004	= T2 2005	= T2 2006			
<b>- 30 ans</b>	<b>148 636</b>			<b>118 085</b>	<b>- 30 552</b>	<b>- 20,6 %</b>
Flandre	52 136			39 299	- 12 837	- 24,6 %
Wallonie	74 115			60 698	- 13 417	- 18,1 %
Bruxelles	22 385			18 087	- 4 297	- 19,2 %
<b>30 à - 40 ans</b>		<b>129 822</b>		<b>99 950</b>	<b>- 29 873</b>	<b>- 23,0 %</b>
Flandre		44 552		34 610	- 9 941	- 22,3 %
Wallonie		63 103		42 870	- 20 232	- 32,1 %
Bruxelles		22 168		22 469	+ 301	+ 1,4 %
<b>40 à - 50 ans</b>			<b>117 800</b>	<b>89 355</b>	<b>- 28 446</b>	<b>-24,1 %</b>
Flandre			45 477	33 178	- 12 299	- 27,0 %
Wallonie			54 987	38 453	- 16 534	- 30,1 %
Bruxelles			17 336	17 723	+ 388	+ 2,2 %
<b>Total</b>				<b>307 389</b>	<b>- 88 870</b>	<b>- 22,4 %</b>
Flandre				107 088	- 35 078	- 24,7 %
Wallonie				142 022	- 50 184	- 26,1 %
Bruxelles				58 280	- 3 609	- 5,8 %

On constate à la lumière du tableau 4.3.II que les diminutions relevées entre le trimestre précédant le lancement de la procédure "Dispo" et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 sont comparables au sein des 3 classes d'âge: - 20,6 % pour les moins de 30 ans (de T2 2004 à T4 2012); - 23 % pour les 30 à moins de 40 ans (de T2 2005 à T4 2012) et - 24,1 % pour les 40 à moins de 50 ans (de T2 2006 à T4 2012).

Par contre, des différences notables apparaissent entre les régions. Dans la classe des moins de 30 ans, la Région flamande enregistre la baisse la plus importante (- 24,6 %); elle est suivie par la Région bruxelloise (- 19,2 %) et la Région wallonne (- 18,1 %). Dans la classe des 30 à moins de 40 ans, c'est au tour de la Région wallonne d'afficher la plus forte baisse (- 32,1 %). La Région flamande vient ensuite avec - 22,3 % et la Région de Bruxelles-Capitale se démarque des 2 autres régions avec une légère hausse de + 1,4 %. L'ordre est le même dans la classe des 40 à moins de 50 ans: successivement - 30,1 % pour la Région wallonne, - 27 % pour la Région flamande et + 2,2 % pour la Région de Bruxelles-Capitale.

### 4.3.1.1

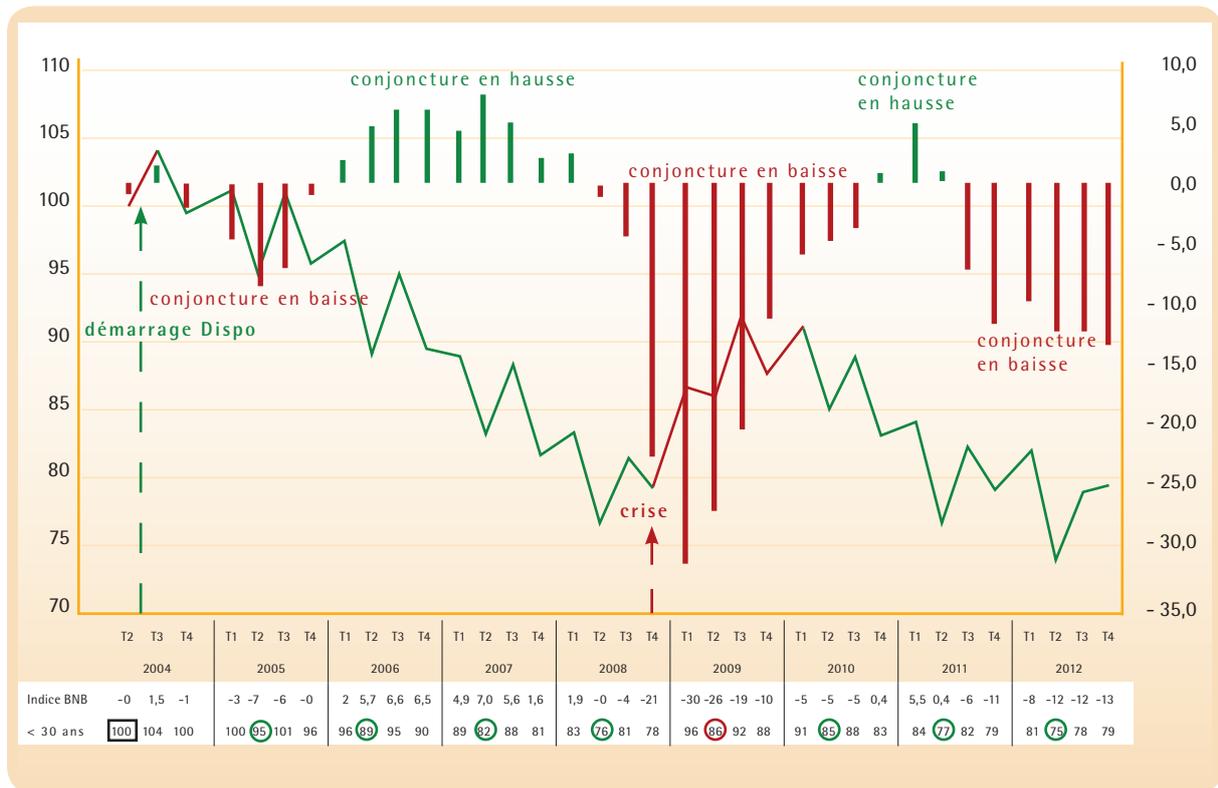
#### Les moins de 30 ans

Rappelons que la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans.

Le graphique suivant illustre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2004 en prenant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2004 pour base 100. La date d'entrée en vigueur de la procédure d'activation est indiquée à l'aide d'une flèche. Nous avons comparé cette évolution avec celle de la conjoncture économique.

Graphique 4.3.I

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans (graduation de gauche) et de l'indice brut désaisonnalisé de la conjoncture<sup>1</sup> de la BNB (graduation de droite) - T2 2004 à T4 2012 (2<sup>ème</sup> trimestre 2004 = base 100)



<sup>1</sup> Depuis mars 2009, un nouveau mode de calcul de l'indice de la conjoncture économique a été instauré par la BNB, les données antérieures ont été adaptées en conséquences.

Tableau 4.3.III

Evolution en chiffres absolus

Evolution en chiffres absolus	2 <sup>ème</sup> trimestre 2004	Ecart		4 <sup>ème</sup> trimestre 2012
< 30 ans	148 636	- 30 552	- 20,6 %	118 085

La première période de repli de la conjoncture économique entre le second trimestre 2004 et le second trimestre 2005 s'accompagne malgré tout d'une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans (de 5 points pourcent). Cette tendance perdure durant la période de bonne conjoncture (du 3<sup>ème</sup> trimestre 2005 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2007).

Ensuite, durant la seconde période de repli de la conjoncture économique qui s'étale du 3<sup>ème</sup> trimestre 2007 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, on assiste malgré tout à une baisse continue du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans qui perdure jusqu'à la fin de l'année 2008. Le niveau le plus bas est atteint au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008; il est inférieur de 24 % par rapport au niveau de départ, celui du 2<sup>ème</sup>-trimestre 2004, au moment de l'introduction des mesures "Dispo".

Au début de l'année 2009, en raison de la crise, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans

reprend le chemin de la hausse. Il faut attendre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 pour enregistrer la première baisse à un an d'écart. Cette baisse efface progressivement les effets de la crise. Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans se situe 20,6 % en dessous du niveau de départ, celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2004, au moment de l'introduction de la procédure "Dispo". Cette évolution est aussi influencée par la prolongation du stage d'insertion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### 4.3.1.2 Les 30 à moins de 40 ans

La procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005 pour les demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans. Aussi, les graphiques suivants illustrent l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans en prenant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 pour base 100.

Graphique 4.3.II  
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans (graduation de gauche) et de l'indice brut désaisonnalisé de la conjoncture de la BNB (graduation de droite) - T2 2004 à T4 2012 (2<sup>ème</sup> trimestre 2005 = base 100)

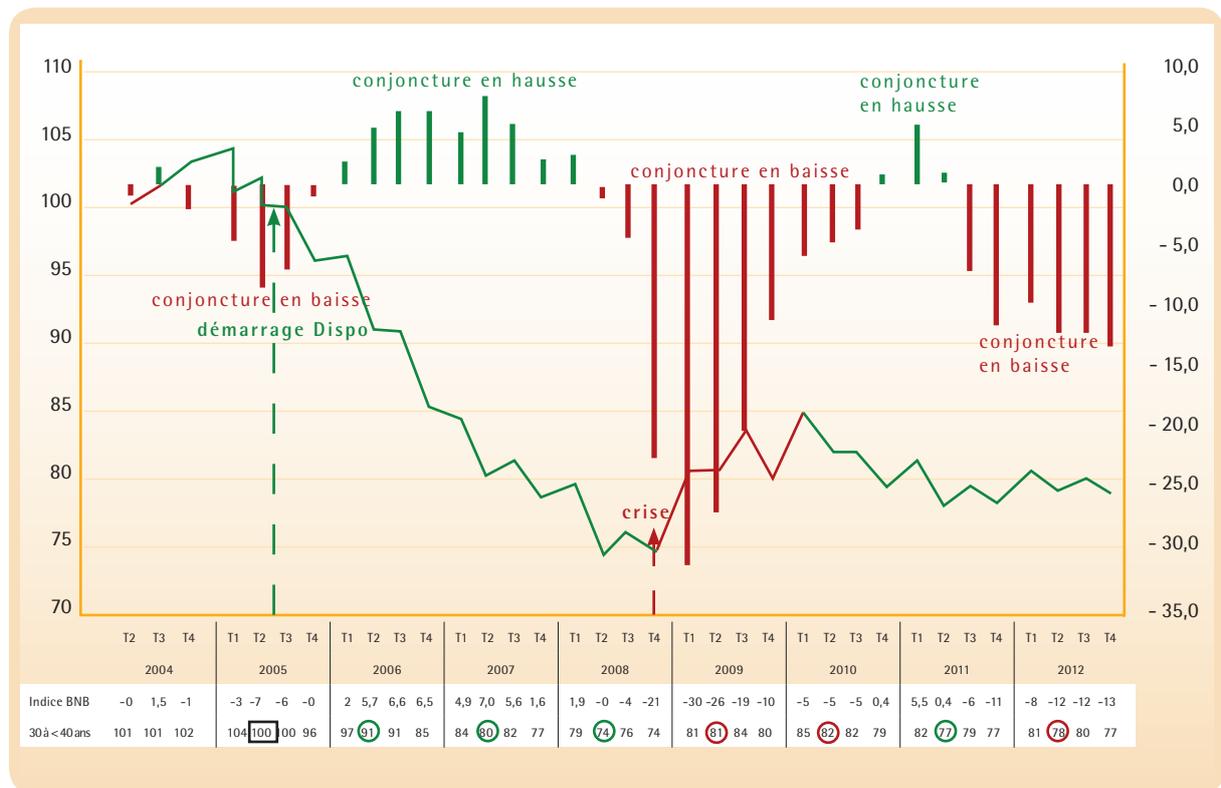


Tableau 4.3.IV  
Evolution en chiffres absolus

Evolution en chiffres absolus	2 <sup>ème</sup> trimestre 2005	Ecart	4 <sup>ème</sup> trimestre 2012
30 ans à < 40 ans	129 822	- 29 873 - 23,0 %	99 950

Alors que, nonobstant la détérioration de la conjoncture économique, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans se contracte dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2004, il n'en est pas de même pour les demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans dont le nombre ne fléchit qu'à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005.

Dès l'introduction en juillet 2005 des mesures d'activation de recherche d'emploi ciblant les demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans, on constate aussi une embellie de la conjoncture économique. L'impact sur le nombre de demandeurs d'emploi de cette classe d'âge se révèle d'emblée considérable: - 9 points pourcent du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 au 2<sup>ème</sup>-trimestre 2006. Cette baisse perdure malgré le retournement de la conjoncture durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2006. En fin 2008, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans s'élève

à 26 % par rapport au niveau de départ, celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005. Depuis début 2009, la tendance s'inverse en raison de la crise: leur nombre augmente à nouveau de manière importante mais un an plus tard, du fait de l'embellie conjoncturelle, le trend à nouveau baissier ramène les 30 à moins de 40 ans à seulement 3 points pourcent de leur position d'avant-crise (77 points au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 contre 74 points au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008). Enfin, le retournement de la conjoncture au cours du second semestre 2011 ne se répercute toujours pas sur la population des demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans dont le nombre stagne au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 à 77 points.

### 4.3.1.3 Les 40 à moins de 50 ans

L'entrée en vigueur de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi des demandeurs d'emploi de 40 à moins de 50 ans date du 1er juillet 2006. Dès lors, les graphiques suivants illustrent l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de 40 à moins de 50 ans en prenant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2006 pour base 100.

74 Graphique 4.3.III  
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de 40 à moins de 50 ans (graduation de gauche) et de l'indice brut désaisonnalisé de la conjoncture de la BNB (graduation de droite) - T2 2004 à T4 2012 (2<sup>ème</sup> trimestre 2006 = base 100)

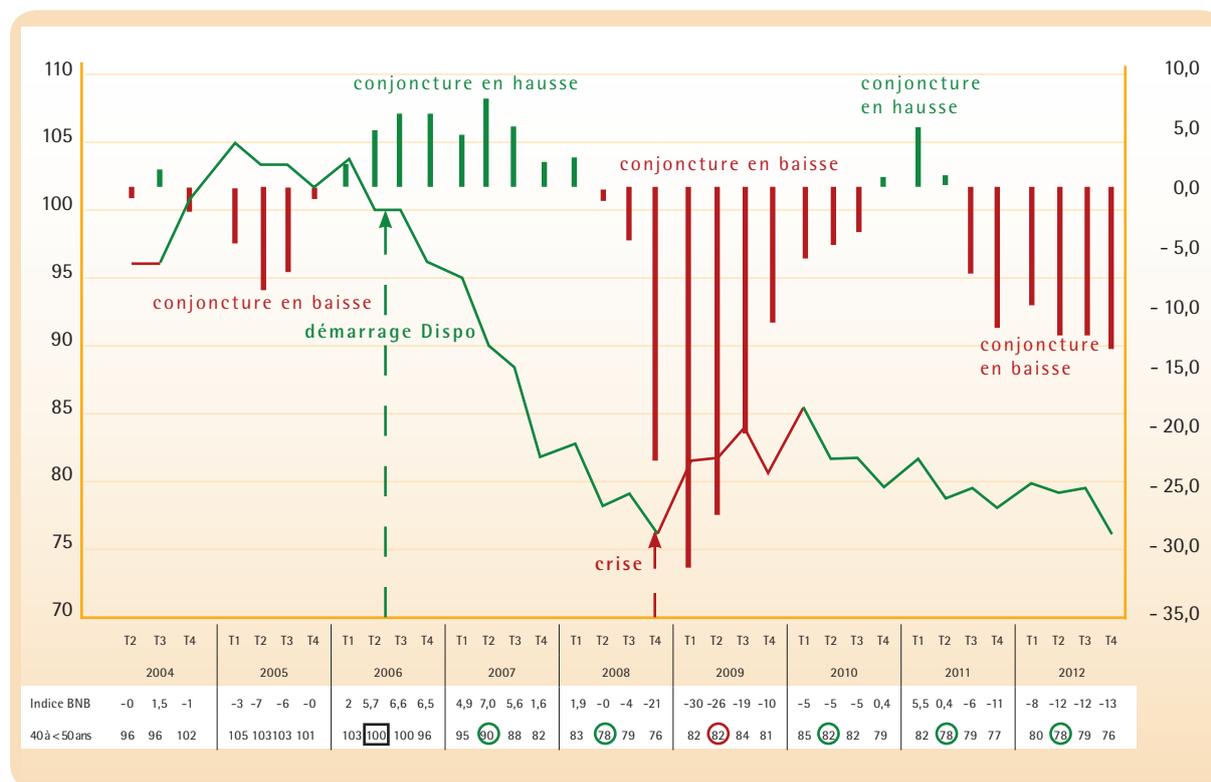


Tableau 4.3.V  
Evolution en chiffres absolus

Evolution en chiffres absolus	2 <sup>ème</sup> trimestre 2006	Ecart		4 <sup>ème</sup> trimestre 2012
40 à < 50 ans	117 800	- 28 446	- 24,1 %	89 355

Les demandeurs d'emploi de 40 à moins de 50 ans ont vu leur nombre suivre, sur la période, un trend haussier qui s'est prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2005 suivi d'une stagnation qui s'est maintenue jusqu'au 3<sup>ème</sup> trimestre 2006.

Il faut attendre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 pour observer un véritable renversement de tendance. En 2 années et demie (du 2<sup>ème</sup> trimestre 2006 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008), la baisse est remarquable puisqu'elle se concrétise par une diminution de 24 points pour-cent par rapport au niveau de départ, celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2006. Cette baisse est comparable à celle constatée à la fin de 2008 chez les moins de 30 ans (- 22 points pour-cent) et chez les 30 à moins de 40 ans (- 26 points pourcent).

Ce trend baissier ne suit pas l'évolution de la conjoncture économique qui s'est considérablement détériorée entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2006 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 (l'indice brut désaisonnalisé de la BNB passant de + 5,7 à - 21,5).

Enfin, du fait de la crise, on assiste à une remontée du nombre de demandeurs d'emploi de 40 à moins de 50 ans qui perdure jusqu'en début 2010. Depuis, la baisse a repris et l'on retrouve les niveaux d'avant-crise: 76 points au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 contre 76 points au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008. Au total, sur l'ensemble de la période, la baisse s'élève à - 24,1 %.

### 4.3.2

#### Evolution des demandeurs d'emploi indemnisés de longue durée (2 ans et +) selon le groupe-cible

Tableau 4.3.VI

Evolution des chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi durée de chômage 2 ans et + (avant la crise)

Groupe-cible	Situation à la fin du mois précédant le lancement de la procédure "activation du comportement de recherche d'emploi"			Situation avant crise = juin 2008	Ecart = "situation avant crise" - "situation avant début procédure"	
	= juin 2004	= juin 2005	= juin 2006			
- 30 ans	46 313			33 860	- 12 453	- 26,9 %
30 à - 40 ans		70 317		45 413	- 24 904	- 35,4 %
40 à - 50 ans			78 411	55 543	- 22 868	- 29,2 %
Total				134 816	- 60 225	- 30,9 %

Le tableau précédent indique une baisse significative du nombre de chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi (- 30,9 %) depuis l'entrée en vigueur de la procédure dispo et ce, jusqu'à l'éclatement de la crise économique. Pour comparer des mois identiques, nous avons choisi le mois de juin 2008 pour caractériser la situation avant crise.

76

Par classe d'âge, ce sont les chômeurs de longue durée de 30 à moins de 40 ans dont le nombre se contracte le plus (- 35,4 %), devant les 40 à moins de 50 ans (- 29,2 %) et enfin, les jeunes de moins de 30 ans (- 26,9 %).

Tableau 4.3.VII

Evolution des chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi durée de chômage 2 ans et + (depuis la crise)

Groupe-cible	Situation avant crise	Situation actuelle	Ecart = "situation actuelle" - "situation avant crise"	
	= juin 2008	= décembre 2012		
- 30 ans	33 860	27 024	- 6 836	- 20,2 %
30 à - 40 ans	45 413	40 476	- 4 937	- 10,9 %
40 à - 50 ans	55 543	44 936	- 10 607	- 19,1 %
Total	134 816	112 436	- 22 380	- 16,6 %

Le déclenchement de la crise économique ne s'est pas soldé par une augmentation du chômage de longue durée. L'on constate toujours une diminution qui se chiffre à - 20,2 % chez les moins de 30 ans, - 10,9 % chez les 30 à moins de 40 ans et - 19,1 % chez les 40 à moins de 50 ans.

Tableau 4.3.VIII  
CCI DE de moins de 50 ans - durée du chômage >= 2 ans

Année	Région flamande	Région wallonne	Région Brux.-Cap.	Pays
2000	53 081	90 401	24 957	168 440
2001	45 852	88 817	24 511	159 180
2002	44 678	90 738	25 607	161 024
2003	47 990	96 470	27 953	172 412
2004	53 928	102 598	30 856	187 382
2005	57 526	106 138	32 389	196 053
2006	50 122	99 143	31 925	181 190
2007	39 303	85 861	30 333	155 497
2008	30 615	72 929	28 195	131 738
2009	28 706	65 333	27 524	121 563
2010	30 128	61 830	28 353	120 312
2011	30 959	59 619	29 163	119 740
2012	28 974	56 516	28 968	114 459
2005	100	100	100	100
2012	50,4	53,2	89,4	58,4
2011	100	100	100	100
2012	93,6	94,8	99,3	95,6

Si l'on retrace l'évolution du chômage de longue durée depuis l'an 2000, on constate une augmentation jusqu'en 2005 suivie d'une baisse substantielle qui perdure jusqu'en 2012. Cette baisse s'élève à 41,6 % entre 2005 et 2012 (- 81 594 unités). Elle continue toujours entre 2011 et 2012 (- 4,4 %).

Tableau 4.3.IX  
CCI DE de moins de 50 ans - durée du chômage < 2 ans

Année	Région flamande	Région wallonne	Région Brux.-Cap.	Pays
2000	70 816	71 750	22 664	165 231
2001	71 657	73 939	23 575	169 171
2002	97 750	88 073	30 722	216 545
2003	100 507	88 658	31 220	220 385
2004	109 565	119 569	37 719	266 852
2005	88 454	83 838	28 822	201 114
2006	81 561	82 166	28 843	192 570
2007	71 203	81 186	28 337	180 726
2008	67 981	81 744	27 988	177 713
2009	88 519	91 600	31 299	211 417
2010	87 582	91 245	32 807	211 634
2011	77 379	86 499	31 273	195 151
2012	79 514	86 149	30 832	196 495
2005	100	100	100	100
2012	89,9	102,8	107,0	97,7
2011	100	100	100	100
2012	102,8	99,6	98,6	100,7

Contrairement au chômage de longue durée, le chômage de moins de 2 ans suit l'évolution de la conjoncture économique : on note un pic en 2004 (266 852 personnes) suivi d'une baisse continue jusqu'en 2008 (177 713 personnes). Ensuite, du fait de la crise économique, le chômage de moins de 2 ans reprend le chemin de la hausse en 2009 puis se stabilise l'année suivante pour enfin redescendre en 2011. Entre 2005 et 2012, la baisse est toutefois moins élevée (- 4 620 unités soit - 2,3 %) qu'au niveau du chômage de longue durée. Notons enfin une légère hausse entre 2011 et 2012: + 0,7 %.

### 4.3.3

#### Evolution du nombre de chômeurs indemnisés dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi

##### 4.3.3.1

Dispensés pour formation professionnelle ou reprise d'études.

Quelle est l'évolution du nombre de chômeurs indemnisés dispensés pour formation professionnelle, reprise d'études, préparation à une activité d'indépendant, etc. depuis le lancement de la procédure "Dispo"?

Soulignons d'emblée que ces chômeurs dispensés ne recouvrent qu'une partie de l'ensemble des activités de formation organisées par les communautés et les régions.

Tableau 4.3.X

Evolution des chômeurs indemnisés (formation professionnelle, études ...) (dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi) par groupe-cible et région

Groupe-cible	- 30 ans	30 à - 40 ans	40 à - 50 ans	Situation actuelle = T4 2012	Ecart = "situation actuelle" - "situation avant début procédure"	
	= T2 2004	= T2 2005	= T2 2006			
<b>- 30 ans</b>	<b>17 211</b>			<b>20 745</b>	<b>+ 3 533</b>	<b>+ 20,5 %</b>
Flandre	8 871			8 775	- 96	- 1,1 %
Wallonie	7 249			10 525	+ 3 276	+ 45,2 %
Bruxelles	1 091			1 445	+ 354	+ 32,4 %
<b>30 à - 40 ans</b>		<b>9 384</b>		<b>12 213</b>	<b>+ 2 829</b>	<b>+ 30,1 %</b>
Flandre		4 769		5 201	+ 432	+ 9,1 %
Wallonie		3 711		5 681	+ 1 970	+ 53,1 %
Bruxelles		905		1 331	+ 426	+ 47,1 %
<b>40 à - 50 ans</b>			<b>5 200</b>	<b>7 991</b>	<b>+ 2 791</b>	<b>+ 53,7 %</b>
Flandre			2 842	3 402	+ 560	+ 19,7 %
Wallonie			1 965	3 748	+ 1 783	+ 90,7 %
Bruxelles			393	841	+ 448	+ 113,9 %
<b>Total</b>				<b>40 948</b>	<b>+ 9 153</b>	<b>+ 28,8 %</b>
Flandre				17 378	+ 896	+ 5,4 %
Wallonie				19 954	+ 7 029	+ 54,4 %
Bruxelles				3 616	+ 1 227	+ 51,4 %

78

Lorsqu'on étudie l'évolution, au niveau du pays, du nombre de chômeurs indemnisés bénéficiant d'une dispense d'inscription comme demandeurs d'emploi pour suivre une formation professionnelle à temps plein ou à temps partiel, pour reprendre des études ou se préparer à l'activité d'indépendant, on constate un accroissement continu du nombre de bénéficiaires qui touche l'ensemble des classes d'âge.

Sur la période du 2<sup>ème</sup> trimestre 2006 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, les 40 à moins de 50 ans affichent la plus forte hausse (+ 53,7 %).

Par région, ce sont les régions wallonne et de Bruxelles-Capitale qui enregistrent les plus fortes hausses: respectivement, + 54,4 % et + 51,4 %. En Région flamande, l'évolution est contrastée selon les classes d'âge.

Fin 2012, le nombre total de personnes dispensées pour formation professionnelle ou reprise d'études et de formations s'élève à 40 948 unités (ces chiffres ne reflètent qu'une partie des formations à savoir celles pour lesquelles une dispense a été accordée).

Tableau 4.3.XI  
Nombre de dispensés pour formation professionnelle, reprise d'études et de formations

<b>- 30 ans</b>	<b>20 745</b>	<b>51 %</b>
Flandre	8 775	50 %
Wallonie	10 525	53 %
Bruxelles	1 445	40 %
<b>30 à - 40 ans</b>	<b>12 213</b>	<b>30 %</b>
Flandre	5 201	30 %
Wallonie	5 681	28 %
Bruxelles	1 331	37 %
<b>40 à - 50 ans</b>	<b>7 991</b>	<b>20 %</b>
Flandre	3 402	20 %
Wallonie	3 748	19 %
Bruxelles	841	23 %
<b>Total</b>	<b>40 948</b>	<b>100 %</b>
Flandre	17 378	100 %
Wallonie	19 954	100 %
Bruxelles	3 616	100 %

A la lecture du tableau 4.3.XI, on observe que les moins de 30 ans dispensés pour formation professionnelle ou reprise d'étude et de formations sont les plus nombreux: ils représentent 51 % de l'ensemble des dispensés.

### 4.3.3.2

#### Dispensés pour raisons sociales et familiales

Tableau 4.3.XII

Evolution des chômeurs indemnisés (raisons sociales et familiales) (dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi) par groupe-cible et région

Groupe-cible	- 30 ans	30 à - 40 ans	40 à - 50 ans	Situation actuelle = T4 2012	Ecart = "situation actuelle" - "situation avant début procédure"	
	= T2 2004	= T2 2005	= T2 2006			
<b>- 30 ans</b>	<b>2 344</b>			<b>2 602</b>	<b>+ 258</b>	<b>+ 11,0 %</b>
Flandre	1 863			1 231	- 632	- 33,9 %
Wallonie	408			1 123	+ 715	+ 175 %
Bruxelles	73			248	+ 175	+ 240 %
<b>30 à - 40 ans</b>		<b>2 664</b>		<b>3 611</b>	<b>+ 947</b>	<b>+ 35,5 %</b>
Flandre		2 182		1 712	- 470	- 21,5 %
Wallonie		399		1 413	+ 1 014	+ 254 %
Bruxelles		83		486	+ 403	+ 485 %
<b>40 à - 50 ans</b>			<b>772</b>	<b>1 150</b>	<b>+ 378</b>	<b>+ 49,0 %</b>
Flandre			704	605	- 99	- 14,0 %
Wallonie			50	410	+ 360	+ 721 %
Bruxelles			18	134	+ 116	+ 646 %
<b>Total</b>				<b>7 363</b>	<b>+ 1 583</b>	<b>+ 27,4 %</b>
Flandre				3 548	- 1 201	- 25,3 %
Wallonie				2 947	+ 2 090	+ 244 %
Bruxelles				868	+ 694	+ 399 %

80

Depuis l'introduction des mesures "Dispo", le nombre de dispensés pour raisons sociales et familiales a crû de manière importante en Région wallonne (+ 244 %) et en Région de Bruxelles-Capitale (+ 399 %). A l'inverse, la Région flamande enregistre une baisse de 25,3 %.

Ces hausses représentent cependant un mouvement de rattrapage de ces deux régions par rapport à la Région flamande qui totalise toujours au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012:

- 47,3 % des dispensés pour raisons sociales et familiales au sein des moins de 30 ans, contre 43,2 % pour la Région wallonne et 9,5 % pour la Région de Bruxelles-Capitale;
- 47,4 % du nombre de dispensés pour raisons sociales et familiales au sein des 30 à moins de 40 ans, contre 39,1 % pour la Région wallonne et 13,5 % pour la Région de Bruxelles-Capitale;

- 52,6 % du nombre de dispensés pour raisons sociales et familiales au sein des 40 à moins de 50 ans, contre 35,7 % pour la Région wallonne et 11,7 % pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Fin 2012, le nombre total de personnes dispensées pour ce motif s'élève à 7 363, soit une diminution de 8,9 % par rapport à fin 2011.

## 4.4 L'échange de données dans le cadre du contrôle de la disponibilité des chômeurs et les décisions de l'ONEM

### 4.4.1 Le comptage des transmissions de données

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, l'échange de données entre l'ONEM et les organismes régionaux est opérationnel et se déroule selon les modalités prévues dans l'accord de coopération du 30 avril 2004.

L'ONEM comptabilise toutes les transmissions qui sont effectuées par les organismes régionaux et sélectionne les transmissions contenant des informations quant à un manque de coopération par rapport aux actions proposées par les organismes régionaux. La sélection se base sur un enregistrement complet des données transmises par les organismes régionaux par voie électronique ou sur papier. Les informations sont transmises de différentes manières: par voie électronique ou sur papier. D'autres informations complètent ou rectifient des données déjà transmises. Comme plusieurs transmissions (une ou plusieurs transmission(s) électronique(s) ainsi qu'une ou plusieurs transmission(s) papier) peuvent se rapporter aux mêmes faits, des doubles comptages de ce type font l'objet d'une épuration.

Afin de pouvoir exploiter ces dossiers de transmissions et d'en assurer un suivi correct par l'ONEM, un enregistrement entièrement informatisé et complet a été mis au point qui englobe toutes les transmis-

sions et ce, quel que soit le support (électronique ou papier) ou le public visé (tombant ou non sous le coup de l'application de la mesure de suivi du comportement de recherche).

Les organismes régionaux ont leur propre approche des actions d'accompagnement ce qui influence la nature des transmissions (manière de communiquer les offres d'emploi, nature et fréquence des convocations...).

Lors de la lecture des données de transmission des différentes régions, il y a, dès lors, lieu de tenir compte des circonstances et des facteurs précités.

En 2012, l'ONEM a réceptionné 79 689 transmissions et en a traité 93 162. Ces 93 162 dossiers de transmission traités comprennent à la fois le stock de dossiers encore à traiter de 2011 ainsi que les transmissions envoyées à l'ONEM en 2012. Après épurement des doubles transmissions parmi les 93 162 transmissions traitées, l'ONEM a gardé effectivement 90 568 dossiers à traiter. Le tableau ci-dessous reprend la répartition de ces dossiers selon l'organisme régional qui les a transmis, ainsi que les transmissions qui concernent les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus.

Tableau 4.4.1  
Répartition des dossiers selon l'organisme régional

	VDAB	FOREM	ACTIRIS	ADG	Total
Transmissions reçues en 2012	28 594	41 543	9 377	175	79 689
dont 50 +	1 167	1 018	136	13	2 334
Transmissions traitées en 2012 (y compris stock 2011)	31 348	50 452	11 176	190	93 162
dont 50 +	1 369	1 215	170	13	2 767
Dossiers à traiter en 2012 (après épurement des doubles trans.)	31 040	48 297	11 048	187	90 568
dont 50 +	1 344	1 184	170	13	2 711

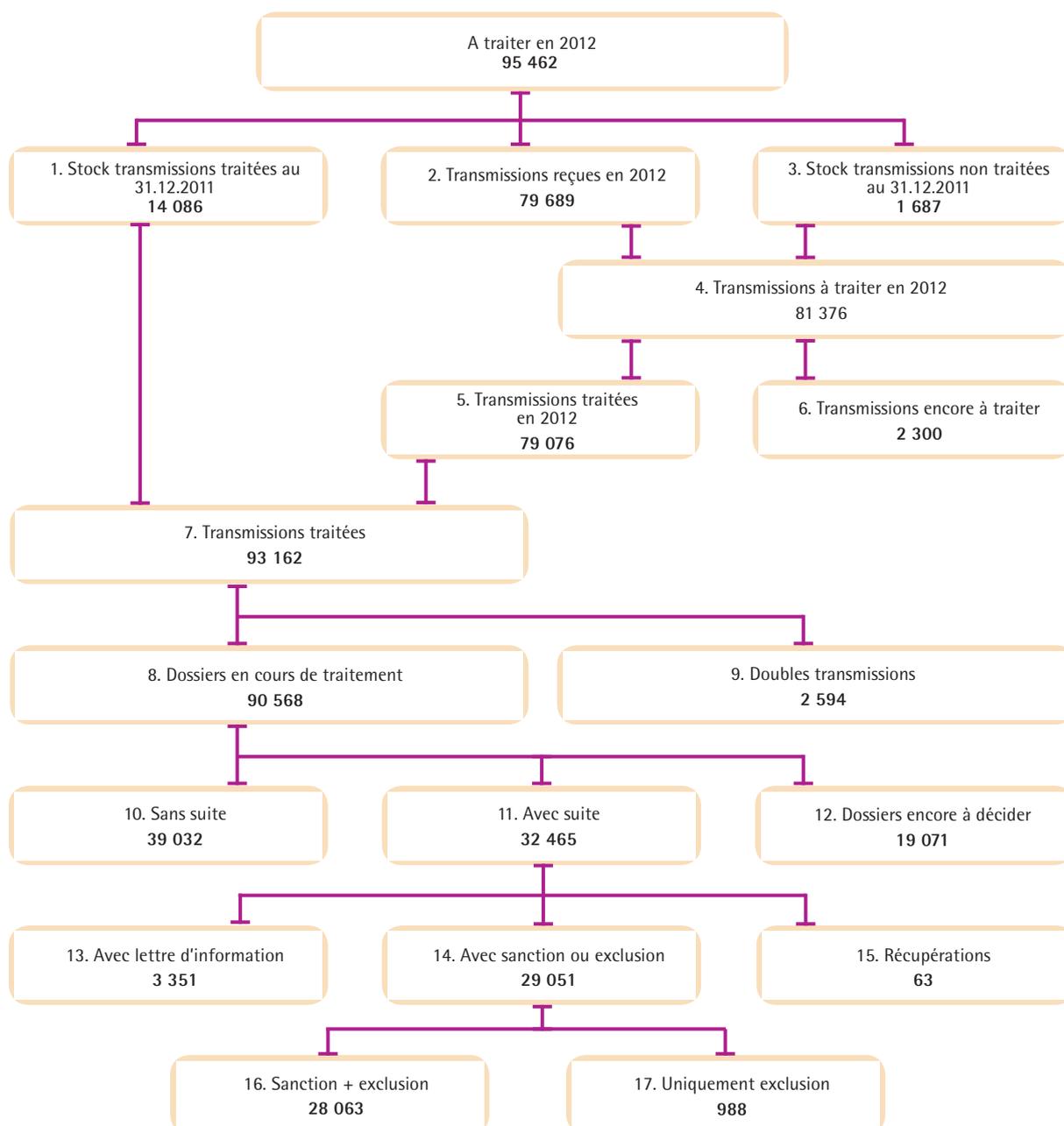
Des différences peuvent apparaître entre les nombres de certaines cellules du tableau et ceux du schéma (cf. supra), du fait qu'un dossier peut être transmis à un autre organisme régional en cours de traitement.

#### 4.4.2 Le traitement des dossiers de transmission

En 2012, l'ONEM avait au total 95 462 dossiers de transmission à traiter. Le schéma ci-après reprend l'origine de ces dossiers et de la suite qui y a été donnée.

Concrètement, il s'agit du stock des 14 086 (cellule 1) dossiers traités et des 1 687 (cellule 3) dossiers non traités introduits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi que des 79 689 (cellule 2) dossiers que les organismes régionaux ont transmis à l'ONEM en 2012.

Graphique 4.4.1  
Traitement des dossiers de transmission



Parmi ces 95 462 dossiers de transmission, 93 162 (cellule 7) ont été effectivement examinés en 2012, tandis que 2 300 (cellule 6) d'entre eux devaient encore l'être au 31 décembre 2012.

2 594 des dossiers de transmission effectivement examinés durant l'année 2012 (cellule 9) ont été annexés à un autre dossier, du fait qu'il s'agissait de dossiers en double portant sur les mêmes faits et pour le même demandeur d'emploi.

Parmi les 90 568 dossiers restants (cellule 8), une décision a déjà été prise pour 71 497 d'entre eux (cellule 10 + 11), tandis que 19 071 (cellule 12) attendaient encore une décision au 31 décembre 2012.

Les 71 497 décisions prises peuvent être réparties comme suit:

- 39 032 dossiers ont été classés sans suite (cellule 10):
  - il s'agit principalement de dossiers de demandeurs d'emploi pour lesquels il n'existe aucun dossier à l'ONEM ou qui ne satisfont pas aux conditions à remplir pour pouvoir prétendre aux allocations sur base des études ou du travail (14 854);
  - il s'agit, en outre, de demandeurs d'emploi qui, entre-temps, ont trouvé du travail, sont en incapacité de travail ou encore qui ne sont pas indemnisables du fait qu'ils ont été suspendus ou exclus du droit aux allocations (8 353);

- restent également sans suite, les dossiers de transmission concernant des chômeurs qui ne doivent pas obligatoirement être inscrits comme demandeurs d'emploi, par exemple parce qu'ils sont dispensés pour raisons sociale et familiale ou parce qu'ils suivent une formation (1 147);

- enfin, il y a également un certain nombre de demandeurs d'emploi pour lesquels le motif initial pour lequel l'organisme régional a transmis le dossier à l'ONEM, a ensuite été annulé par l'organisme régional, et des dossiers qui ont été considérés comme injustifiés par l'ONEM ou qui n'ont pas dû être traités ultérieurement par l'ONEM pour des raisons administratives (14 678).

- 29 051 demandeurs d'emploi (cellule 14) se sont vus signifier une sanction ou une exclusion.

- 3 351 jeunes sortant des études en stage d'insertion non encore indemnisés (cellule 13) ont reçu une lettre info exposant leurs droits et devoirs dans le cas où ils pourraient prétendre à des allocations après leur stage d'insertion.

Le tableau 4.4.11 fournit, pour chacun des organismes régionaux ainsi que pour le pays, la répartition des transmissions et la suite donnée. Les données concernent aussi bien les dossiers de demandeurs d'emploi se trouvant dans qu'en dehors de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi. Toutes les décisions, y compris les "sans suite", sont communiquées avec leurs motifs par l'ONEM aux organismes régionaux.

Tableau 4.4.II  
Traitement des dossiers de transmission

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Trans- missions reçues	Trans- missions traitées	Trans- missions encore à traiter	Dossier à traiter	Double trans- missions	Sans suite	Avec suite	Dossiers encore à décider	Avec lettre d'infor- mation	Avec sanction et/ou exclu- sion	% avec suite (par rapport aux dossiers décidés)	% avec sanction et/ou exclusion (par rap- port aux dossiers décidés)
2012												
	(6+7+8)					(9+10)			7/(6+7)		10/(6+7)	
VDAB	28 594	31 348	599	31 040	308	14 399	12 771	3 870	1 587	11 165	47,0 %	41,1 %
FOREM	41 543	50 452	1 197	48 297	2 155	18 201	15 469	14 627	1 489	13 975	45,9 %	41,5 %
ACTIRIS	9 377	11 176	503	11 048	128	6 377	4 116	555	254	3 823	39,2 %	36,4 %
ADG	175	190	1	187	3	53	108	26	21	87	67,1 %	54,0 %
<b>Total</b>	<b>79 689</b>	<b>93 162</b>	<b>2 300</b>	<b>90 568</b>	<b>2 594</b>	<b>39 032</b>	<b>32 465</b>	<b>19 071</b>	<b>3 351</b>	<b>29 051</b>	<b>45,4 %</b>	<b>40,6 %</b>
VDAB	35,9 %	33,6 %	26,0 %	34,3 %	11,9 %	36,9 %	39,3 %	20,3 %	47,4 %	38,4 %		
FOREM	52,1 %	54,2 %	52,1 %	53,3 %	83,1 %	46,7 %	47,7 %	76,7 %	44,4 %	48,1 %		
ACTIRIS	11,8 %	12,0 %	21,9 %	12,2 %	4,9 %	16,3 %	12,7 %	2,9 %	7,6 %	13,2 %		
ADG	0,2 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	0,1 %	0,6 %	0,3 %		
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>		
		<b>100 %</b>		<b>100 %</b>		<b>100 %</b>		<b>100 %</b>		<b>100 %</b>		
VDAB		98,1 %	1,9 %	99,0 %	1,0 %	46,4 %	41,1 %	12,5 %	12,4 %	87,6 %		
FOREM		97,7 %	2,3 %	95,7 %	4,3 %	37,7 %	32,0 %	30,3 %	9,6 %	90,4 %		
ACTIRIS		95,7 %	4,3 %	98,9 %	1,1 %	57,7 %	37,3 %	5,0 %	6,2 %	93,8 %		
ADG		99,5 %	0,5 %	98,4 %	1,6 %	28,3 %	57,8 %	13,9 %	19,4 %	80,6 %		
<b>Total</b>		<b>97,6 %</b>	<b>2,4 %</b>	<b>97,2 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>43,1 %</b>	<b>35,8 %</b>	<b>21,1 %</b>	<b>10,3 %</b>	<b>89,7 %</b>		

84

Des différences peuvent apparaître entre les nombres de certaines cellules du tableau et ceux du schéma (cf. supra), du fait qu'un dossier peut être transmis à un autre organisme régional en cours de traitement.

En 2012, pour l'ensemble du pays, 45,4 % (32 465) des 71 497 dossiers pour lesquels une décision a été prise, ont été traités avec suite (colonne 7 du tableau 4.4.II). 29 051 demandeurs d'emploi ont été sanctionnés (colonne 10) et 3 351 ont reçu une lettre d'information précisant les droits et devoirs qui leur incombent (colonne 9).

Une sanction a été prononcée dans 40,6 % des dossiers pour lesquels une décision a déjà été prise (colonne 12). Pour les dossiers qui ont été transmis par le VDAB, ce pourcentage s'élève à 41,1 % (11 165 personnes sanctionnées sur 27 170 dossiers avec une décision). Pour les dossiers du FOREM, ce chiffre s'élève à 41,5 % (13 975 personnes sanctionnées sur 33 670 dossiers avec une décision). Pour les dossiers transmis par ACTIRIS, ce chiffre s'élève à 36,4 % (3 823 personnes sanctionnées sur 10 493 dossiers décidés) et pour les dossiers en provenance de l'ADG, il s'élève à 54,0 % (87 personnes sanctionnées sur 161 dossiers avec une décision).

Le tableau 4.4.III donne la répartition des transmissions selon qu'elles ont trait à des demandeurs d'emploi se trouvant dans ou en dehors de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi. Pour cette statistique, la procédure commence au moment de l'envoi de la lettre d'avertissement.

Tableau 4.4.III  
Transmissions selon qu'elles ont trait à des demandeurs d'emploi se trouvant dans ou en dehors de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Trans- missions reçues	Trans- missions traitées	Trans- missions encore à traiter	Dossiers à traiter	Double trans- missions	Sans suite	Avec suite	Dossiers à décider	Avec lettre d'infor- mation	Avec sanction et/ou exclu- sion
<b>2012</b>										
				(6+7+8)			(9+10)			
<b>Total</b>										
Nombre	79 689	93 162	2 300	90 568	2 594	39 032	32 465	19 071	3 351	29 051
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>dont dossiers dans le cadre de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi</b>										
Nombre	36 688	45 248	638	43 759	1 489	14 703	16 169	12 887	513	15 618
%	46,0	48,6	27,7	48,3	57,4	37,7	49,8	67,6	15,3	53,8
<b>dont dossiers hors du cadre de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi</b>										
Nombre	43 001	47 914	1 662	46 809	1 105	24 329	16 296	6 184	2 838	13 433
%	54,0	51,4	72,3	51,7	42,6	62,3	50,2	32,4	84,7	46,2

Il appert du tableau 4.4.III que 46,2 % des transmissions reçues en 2012 ont trait aux dossiers de demandeurs d'emploi se trouvant dans la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi. Les dossiers pour lesquels une sanction a été signifiée sont quelque peu surreprésentés (53,8 %) par rapport au total des dossiers Dipso et "hors" Dipso.

Le tableau 4.4.IV répartit les dossiers pour lesquels une décision a été prise au cours de 2012 en fonction de la nature de la décision et selon l'organisme régional qui a transmis le dossier à l'ONEM. Il est, en outre, fait une distinction selon qu'il s'agit de données transmises à l'ONEM pour des demandeurs d'emploi se trouvant dans la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi ou de données pour des demandeurs d'emploi se trouvant en dehors de cette même procédure.

Tableau 4.4.IV  
 Nombre de décisions selon l'organisme régional qui a transmis le dossier à l'ONEM

2012	Pays		VDAB		FOREM + ADG		ACTIRIS	
Total								
Dossiers avec décision	71 497	100 %	27 170	100 %	33 831	100 %	10 493	100 %
sans suite	39 032	54,6 %	14 399	53,0 %	18 254	53,9 %	6 377	60,8 %
sanction	29 051	40,6 %	11 165	41,1 %	14 062	41,6 %	3 823	36,4 %
lettre info	3 351	4,7 %	1 587	5,8 %	1 510	4,5 %	254	2,4 %
récupérations	63	0,1 %	19	0,1 %	5	0,0 %	39	0,4 %
Dans le cadre de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi								
Dossiers avec décision	30 872	100 %	6 414	100 %	19 603	100 %	4 854	100 %
sans suite	14 703	47,6 %	2 813	43,8 %	9 525	48,6 %	2 365	48,7 %
sanction	15 618	50,6 %	3 417	53,3 %	9 741	49,7 %	2 459	50,7 %
lettre info	513	1,7 %	177	2,8 %	332	1,7 %	4	0,1 %
récupérations	38	0,1 %	7	0,1 %	5	0,0 %	26	0,5 %
Hors du cadre de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi								
Dossiers avec décision	40 625	100 %	20 756	100 %	14 228	100 %	5 639	100 %
sans suite	24 329	59,8 %	11 586	55,8 %	8 729	61,3 %	4 012	71,2 %
sanction	13 433	33,1 %	7 748	37,3 %	4 321	30,4 %	1 364	24,2 %
lettre info	2 838	7,0 %	1 410	6,8 %	1 178	8,3 %	250	4,4 %
récupérations	25	0,1 %	12	0,1 %	0	0,0 %	13	0,2 %

A l'examen des données, on constate que 43,2 % des dossiers décidés (30 872 sur 71 497 dossiers) ont trait à des demandeurs d'emploi se trouvant dans la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi. En Flandre, cette proportion se monte à 23,6 % (6 414 sur 27 170 dossiers), en Wallonie à 57,9 % (19 603 sur 33 831 dossiers) et à Bruxelles, à 46,3 % (4 854 sur 10 493 dossiers).

Les lettres d'information ne sont toutefois généralement envoyées qu'aux demandeurs d'emploi qui se trouvent en dehors de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi, étant donné qu'en l'occurrence, il s'agit pratiquement toujours de jeunes demandeurs d'emploi sortant des études qui ne sont pas encore indemnisés.

Le tableau 4.4.V indique, par région, le nombre de sanctions ou d'exclusions selon le motif du dossier transmis.

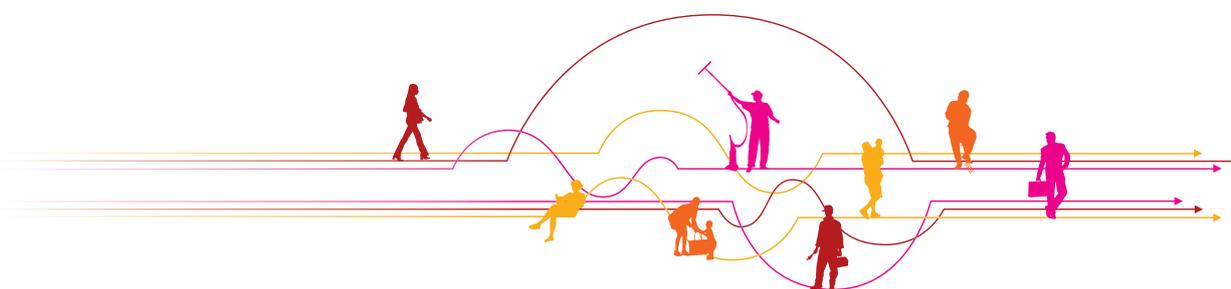
Tableau 4.4.V  
Sanction ou exclusions selon le motif du dossier transmis

Transmissions (dans et en dehors de la procédure de suivi du comportement de recherche) pour lesquelles une sanction ou une exclusion a été prononcée											
2012		Entretien de diag- nostic	Proposi- tion de trajet	Session info collective	Forma- tion	Autres actions	Offre d'emploi	Radia- tion	Actions spontanées + 1 <sup>ste</sup> inscrip.	Total	%
Région flamande	Nombre	2	946	0	477	1	306	9 447	0	11 179	38,5
	%	0,0	8,5	0,0	4,3	0,0	2,7	84,5	0,0	100	
Région wallonne	Nombre	3	21	0	240	19	7 197	6 578	0	14 058	48,4
	%	0,0	0,2	0,0	1,7	0,1	51,2	46,8	0,0	100	
dont Communauté germano- phone	Nombre	1	1	0	6	1	4	79	0	92	0,3
	%	1,1	1,1	0,0	6,5	1,1	4,3	85,9	0,0	100	
Région de Bruxelles- Capitale	Nombre	0	1	0	8	0	31	3 774	0	3 814	13,1
	%	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,8	99,0	0,0	100	
Pays	Nombre	5	968	0	725	20	7 534	19 799	0	29 051	100
	%	0,0	3,3	0,0	2,5	0,1	25,9	68,2	0,0	100	

Comme déjà signalé précédemment, les organismes régionaux ont leur propre méthode d'approche pour les contacts qu'ils entretiennent avec les demandeurs d'emploi. Il est important d'en tenir compte lors de l'interprétation des données chiffrées.

# 5

## *Les chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement prépension)*



88

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la prépension conventionnelle a changé de nom. On parle dorénavant de "régime de chômage avec complément d'entreprise", en abréviation RCC. Ce régime reste basé sur l'arrêté royal du 3 mai 2007 qui a été modifié.

Les conditions d'accès (âge et nombre d'années de carrière professionnelle) sont progressivement relevées en ce qui concerne les régimes généraux. Cependant, ce relèvement n'aura d'effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les conventions collectives existant déjà au 31 décembre 2011 ainsi que celles qui les prolongent.

En ce qui concerne les entreprises reconnues en difficulté, la condition d'âge est également progressivement relevée pour atteindre 55 ans en 2018.

En ce qui concerne les entreprises reconnues en restructuration, la condition d'âge est portée à 55 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les périodes de reconnaissance débutant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## 5.1 Les chômeurs avec complément d'entreprise non-demandeurs d'emploi

Tableau 5.1.I

	50 à < 55 ans		55 à < 60 ans		60 ans et +		Total	
	Chiffres absolus	Indices (2000=100)						
2000	8 719	100	37 724	100	68 035	100	114 478	100
2001	7 158	82	36 919	98	65 874	97	109 951	96
2002	6 081	70	38 657	102	61 746	91	106 484	93
2003	6 453	74	41 284	109	60 178	88	107 915	94
2004	7 239	83	42 769	113	59 861	88	109 869	96
2005	6 104	70	43 343	115	59 571	88	109 018	95
2006	4 778	55	42 477	113	63 814	94	111 069	97
2007	3 552	41	40 370	107	69 657	102	113 579	99
2008	2 387	27	38 534	102	73 230	108	114 151	100
2009	1 863	21	36 417	97	77 272	114	115 552	101
2010	1 402	16	35 007	93	81 101	119	117 510	103
2011	834	10	32 395	86	81 966	120	115 196	101
2012	526	6	29 257	78	81 026	119	110 809	97

En 2012, le nombre de bénéficiaires du régime de chômage avec complément d'entreprise est de 110 809 ce qui représente une diminution de 4 387 unités, soit 3,8 %, par rapport à 2011.

La répartition des bénéficiaires du RCC selon le sexe laisse cependant apparaître des évolutions divergentes.

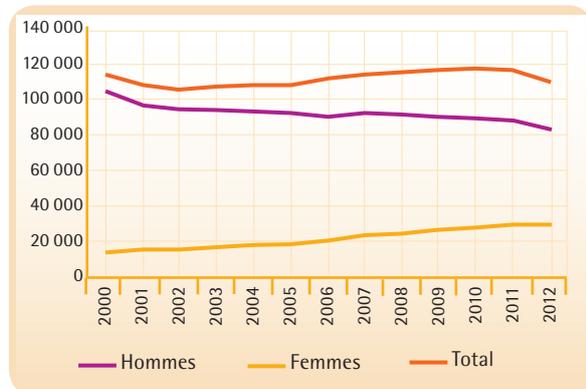
### 5.1.1 Selon le sexe

Tableau 5.1.II

	Hommes	Femmes	Total
2000	101 171	13 307	114 478
2001	96 375	13 575	109 950
2002	93 450	13 034	106 484
2003	93 025	14 890	107 915
2004	92 800	17 069	109 870
2005	91 014	18 004	109 018
2006	90 872	20 197	111 069
2007	91 219	22 360	113 579
2008	90 656	23 495	114 151
2009	89 865	25 687	115 552
2010	89 298	28 212	117 510
2011	86 005	29 190	115 196
2012	81 423	29 386	110 809

En 2000, les 101 171 chômeurs avec complément d'entreprise, non-demandeurs d'emploi, masculins représentaient, 88 % soit la grosse majorité des bénéficiaires de ce régime qui ne concernait alors que 12 % de femmes, soit 13 307 personnes.

Graphique 5.1.I



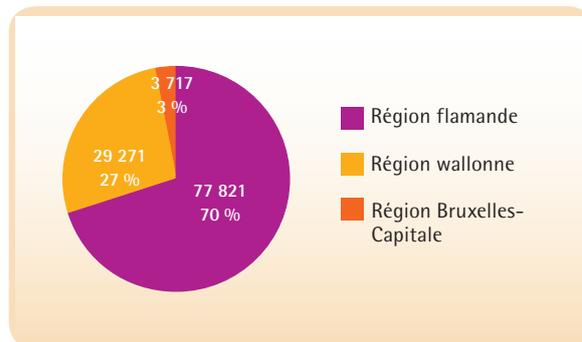
Au cours de la période 2000-2012, on a assisté simultanément à une diminution régulière du nombre d'hommes bénéficiaires suite au relèvement de l'âge d'accès à ce régime et à une progression du nombre de femmes accédant au système liée, en ce qui les concerne, au relèvement de l'âge d'accès à la pension et à une plus grande participation au marché du travail.

Entre 2000 et 2012, la part des femmes a plus que doublé, passant de 12 % à 26,5 %, tandis que celle des hommes diminuait de 88 % à 73,5 %.

Entre 2011 et 2012, le nombre de bénéficiaires du régime de chômage avec complément d'entreprise à temps plein a régressé de 3,8 % soit de 4 387 unités. Selon le sexe, cette évolution laisse apparaître un léger accroissement du nombre de femmes de l'ordre de 0,7 %, soit 196 personnes, tandis que le nombre d'hommes régresse de 5,3 % ou 4 583 unités.

## 5.1.2 Selon la région

Graphique 5.1.II



Entre 2000 et 2012, la prépondérance de la Flandre au niveau du régime de chômage complet avec complément d'entreprise s'est encore renforcée. Le nombre de bénéficiaires habitant en Région flamande est passé de 75 382 en 2000 à 77 821 personnes en 2012 et leur part relative de 66 % en 2000 à 70 % en 2012.

La part de la Wallonie, quant à elle, diminue de 29 % en 2000 à 27 % en 2012, le nombre de bénéficiaires wallons passant de 33 492 en 2000 à 29 271 en 2012.

Quant à la Région de Bruxelles-Capitale, elle ne compte plus, en 2012, que 3 % de chômeurs avec complément d'entreprise, contre 5 % en 2000. 3 717 bénéficiaires y sont actuellement domiciliés contre 5 603 il y a 12 ans.

Tableau 5.1.III

	Région flamande		Région wallonne		Région Bruxelles-Capitale		Pays	
	Total	Part relative	Total	Part relative	Total	Part relative	Total	Part relative
2000	75 382	66 %	33 492	29 %	5 603	5 %	114 478	100 %
2001	72 600	66 %	32 127	29 %	5 223	5 %	109 950	100 %
2002	70 692	66 %	30 991	29 %	4 800	5 %	106 484	100 %
2003	72 261	67 %	31 011	29 %	4 643	4 %	107 915	100 %
2004	73 725	67 %	31 579	29 %	4 566	4 %	109 870	100 %
2005	73 564	67 %	31 019	28 %	4 435	4 %	109 018	100 %
2006	75 334	68 %	31 285	28 %	4 450	4 %	111 069	100 %
2007	77 374	68 %	31 697	28 %	4 508	4 %	113 579	100 %
2008	78 091	68 %	31 683	28 %	4 376	4 %	114 151	100 %
2009	79 370	69 %	31 908	27 %	4 274	4 %	115 552	100 %
2010	80 851	69 %	32 433	27 %	4 225	4 %	117 509	100 %
2011	79 786	69 %	31 391	27 %	4 019	3 %	115 196	100 %
2012	77 821	70 %	29 271	27 %	3 717	3 %	110 809	100 %

### 5.1.3 Selon la classe d'âge

Les graphiques 5.1.III et 5.1.IV témoignent de l'évolution au cours de la période 2000-2012 du nombre de chômeurs avec complément d'entreprise selon le sexe et selon la classe d'âge à laquelle ils appartiennent.

Graphique 5.1.III  
Les hommes en RCC (ex-pré-pensionnés)  
Evolution de 2000 à 2012



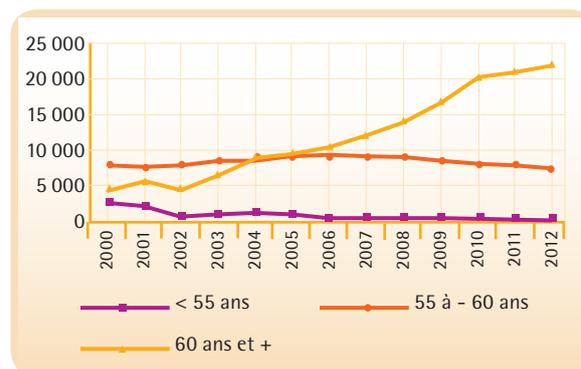
L'évolution du nombre d'allocataires masculins au cours de cette période correspond à une diminution progressive du nombre des moins de 55 ans suite au relèvement de l'âge d'accès au régime. La classe d'âges des 55 à moins de 60 ans progresse jusqu'en 2005, moment à partir duquel se manifeste une régression lente mais régulière de ses effectifs.

La classe des 60 ans et plus, après une régression du nombre de bénéficiaires entre 2002 et 2005, reprend sa progression pour revenir à partir de 2010 au niveau enregistré au début de la décennie.

On enregistre en 2012 une régression du nombre de bénéficiaires masculins du RCC de l'ordre de 5,3 % par rapport à 2011, soit 4 583 personnes.

Cette évolution se rencontre dans toutes les classes d'âge. Elle concerne 2 577 personnes dans la classe d'âge des 55 à moins de 60 ans et 1 780, dans celles des 60 ans et plus.

Graphique 5.1.IV  
Les femmes en RCC (ex-pré-pensionnées)  
Evolution de 2000 à 2012



Quant à l'évolution du nombre de femmes bénéficiaires du RCC, elle témoigne de l'impact sur ce statut du relèvement progressif de l'âge de la pension des femmes. Entre 2000 et 2012, le nombre de chômeuses avec complément d'entreprise âgées de 60 ans et plus a pratiquement quintuplé, passant de 4 675 en 2000 à 22 105 en 2012.

Par rapport à 2011, le nombre de femmes a enregistré en 2012 un léger accroissement de 0,7 %, soit 196 personnes.

### 5.1.4 Selon la branche d'activité

Tableau 5.1.IV

	Hommes	Femmes	Total	
			Chiffres absolus	en %
Secteur primaire	194	46	240	0,2 %
Secteur secondaire	59 812	9 145	68 956	62,2 %
Secteur tertiaire	16 781	16 624	33 405	30,1 %
Indéterminé	4 636	3 571	8 207	7,4 %
<b>Total</b>	<b>81 423</b>	<b>29 386</b>	<b>110 809</b>	<b>100,0 %</b>

Les bénéficiaires du régime de chômage à temps plein avec complément d'entreprise proviennent principalement du secteur secondaire qui concentre 62,2 % des bénéficiaires tandis que 30 % sont originaires du secteur tertiaire.

Parmi les 68 956 personnes venant du secteur secondaire, 87 % sont des hommes et 13 % des femmes. Par contre, les 33 405 allocataires issus du secteur tertiaire se répartissent pratiquement à égalité entre les hommes (16 781 unités) et les femmes (16 624 unités).

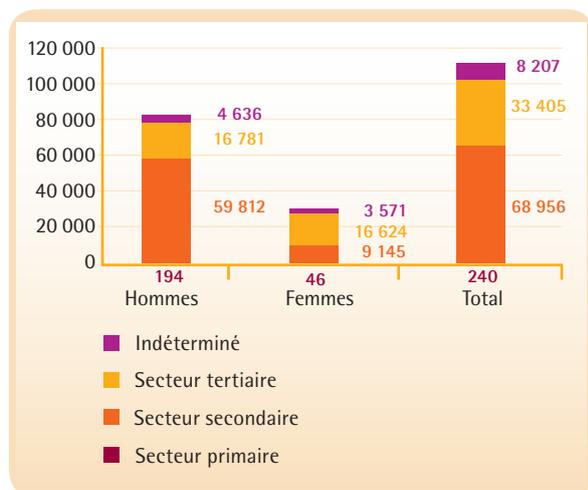
### 5.1.5 Les chômeurs avec complément d'entreprise par rapport à la population active

Quelle est l'importance quantitative des chômeurs avec complément d'entreprise à temps plein, non-demandeurs d'emploi, par rapport à la population active?

Pour évaluer cette importance, nous nous sommes basés sur des ratios comparant les chômeurs avec complément d'entreprise de 55 ans et plus à la population active appartenant à la même classe d'âge. Pour effectuer correctement cette comparaison, il convenait d'ajouter préalablement le nombre de personnes en RCC, non-demandeurs d'emploi, au dénominateur (population active). Les non-demandeurs d'emploi ne sont, en effet, pas repris dans le concept de "population active".

92

Graphique 5.1.V



La répartition des chômeurs avec complément d'entreprise selon le sexe témoigne du fait que 73 % des bénéficiaires masculins sont des travailleurs provenant du secteur secondaire tandis que 21 % vient du secteur tertiaire.

Les femmes, quant à elles, proviennent du secteur tertiaire dans près de 57 % des cas et du secteur secondaire dans 31 % des cas.

### 5.1.5.1

#### Au niveau du pays

Tableau 5.1.V

	Population active de 55 à 65 ans			Chômeurs avec complément d'entreprise de 55 ans et plus		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2001	186 600	84 800	271 400	90 453	12 340	102 793
2002	198 200	99 700	297 900	88 456	11 947	100 403
2003	211 100	107 500	318 700	87 705	13 757	101 462
2004	225 200	125 800	351 000	86 914	15 715	102 630
2005	250 300	137 600	387 900	86 111	16 803	102 914
2006	255 100	149 900	405 100	87 069	19 221	106 291
2007	274 900	173 000	448 000	88 437	21 590	110 027
2008	282 400	180 200	462 600	88 755	23 009	111 764
2009	292 900	193 300	486 200	88 284	25 405	113 689
2010	315 500	208 500	524 000	88 063	28 045	116 108
2011	321 800	226 400	548 200	85 307	29 054	114 361

Source: Eurostat (données 2012 non encore disponibles) pour la population active et ONEM pour les chômeurs avec complément d'entreprise

Le tableau 5.1.V reprend au niveau du pays, l'évolution de la population active de 55 à 65 ans ainsi que celle des chômeurs complets avec complément d'entreprises de 55 ans et plus selon le sexe.

Entre 2001 et 2011, la population active de la classe d'âge des 55 à 65 ans a plus que doublé (+ 102 %) passant de 271 400 à 548 200 personnes, soit un accroissement de 135 200 hommes et 141 600 femmes. Par rapport à leur niveau de 2001, ce sont les femmes qui ont enregistré l'augmentation la plus importante, soit 167 %, tandis que les hommes progressaient de 72 %.

Durant la même période le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise à temps plein, non-demandeurs d'emploi et âgés de 55 ans et plus, enregistrerait une progression de 12 % se traduisant selon le sexe en une régression de 5 % chez les hommes et une augmentation de 137 % chez les femmes.

Tableau 5.1.VI

	(ex-)prépendance/population active + (ex-)prépendance		
	Hommes	Femmes	Total
2001	33 %	13 %	27 %
2002	31 %	11 %	25 %
2003	29 %	11 %	24 %
2004	28 %	11 %	23 %
2005	26 %	11 %	21 %
2006	25 %	11 %	21 %
2007	24 %	11 %	20 %
2008	24 %	11 %	19 %
2009	23 %	12 %	19 %
2010	22 %	12 %	18 %
2011	21 %	11 %	17 %

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Chômeurs avec complément d'entreprise à temps plein non-demandeurs d'emploi}}{\text{Population active + chômeurs avec complément d'entreprise non-demandeurs d'emploi}}$$

Entre 2001 et 2011 le ratio entre le RCC (ex-prépendance) et population active est passé de 27 % à 17 %. Selon le sexe, on relève une évolution similaire du ratio relatif aux travailleurs masculins qui s'élevait à 33 % en 2001 pour chuter à 21 % en 2011. Ce ratio est nettement moins élevé au niveau des femmes pour lesquelles il passe de 13 % en 2001 à 11 % en 2011.

### 5.1.5.2

#### Au niveau des régions

Le tableau 5.1.VII reprend au niveau des régions, l'évolution de la population active de 55 à 65 ans ainsi que celle des bénéficiaires du RCC de 55 ans et plus selon le genre.

Tableau 5.1.VII

	Population active de 55 à 65 ans			(ex-)Prépensionnés de 55 ans et plus		
	Hommes	Région flamande Femmes	Total	Hommes	Région flamande Femmes	Total
2001	115 500	46 100	161 600	61 466	7 437	68 904
2002	120 200	54 300	174 500	60 437	7 280	67 717
2003	124 800	56 200	181 100	60 266	8 559	68 825
2004	136 800	69 500	206 300	59 771	9 867	69 638
2005	147 700	72 900	220 600	59 326	10 600	69 926
2006	151 000	84 600	235 600	60 117	12 230	72 347
2007	165 800	96 500	262 200	61 247	13 817	75 064
2008	168 500	101 000	269 500	61 726	14 823	76 549
2009	175 100	112 300	287 300	61 726	16 669	78 395
2010	189 500	122 500	312 000	61 743	18 610	80 353
2011	191 200	129 400	320 600	60 180	19 606	79 785
	Région wallonne			Région wallonne		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2001	52 600	27 700	80 300	25 172	3 746	28 919
2002	58 000	31 300	89 300	24 528	3 593	28 121
2003	66 200	36 600	102 800	24 185	4 018	28 203
2004	66 700	41 500	108 100	24 099	4 559	28 659
2005	77 900	48 700	126 600	23 868	4 877	28 745
2006	80 500	50 300	130 800	24 119	5 518	29 637
2007	83 800	58 500	142 300	24 384	6 182	30 566
2008	88 300	60 500	148 800	24 299	6 597	30 896
2009	90 600	59 600	150 200	23 958	7 090	31 047
2010	99 200	64 900	164 200	23 832	7 707	31 539
2011	102 200	72 900	175 100	23 470	7 921	31 391
	Région Bruxelles-Capitale			Région Bruxelles-Capitale		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2001	18 400	11 000	29 500	3 814	1 157	4 971
2002	20 000	14 200	34 200	3 490	1 074	4 564
2003	20 100	14 700	34 800	3 254	1 179	4 433
2004	21 800	14 800	36 600	3 044	1 289	4 334
2005	24 700	16 000	40 700	2 916	1 326	4 243
2006	23 700	15 000	38 800	2 834	1 473	4 307
2007	25 400	18 000	43 400	2 806	1 591	4 397
2008	25 500	18 700	44 300	2 730	1 589	4 319
2009	27 300	21 400	48 700	2 599	1 646	4 246
2010	26 800	21 000	47 800	2 488	1 728	4 216
2011	28 300	24 200	52 500	2 355	1 664	4 019

Source: Eurostat (données 2012 non encore disponibles)

De 2001 à 2011, la population active de 55 à 65 ans a enregistré une croissance de 118 % en Wallonie, de 98 % en Flandre et de 78 % à Bruxelles.

Ce sont les femmes qui ont enregistré la croissance la plus importante, avec un accroissement de 181 % en Flandre, de 163 % en Wallonie et de 120 % à Bruxelles. Dans les 3 régions, on note également une évolution positive de la population active mascu-

line, même si elle est de moindre importance que celle des femmes. La population active masculine augmente de 94 % en Région wallonne, de 66 % en Région flamande et de 54 % en Région bruxelloise.

Au cours de la période 2001-2011, le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise de la classe d'âges de plus de 55 ans a progressé de 16 % en Région flamande et de 9 % en Région wallonne.

Cette évolution à la hausse est imputable aux évolutions constatées au niveau des femmes, dont le nombre croît durant cette période de 164 % en Flandre et de 111 % en Wallonie. Le nombre de bénéficiaires masculins régresse en Flandre de 2 % et de 7 % en Wallonie.

A Bruxelles, on enregistre, par contre, une régression du nombre total de bénéficiaires âgés de 55 ans et plus, de 19 %. Cette évolution est due à une régression relativement plus importante que dans les 2 autres régions du nombre de chômeurs masculins avec complément d'entreprise, de 38 % combinée à une progression plus modérée du nombre de femmes de 44 %.

Le tableau 5.1.VIII montre le détail par année de ces évolutions, en prenant l'année 2001 comme base 100.

Tableau 5.1.VIII

	Population active de 55 à 65 ans			(ex-)Prépensionnés de 55 ans et plus		
	Région flamande			Région flamande		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2001	100	100	100	100	100	100
2002	104	118	108	98	98	98
2003	108	122	112	98	115	100
2004	118	151	128	97	133	101
2005	128	158	137	97	143	101
2006	131	184	146	98	164	105
2007	144	209	162	100	186	109
2008	146	219	167	100	199	111
2009	152	244	178	100	224	114
2010	164	266	193	100	250	117
2011	166	281	198	98	264	116
	Région wallonne			Région wallonne		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2001	100	100	100	100	100	100
2002	110	113	111	97	96	97
2003	126	132	128	96	107	98
2004	127	150	135	96	122	99
2005	148	176	158	95	130	99
2006	153	182	163	96	147	102
2007	159	211	177	97	165	106
2008	168	218	185	97	176	107
2009	172	215	187	95	189	107
2010	189	234	204	95	206	109
2011	194	263	218	93	211	109
	Région Bruxelles-Capitale			Région Bruxelles-Capitale		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2001	100	100	100	100	100	100
2002	109	129	116	92	93	92
2003	109	134	118	85	102	89
2004	118	135	124	80	111	87
2005	134	145	138	76	115	85
2006	129	136	132	74	127	87
2007	138	164	147	74	138	88
2008	139	170	150	72	137	87
2009	148	195	165	68	142	85
2010	146	191	162	65	149	85
2011	154	220	178	62	144	81

Source: Eurostat (données 2012 non encore disponibles)

Les graphiques 5.1.VI, 5.1.VII et 5.1.VIII présentent l'évolution du ratio "bénéficiaires du RCC par rapport à la population active" selon le genre et la région.

Il ressort du graphique 5.1.VI relatif à l'évolution du ratio au cours de la période 2001 à 2011 que les chômeurs avec complément d'entreprise dans leur ensemble (hommes et femmes, pays) représentaient en 2001, 27 % de la population active élargie aux chômeurs avec complément d'entreprise. En une décennie, ce ratio est tombé à 17 %. La Flandre enregistre des ratios plus importants que les ratios nationaux. Là aussi on relève une évolution favorable avec une régression de ratio qui passe de 30 % en 2001 à 20 % en 2011.

Le ratio wallon, de 26 % en 2001, passe à 15 % en 2011.

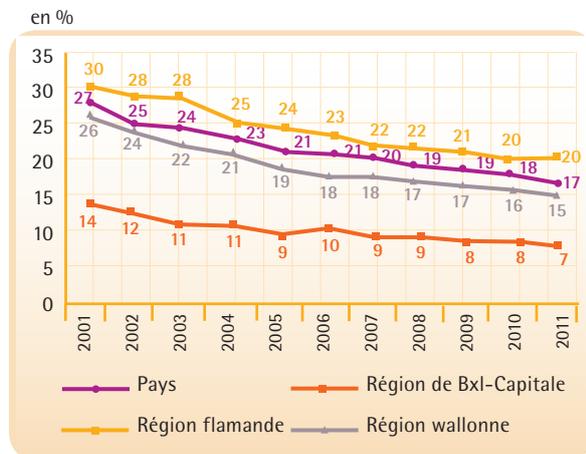
La Région bruxelloise se caractérise par les ratios les plus bas: de 14 % en 2001, soit pratiquement la moitié du ratio national, le ratio diminue, en 2011, à 7 %, soit moins de la moitié du ratio national.

Graphique 5.1.VI

Les hommes et les femmes

Ratio "bénéficiaires du RCC par rapport à la population active + bénéficiaires du RCC" par région

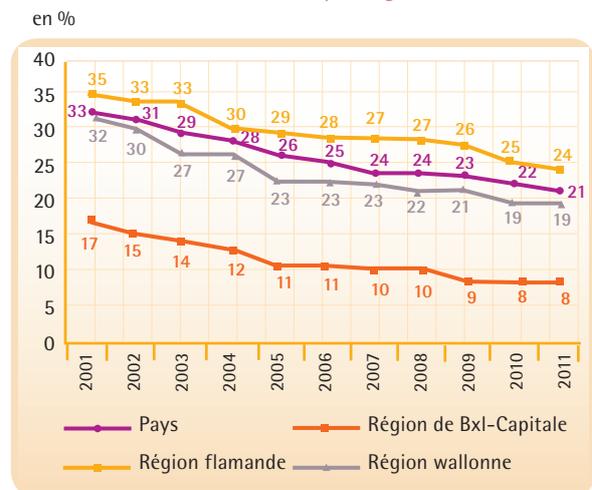
96



Graphique 5.1.VII

Les hommes

Ratio "bénéficiaires du RCC par rapport à la population active + bénéficiaires du RCC" par région



L'analyse comparée des graphiques 5.1.VII et 5.1.VIII, présentant les ratios enregistrés selon le sexe, montre clairement que le régime de chômage avec complément d'entreprise (ex-prépension) a d'abord été un statut destiné aux travailleurs masculins. Cette évolution perdure malgré la régression importante du ratio des hommes et la stabilisation de celui des femmes au cours de la dernière décennie.

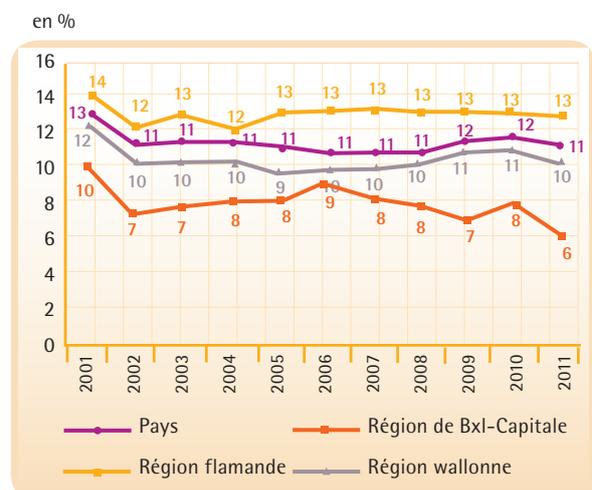
En Région flamande, le ratio masculin a chuté de 35 % à 24 % entre 2001 et 2011 tandis que le ratio féminin passait durant la même période de 14 % à 13 %.

La Région de Bruxelles-Capitale se caractérise, quant à elle par une situation assez particulière tendant à l'égalité entre les hommes et les femmes. Le ratio masculin est passé de 17 % à 8 % et celui des femmes de 10 % en 2001 à 6 % en 2011.

Graphique 5.1.VIII

Les femmes

Ratio "bénéficiaires du RCC par rapport à la population active + bénéficiaires du RCC" par région



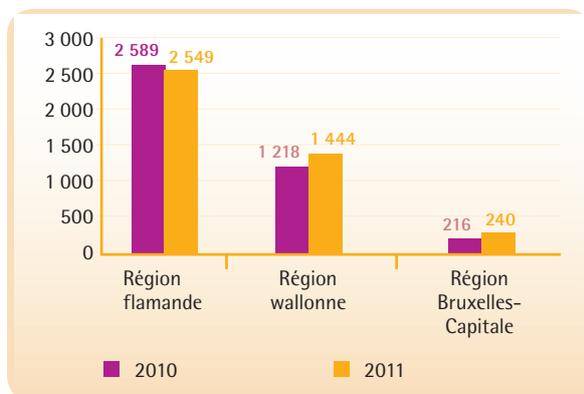
## 5.2 Les chômeurs avec complément d'entreprise, demandeurs d'emploi

Tableau 5.2.I

	50 à < 55 ans		55 à < 60 ans		60 ans et plus		Total	
	Chiffres absolus	Indices (2008=100)						
2007	25		13		0		39	
2008	637	100	529	100	31	100	1 196	100
2009	845	133	1 072	203	59	193	1 976	165
2010	986	155	1 708	323	118	385	2 812	235
2011	1 142	179	2 647	500	233	752	4 023	336
2012	726	114	3 092	585	415	1 349	4 233	354

Tous les chômeurs avec complément d'entreprise n'appartiennent pas au sous-groupe des non-demandeurs d'emploi. Depuis 2007, en effet, un plus grand nombre de bénéficiaires de ce régime sont obligés d'être inscrits comme demandeur d'emploi et de rester disponibles pour le marché général de l'emploi, entre autre la plupart des personnes qui ont acquis leur statut dans le cadre d'une reconnaissance de leur entreprise comme entreprise en difficultés ou en restructuration.

Graphique 5.2.I



En 2012, 4 233 personnes étaient enregistrées comme bénéficiaires du RCC à temps plein, demandeurs d'emploi. 60,2 % d'entre elles sont domiciliées en Région flamande, 34,1 % en Région wallonne et 5,7 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 5.2.II

	50 à < 55 ans	55 à < 60 ans	60 ans et plus	Total
	Chiffres absolus			
Hommes	524	2 101	255	2 880
Femmes	201	992	160	1 353
Total	726	3 092	415	4 233
Chiffres relatifs (en %)				
Hommes	12,4	49,6	6,0	68,0
Femmes	4,8	23,4	3,8	32,0
Total	17,1	73,1	9,8	100,0

Les chômeurs avec complément d'entreprise demandeurs d'emploi sont des hommes dans 68 % des cas. La part des femmes a cependant progressé entre 2011 et 2012, passant de 30 % à 32 %. La classe d'âge de 55 à moins de 60 ans concentre 73,1 % des bénéficiaires concernés, en nette progression par rapport à 2011 (65,8 %). La classe des 50 à moins de 55 ans, par contre, a régressé entre 2011 et 2012 de 28,4 % à 17,1 %.

### 5.3 Les personnes entrantes dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)

Tableau 5.3.I

Régimes de RCC	Description	2012	2011
60 ans	Régime général pour les travailleurs qui ont une carrière de 35 ans (masculins) ou 28 ans (féminins)	3 149	3 346
58 ans	Régime général pour les travailleurs qui ont une carrière de 38 ans (masculins) ou 35 ans (féminins)	4 386	5 322
58 ans	Pour les travailleurs qui ont une occupation dans un métier lourd (et une carrière de 35 ans)	21	10
58 ans	Pour les travailleurs qui ont des problèmes médicaux reconnus (et une carrière de 35 ans)	38	15
56 ans	Pour les travailleurs qui ont une occupation avec prestations de nuit ou occupés dans le secteur de la construction (et une carrière de 33 ans)	1 272	1 020
57 ans	Pour les travailleurs qui ont une carrière de 38 ans	793	781
56 ans	Pour les travailleurs qui ont une carrière de 40 ans	1 597	1 201
Entreprise reconnue avec licenciement collectif	Travailleurs qui doivent être inscrits comme demandeur d'emploi	463	1 421
	Travailleurs qui sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi	739	843
Entreprise reconnue sans licenciement collectif	Travailleurs qui doivent être inscrits comme demandeur d'emploi	53	94
	Travailleurs qui sont dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi	132	44
Ancien AR	Travailleurs qui partent encore dans les conditions de l'AR de 1992	278	270
Total		12 921	14 367

98

En ce qui concerne les régimes généraux de RCC (60 et 58 ans), des raisons sociologiques et l'évolution du marché du travail peuvent expliquer la diminution des personnes entrantes mais leur effet a été renforcé par le durcissement des conditions d'accès aux régimes intervenu en 2008 dans le cadre du Pacte de générations.

L'augmentation de la cotisation patronale due en matière de RCC contribue quant à elle à la diminution du nombre des entrants dans le cadre des entreprises reconnues.

# 6

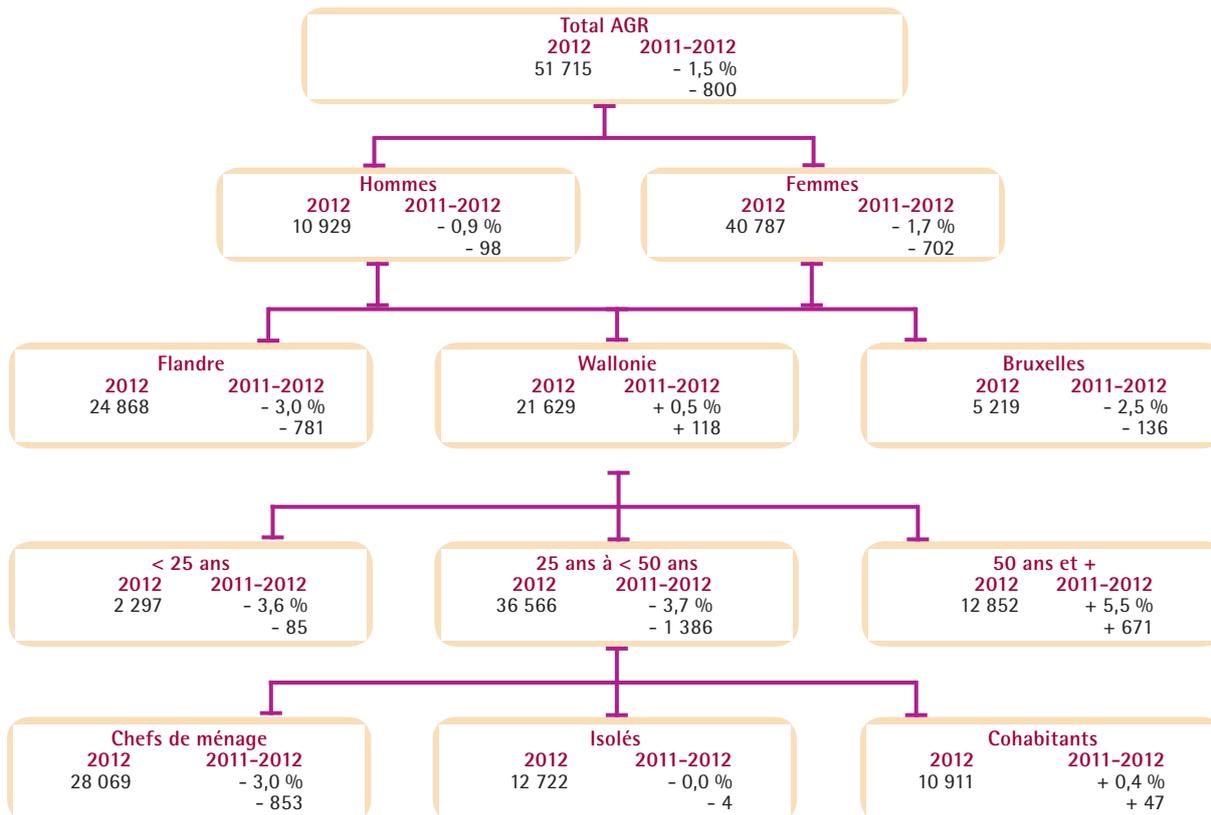
## Mesures fédérales pour l'emploi

### 6.1 Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR

Graphique 6.1.1



Tableau 6.1.I



100

En 2012, le nombre de travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus a continué de diminuer. En 2012, par mois, on a dénombré en moyenne 51 715 unités contre 52 515 en 2011.

La répartition des travailleurs à temps partiel bénéficiant d'une AGR selon le sexe est restée inchangée: 79 % de femmes et 21 % d'hommes.

Un peu moins de la moitié des travailleurs à temps partiel avec maintien des droits bénéficiant d'une AGR provient de la Région flamande, 42 % de la Région wallonne et 10 % de la Région de Bruxelles-Capitale. Par rapport à 2011, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale enregistrent une diminution (de respectivement - 3 % et - 2,5 %), alors que la Région wallonne enregistre une hausse de 0,5 % .

Seul le nombre de travailleurs cohabitants bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus affiche une légère hausse: + 0,4 %.

Par classe d'âge, on constate un nombre croissant de chômeurs de 50 ans et plus: + 671 unités ou + 5,5 %. Les deux autres classes d'âge sont toutes deux en diminution.

## 6.2 Mesures d'activation selon le régime

Tableau 6.2.I

	ALE	Programmes de transition professionnelle	SINE	ACTIVA	win-win	Complément de reprise de travail	Total
2007	26 450	5 748	8 713	38 271	0	4 605	83 786
2011	17 508	4 900	11 400	24 965	49 251	17 396	125 420
2012	16 230	4 846	10 953	28 146	29 195	20 116	109 487
Ecart en % 2012/2007	- 38,6 %	- 15,7 %	+ 25,7 %	- 26,5 %		+ 336,8 %	+ 30,7 %
Ecart en % 2012/2011	- 7,3 %	- 1,1 %	- 3,9 %	+ 12,7 %	- 40,7 %	+ 15,6 %	- 12,7 %
Part en % des régimes 2007	31,6 %	6,9 %	10,4 %	45,7 %	0,0 %	5,5 %	100 %
Part en % des régimes 2011	14,0 %	3,9 %	9,1 %	19,9 %	39,3 %	13,9 %	100 %
Part en % des régimes 2012	14,8 %	4,4 %	10,0 %	25,7 %	26,7 %	18,4 %	100 %

Outre le plan Activa ordinaire, la rubrique Activa contient également les contrats Activa-APS (agents de prévention et de sécurité). Ces mesures s'adressent aux chômeurs de longue durée et/ou peu qualifiés. Le complément de reprise du travail englobe aussi le complément temporaire de reprise du travail destiné aux travailleurs de 50 ans et plus qui ne peuvent pas prouver 20 années de passé professionnel ainsi que le complément de reprise du travail ACCO destiné aux chômeurs qui se sont installés comme indépendants à titre principal après un contrat avec une coopérative d'activités.

En 2012, 109 487 personnes ont bénéficié, en moyenne, par mois, d'une mesure d'activation. C'est 12,7 % de moins qu'en 2011.

La rubrique win-win constitue la part la plus importante dans l'ensemble des mesures d'activation (26,7 %). En 2012, ce groupe a enregistré une diminution de 40,7 % par rapport à 2011, et ce à la suite de la disparition de la mesure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. En revanche, les compléments de reprise de travail et les mesures Activa connaissent une progression (de respectivement + 15,6 % et + 12,7 % par rapport à 2011). Les 3 autres groupes (ALE, Programmes de transition professionnelle et SINE) sont en recul.

## 6.3 Mesures en matière de formation

Graphique 6.3.I

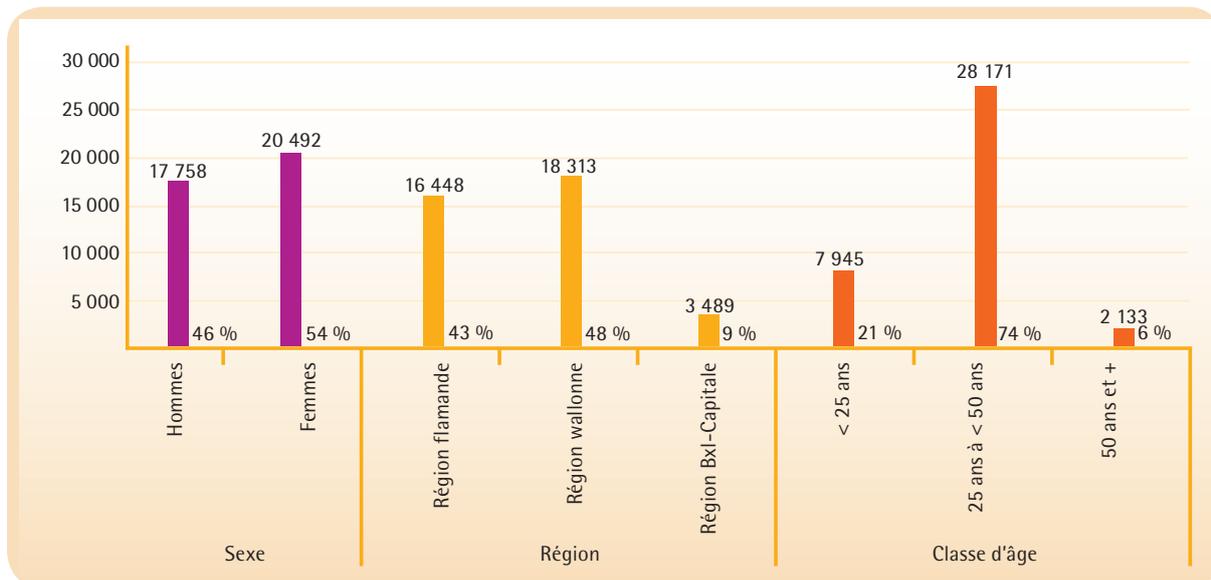
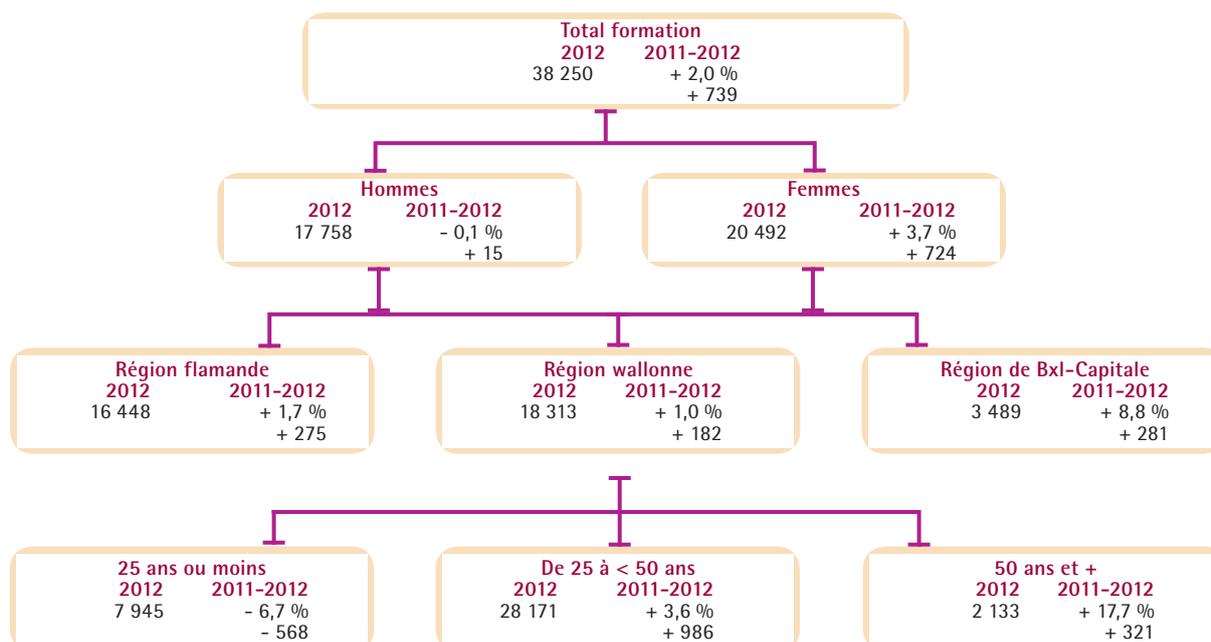


Tableau 6.3.I



102

Le nombre de chômeurs en formation affiche une légère hausse: + 2,0 % par rapport à 2011. L'augmentation concerne surtout le nombre de femmes (+ 3,7 %), étant donné que le nombre d'hommes est resté stable (+ 0,1 %).

Les 50 ans et plus sont de plus en plus nombreux à suivre des formations (+ 17,7 %), alors que leur succès auprès de la classe d'âge des 25 ans ou moins baisse (- 6,7 %). Une augmentation s'observe également dans la classe d'âge des 25 à < 50 ans (+ 3,6 %).

La hausse la plus frappante est enregistrée dans la Région de Bruxelles-Capitale: + 8,8 % par rapport à 2011.

Le tableau 6.3.II donne la répartition des mesures en matière de formation selon le type de mesure. Outre le nombre moyen de paiements par mois, le tableau reprend également le nombre de personnes différentes qui ont eu recours à une mesure.

Tableau 6.3.II

	Nombre de paiements (en moyenne par mois)			
	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
Formation professionnelle collective reconnue	8 156	10 064	1 783	20 003
Formation professionnelle individuelle reconnue en entreprise	2 102	1 490	244	3 835
Formation professionnelle individuelle reconnue dans un établissement d'enseignement	1 986	164	23	2 174
Formations mixtes et autres	87	870	15	973
Formations et études de plein exercice	932	860	211	2 003
Formations et études de plein exercice pour professions en pénurie	884	483	380	1 747
Formation des classes moyennes et coopératives d'activités	220	476	155	850
Etudes acceptées par le directeur	2 076	3 852	651	6 580
Autres	6	54	26	86
<b>Total</b>	<b>16 448</b>	<b>18 313</b>	<b>3 489</b>	<b>38 250</b>
% CCI-DE	10,9 %	9,7 %	4,6 %	9,2 %

	Nombre de personnes différentes			
	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Pays
Formation professionnelle collective reconnue	21 119	31 441	5 367	57 927
Formation professionnelle individuelle reconnue en entreprise	6 873	5 235	745	12 853
Formation professionnelle individuelle reconnue dans un établissement d'enseignement	4 125	395	54	4 574
Formations mixtes et autres	218	1 935	38	2 191
Formations et études de plein exercice	1 449	1 507	379	3 335
Formations et études de plein exercice pour les professions en pénurie	1 424	837	600	2 861
Formation des classes moyennes et coopératives d'activités	444	893	298	1 635
Etudes acceptées par le directeur	3 821	7 508	1 669	12 998
Autres	19	222	100	341
<b>Total</b>	<b>39 492</b>	<b>49 973</b>	<b>9 250</b>	<b>98 715</b>

Au total, 9,2 % des paiements à des CCI-DE en 2012 concernaient des chômeurs en formation professionnelle. Plus de la moitié d'entre eux (52,3 %) a participé à une formation professionnelle collective. En moyenne, environ 5 paiements mensuels ont été effectués par personne différente.

Outre les chômeurs indemnisés en formation, l'ONEM se charge également de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures de formation destinées aux chômeurs non indemnisés: les allocations de formation, les allocations de stage, les allocations d'établissement et le bonus de démarrage.

Au total, pour 2012, ces mesures concernaient 3 083 unités, ce qui représente une diminution de - 6,1 % par rapport à 2011. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une allocation de formation (2 136 unités ou 75,1 % des paiements pour chômeurs non indemnisés).

## 6.4 Primes de crise

Tableau 6.4.I  
Paiements

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays
2010	T1	349	237	42	628
	T2	4 378	3 365	637	8 380
	T3	4 136	3 060	778	7 974
	T4	5 326	4 041	941	10 308
	Année	14 189	10 703	2 398	27 290
2011	T1	5 811	4 387	1 091	11 289
	T2	5 430	4 405	1 214	11 049
	T3	4 386	3 627	872	8 885
	T4	5 557	4 377	1 134	11 068
	Année	21 184	16 796	4 311	42 291
2012	T1	4 462	3 306	1 000	8 768
	T2	1 136	717	332	2 185
	T3	477	189	128	794
	T4	239	104	59	402
	Année	6 314	4 316	1 519	12 149
	(en %)	52	36	13	100

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le système des primes de crise est en voie d'extinction. Des paiements sont bel et bien encore effectués pour les personnes qui ont fait une demande antérieurement, mais les nouvelles demandes, elles, ne sont plus recevables.

Le nombre de primes payées par trimestre à des ouvriers qui ont perdu leur travail, a augmenté pour atteindre un maximum de 11 289 au 1<sup>er</sup> trimestre de 2011. En 2012, le nombre de primes a baissé à 402 au 4<sup>ème</sup> trimestre.

En 2012, 52 % de ces primes ont été octroyées à des ouvriers issus de la Région flamande, contre 36 % à des ouvriers issus de la Région wallonne et 13 % à des ouvriers issus de la Région de Bruxelles-Capitale.

## 6.5 Allocations de licenciement

Tableau 6.5.1  
Paiements

		Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles- Capitale	Pays
2012	T1	1 081	1 023	129	2 233
	T2	4 220	3 547	803	8 570
	T3	4 279	3 045	813	8 137
	T4	5 217	3 340	749	9 306
Années		14 797	10 955	2 494	28 246
(en %)		52	39	9	100

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'allocation de licenciement a été introduite pour les ouvriers, les employés de maison et les travailleurs dans les liens d'un contrat de travail titres-services. Cette mesure permanente remplace la prime de crise.

La répartition entre les Régions en qui concerne le nombre de paiements est conforme à celle des primes de crise: un peu plus de la moitié (52 %) de ces paiements ont été versés à des ayants droit issus de la Région flamande, 39 % à des ayants droit issus de la Région wallonne et 9 % à des ayants droit issus de la Région de Bruxelles-Capitale.

## 6.6 L'évolution des titres-services

### 6.6.1 Les travailleurs titres-services et les entreprises actives dans le régime des titres-services

Comme le révèle le tableau 6.6.I, entre 2011 et 2012, le nombre d'entreprises actives dans le régime des titres-services a encore augmenté de 1,7 %, pour atteindre 2 753 unités. Il s'agit d'une hausse beaucoup moins forte que celle enregistrée au cours des années précédentes (+ 6,6 % en 2010 et + 5,1 % en 2011). Cela s'explique en partie par le durcissement de la réglementation pour ce qui concerne l'obtention d'un agrément en tant qu'entreprise titres-services, laquelle est entrée en vigueur dès le mois de juillet 2012. Les entreprises sont désormais tenues de joindre à leur demande un plan d'entreprise approuvé par un comptable ou comptable fiscaliste

agréé, ou par un expert-comptable. De plus, l'AR du 14 décembre 2012 les contraint à verser, depuis le 24 décembre 2012, un cautionnement de 25 000 EUR à l'ONEM. Lorsque l'on compare le nombre de premières demandes d'agrément en tant qu'entreprise titres-services de 2011 avec celui de 2012 (cf. graphique 6.6.I), on remarque qu'à partir de septembre 2012, le nombre de demandes a quelque peu baissé par rapport à la même période en 2011. Fin 2011, une diminution pouvait cependant déjà être observée en raison de l'introduction de l'obligation pour les entreprises de suivre une formation à l'ONEM.

Graphique 6.6.I  
Nombre de premières demandes d'agrément en tant qu'entreprise titres-services en 2011 et en 2012<sup>1</sup>

106



<sup>1</sup> Etant donné que la commission compétente ne siège pas au mois de juillet, ce mois n'a pas été pris en compte.

Entre 2011 et 2012, la répartition entre les différents types d'entreprises actives a peu évolué. Le nombre de sociétés commerciales reste de loin le plus important et a encore augmenté de 5,5 %. Leur proportion atteint 48,3 % en 2012. Cette croissance ressort aussi clairement du nombre de titres-services remboursés pour les sociétés commerciales: le nombre de titres connaît une hausse de 14,9 % par rapport à 2011, alors que le nombre total de titres-services remboursés pour l'ensemble des entreprises réunies a augmenté de 8,6 % au cours de cette même période.

Tableau 6.6.I  
 Entreprises actives et nombre de titres-services remboursés en 2011 et en 2012

Types de société	Entreprises actives					Titres-services remboursés				
	2011		2012		2011-2012	2011		2012		2011-2012
	Nombre	%	Nombre	%	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Entreprises commerciales	1 261	46,6	1 330	48,3	+ 5,5 %	53 163 723	50,5	61 102 670	53,4	+ 14,9 %
Firmes d'intérim	27	1,0	25	0,9	- 7,4 %	13 209 660	12,5	13 174 080	11,5	- 0,3 %
Entreprises d'insertion	110	4,1	103	3,7	- 6,4 %	7 511 416	7,1	8 113 180	7,1	+ 8,0 %
ASBL	349	12,9	329	12,0	- 5,7 %	13 895 679	13,2	14 345 832	12,5	+ 3,2 %
Communes	10	0,4	10	0,4		260 133	0,2	233 699	0,2	- 10,2 %
CPAS	242	8,9	239	8,7	- 1,2 %	5 169 160	4,9	5 113 068	4,5	- 1,1 %
ALE	231	8,5	228	8,3	- 1,3 %	8 407 754	8,0	8 375 243	7,3	- 0,4 %
Personnes physiques	478	17,7	489	17,8	+ 2,3 %	3 655 476	3,5	3 921 193	3,4	+ 7,3 %
Total	2 708	100	2 753	100	+ 1,7 %	105 273 001	100	114 378 965	100	+ 8,6 %

Contrairement aux chiffres relatifs aux entreprises et aux utilisateurs, les statistiques concernant les travailleurs titres-services ne sont disponibles qu'un an plus tard.

En décembre 2011, le nombre de travailleurs occupés dans le régime des titres-services s'élevait à 112 961. Si on comptabilise tous les travailleurs différents qui ont presté en 2011 dans ce régime, ils étaient 149 827. A ce nombre, il faut également ajouter le personnel d'encadrement qui assure la gestion administrative au sein des entreprises titres-services. En 2011, 5 077 travailleurs étaient recensés dans ces fonctions.

Tableau 6.6.II  
 Travailleurs titres-services et personnel d'encadrement en 2011

Types de société	Travailleurs comptabilisés au cours de l'année 2011		Personnel d'encadrement	
	Nombre	%	Nombre	%
Sociétés commerciales	73 390	49,0	2 509	49,4
Firmes d'intérim	21 247	14,2	212	4,2
Entreprises d'insertion	11 222	7,5	558	11,0
ASBL	19 668	13,1	696	13,7
Communes	369	0,2	14	0,3
CPAS	7 172	4,8	428	8,4
ALE	11 738	7,8	538	10,6
Personnes physiques	5 021	3,4	122	2,4
Total	149 827	100	5 077	100

Par rapport à 2010, le nombre de travailleurs titres-services est en hausse, passant de 136 915 travailleurs en 2010 à 149 827 travailleurs en 2011, soit une augmentation de 9,4 %.

Sur une base annuelle, le nombre de titres-services remboursés aux entreprises agréées augmente cependant dans une moindre mesure: de + 11,0 % en 2011 à + 8,6 % en 2012.

Tableau 6.6.III  
Répartition des travailleurs titres-services selon le régime de travail en 2011

	2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%
Temps plein (38 h)	16 353	11,9	17 614	11,8
Mi-temps ou plus (de 19 à 37 h)	85 404	62,4	95 807	63,9
Temps partiel (< 19 h)	35 158	25,7	36 406	24,3
Total	136 915	100	149 827	100

En 2011, 63,9 % des travailleurs titres-services travaillaient dans les liens d'un contrat de travail à mi-temps ou plus, sans toutefois atteindre un temps plein. A peine 11,8 % des travailleurs dans le régime des titres-services ont travaillé à temps plein en 2011. La répartition des travailleurs titres-services selon le régime de travail a peu évolué de 2010 à 2011.

Tableau 6.6.IV  
Evolution 2005-2011 du nombre et de la part des travailleurs titres-services selon la Région

	2005 <sup>1</sup>		2006 <sup>1</sup>		2007		2008		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Région flamande	27 643	72,3	41 872	67,8	55 979	64,2	63 626	61,6	72 445	60,2	82 281	60,1	89 126	59,5
Région wallonne	8 894	23,3	14 884	24,1	23 960	27,5	29 527	28,5	33 643	28,0	37 378	27,3	39 619	26,4
Région de Bruxelles-Capitale	1 668	4,4	5 003	8,1	7 213	8,3	10 284	9,9	14 236	11,8	17 256	12,6	20 194	13,5
Pays	38 205	100	61 759	100	87 152	100	103 437	100	120 324	100	136 915	100	149 827 <sup>2</sup>	100

<sup>1</sup> Ventilation selon le siège d'exploitation en 2005 et 2006 (à partir de 2007, selon le lieu de domicile du travailleur)

<sup>2</sup> Y compris 888 travailleurs titres-services (=0,6 %) domiciliés à l'étranger.

La Région de Bruxelles-Capitale continue à rattraper son retard par rapport aux deux autres Régions. Alors que cette Région ne représentait que 4,4 % du total des travailleurs titres-services du pays en 2005, cette part s'est graduellement accrue pour atteindre 13,5 % en 2011.

## 6.6.2 Les utilisateurs de titres-services

### 6.6.2.1 Evolution du nombre d'utilisateurs actifs depuis 2007

Graphique 6.6.II



Le nombre d'utilisateurs titres-services restés actifs durant l'année est passé de 449 899 unités en 2007 à 899 558 unités en 2012. Le nombre d'utilisateurs actifs augmente encore chaque année, mais dans une mesure sans cesse moins importante (+ 7,7 % sur une base annuelle en 2012, contre + 9,8 % en 2011 et + 14,2 % en 2010).

### 6.6.2.2 Evolution du nombre d'utilisateurs actifs par Région

Tableau 6.6.V Evolution 2011-2012 des utilisateurs actifs par Région

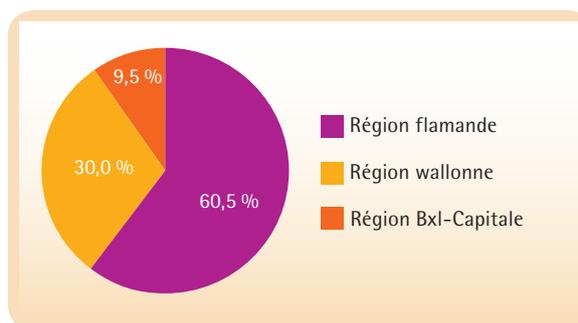
	2012	2011-2012
Région flamande	544 239	+ 39 980 + 7,9 %
Région wallonne	270 033	+ 16 222 + 6,4 %
Région de Bruxelles-Capitale	85 286	+ 8 397 + 10,9 %

C'est dans la Région de Bruxelles-Capitale que l'augmentation du nombre d'utilisateurs actifs est la plus significative (+ 10,9 %). Vient ensuite la Région flamande (+ 7,9 %) suivie de la Région wallonne (+ 6,4 %). Cet écart s'explique par un effet de rattrapage de la Région de Bruxelles-Capitale essentiellement vis-à-vis de la Région flamande, où le dispositif des titres-services a très vite connu un énorme succès. En valeurs absolues, la hausse du nombre d'utilisateurs est la suivante: + 39 980 en Région flamande, + 16 222 en Région wallonne et + 8 397 dans la Région de Bruxelles-Capitale.

109

### 6.6.2.3 Répartition des utilisateurs actifs par Région en 2012

Graphique 6.6.III

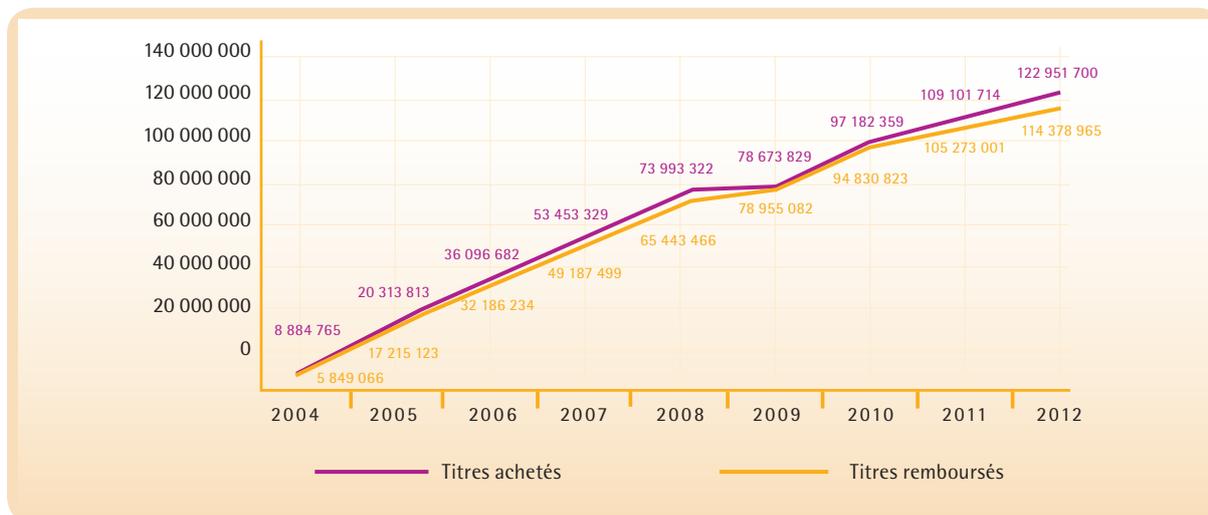


La répartition du nombre d'utilisateurs actifs par Région évolue peu en 2012. La part de la Région flamande, qui atteint 60,5 % en 2012, est pratiquement identique aux 60,4 % enregistrés en 2011. La part de la Région de Bruxelles-Capitale, elle, présente une légère hausse: + 0,3 point de pour cent, soit de 9,2 % en 2011 à 9,5 % en 2012. En revanche, la Région wallonne enregistre une baisse de 0,4 point de pourcent, pour atteindre 30 %.

### 6.6.3

#### Les titres achetés par les utilisateurs de titres-services et remboursés aux entreprises agréées

Graphique 6.6.IV<sup>1</sup>



<sup>1</sup> A partir de janvier 2006, y compris les titres-services fournis aux travailleuses indépendantes.

110

Alors que le nombre d'utilisateurs actifs continue à se tasser progressivement, l'augmentation annuelle du nombre de titres-services achetés reste stable: + 12,3 % sur une base annuelle en 2011 et + 12,7 % en 2012.

L'augmentation de 2012 s'explique en partie par la hausse annoncée du prix d'un titre-service de 7,50 EUR à 8,50 EUR à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le Tableau 6.6.VI indique comment cette hausse de prix s'est traduite par une augmentation du nombre de titres achetés au cours des derniers mois de 2012. Ce phénomène a surtout été perceptible en décembre 2012, mois au cours duquel 14 870 516 titres-services ont été achetés. Cela correspond à une hausse de 48,5 % par rapport à décembre 2011.

Tableau 6.6.VI  
Comparaison par mois des titres services achetés en 2011-2012

	2011	2012	2011-2012
Janvier	8 982 720	9 959 841	+ 10,9 %
Février	8 640 886	9 262 088	+ 7,2 %
Mars	9 625 023	10 058 888	+ 4,5 %
Avril	8 430 866	9 356 884	+ 11,0 %
Mai	10 046 581	9 838 015	- 2,1 %
Juin	8 978 936	10 125 250	+ 12,8 %
Juillet	6 993 266	8 544 068	+ 22,2 %
Août	8 245 329	8 644 587	+ 4,8 %
Septembre	9 693 824	9 704 170	+ 0,1 %
Octobre	9 753 465	11 366 060	+ 16,5 %
Novembre	9 695 658	11 221 333	+ 15,7 %
Décembre	10 015 160	14 870 516	+ 48,5 %
Total	109 101 714	122 951 700	+ 12,7 %

Tableau 6.6.VII  
Répartition du nombre de titres achetés en 2012 par  
Région

	Titres achetés	
Région flamande	74 851 784	60,9 %
Région wallonne	33 350 671	27,1 %
Région de Bruxelles-Capitale	14 749 245	12,0 %

Si la part des utilisateurs dans la Région de Bruxelles-Capitale s'élevait à 9,5 % en 2012, la part des titres-services achetés dans cette Région s'avère plus importante: 12 %. A l'inverse, la part des titres achetés en Région wallonne est inférieure à la part des utilisateurs wallons: 27,1 % contre 30,0 %. En Région flamande, l'écart entre les deux pourcentages est moindre: 60,9 % des titres achetés contre 60,5 % des utilisateurs. Cela signifie qu'en 2012, en Région bruxelloise, un utilisateur a acheté en moyenne 173 titres-services contre 138 titres en moyenne en Région flamande et 124 en Région wallonne. A l'échelle du pays, on enregistre une moyenne de 137 titres achetés par utilisateur en 2012.

## 6.6.4

### Coût net du régime des titres-services

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'intervention financière est entièrement à charge de l'ONEM (y inclus les frais d'administration pour la société émettrice). Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2012, l'intervention financière de l'ONEM s'élève à 14,22 EUR par titre. Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2012, cette intervention s'élève à 14,54 EUR. En 2012, le prix d'achat des titres-services pour les particuliers se monte toujours à 7,50 EUR. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, ce prix augmente à 8,50 EUR, tandis que l'intervention de l'ONEM retombe à 13,54 EUR par titre.

Dans son évaluation pour 2011, le bureau d'étude IDEA CONSULT mentionne les coûts (bruts et nets) ainsi que les effets de retour financier directs et indirects. Les effets de retour de 1<sup>er</sup> ordre peuvent être calculés avec une fiabilité relativement élevée. Ils sont repris dans le tableau 6.6.VIII.

Tableau 6.6.VIII  
Coût et effets de retour des activités titres-services en 2011

Coût brut	en EUR
Intervention financière de l'ONEM	1 421 110 958
Frais d'encadrement	13 333 355
Coût de la déductibilité fiscale (année 2011)	220 868 221
<b>Total coût brut (1)</b>	<b>1 655 312 535</b>
Effets de retour directs	
Diminution des allocations de chômage	200 727 706
Accroissement des recettes de cotisations sociales	307 299 481
Accroissement des recettes des impôts des personnes physiques	147 951 177
<b>Total effets de retour directs (2)</b>	<b>655 978 364</b>
<b>Coût net estimé (3) = (1)-(2)</b>	<b>999 334 170</b>
Effets de retour indirects de 1 <sup>er</sup> ordre	
Accroissement des recettes supplémentaires des impôts des sociétés	34 311 355
Accroissement des recettes des cotisations sociales et des impôts des personnes physiques du personnel d'encadrement	44 490 432
Diminution des allocations de chômage du personnel d'encadrement	9 194 101
<b>Total effets de retour indirects de 1<sup>er</sup> ordre</b>	<b>87 995 888</b>
<b>Coût net (1<sup>er</sup> ordre)</b>	<b>911 338 283</b>

Source: IDEA Consult

Ainsi, le coût brut total pour les activités titres-services effectuées en 2011 s'élève à 1 655 312 milliers d'EUR. Ce coût comprend l'intervention financière de l'ONEM (y compris pour les travailleuses indépendantes), les frais d'encadrement (par la société émettrice, l'ONEM et le SPF Emploi, travail et concertation sociale) et le coût de la déductibilité fiscale pour les utilisateurs du prix d'achat des titres-services.

Ce coût total est en réalité un coût brut, dans la mesure où les activités titres-services génèrent un certain nombre d'effets de retour financier directs. La création d'emploi engendrée par le régime des titres-services entraîne ainsi une diminution des dépenses en allocations de chômage. Les nouveaux emplois créés engendrent à leur tour aussi des cotisations sociales et du précompte professionnel supplémentaires. Le coût net estimé s'élève à 999 334 milliers d'EUR.

D'autres effets de retour financier indirects de 1<sup>er</sup> ordre sont l'accroissement des recettes au niveau des impôts sur les sociétés et l'accroissement des recettes provenant des cotisations sociales et des impôts des personnes physiques du personnel d'encadrement. Les effets de retour directs et indirects de 1<sup>er</sup> ordre permettent de diminuer le coût du système d'environ 45 %.

L'étude d'Idea Consult a aussi identifié et quantifié les effets de retour indirects de 2<sup>ème</sup> ordre. Ces effets de retour varient entre un minimum de 384 millions d'EUR et un maximum de 523,3 millions d'EUR, et le principal poste serait détenu par les recettes supplémentaires de l'impôt des personnes physiques des utilisateurs qui travaillent plus longtemps ou retrouvent du travail grâce aux titres-services (approximativement 259,5 millions d'EUR).

Pour 2012, l'intervention financière de l'ONEM est estimée à 1 607 millions d'EUR.

## 6.7 Comparaison du profil des tra- vailleurs titres-services et des travailleurs ALE

Tableau 6.7.I

2011	Travailleurs titres-services		Travailleurs ALE	
Total	149 827	100 %	17 508	100 %
Hommes	4 440	3,0 %	5 924	33,8 %
Femmes	145 387	97,0 %	11 584	66,2 %
Région flamande	89 126	59,5 %	8 011	45,8 %
Région wallonne	39 619	26,4 %	7 963	45,5 %
Région de Bruxelles-Capitale	20 194	13,5 %	1 534	8,8 %
Domiciliés à l'étranger	888	0,6 %		
Moins de 25 ans	13 260	8,9 %	141	0,8 %
De 25 à - 35 ans	40 817	27,2 %	995	5,7 %
De 35 à - 50 ans	67 486	45,0 %	5 754	32,9 %
50 ans ou plus	28 264	18,9 %	10 618	60,6 %
Max. études secondaires inférieures	84 042	56,1 %	6 252	35,7 %
Enseignement secondaire supérieur	58 761	39,2 %	9 659	55,2 %
Enseignement supérieur	7 024	4,7 %	972	5,6 %
Autres	/	/	625	3,6 %

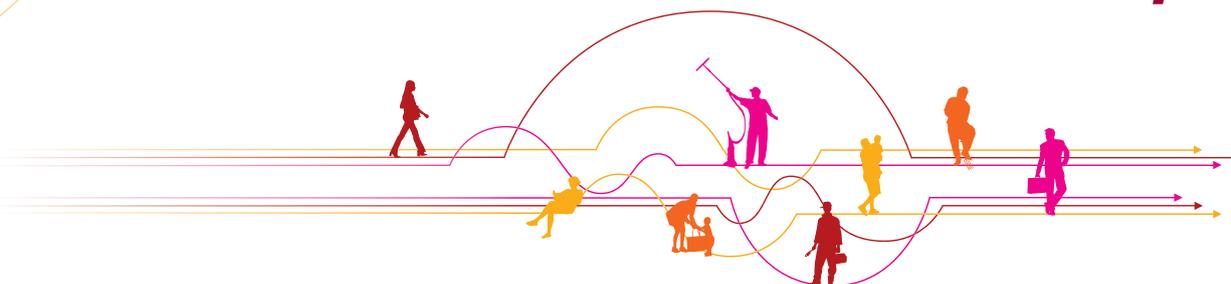
Le profil des travailleurs titres-services et celui des travailleurs ALE diffèrent sensiblement l'un de l'autre. 97 % des travailleurs titres-services sont ainsi des femmes, alors que la proportion de femmes parmi les travailleurs ALE s'élève "seulement" à 66,2 %. Cette différence s'explique entre autres par la nature du travail effectué dans ces systèmes. Il s'agit essentiellement de travaux ménagers (nettoyage et repassage) pour les titres-services, tandis qu'en ALE, la nature différente du travail est plus diversifiée: en plus de l'aide ménagère, on y retrouve également des tâches effectuées traditionnellement plus souvent par des hommes, telles que l'entretien du jardin et les petits travaux de réparation et d'entretien.

Par Région, on constate qu'en 2011, la majorité (59,5 %) des travailleurs titres-services étaient domiciliés en Flandre, 26,4 % en Wallonie, 13,5 % à Bruxelles et 0,6 % à l'étranger. Par contre, le nombre de travailleurs ALE en Flandre et en Wallonie est pratiquement équivalent (respectivement 45,8 % contre 45,5 %), les 8,8 % restants se trouvant dans la Région de Bruxelles-Capitale. Conformément aux conditions légales pour les chômeurs indemnisés, dans le système ALE, personne n'est domicilié à l'étranger.

La grande majorité des travailleurs titres-services se trouve dans les classes d'âge intermédiaires, c'est-à-dire les catégories de 25 à < 35 ans (27,2 %) et de 35 à < 50 ans (45,0 %). Ensemble, ils représentent 72,2 % des travailleurs titres-services. En ce qui concernent les travailleurs ALE, en revanche, ces parts équivalent à 5,7 % et 32,9 %, et représentent donc ensemble seulement 38,5 %. Par contre, les plus de 50 ans représentent 60,6 % des travailleurs ALE, alors que leur part au sein des travailleurs titres-services n'est que de 18,9 %. Cette différence s'explique au moins en partie par la réglementation: depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, seuls les travailleurs ALE âgés de 50 ans ou plus sont autorisés à être actifs dans l'aide à domicile de nature ménagère. Les travailleurs plus jeunes ne peuvent donc exercer ces tâches qu'au sein du régime des titres-services.

Dans le régime des titres-services, 56,1 % des travailleurs ont un diplôme n'excédant pas le secondaire inférieur, alors que ce taux s'élève à 35,7 % pour les travailleurs ALE. La plupart des travailleurs ALE (55,2 %) ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, alors que chez les travailleurs du secteur des titres-services, ils ne sont que 39,2 % à être dans ce cas. La part de travailleurs ayant bénéficié d'un enseignement supérieur est à peu près équivalente dans les deux profils: 4,7 % pour les travailleurs titres-services et 5,6 % pour les travailleurs ALE.

# Interruption de carrière et crédit-temps



## 7.1 Evolution générale

Les régimes d'interruption de carrière et de crédit-temps visent principalement à permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. En 2002, le régime d'interruption de carrière réservé aux travailleurs et aux employeurs du secteur privé a été converti en un régime de crédit-temps.

Sur les trois congés spécifiques communs au secteur public et au secteur privé, le congé pour soins palliatifs a vu le jour en 1995, le congé parental en 1997 et le congé pour assistance médicale en 1998. Au fil du temps, ces régimes ont été assouplis. En 2012, le congé parental a été allongé et porté à 4 mois maximum. L'Arrêté royal relatif à la prolongation de la durée du congé parental de 3 à 4 mois dans le secteur privé ainsi que dans les administrations locales et provinciales a été publié le 1<sup>er</sup> juin, celui destiné à l'enseignement et au secteur public l'étant, en date du 1<sup>er</sup> août 2012.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, différentes réglementations ont à nouveau été modifiées drastiquement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la durée maximale de l'interruption de carrière ordinaire dans le secteur public et dans l'enseignement est limitée à 60 mois (auparavant 72 mois). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le régime du crédit-temps prévoit les congés suivants:

- le droit à un crédit-temps complet, à une diminution de la carrière à mi-temps ou d'un 1/5<sup>ème</sup> temps sans motif de 12 mois équivalent temps plein;
- un droit supplémentaire à un crédit-temps complet, à une diminution de la carrière à mi-temps ou d'un 1/5<sup>ème</sup> temps, avec motif, de 36 ou 48 mois;
- le droit à une réduction des prestations sous la forme d'une diminution de la carrière à mi-temps ou d'un 1/5<sup>ème</sup> temps jusqu'à l'âge de la pension, pour les travailleurs à partir de 55 ans ayant une carrière professionnelle de salarié longue de 25 ans;
- depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, l'âge dans le régime de fin de carrière a été relevé à 55 ans pour l'interruption de carrière ordinaire dans le secteur public et l'enseignement.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, les travailleurs du secteur privé, ainsi que les agents statutaires et contractuels des administrations locales et provinciales et des services qui en dépendent, peuvent prendre une sorte de "mini-interruption de carrière" en vue d'assister ou d'octroyer des soins à un enfant hospitalisé.

Tableau 7.1.l  
Evolution du nombre d'allocataires en interruption de  
carrière et en crédit-temps

	2007	2012	2007 - 2012	2011	2012	2011-2012	
<b>Interruption de carrière ordinaire</b>							
Complète	8 447	5 998	- 29,0 %	6 296	5 998	- 297	- 4,7 %
A mi-temps	36 838	33 932	- 7,9 %	34 054	33 932	- 122	- 0,4 %
Diminution d'1/3	907	1 089	+ 20,1 %	1 078	1 089	+ 10	+ 1,0 %
Diminution d'1/4	2 347	2 461	+ 4,8 %	2 470	2 461	- 9	- 0,4 %
Diminution d'1/5	23 242	29 687	+ 27,7 %	28 584	29 687	+ 1 103	+ 3,9 %
<b>Total</b>	<b>71 781</b>	<b>73 167</b>	<b>+ 1,9 %</b>	<b>72 482</b>	<b>73 167</b>	<b>+ 685</b>	<b>+ 0,9 %</b>
<b>Crédit-temps</b>							
Complet	11 452	6 867	- 40,0 %	7 794	6 867	- 927	- 11,9 %
A mi-temps	32 094	38 314	+ 19,4 %	38 888	38 314	- 574	- 1,5 %
Diminution d'1/5	68 122	91 210	+ 33,9 %	89 104	91 210	+ 2 106	+ 2,4 %
<b>Total</b>	<b>111 668</b>	<b>136 391</b>	<b>+ 22,1 %</b>	<b>135 786</b>	<b>136 391</b>	<b>+ 605</b>	<b>+ 0,4 %</b>
<b>Formes spécifiques</b>							
Congé parental	34 111	50 766	+ 48,8 %	52 539	50 766	- 1 773	- 3,4 %
Assistance médicale	5 554	11 443	+ 106,0 %	10 256	11 443	+ 1 187	+ 11,6 %
Congé pour soins palliatifs	205	251	+ 22,7 %	226	251	+ 25	+ 10,9 %
<b>Total</b>	<b>39 870</b>	<b>62 459</b>	<b>+ 56,7 %</b>	<b>63 021</b>	<b>62 459</b>	<b>- 562</b>	<b>- 0,9 %</b>
<b>Total général</b>	<b>223 319</b>	<b>272 018</b>	<b>+ 21,8 %</b>	<b>271 290</b>	<b>272 018</b>	<b>+ 728</b>	<b>+ 0,3 %</b>

116

Globalement, en 2012, la moyenne mensuelle du nombre de paiements dans les différents régimes d'interruption de carrière et de crédit-temps s'est accrue de 0,3 %. Cette augmentation est très minime au regard des années précédentes. De 2007 à 2012, donc en 5 ans, les régimes d'interruption de carrière et de crédit-temps ont enregistré une hausse de 21,8 %. Cela représente, en moyenne, 48 699 paiements mensuels de plus qu'en 2007. L'évolution s'est déroulée comme suit: + 5,5 % (entre 2007 et 2008), + 7,1 % (entre 2008 et 2009), + 5,2 % (entre 2009 et 2010) et + 2,2 % (entre 2010 et 2011) et + 0,3 % (entre 2011 et 2012).

C'est l'assistance médicale, une forme spécifique d'interruption de carrière prise en vue de porter assistance ou d'octroyer des soins à un membre du ménage ou de la famille jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré souffrant d'une maladie grave, qui a enregistré la croissance la plus forte: + 106,0 % (2007-2012) dont 11,6 % la dernière année.

Ces dernières années, le congé parental a lui aussi enregistré une hausse jusqu'en 2011. En 2012, cette croissance a toutefois ralenti.

La diminution des prestations de 1/5<sup>ème</sup> connaît depuis 2007 une croissance considérable, et ce tant dans le cadre de l'interruption de carrière + 27,7 % (2007-2012), que dans celui du crédit-temps + 33,9 % (2007-2012). L'année dernière, toutefois, ce régime a encore augmenté de 3,9 % dans le régime de l'interruption de carrière ordinaire, alors que dans celui du crédit-temps, il s'est accru de 2,4 %.

Par contre, on observe une diminution dans les régimes de suspension complète et de réduction des prestations de travail à mi-temps, et ce tant pour l'interruption de carrière ordinaire que pour le crédit-temps.

Tableau 7.1.II  
Evolution de la répartition en % selon le régime

	2007		2011		2012	
Interruption de carrière ordinaire	71 781	32,1 %	72 482	26,7 %	73 167	26,9 %
Crédit-temps	111 668	50,0 %	135 786	50,1 %	136 391	50,1 %
Formes spécifiques	39 870	17,9 %	63 021	23,2 %	62 459	23,0 %
<b>Total</b>	<b>223 319</b>	<b>100 %</b>	<b>271 290</b>	<b>100 %</b>	<b>272 018</b>	<b>100 %</b>

L'évolution de la répartition par régime reste très limitée au cours de la période 2011-2012. La part des trois principaux régimes reste constante et le crédit-temps se maintient à hauteur de 50 % de la population totale.

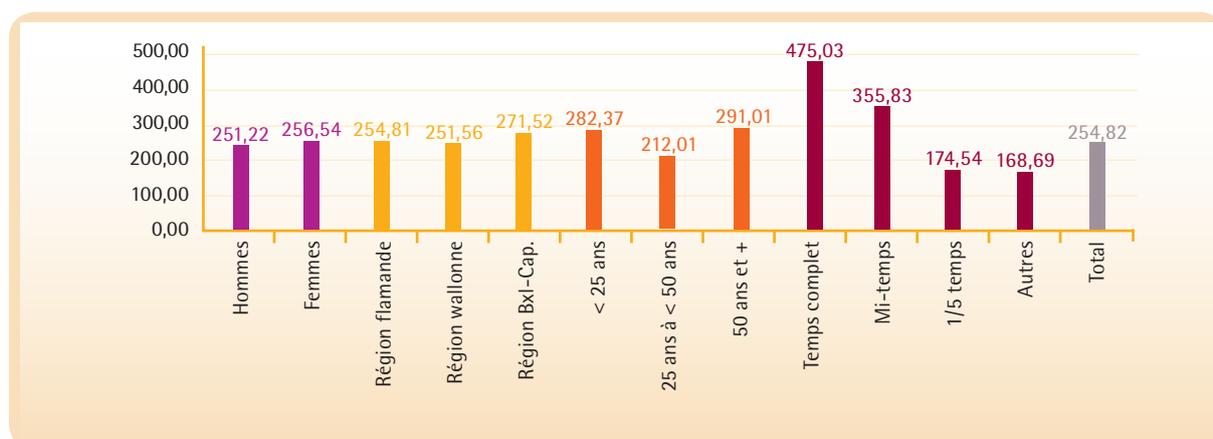
Tableau 7.1.III  
Evolution globale de la population en interruption de carrière et crédit-temps

		2010-2011	2011-2012
Sexe	Hommes	+ 1 721	- 72
	Femmes	+ 3 994	+ 800
Région	Flandre	+ 4 351	+ 1 471
	Wallonie	+ 1 050	- 661
	Bruxelles	+ 314	- 82
Age	< 25 ans	- 160	- 128
	25 ans à < 50 ans	- 914	- 4 152
	50 ans et +	+ 6 789	+ 5 008
Régime	Complet	- 405	- 992
	A mi-temps	+ 1 138	- 249
	Diminution d'1/5	+ 4 902	+ 1 968
	Autre	+ 81	+ 1
<b>Total</b>	<b>+ 5 715</b>	<b>+ 728</b>	

Différentes sous-catégories enregistrent une diminution. En ce qui concerne les classes d'âge, seule celle des 50 ans et plus a encore augmenté en 2012.

L'augmentation du total général à raison de 728 unités enregistrée en 2012 correspond à 12,7 % seulement de la précédente croissance (+ 5 715 au cours de la période de 2010-2011).

Graphique 7.1.  
Allocation mensuelle moyenne (EUR) en 2012



L'allocation mensuelle s'élève en moyenne, en 2012, à 254,82 EUR, soit une augmentation de 1,9 % en 2012.

## 7.2 Interruption de carrière ordinaire

Tableau 7.2.I  
Interruption de carrière - Évolution du nombre d'allocataires

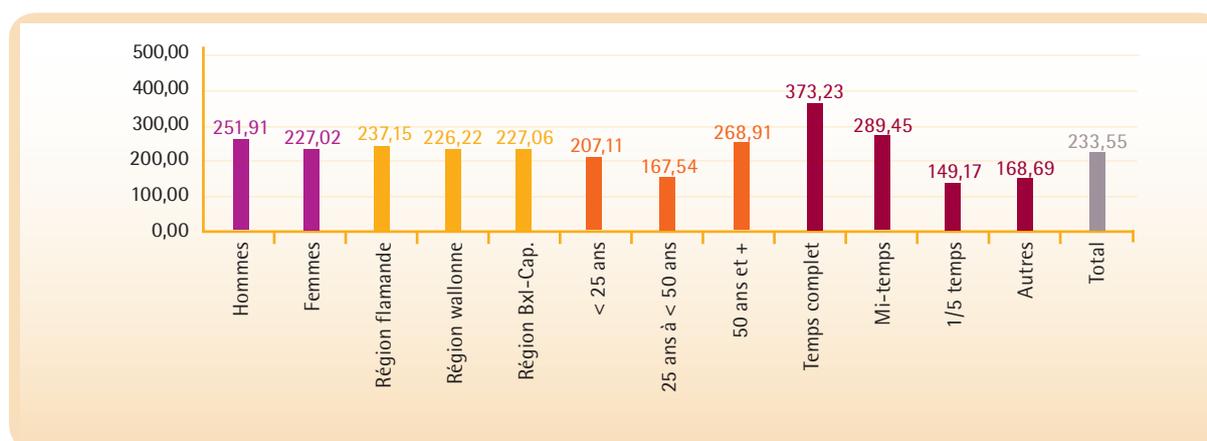
		2011	2012	2011-2012	
Sexe	Hommes	19 413	19 175	- 238	- 1,2 %
	Femmes	53 069	53 992	+ 923	+ 1,7 %
Région	Flandre	47 481	48 796	+ 1 315	+ 2,8 %
	Wallonie	22 085	21 403	- 683	- 3,1 %
	Bruxelles	2 916	2 968	+ 52	+ 1,8 %
Age	< 25 ans	162	151	- 11	- 7,0 %
	25 ans à < 50 ans	25 937	25 433	- 504	- 1,9 %
	50 ans et +	46 384	47 583	+ 1 200	+ 2,6 %
Régime	Complet	6 296	5 998	- 297	- 4,7 %
	A mi-temps	34 054	33 932	- 122	- 0,4 %
	Diminution d'1/5	28 584	29 687	+ 1 103	+ 3,9 %
	Autres	3 548	3 550	+ 1	+ 0,03 %
<b>Total</b>		<b>72 482</b>	<b>73 167</b>	<b>+ 685</b>	<b>+ 0,9 %</b>

L'interruption de carrière ordinaire enregistre une hausse de 685 paiements mensuels en moyenne (+ 0,9 %).

En chiffres absolus, ce sont les sous-groupes suivants qui dominent de plus en plus: les femmes (+ 923), les allocataires flamands (+ 1 315), les 50 ans et plus (+ 1 200) et le sous-groupe réduction des prestations de travail d'1/5<sup>ème</sup> (+ 1 103).

119

Graphique 7.2.I  
Interruption de carrière ordinaire - Allocation mensuelle moyenne (EUR) en 2012



La hausse du nombre de diminutions de carrière d'1/5<sup>ème</sup> temps entraîne une baisse de l'allocation mensuelle moyenne de 0,2 % en 2012 et ce, malgré l'indexation.

## 7.3 Crédit-temps

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le régime d'interruption de carrière dans le secteur privé est remplacé par le régime du crédit-temps. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, quelques modifications importantes sont entrées en vigueur. Depuis lors, en ce qui concerne les allocations d'interruption, le crédit-temps est scindé en un régime sans motif, un régime avec motif et en réductions des prestations ou régimes de fin de carrière donnant droit à une diminution à mi-temps ou d'1/5<sup>ème</sup> temps jusqu'à l'âge de la pension.

Tableau 7.3.I  
Crédit-temps - Évolution du nombre d'allocataires

		2011	2012	2011-2012	
Sexe	Hommes	50 906	51 034	+ 128	+ 0,3 %
	Femmes	84 880	85 358	+ 478	+ 0,6 %
Région	Flandre	96 932	97 494	+ 561	+ 0,6 %
	Wallonie	31 971	32 099	+ 128	+ 0,4 %
	Bruxelles	6 882	6 799	- 84	- 1,2 %
Age	< 25 ans	281	190	- 91	- 32,3 %
	25 ans à < 50 ans	46 156	43 938	- 2 219	- 4,8 %
	50 ans et +	89 349	92 263	+ 2 915	+ 3,3 %
Régime	Complet	7 794	6 867	- 927	- 11,9 %
	A mi-temps	38 888	38 314	- 574	- 1,5 %
	Diminution d'1/5	89 104	91 210	+ 2 106	+ 2,4 %
Total		135 786	136 391	+ 605	+ 0,4 %

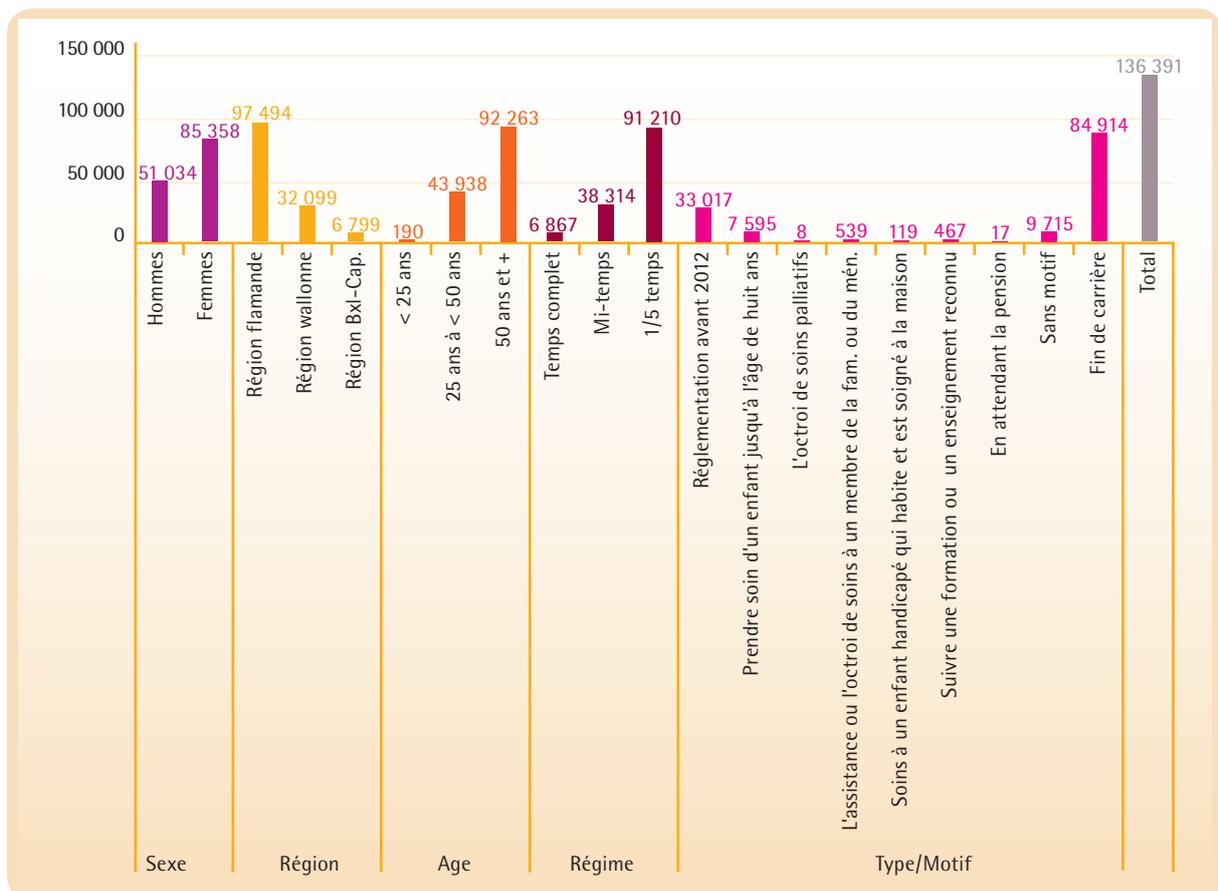
Une hausse est perceptible tant chez les hommes que les femmes, ainsi que dans deux Régions (Flandre + 0,6 % et Wallonie + 0,4 %). La répartition selon l'âge présente une forte variation: seul le nombre des 50 ans et plus (+ 2 915; + 3,3 %) est en hausse. L'interruption complète (- 927; - 11,9 %) baisse fortement d'année en année.

Le Tableau 7.3.II et le Graphique 7.3.I. présentent la nouvelle répartition. Les interruptions de fin de carrière représentent 62,3 % du total. La part des interruptions avec motif pour l'éducation d'un enfant âgé de moins de 8 ans s'élève à 5,6 %.

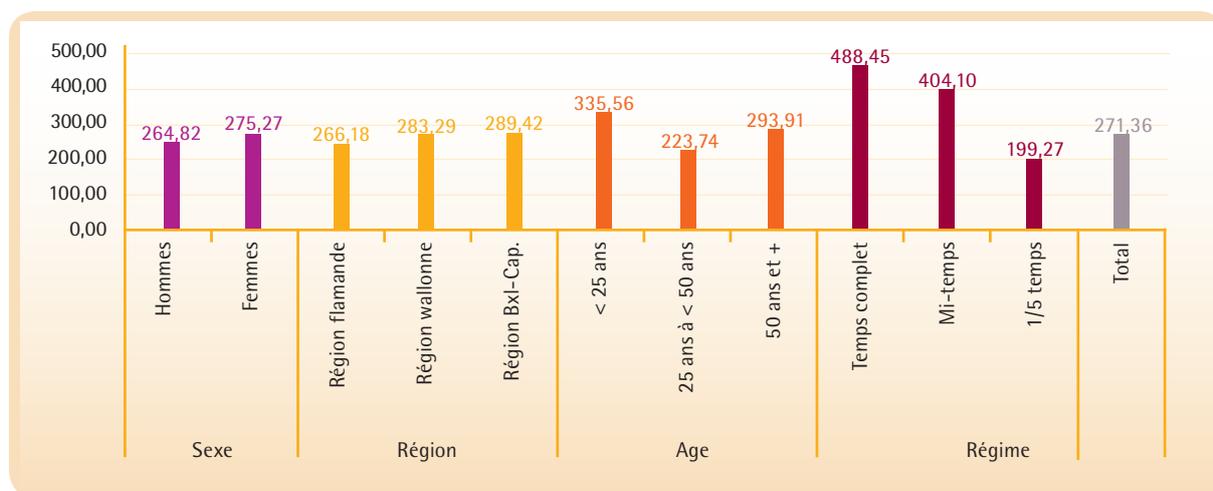
Tableau 7.3.II  
Moyenne mensuelle du nombre d'allocations et répartition  
en pourcent de crédit-temps en 2012

		2012	
Sexe	Hommes	51 034	37,4 %
	Femmes	85 358	62,6 %
Région	Flandre	97 494	71,5 %
	Wallonie	32 099	23,5 %
	Bruxelles	6 799	5,0 %
Age	< 25 ans	190	0,1 %
	25 ans à < 50 ans	43 938	32,2 %
	50 ans et +	92 263	67,6 %
Régime	Complet	6 867	5,0 %
	A mi-temps	38 314	28,1 %
	Diminution d' 1/5	91 210	66,9 %
Type/Motief	Réglementation avant 2012	33 017	24,2 %
	Education des enfants âgés de moins de 8 ans	7 595	5,6 %
	Octroi de soins palliatifs	8	0,01 %
	Assistance ou soins d'un membre de la famille ou du ménage gravement malade	539	0,4 %
	Soins à un enfant handicapé qui habite et est soigné à la maison	119	0,1 %
	Suivi d'une formation ou d'un enseignement reconnu	467	0,3 %
	Dans l'attente de la pension	17	0,01 %
	Sans motif	9 715	7,1 %
	Fin de carrière	84 914	62,3 %
<b>Total</b>		<b>136 391</b>	<b>100,0 %</b>

Graphique 7.3.I  
Crédit-temps - Répartition en 2012



Graphique 7.3.II  
Crédit-temps - Allocation mensuelle moyenne (EUR)  
en 2012



## 7.4 Formes spécifiques (congés thématiques)

Les trois formes de congé thématique sont possibles dans les régimes spécifiques d'interruption de carrière. Ces régimes s'appliquent tant au secteur privé qu'au secteur public.

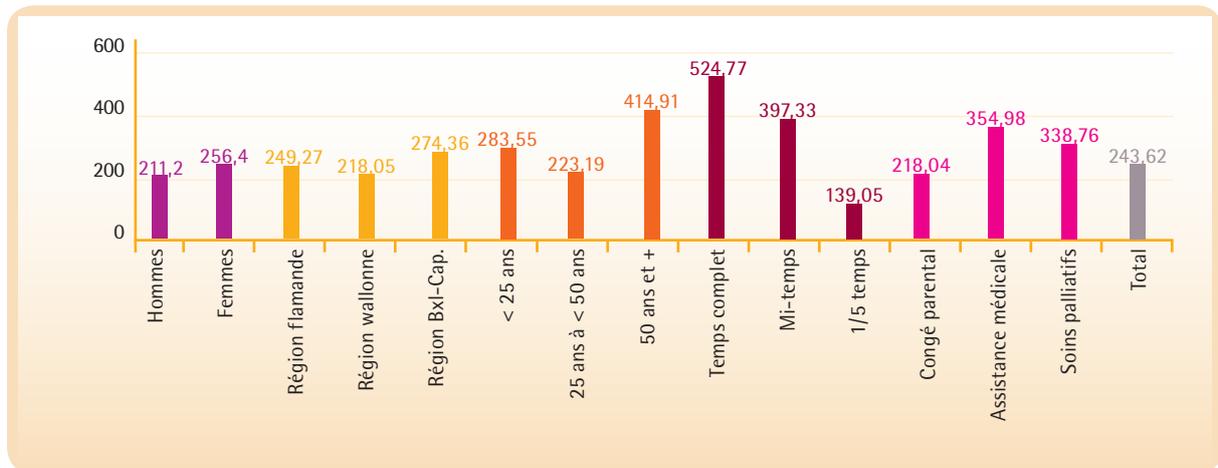
Tableau 7.4.I  
Formes spécifiques

		2011	2012	2011-2012	
Sexe	Hommes	17 630	17 669	+ 39	+ 0,2 %
	Femmes	45 391	44 791	- 601	- 1,3 %
Région	Flandre	45 050	44 645	- 405	- 0,9 %
	Wallonie	14 313	14 207	- 106	- 0,7 %
	Bruxelles	3 658	3 607	- 51	- 1,4 %
Age	< 25 ans	1 053	1 027	- 26	- 2,5 %
	25 ans à < 50 ans	56 530	55 100	- 1 430	- 2,5 %
	50 ans et +	5 438	6 332	+ 894	+ 16,4 %
Régime	Complet	10 190	10 423	+ 233	+ 2,3 %
	A mi-temps	9 273	9 720	+ 447	+ 4,8 %
	Diminution d'1/5	43 557	42 316	- 1 242	- 2,9 %
Motif	Congé parental	52 539	50 766	- 1 773	- 3,4 %
	Assistance médicale	10 256	11 443	+ 1 187	+ 11,6 %
	Congé pour soins palliatifs	226	251	+ 25	+ 10,9 %
<b>Total</b>		<b>63 021</b>	<b>62 459</b>	<b>- 562</b>	<b>- 0,9 %</b>

Le total est en baisse dans les trois Régions. Tandis que la catégorie la plus importante, à savoir le congé parental, enregistre une baisse (- 3,4 %), l'assistance médicale et le congé pour soins palliatifs, quant à eux, enregistrent une hausse (respectivement + 11,6 % et + 10,9 %).

Les classes d'âge de moins de 50 ans connaissent une diminution (chacune de - 2,5 %), alors que les 50 ans et plus augmentent considérablement (+ 16,4 %).

Graphique 7.4.I  
Formes spécifiques 2012 - Allocation mensuelle moyenne (EUR)



Le graphique 7.4.I fait apparaître que l'allocation mensuelle moyenne octroyée pour le congé parental (218,04 EUR) est sensiblement moins élevée que celle octroyée dans les deux autres régimes, à savoir l'assistance médicale (354,98 EUR) et le congé pour soins palliatifs (338,76 EUR). Pour le congé parental, il s'agit, dans 73 % des cas, de réductions d'1/5<sup>ème</sup>, alors que 73 % des congés pour soins palliatifs sont des interruptions complètes.

## 7.5 Evolution des entrées

L'évolution des entrées dans les régimes d'interruption de carrière ou de crédit-temps reflète l'impact des modifications réglementaires apportées en 2012. On considère comme entrants les personnes n'ayant perçu aucune allocation l'année précédente, même s'il est possible qu'elles aient déjà bénéficié d'une allocation antérieurement.

Tableau 7.5.I  
Entrées interruption de carrière

Régime lors de l'entrée	2011	2012	2011-2012	
Temps plein	2 936	2 367	- 569	- 19,4 %
Mi-temps, pas d'allocations majorées	5 448	4 851	- 597	- 11,0 %
Mi-temps, allocations majorées fin de carrière	2 859	2 357	- 502	- 17,6 %
Diminution d'1/3, pas d'allocation majorée	107	92	- 15	- 14,0 %
Diminution d'1/3, allocation majorée fin de carrière	85	62	- 23	- 27,1 %
Diminution d'1/4, pas d'allocation majorée	267	283	+ 16	+ 6,0 %
Diminution d'1/4, allocation majorée fin de carrière	211	155	- 56	- 26,5 %
Diminution d'1/5, pas d'allocation majorée	3 809	3 859	+ 50	+ 1,3 %
Diminution d'1/5, allocation majorée fin de carrière	3 498	3 089	- 409	- 11,7 %
<b>Total</b>	<b>19 220</b>	<b>17 115</b>	<b>- 2 105</b>	<b>- 11,0 %</b>

Par rapport à 2011, le nombre d'entrées dans un régime d'interruption de carrière a diminué de 11,0 %. Cette baisse est influencée par la diminution de la durée maximale d'interruption de carrière de 72 à 60 mois.

Tableau 7.5.II  
Entrées crédit-temps

Régime lors de l'entrée	2011	2012	2011-2012	
Temps plein	5 845	4 756	- 1 089	- 18,6 %
Mi-temps, pas d'allocations majorées fin de carrière	4 146	2 893	- 1 253	- 30,2 %
Mi-temps, allocations majorées fin de carrière	3 435	1 502	- 1 933	- 56,3 %
Diminution d'1/5, pas d'allocation majorée fin de carrière	13 833	11 874	- 1 959	- 14,2 %
Diminution d'1/5, allocation majorée fin de carrière	9 291	4 700	- 4 591	- 49,4 %
<b>Total</b>	<b>36 550</b>	<b>25 725</b>	<b>- 10 825</b>	<b>- 29,6 %</b>

Il ressort du tableau 7.5.II, qu'en 2012, le nombre d'entrées dans le régime de crédit-temps a encore considérablement diminué (- 29,6 %). Cette diminution est en partie due à la diminution de la durée maximale, mais également aux conditions d'admissibilité plus strictes en matière de passé professionnel requis et d'ancienneté pour les allocations sans motif.

Tableau 7.5.III  
Zoom sur les entrées dans le régime de fin de carrière  
selon la classe d'âge

		2011	2012	2011-2012	
Interruption de carrière	50-54 ans	4 325	3 434	- 891	- 20,6 %
	55 ans et +	2 328	2 229	- 99	- 4,3 %
Total		6 653	5 663	- 990	- 14,9 %
Crédit-temps	50-54 ans	6 949	1 932	- 5 017	- 72,2 %
	55 ans et +	5 777	4 270	- 1 507	- 26,1 %
Total		12 726	6 202	- 6 524	- 51,3 %

En ce qui concerne le régime de fin de carrière du crédit-temps, on enregistre une importante diminution du nombre d'entrants dans la classe d'âge des 50 à < 55 ans (- 72,2 %) et ce du fait que, depuis janvier 2012, l'âge minimum pour le régime de fin de carrière a été relevé à 55 ans. Cette diminution est moins prononcée dans l'interruption de carrière ordinaire (- 20,6 %), étant donné que le relèvement de l'âge minimum, dans le secteur public et l'enseignement, est entré en vigueur depuis septembre 2012 seulement.

126

Les entrées dans les congés thématiques restent stables (- 0,2 % par rapport à 2011). La prolongation de la durée n'a donc eu aucune influence significative sur ce point.

# Aperçu général

## 8.1 Evolution des groupes d'allocataires

Tableau 8.1.  
Evolution du nombre de paiements par groupe

	2000	2007	2011	2012	2000-2012	2007-2012	2011-2012
<b>Chômeurs indemnisés (y compris chômeurs avec complément d'entreprise)</b>	<b>649 846</b>	<b>690 662</b>	<b>661 223</b>	<b>645 790</b>	<b>- 4 056</b>	<b>- 6,5 %</b>	<b>- 2,3 %</b>
Demandeurs d'emploi	385 222	458 378	453 960	449 646	+ 64 424	- 1,9 %	- 1,0 %
Non-demandeurs d'emploi	264 624	232 284	207 263	196 144	- 68 481	- 15,6 %	- 5,4 %
<b>Travailleurs soutenus par l'ONEM</b>	<b>200 702</b>	<b>276 295</b>	<b>354 012</b>	<b>359 161</b>	<b>+ 158 458</b>	<b>+ 30,0 %</b>	<b>+ 1,5 %</b>
Chômage temporaire	109 742	119 949	140 847	161 340	+ 51 598	+ 34,5 %	+ 14,5 %
Allocations assimilées au CT	3 276	10 620	10 076	9 708	+ 6 431	- 8,6 %	- 3,7 %
Travailleurs à temps partiel avec AGR	36 103	47 516	52 514	51 715	+ 15 612	+ 8,8 %	- 1,5 %
Mesures d'activation	51 581	98 210	150 575	136 398	+ 84 817	+ 38,9 %	- 9,4 %
<b>Travailleurs aménageant leur temps de travail</b>	<b>98 386</b>	<b>224 021</b>	<b>271 953</b>	<b>272 704</b>	<b>+ 174 318</b>	<b>+ 21,7 %</b>	<b>+ 0,3 %</b>
Crédit-temps	0	111 668	135 786	136 391	+ 136 391	+ 22,1 %	+ 0,4 %
Interruption de carrière (IC) ordinaire	87 754	71 781	72 482	73 167	- 14 587	+ 1,9 %	+ 0,9 %
Congés thématiques	9 540	39 870	63 021	62 459	+ 52 919	+ 56,7 %	- 0,9 %
Prépension à mi-temps	1 092	702	663	686	- 406	- 2,2 %	+ 3,5 %
<b>Total des 3 groupes</b>	<b>948 935</b>	<b>1 190 978</b>	<b>1 287 188</b>	<b>1 277 655</b>	<b>+ 328 720</b>	<b>+ 7,3 %</b>	<b>- 0,7 %</b>
<b>Autres (travailleurs frontaliers, allocation de licenciement, etc.)</b>	<b>14 824</b>	<b>14 382</b>	<b>23 159</b>	<b>22 136</b>	<b>+ 7 312</b>	<b>+ 53,9 %</b>	<b>- 4,4 %</b>
<b>Total général</b>	<b>963 759</b>	<b>1 205 360</b>	<b>1 310 347</b>	<b>1 299 791</b>	<b>+ 336 032</b>	<b>+ 7,8 %</b>	<b>- 0,8 %</b>

Par rapport à 2007, c'est-à-dire comparée à la situation d'avant-crise, la moyenne mensuelle du nombre de paiements a augmenté en 2012 de 7,8 %. Néanmoins, depuis 2009, le nombre total de paiements est de nouveau en baisse. Cette tendance se poursuit également en 2012. Par rapport à l'année précédente, le nombre total de paiements a diminué de 0,8 % pour atteindre un peu moins de 1,3 millions.

Par rapport à l'année passée, seul le groupe principal des chômeurs indemnisés (y compris les chômeurs avec complément d'entreprise) a connu une baisse (- 2,3 %). Cette baisse se manifeste surtout chez les non-demandeurs d'emploi, un sous-groupe dont le nombre diminue depuis un certain nombre d'années. En 2012, nous avons enregistré 11 119 paiements de moins qu'en 2011 (- 5,4 %). Le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi (y compris les chômeurs avec complément d'entreprise) diminue pour la deuxième année consécutive (- 4 314 unités ou - 1,0 %), pour atteindre 449 646 paiements. Comparé à la période d'avant-crise, en 2007, ce sous-groupe comptait encore plus de 458 000 paiements. Demandeurs d'emploi et non-demandeurs d'emploi confondus, il y avait, en 2012, moins de chômeurs indemnisés (y compris les chômeurs avec complément d'entreprise) qu'en 2000, qui était, toutefois, l'une des meilleures années parmi les 20 dernières années en termes de chômage.

128

Les autres groupes principaux ont enregistré une légère augmentation sur une base annuelle. Elle est la plus prononcée tant en termes absolus qu'en termes relatifs chez les travailleurs soutenus par l'ONEM (+ 5 149 unités, soit + 1,5 %). Néanmoins, dans ce groupe, seul le chômage temporaire au sens strict, qui constitue le sous-groupe ayant le plus de poids, progresse (+ 14,5 %). Parmi les sous-groupes qui sont à la baisse par rapport à l'année dernière, ce sont surtout les mesures d'activation qui méritent d'être citées. Leur nombre diminue de 14 177 unités, soit 9,4 %. C'est essentiellement une conséquence de la suppression du plan win-win depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour le groupe des travailleurs qui aménagent leur temps de travail, la fin d'une augmentation qui dure depuis des années semble être proche. Le crédit-temps et l'interruption de carrière ordinaire augmentent certes encore légèrement (respectivement + 0,4 % et + 0,9 %), mais le nombre de congés thématiques diminue pour la première fois depuis l'introduction du régime en 1998.

## 8.2 *Evolution du nombre de clients*

Le Tableau suivant présente le nombre de clients ayant perçu directement ou indirectement une allocation de l'ONEM. Les personnes sont uniquement prises en compte dans le régime dans lequel elles ont été indemnisées en dernier lieu. Les utilisateurs de titres-services et les travailleurs indemnisés par le Fonds de fermeture d'entreprises (FFE) sont repris dans le Tableau sous la rubrique "Autres mesures". Ces personnes peuvent en outre être reprises dans les régimes d'allocations des autres groupes.

Dans la suite de cette partie du rapport annuel, le nombre d'allocataires est calculé sur la base du nombre de **paiements**, représenté sous forme de moyenne mensuelle (unités physiques) ou sous forme de moyenne journalière pour le régime du chômage temporaire (unités budgétaires). Le nombre de **personnes** ayant perçu au moins une allocation de l'ONEM pendant l'année civile, diffère cependant fortement de ces chiffres.

Tableau 8.2.I  
Evolution du nombre de clients<sup>1</sup>

	2011	2012	2011-2012
<b>Groupe 1: Chômeurs indemnisés (y compris chômeurs avec complément d'entreprise)</b>			
Après un emploi à temps plein	417 614	420 899	+ 0,8 %
Ayants droit aux allocations d'insertion	145 572	140 543	- 3,5 %
Après un emploi à temps partiel volontaire	38 827	39 720	+ 2,3 %
Chômeurs à temps plein avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	4 294	4 276	- 0,4 %
Dispense pour des difficultés sociales et familiales	9 630	8 909	- 7,5 %
Chômeurs âgés	97 124	95 158	- 2,0 %
Chômeurs à temps plein avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE	128 141	124 162	- 3,1 %
<b>Groupe 2+: Travailleurs indemnisés par l'ONEM</b>			
Chômeurs temporaires	333 406	362 986	+ 8,9 %
Parents d'accueil	6 556	6 222	- 5,1 %
Vacances-jeunes	16 183	16 525	+ 2,1 %
Vacances-seniors	261	277	+ 6,1 %
Période non rémunérée dans l'enseignement	14 622	13 449	- 8,0 %
Soin d'accueil	367	387	+ 5,4 %
Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR	59 110	61 203	+ 3,5 %
Chômeurs avec une dispense ALE	1 476	1 442	- 2,3 %
Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	20	15	- 25,0 %
Mesures d'act. ciblées sur les jeunes chômeurs	447	827	+ 85,0 %
Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés	17 192	21 491	+ 25,0 %
Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs : études	29 419	31 168	+ 5,9 %
Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs : formation professionnelle	23 148	24 955	+ 7,8 %
Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs de longue durée, l'excl. progr. de trans. prof.	101 766	77 610	- 23,7 %
Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs de longue durée : progr. de transition prof.	5 408	5 471	+ 1,2 %
Complément de garde d'enfants	1 318	1 199	- 9,0 %
Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chômeurs à s'installer com. indépendant	24	30	+ 25,0 %
<b>Groupe 3: Travailleurs aménageant leur temps de travail</b>			
Prépension à mi-temps	717	688	- 4,0 %
IC, interruption complète	9 359	8 676	- 7,3 %
IC, réduction des prestations	79 568	79 874	+ 0,4 %
Congés thématiques	117 475	119 138	+ 1,4 %
Crédit-temps, interruption complète	12 781	11 186	- 12,5 %
Crédit-temps, réduction des prestations	143 550	140 862	- 1,9 %
<b>Autres allocations et compléments</b>			
Allocation de licenciement	8 161	6 558	- 19,6 %
Travailleurs frontaliers	545	497	- 8,8 %
Complément formation professionnelle (art. 131)	67	60	- 10,4 %
Complément de mobilité (art. 131 septies)	4	1	- 75,0 %
Complément de formation ALE (art. 131 octies)	2	1	- 50,0 %
Bonus de stage	7 237	7 114	- 1,7 %
<b>Sous-total*</b>	<b>1 831 391</b>	<b>1 833 579</b>	<b>+ 0,1 %</b>
<b>Autres mesures</b>			
Utilisateurs de titres-services	834 959	899 558	+ 7,7 %
Travailleurs indemnisés par le FFE	22 283	22 267	- 0,1 %
<b>Total</b>	<b>2 688 633</b>	<b>2 755 404</b>	<b>+ 2,5 %</b>

<sup>1</sup> Nombre de personnes différentes payées dans le courant de l'année, affectées au régime d'allocations du dernier mois de référence payé.

Par rapport à l'année dernière, le nombre de clients de l'ONEM a augmenté de 2,5 %, pour atteindre 2 755 404 personnes. Cette augmentation est surtout due au succès des titres-services. Le nombre d'utilisateurs a augmenté de plus de 64 599 personnes (+ 7,7 %). Un deuxième facteur explicatif est la croissance du nombre de travailleurs ayant été au

chômage temporaire au cours de l'année 2012. En raison de la conjoncture économique défavorable, leur nombre a en effet de nouveau augmenté de 29 580 (+ 8,9 %), après la remarquable diminution qu'ils avaient connue en 2011. Leur nombre avait alors diminué de 49 655 personnes par rapport à 2010.

## 8.3 Evolution des dépenses

Tableau 8.3.I  
Evolution des dépenses dans les trois groupes et dans le régime des titres-services (en millions d'EUR)

	2000	2007	2011	2012	2000-2012	2007-2012	2011-2012
<b>Chômeurs indemnisés (y compris chômeurs avec complément d'entreprise)</b>	<b>4 925,33</b>	<b>6 215,98</b>	<b>6 854,10</b>	<b>6 916,98</b>	<b>+ 1 991,65</b>	<b>+ 11,3 %</b>	<b>+ 0,9 %</b>
Demandeurs d'emploi	2 468,60	3 700,25	4 261,21	4 384,13	+ 1 915,54	+ 18,5 %	+ 2,9 %
Non-demandeurs d'emploi	2 456,74	2 515,73	2 592,90	2 532,85	+ 76,11	+ 0,7 %	- 2,3 %
<b>Travailleurs soutenus par l'ONEM</b>	<b>751,75</b>	<b>1 190,24</b>	<b>2 003,56</b>	<b>1 980,76</b>	<b>+ 1 229,02</b>	<b>+ 66,4 %</b>	<b>- 1,1 %</b>
Chômage temporaire et allocations assimilées	281,62	381,41	647,47	766,77	+ 485,15	+ 101,0 %	+ 18,4 %
Travailleurs à temps partiel	15,60	33,37	40,30	41,35	+ 25,75	+ 23,9 %	+ 2,6 %
Mesures d'activation	145,90	191,64	238,73	241,52	+ 95,62	+ 26,0 %	+ 1,2 %
Mesures d'activation	308,63	583,81	1 077,06	931,12	+ 622,49	+ 59,5 %	- 13,5 %
<b>Travailleurs aménageant leur temps de travail</b>	<b>242,07</b>	<b>649,45</b>	<b>817,36</b>	<b>835,00</b>	<b>+ 592,93</b>	<b>+ 28,6 %</b>	<b>+ 2,2 %</b>
Crédit-temps	0,00	337,35	434,23	444,14	+ 444,14	+ 31,7 %	+ 2,3 %
IC ordinaire	201,14	200,30	203,51	205,05	+ 3,92	+ 2,4 %	+ 0,8 %
Congés thématiques	36,98	108,89	176,59	182,59	+ 145,62	+ 67,7 %	+ 3,4 %
Chômage à temps partiel avec complément d'entreprise	3,95	2,91	3,03	3,21	- 0,75	+ 10,1 %	+ 6,0 %
<b>Total de 3 groupes</b>	<b>5 919,15</b>	<b>8 055,66</b>	<b>9 675,03</b>	<b>9 732,74</b>	<b>+ 3 813,60</b>	<b>+ 20,8 %</b>	<b>+ 0,6 %</b>
Titres-services	0,00	652,87	1 431,91	1 607,24	+ 1 607,24	+ 146,2 %	+ 12,2 %
<b>Total général</b>	<b>5 919,15</b>	<b>8 708,53</b>	<b>11 106,93</b>	<b>11 339,99</b>	<b>+ 5 420,84</b>	<b>+ 30,2 %</b>	<b>+ 2,1 %</b>

130

En 2012, les dépenses dans les trois groupes ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 57,71 millions d'EUR, soit + 0,6 %). En raison de la hausse considérable du nombre d'utilisateurs de titres-services, l'augmentation des dépenses est encore plus frappante en prenant également ces dépenses en compte (+ 2,1 %). Par rapport à 2007, l'année précédant la crise, les dépenses pour les trois groupes d'allocataires sont en 2012 quelque 20 % plus élevées.

Au sein des groupes, les principales variations apparaissent chez les travailleurs soutenus par l'ONEM. Les dépenses pour ce groupe s'élevaient à 1,98 milliard d'EUR en 2012, une baisse de 1,1 % par rapport à 2011. Les dépenses pour le plus grand sous-groupe, les mesures d'activation, ont cependant fortement diminué (- 145,94 millions d'EUR, soit - 13,5 %), ceci est dû à la suppression du plan win-win depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Mais cette diminution est pratiquement compensée par les dépenses pour le chômage temporaire, qui ont, elles, augmenté en comparaison avec l'année précédente de 119,3 millions d'EUR, soit 18,4 %, en raison de la conjoncture économique défavorable.

Tableau 8.3.II  
Evolution des dépenses selon la Région (en millions d'EUR)

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	National
Chômeurs indemnisés DE (y compris chômeurs avec complément d'entreprise)	1 573,08 35,88 %	1 962,82 44,77 %	848,24 19,35 %	4 384,13 100 %
Chômeurs non-demandeurs d'emploi (y compris chômeurs avec complément d'entreprise)	1 615,50 63,78 %	760,90 30,04 %	156,45 6,18 %	2 532,85 100 %
Chômeurs temporaires et allocations assimilées	447,58 55,38 %	320,52 39,66 %	40,03 4,95 %	808,13 100 %
Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR	117,35 48,59 %	96,60 40,00 %	27,57 11,41 %	241,52 100 %
Mesures d'activation	394,49 42,37 %	444,12 47,70 %	92,50 9,93 %	931,12 100 %
Interruption de carrière et crédit-temps <sup>1</sup>	586,40 70,23 %	204,94 24,54 %	43,66 5,23 %	835,00 100 %
Titres-services	976,93 60,78 %	436,41 27,15 %	193,91 12,06 %	1 607,24 100 %
Total 2012	5 711,33 50,36 %	4 226,31 37,27 %	1 402,35 12,37 %	11 339,99 100 %
Population en âge de travailler 2012 <sup>2</sup>	4 137 876 56,87 %	2 369 097 32,56 %	769 566 10,58 %	7 276 539 100 %
Total 2011	5 537,98 49,87 %	4 207,67 37,89 %	1 358,26 12,23 %	11 103,90 100 %
Total 2007	4 295,30 49,30 %	3 407,60 39,10 %	1 005,60 11,50 %	8 708,50 100 %
Total 2000	3 031,90 51,20 %	2 255,30 38,10 %	632,20 10,70 %	5 919,40 100 %
2000 - 2007 (2000=100)	141,7	151,1	159,1	147,1
2007 - 2012 (2007=100)	133,0	124,0	139,5	130,2
2000 - 2012 (2000=100)	188,4	187,4	221,8	191,6
2011 - 2012 (2011=100)	103,1	100,4	103,2	102,1

<sup>1</sup> Y compris prépension à mi-temps

<sup>2</sup> Population entre 15-64 ans sur la base des estimations du BFP et de la DGSIE

En termes relatifs, l'augmentation des dépenses totales pour les trois groupes d'allocataires ainsi que pour le régime des titres-services est la plus importante comparée à l'année précédente en Région flamande et dans la Région de Bruxelles-Capitale (respectivement + 3,1 % et + 3,2 %). En termes absolus, l'augmentation a été la plus frappante en Région flamande. En Région wallonne, les dépenses totales ont à peine augmenté.

La part de chaque Région dans les dépenses diffère considérablement par sous-groupe. Le poids de la Région flamande est le plus important chez les travailleurs qui aménagent leur temps de travail au moyen d'une interruption de carrière ou d'un crédit-temps (70,23 %). Quant à la Région wallonne, elle est sur-représentée comparé à la population en âge de travailler pour ce qui concerne les dépenses relatives aux mesures d'activation (47,7 %), tandis qu'à la Région de Bruxelles-Capitale c'est le cas pour les dépenses relatives aux chômeurs indemnisés de-demandeurs d'emploi (19,35 %).

## 8.4 Evolution sur 10 ans des dépenses pour les principales prestations sociales

Le tableau suivant donne un aperçu récapitulatif des dépenses pour les principales prestations sociales sur une période de 10 ans. Ces dépenses sont exprimées en prix courants, en prix constants et sous la forme d'une évolution relative depuis 2003. A l'aide d'un ratio, l'évolution des dépenses en prix courants est également comparée à celle du PIB en prix courants. Ensuite, en guise de références, le nombre d'allocataires correspondant, la population en âge de travailler et la population active ont été joints.

Tableau 8.4.I  
Dépenses par prestation sociale principale  
(en milliers d'EUR)

	2003 réelles	2004 réelles	2005 réelles	2006 réelles	2007 réelles	2008 réelles	2009 réelles	2010 réelles	2011 réelles	2012 réelles	2013 budget
<b>En prix courants</b>											
Chômage complet <sup>1</sup>	4 857 578	5 082 499	5 196 533	5 124 195	4 863 204	4 839 551	5 287 134	5 323 976	5 222 602	5 296 414	5 481 923
Activation <sup>2</sup>	644 400	698 401	707 207	750 579	790 741	843 392	866 247	1 044 988	1 334 761	1 192 771	1 042 134
Chômage temporaire	427 564	404 947	417 038	401 762	381 410	430 637	1 052 999	872 802	647 474	766 774	755 385
Prépension (temps plein + mi-temps)	1 188 969	1 233 364	1 256 603	1 300 688	1 359 213	1 442 688	1 501 887	1 591 516	1 637 267	1 626 410	1 630 118
ICP & Crédit-temps	437 108	491 809	556 410	589 547	646 531	699 914	749 452	782 731	814 336	831 787	825 525
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 555 619</b>	<b>7 911 020</b>	<b>8 133 791</b>	<b>8 166 771</b>	<b>8 041 099</b>	<b>8 256 182</b>	<b>9 457 719</b>	<b>9 616 013</b>	<b>9 656 440</b>	<b>9 714 156</b>	<b>9 735 085</b>
<b>Chômage + PP</b>											
	1,088	1,113	1,132	1,149	1,195	1,219	1,227	1,260	1,260	1,294	1,320
<b>ICP + CT</b>											
	1,086	1,112	1,130	1,149	1,189	1,219	1,225	1,258	1,258	1,289	1,320
<b>En prix de 2003</b>											
Chômage complet <sup>1</sup>	4 857 578	4 966 085	4 994 512	4 852 528	4 425 829	4 318 674	4 686 940	4 596 731	4 509 204	4 453 803	4 519 315
Activation <sup>2</sup>	644 400	682 404	679 714	710 786	719 625	752 618	767 911	902 245	1 152 435	1 003 012	859 139
Chômage temporaire	427 564	395 672	400 825	380 462	347 108	384 288	933 463	753 579	559 030	644 787	622 742
Prépension (temps plein + mi-temps)	1 188 969	1 205 114	1 207 751	1 231 730	1 236 971	1 287 413	1 331 393	1 374 118	1 413 620	1 367 663	1 343 874
ICP & Crédit-temps	437 108	480 526	534 744	557 367	590 325	623 549	664 358	675 766	703 052	700 574	679 439
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 555 619</b>	<b>7 729 801</b>	<b>7 817 546</b>	<b>7 732 874</b>	<b>7 319 858</b>	<b>7 366 542</b>	<b>8 384 065</b>	<b>8 302 438</b>	<b>8 337 341</b>	<b>8 169 839</b>	<b>8 024 509</b>

(Suite du tableau 8.4.1)

	2003 réelles	2004 réelles	2005 réelles	2006 réelles	2007 réelles	2008 réelles	2009 réelles	2010 réelles	2011 réelles	2012 réelles	2013 budget
<b>En prix de 2003 (en %)</b>											
Chômage complet <sup>1</sup>	100,00	102,23	102,82	99,90	91,11	88,91	96,49	94,63	92,83	91,69	93,04
Activation <sup>2</sup>	100,00	105,90	105,48	110,30	111,67	116,79	119,17	140,01	178,84	155,65	133,32
Chômage temporaire	100,00	92,54	93,75	88,98	81,18	89,88	218,32	176,25	130,75	150,80	145,65
Prépension (temps plein + mi-temps)	100,00	101,36	101,58	103,60	104,04	108,28	111,98	115,57	118,89	115,03	113,03
ICP & Crédit-temps	100,00	109,93	122,34	127,51	135,05	142,65	151,99	154,60	160,84	160,27	155,44
<b>Total des dépenses</b>	<b>100,00</b>	<b>102,31</b>	<b>103,47</b>	<b>102,35</b>	<b>96,88</b>	<b>97,50</b>	<b>110,96</b>	<b>109,88</b>	<b>110,35</b>	<b>108,13</b>	<b>106,21</b>
<b>PIB (en milliards d'EUR)<sup>3</sup></b>											
	276,16	291,29	303,44	318,83	335,81	346,37	340,78	356,12	369,84	376,80	384,27
<b>En prix courants</b>											
Chômage complet <sup>1</sup>	1,76	1,74	1,71	1,61	1,45	1,40	1,55	1,49	1,41	1,41	1,43
Activation <sup>2</sup>	0,23	0,24	0,23	0,24	0,24	0,24	0,25	0,29	0,36	0,32	0,27
Chômage temporaire	0,15	0,14	0,14	0,13	0,11	0,12	0,31	0,25	0,18	0,20	0,20
Prépension (temps plein + mi-temps)	0,43	0,42	0,41	0,41	0,40	0,42	0,44	0,45	0,44	0,43	0,42
ICP & Crédit-temps	0,16	0,17	0,18	0,18	0,19	0,20	0,22	0,22	0,22	0,22	0,21
<b>Total des dépenses (en % du PIB)</b>	<b>2,74</b>	<b>2,72</b>	<b>2,68</b>	<b>2,56</b>	<b>2,39</b>	<b>2,38</b>	<b>2,78</b>	<b>2,70</b>	<b>2,61</b>	<b>2,58</b>	<b>2,53</b>
<b>En unités physiques</b>											
Chômage complet <sup>1</sup>	616 392	629 858	633 995	616 130	577 534	543 713	568 074	566 290	542 381	531 097	538 450
Activation <sup>2</sup>	115 815	126 481	130 474	139 907	148 253	152 931	153 203	172 836	204 264	189 289	174 200
Chômage temporaire	142 810	123 701	131 215	121 514	119 949	134 736	210 864	173 286	140 847	161 340	165 824
Prépension (temps plein + mi-temps)	108 988	110 796	109 891	111 851	114 320	115 964	118 111	120 946	119 881	115 728	113 300
ICP & Crédit-temps	156 583	176 411	194 848	210 962	223 319	235 679	252 429	265 575	271 290	272 018	264 300
<b>Total</b>	<b>1 140 588</b>	<b>1 167 247</b>	<b>1 200 423</b>	<b>1 200 364</b>	<b>1 183 375</b>	<b>1 183 023</b>	<b>1 302 681</b>	<b>1 298 933</b>	<b>1 278 663</b>	<b>1 269 472</b>	<b>1 256 074</b>
<b>Dépenses titres-services (en prix courants)</b>											
	5 041	90 927	239 142	445 519	652 875	883 127	1 051 041	1 231 375	1 431 907	1 607 244	1 653 047
<b>Dépenses titres-services (en prix de 2003)</b>											
	5 041	88 844	229 845	421 899	594 158	788 077	931 727	1 063 171	1 236 311	1 351 546	1 362 777
<b>Population en âge de travailler<sup>4</sup></b>											
	6 805 000	6 835 000	6 879 000	6 942 000	7 012 000	7 074 000	7 124 000	7 180 000	7 225 000	7 254 000	
<b>Population active<sup>4</sup></b>											
	4 769 000	4 849 000	4 922 000	4 966 000	4 986 000	5 039 000	5 082 000	5 127 000	5 167 000	5 188 000	

<sup>1</sup> CCI + temps partiels volontaires + personnes âgées + dispensés pour raisons sociales et familiales + occupés dans un atelier protégé

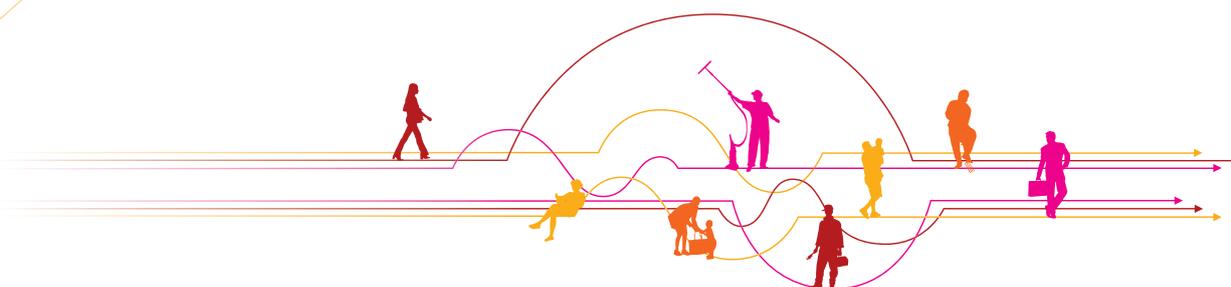
<sup>2</sup> dispensés ALE + programmes de transition professionnelle + formations + conventions de premier emploi + SINE + Activa + complément de reprise de travail + chômeurs en formation professionnelle + chômeurs qui reprennent des études + AGR partiel

<sup>3</sup> Source : BFP

<sup>4</sup> Source : BNB

# 9

## Evolution historique



### 9.1 Les CCI-DE

Tableau 9.1.I  
Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi  
(CCI-DE)

134

	Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI DE)								Ratio (pop. active)
	par âge				par durée + âge		Total		
	< 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et +	50 ans et + <sup>1</sup>	2 ans et +		(A)	y compris 50-57disp <sup>1</sup>	
					< 50 ans	50 ans et +			
2003	78 868	313 929	39 668	123 917	172 412	18 115	432 466	516 714	9,10 %
2004	77 898	322 005	55 535	124 755	187 382	32 625	455 437	524 657	9,40 %
2005	73 694	323 473	72 552	126 187	196 053	48 609	469 719	523 354	9,50 %
2006	69 441	304 319	85 836	125 759	181 190	61 990	459 596	499 519	9,20 %
2007	62 770	273 453	92 864	120 621	155 497	71 298	429 087	456 844	8,60 %
2008	58 444	251 007	94 395	111 567	131 738	74 068	403 845	421 017	8,01 %
2009	65 535	267 446	101 139	109 483	121 563	76 487	434 120	442 464	8,50 %
2010	63 992	267 954	106 480	108 774	120 312	79 425	438 426	440 719	8,50 %
2011	58 594	256 298	106 932	108 346	119 740	80 548	421 823	423 237	8,20 %
2012	55 536	255 417	106 296	107 510	114 459	79 217	417 250	418 463	8,04 %

<sup>1</sup> A réglementation constante c.-à-d. y compris les 50-57 ans autrefois dispensés. Auparavant, la majorité des chômeurs âgés de 50 à 57 ans n'apparaissaient pas dans les statistiques des demandeurs d'emploi du fait qu'ils pouvaient être dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi. Depuis 2002, l'âge de la dispense d'IDE a été augmenté progressivement de 50 à 58 ans

Le tableau qui précède met en perspective les chiffres annuels du chômage depuis 10 ans.

Le tableau 9.1.I donne les chiffres absolus. Le tableau 9.1.II classe les années selon le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi dans la catégorie concernée, en commençant par le nombre le plus bas.

Tableau 9.1.II  
Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi  
(CCI-DE)

Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI DE)										Ratio (pop. active)
par âge					par durée + âge		Total		y compris 50-57disp <sup>1</sup>	
< 25 ans		25 à 49 ans	50 ans et +	50 ans et + <sup>1</sup>	< 50 ans	50 ans et +	(A)			
1	2012	2008	2003	2012	2012	2003	2008	2012		
2	2008	2012	2004	2011	2011	2004	2012	2008	2012	
3	2011	2011	2005	2010	2010	2005	2011	2011	2011	
4	2007	2009	2006	2009	2009	2006	2007	2010	2009	
5	2010	2010	2007	2008	2008	2007	2003	2009	2010	
6	2009	2007	2008	2007	2007	2008	2009	2007	2007	
7	2006	2006	2009	2003	2003	2009	2010	2006	2003	
8	2005	2003	2012	2004	2006	2012	2004	2003	2006	
9	2004	2004	2010	2006	2004	2010	2006	2005	2004	
10	2003	2005	2011	2005	2005	2011	2005	2004	2005	

<sup>1</sup> A réglementation constante c.-à-d. y compris les 50-57 ans autrefois dispensés. Auparavant, la majorité des chômeurs âgés de 50 à 57 ans n'apparaissaient pas dans les statistiques des demandeurs d'emploi du fait qu'ils pouvaient être dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi. Depuis 2002, l'âge de la dispense d'IDE a été augmenté progressivement de 50 à 58 ans

On constate que l'année 2012 se classe généralement en bonne position.

Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi de moins de 25 ans n'a jamais été aussi bas. Ce résultat est toutefois influencé en 2012 par la prolongation de 3 mois du stage d'insertion. Dans la tranche d'âge des 25 à 49 ans, seule l'année 2008 comptabilise moins d'individus.

Pour la 1ère fois depuis 2002, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés de 50 ans ou plus a cessé d'augmenter. L'année 2012 se situe en effet en meilleure position que les années 2010 et 2011. L'évolution dans cette tranche d'âge a été influencée par un changement de la réglementation. Auparavant, la majorité des chômeurs âgés de 50 à 57 ans n'apparaissaient pas dans les statistiques des demandeurs d'emploi. Ils pouvaient en effet être dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi. Depuis 2002, l'âge de la dispense d'IDE a été augmenté progressivement de 50 à 58 ans. Si on neutralise ce changement réglementaire en intégrant

également dans les statistiques des demandeurs d'emploi les chômeurs âgés de 50 à 57 ans dispensés d'inscription comme demandeurs d'emploi, l'année 2012 arrive en tête du classement.

Le chômage de longue durée (2 ans et +) présente 2 figures opposées selon la classe d'âge envisagée. D'une part, le nombre de CCI-DE de longue durée de moins de 50 ans n'a jamais été aussi bas depuis 10 ans: 114 459 personnes en 2012. Par contre, le nombre de CCI-DE de longue durée de 50 ans ou plus est parmi les plus élevés au cours des dix dernières années: 79 217 personnes en 2012. Cependant, ce nombre régresse pour la 1ère fois depuis 2002.

Si l'on calcule le ratio entre le nombre de CCI-DE d'une part et la population active d'autre part, on constate que l'année 2012 se situe en tête du classement avec l'année 2008: respectivement 8,01 % et 8,04 %.

## 9.2 Les chômeurs âgés dispensés et les chômeurs avec complément d'entreprise<sup>1</sup>

Tableau 9.2.I

	Chômeurs âgés dispensés	Chômeurs avec complément d'entreprise				Total ( B )	Tot. Général (A+B)	Ratio (pop.âge trav.)
		50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 ans et + <sup>2</sup>	Total			
2003	146 417	6 453	41 284	60 178	107 915	254 332	686 798	10,1 %
2004	136 907	7 239	42 769	59 861	109 869	246 776	702 213	10,3 %
2005	125 683	6 104	43 343	59 571	109 018	234 701	704 420	10,2 %
2006	116 169	4 778	42 477	63 814	111 069	227 238	686 834	9,9 %
2007	107 939	3 577	40 384	69 657	113 618	221 557	650 644	9,3 %
2008	100 844	3 024	39 062	73 261	115 347	216 191	620 036	8,8 %
2009	94 801	2 708	37 489	77 331	117 529	212 330	646 450	9,1 %
2010	89 193	2 388	36 714	81 220	120 322	209 515	647 940	9,1 %
2011	83 077	1 977	35 043	82 199	119 218	202 295	624 119	8,6 %
2012	77 064	1 252	32 350	81 441	115 042	192 106	609 356	8,4 %

Tableau 9.2.II

	Chômeurs âgés dispensés	Chômeurs avec complément d'entreprise				Total ( B )	Tot. Général (A+B)	Ratio (pop.âge trav.)
		50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 ans et + <sup>2</sup>	Total			
1	2012	2012	2012	2005	2003	2012	2012	2012
2	2011	2011	2011	2004	2005	2011	2008	2011
3	2010	2010	2010	2003	2004	2010	2011	2008
4	2009	2009	2009	2006	2006	2009	2009	2010
5	2008	2008	2008	2007	2007	2008	2010	2009
6	2007	2007	2007	2008	2012	2007	2007	2007
7	2006	2006	2003	2009	2008	2006	2003	2006
8	2005	2005	2006	2012	2009	2005	2006	2003
9	2004	2003	2004	2010	2011	2004	2004	2005
10	2003	2004	2005	2011	2010	2003	2005	2004

136

Lorsque l'on met en parallèle l'évolution des chômeurs âgés dispensés et des chômeurs avec complément d'entreprise au cours des 10 dernières années, on constate que l'année 2012 se classe en première position avec les chiffres les plus bas chez les chômeurs âgés dispensés et au total des 2 groupes.

<sup>1</sup> Hors travailleurs en prépension à mi-temps (nombre très réduit)(régime supprimé à partir du 1er janvier 2012)

<sup>2</sup> L'âge de la retraite des femmes a été porté progressivement de 60 à 65 ans entre 1997 et 2009, ce qui explique en grande partie l'augmentation: 22 265 chômeuses avec complément d'entreprise étaient dans cette tranche d'âge en 2012 (+ 27 901 chômeuses âgées dispensées, soit 50 166 allocataires qui influencent aussi les totaux)

Au sein des chômeurs avec complément d'entreprise, on note de grandes différences selon les classes d'âge envisagées: entre 50 et 59 ans, on comptabilise en 2012 le nombre le plus bas de chômeurs avec complément d'entreprise (33 602 personnes). Par contre chez les 60 ans et +, l'année 2012 figure dans le bas du peloton (81 441 personnes). Toutefois, la forte hausse dans ce sous-groupe (+ 21 263 personnes en 10 ans) s'explique presque intégralement par le relèvement de l'âge de la pension des femmes entre 1997 et 2009. Pour la 1ère fois depuis 2005, on enregistre une baisse sur une base annuelle.

Cette évolution est aussi influencée par la forte progression de la population active dans la tranche d'âge de 50 à 64 ans (+ 61,4 % entre T3 2000 et T3 2012).

### 9.3 Les chômeurs complets indemnisés et les chômeurs avec complément d'entreprise

Tableau 9.3.I

	Tot. Général (A+B)		Ratio (pop.âge trav.)	
1	2012	609 356	2012	8,4 %
2	2008	620 036	2011	8,6 %
3	2011	624 119	2008	8,8 %
4	2009	646 450	2010	9,1 %
5	2010	647 940	2009	9,1 %
6	2007	650 644	2007	9,3 %
7	2003	686 798	2006	9,9 %
8	2006	686 834	2003	10,1 %
9	2004	702 213	2005	10,2 %
10	2005	704 420	2004	10,3 %

L'année 2012 arrive également en tête lorsque l'on totalise l'ensemble des chômeurs complets indemnisés (demandeurs d'emploi et non-demandeurs d'emploi plus âgés) et des chômeurs avec complément d'entreprise. Le ratio de ce groupe total par rapport à la population en âge de travailler est aussi le plus bas des 10 dernières années (8,4 %).

## 9.4 Les chômeurs temporaires

Tableau 9.4.I

Chômeurs temporaires				
		Unités physiques	Unités budgétaires	
1	2007	119 949	2007	29 963
2	2006	121 514	2008	32 381
3	2004	123 701	2006	32 394
4	2005	131 215	2004	34 158
5	2008	134 737	2005	34 365
6	2011	140 847	2011	35 895
7	2003	142 810	2003	39 178
8	2012	161 340	2012	40 962
9	2010	173 286	2010	49 507
10	2009	210 864	2009	60 566

L'évolution du chômage temporaire au cours des 10 dernières années suit de près l'évolution de la conjoncture économique du pays. Ainsi, l'année 2009 se situe en pleine récession et le chômage temporaire y atteint des sommets: 60 566 travailleurs en équivalents temps-plein sont mis temporairement en arrêt de travail. En 2012, le chômage temporaire est reparti à la hausse vu la dégradation de la conjoncture.

## 9.5 Les demandeurs d'emploi inoccupés et non indemnisés

Tableau 9.5.I

	Demandeurs d'emploi inoccupés non indemnisés				Ratio (pop. active)
	Jeunes en stage d'insertion	Autres DE inscrits obligatoirement	DE inscrits librement	Total	
	2003	49 224	26 423	41 148	
2004	52 022	28 412	46 575	127 009	2,6 %
2005	51 527	29 697	48 968	130 192	2,6 %
2006	43 584	31 458	40 895	115 937	2,3 %
2007	39 100	30 942	34 965	105 007	2,1 %
2008	36 924	31 988	35 672	104 584	2,1 %
2009	40 766	31 582	42 528	114 875	2,3 %
2010	41 644	34 830	47 652	124 126	2,4 %
2011	39 217	36 792	49 374	125 383	2,4 %
2012	45 430	37 538	52 976	135 944	2,6 %

Pour être complet, il faut aussi rappeler qu'un certain nombre de demandeurs d'emploi inoccupés ne sont pas indemnisés par l'assurance chômage. Les chiffres du tableau ci-dessus sont collectés auprès des services régionaux de l'emploi et rassemblés par l'ONEM.

Il s'agit des jeunes qui sortent des études et effectuent un stage d'insertion de même que les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement ou librement. Parmi les inscrits obligatoirement figurent les chômeurs sanctionnés, les demandeurs d'emploi à charge des CPAS ou reconnus comme handicapés par le SPF Sécurité Sociale. Parmi les demandeurs d'emploi inscrits librement et non indemnisés, on retrouve bon nombre de demandeurs d'emploi inoccupés de nationalité étrangère qui s'inscrivent pour accéder au marché de l'emploi belge mais qui n'ont pas (encore) droit aux allocations de chômage. A titre indicatif, les travailleurs étrangers totalisent 52,7 % des demandeurs d'emploi inscrits librement, 36,2 % des demandeurs d'emploi obligatoirement inscrits et seulement 10,5 % des jeunes en stage d'insertion. A titre comparatif, ils sont 13,8 % dans le groupe des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (point 9.1 ci-avant).

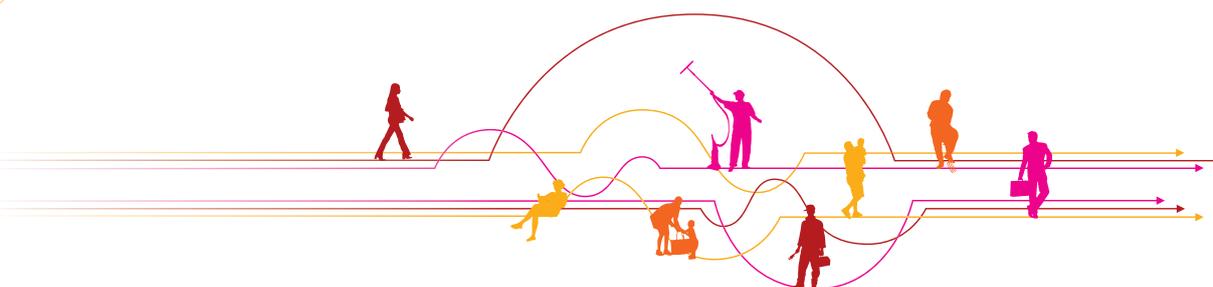
Tableau 9.5.II

Demandeurs d'emploi inoccupés non indemnisés					Ratio (pop. active)
	Jeunes en stage d'insertion	Autres DE inscrits obligatoirement	DE inscrits librement	Total	
1	2008	2003	2007	2008	2008
2	2007	2004	2008	2007	2007
3	2011	2005	2006	2009	2009
4	2009	2007	2003	2006	2006
5	2010	2006	2009	2003	2010
6	2006	2009	2004	2010	2011
7	2012	2008	2010	2011	2003
8	2003	2010	2005	2004	2004
9	2005	2011	2011	2005	2012
10	2004	2012	2012	2012	2005

En 2012, on constate une forte augmentation du nombre de jeunes en stage d'insertion par rapport à l'année précédente (+ 15,8 %) qui s'explique en partie par la prolongation de 3 mois du stage d'insertion. En 2012, l'augmentation est également importante chez les demandeurs d'emploi inscrits librement (+ 7,3 %).

# 10

## Comparaison internationale



### 10.1 Taux de chômage

Tableau 10.1.1  
Taux de chômage (en %)

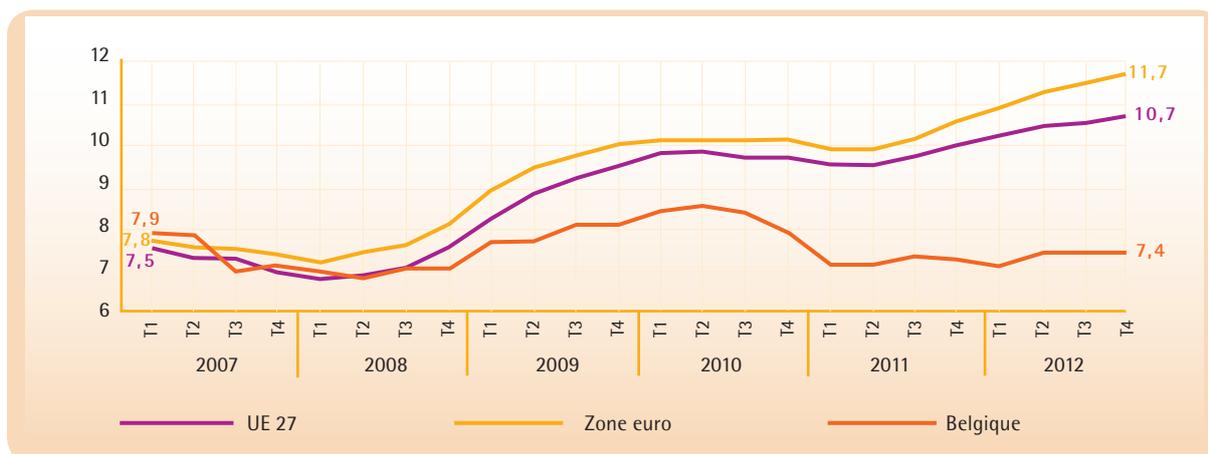
140

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2007/2012
UE 27	7,2	7,1	9,0	9,7	9,6	10,5	+ 3,3 points %
Zone euro	7,6	7,6	9,6	10,1	10,2	11,4	+ 3,8 points %
Belgique	7,5	7,0	7,9	8,3	7,2	7,3	- 0,2 point %

Source: Eurostat – Taux de chômage (une\_rt\_a) – 4 février 2013

La situation du chômage en Belgique n'a pas suivi, durant la crise, la même tendance que la moyenne européenne (Union européenne des 27 ou Zone euro): elle s'est dégradée dans une moindre mesure et la reprise y a été plus vigoureuse. En 2012, le taux de chômage en Belgique est même inférieur à celui de 2007 (- 0,2 point pourcent). A l'inverse, les taux de chômage dans l'Union européenne des 27 et dans la Zone euro ont progressé respectivement de 3,3 et 3,8 points pourcent durant la même période. De plus, le taux de chômage dans l'UE des 27 et dans la Zone euro en 2012 s'avère avoir augmenté par rapport à 2011 (de respectivement + 0,9 et + 1,2 point pourcent), alors qu'il reste relativement stable pour la Belgique.

Graphique 10.1.1



Source: Eurostat – Taux de chômage (une\_rt\_q) – 4 février 2013

Le graphique 10.1.1 illustre clairement l'évolution contrastée des taux de chômage en Belgique et en Europe. Au cours des années 2009 et 2010, en pleine crise économique, le taux de chômage belge progresse moins que la moyenne européenne. Par la suite, lors de la reprise économique, ce taux de chômage baisse davantage qu'en moyenne en Europe (- 1,4 point pourcent contre - 0,2 entre le deuxième trimestre de 2010 et le premier trimestre de 2011). Enfin, à partir du retournement conjoncturel de la seconde moitié de 2011, les taux de chômage moyens de l'Union européenne des 27 et de la Zone euro repartent à la hausse. Par contre, le taux de chômage belge reste relativement stable aux alentours des 7,4 %.

## 10.2 Emploi

Tableau 10.2.<sup>1</sup>

		UE 27	Zone euro	Belgique			UE 27	Zone euro	Belgique
2007	T1	215 331	137 292	4 348	2007	T1	100,0	100,0	100,0
	T2	218 600	139 374	4 345		T2	100,0	100,0	100,0
	T3	221 017	140 741	4 385		T3	100,0	100,0	100,0
	T4	220 335	140 452	4 443		T4	100,0	100,0	100,0
Année		218 821	139 465	4 380	Année		100,0	100,0	100,0
2008	T1	219 353	140 273	4 450	2008	T1	101,9	102,2	102,3
	T2	221 434	141 418	4 414		T2	101,3	101,5	101,6
	T3	223 121	142 385	4 465		T3	101,0	101,2	101,8
	T4	221 308	141 317	4 455		T4	100,4	100,6	100,3
Année		221 304	141 348	4 446	Année		101,1	101,4	101,5
2009	T1	217 129	141 009	4 418	2009	T1	100,8	102,7	101,6
	T2	217 824	141 442	4 396		T2	99,6	101,5	101,2
	T3	217 974	141 193	4 415		T3	98,6	100,3	100,7
	T4	216 846	141 054	4 454		T4	98,4	100,4	100,2
Année		217 443	141 174	4 421	Année		99,4	101,2	100,9
2010	T1	214 156	139 508	4 470	2010	T1	99,5	101,6	102,8
	T2	216 695	140 556	4 443		T2	99,1	100,8	102,3
	T3	217 905	140 968	4 488		T3	98,6	100,2	102,3
	T4	216 884	140 735	4 554		T4	98,4	100,2	102,5
Année		216 410	140 442	4 489	Année		98,9	100,7	102,5
2011	T1	215 278	140 482	4 454	2011	T1	100,0	102,3	102,4
	T2	217 647	142 063	4 544		T2	99,6	101,9	104,6
	T3	218 128	142 147	4 489		T3	98,7	101,0	102,4
	T4	217 033	141 498	4 551		T4	98,5	100,7	102,4
Année		217 021	141 547	4 509	Année		99,2	101,5	102,9

Source: Eurostat – Emploi total de la population 15 ans et + (lfsq\_egan) – 4 février 2013

<sup>1</sup> Les chiffres définitifs d'Eurostat pour l'année 2012 ne sont pas encore connus.

En matière d'emploi, la Belgique fait mieux que la moyenne des pays européens: pendant la crise de 2009, l'emploi n'est jamais tombé en dessous du niveau de 2007. A l'inverse, les pays européens (UE 27) ont en moyenne subi une légère baisse du volume de l'emploi durant la crise (- 0,6 point de base). En 2010, l'emploi en Belgique se rétablit de + 1,6 point de base par rapport à 2009, alors qu'il continue encore à baisser dans l'UE des 27 et dans la Zone euro (de - 0,5 point de base chacun en comparaison avec 2009). En 2011, l'emploi augmente dès lors davantage en Belgique par rapport au niveau d'avant la crise (+ 2,9 points de base) que dans la Zone euro (+ 1,5 point de base), alors que l'UE des 27 reste en moyenne encore en dessous du niveau de 2007 (- 0,8 point de base).

Tableau 10.2.II

15 - 64 ans	2000		2007		2011		2000-2007		2007-2011	
	Belgique	UE 15	Belgique	UE 15	Belgique	UE 15	Belgique	UE 15	Belgique	UE 15
Emploi	4 093	156 933	4 348	172 220	4 471	170 277	+ 255	+ 15 286	+ 122	- 1 943
2000 = 100	100	100	106,2	109,7	109,2	108,5	+ 6,2	+ 9,7	+ 3,0	- 1,2
Population	6 719	248 383	7 008	257 676	7 220	260 005	+ 289	+ 9 292	+ 212	+ 2 330
Taux d'emploi	60,9 %	63,2 %	62,0 %	66,8 %	61,9 %	65,5 %	+ 1,1 point %	+ 3,7 points %	- 0,1 point %	- 1,3 point %

Source: Eurostat – Emploi total de la population de 15 à 65 ans (lfsa\_egan + lfsa\_pganws) – 4 février 2013

Si l'on relate l'évolution de l'emploi entre 2000 et 2007, on observe une moindre hausse en Belgique que dans l'Union européenne (UE 15): respectivement, + 6,2 % et 9,7 %. Par la suite, la situation se renverse. En 2011, la hausse de l'emploi en Belgique atteint, sur l'ensemble de la période, + 3,0 % contre - 1,2 % en moyenne dans l'Europe des 15.

Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans suit une évolution similaire: il progresse davantage dans l'UE 15 entre 2000 et 2007 (+ 3,7 points pourcentage contre + 1,1 point pourcentage en Belgique). Pendant la crise, le taux d'emploi belge se stabilise (seulement - 0,1 point pourcentage) alors qu'il se replie en moyenne dans l'Union européenne des 15: - 1,3 point pourcentage.

143

Tableau 10.2.III

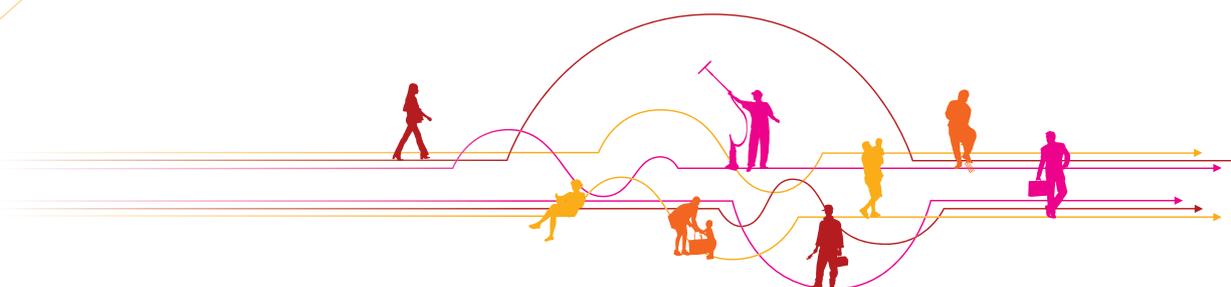
20 -64 ans	2011				Objectif 2020
	Belgique	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	
Emploi	4 426 813	2 708 985	1 311 966	405 862	
Population	6 579 626	3 774 408	2 108 088	697 130	
Taux d'emploi	67,3 %	71,8 %	62,2 %	58,2 %	73,2 %

Source: SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie – STATBEL: Population active (au travail et au chômage) et inactive depuis 1999 sur la base de l'EFT (dernière mise à jour: 12 mai 2012).

Dans le cadre de la stratégie européenne 2020 pour la croissance et l'emploi, la Belgique s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 73,2 % en 2020 au sein de la population des 20 à 64 ans. Avec un taux d'emploi de 67,3 % en 2011, l'écart s'élève donc encore à 5,9 points pourcentage, et on constate néanmoins de grosses différences entre les régions.

Les taux d'emploi harmonisés pour 2012 ne sont pas encore connus.

# Perspectives 2013



Ni le Bureau fédéral du Plan, ni la Banque nationale ne s'attendent à une relance significative de l'économie en 2013.

Dans ses dernières estimations, le Bureau fédéral du Plan prévoit pour la Belgique une croissance très faible de l'économie (+ 0,2 %) ainsi qu'une stagnation de l'emploi (+ 800 unités). La Banque nationale, quant à elle, est même encore un peu plus pessimiste. En décembre 2012, elle a revu à la baisse les perspectives de croissance pour 2013, les faisant passer de + 1,4 % à une croissance nulle, et ce en raison de l'incertitude et de l'angoisse permanentes des entreprises et des consommateurs par rapport aux conséquences de la crise de l'euro et à la baisse de la demande et de l'activité économique qui en découle. Dans ces dernières estimations, la Banque nationale maintient ses perspectives de croissance. En matière d'emploi, la Banque nationale table sur une diminution (- 14 900 unités).

Sur une base trimestrielle, la BNB prévoit pour 2013 un léger recul au cours du premier trimestre, suivi d'une timide relance, stimulée par la demande étrangère puis par une reprise prudente de la demande intérieure.

Tableau 11.1

	2011	2012	2013	2011-2012	2012-2013
Taux de chômage harmonisé (en %)	7,2	7,3	7,6	+ 0,1 point	+ 0,3 point
CCI-DE	421 823	417 250	430 450	- 1,1 %	+ 3,2 %
Chômage temporaire (en unités budgétaires)	35 895	40 962	42 100	+ 14,1 %	+ 2,8 %

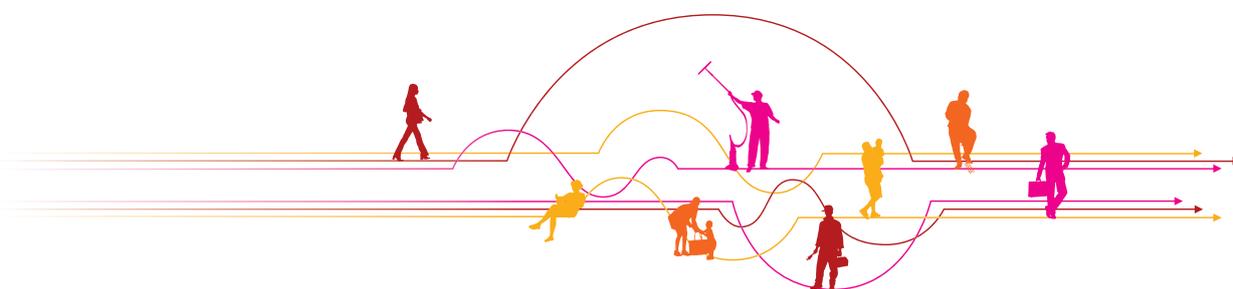
Source : ONEM (2011-2012), BFP – budget économique (2013)

En 2012, le taux de chômage harmonisé a augmenté de 0,1 point pourcent en Belgique, pour passer à 7,3 %. En 2013, le Bureau fédéral du Plan prévoit que ce taux atteindra 7,6 %, soit une hausse de 0,3 point pourcent. La Banque nationale se montre plus pessimiste et table sur un taux de 8,1 % en 2013.

Le chômage temporaire, qui est un bon indicateur de la conjoncture économique, devrait encore connaître une légère augmentation en 2013 (+ 2,8 %), hausse qui serait néanmoins moins prononcée que l'année passée, où elle s'élevait à 14,1 %. Pour ce qui concerne les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi, les influences conjoncturelles se font généralement sentir plus tard, ce qui se traduit par une légère diminution entre 2011 et 2012, suivie par une hausse attendue de 13 200 unités physiques (+ 3,2 %) entre 2012 et 2013.

En Belgique, l'inflation mesurée à l'aide de l'indice harmonisé des prix à la consommation s'est repliée à 2,6 % en 2012. En 2011, elle s'élevait encore à 3,5 %. Ce repli est la conséquence de hausses de prix plus limitées des produits énergétiques par rapport à l'année passée. D'après les dernières estimations d'Eurostat, pour la Zone euro, l'inflation moyenne pour 2012 se monte à 2,5 %. Dans ses dernières projections économiques (décembre 2012), la Banque nationale prévoit que l'inflation va continuer à diminuer en 2013 en Belgique, pour afficher 1,8 %.

# *Evolution dynamique des chômeurs complets indem- nisés demandeurs d'emploi*



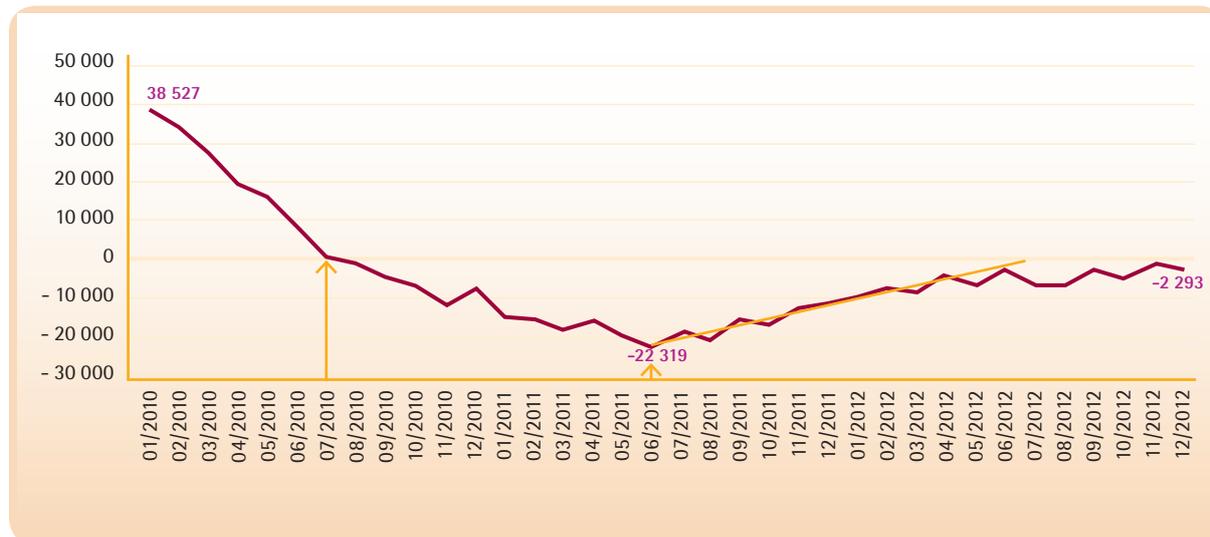
## 146 12.1 Introduction

L'économie belge a relativement bien résisté à la crise économique et financière qui a secoué le pays à la fin de l'année 2008. La reprise s'est amorcée dès la mi-2009 et nous avons connu une croissance de l'ordre de 2,3 % du PIB au cours de l'année 2010. La croissance s'explique surtout par la robustesse de la demande étrangère, surtout allemande, qui nous a permis de bien résister à cette première crise et d'afficher un niveau de PIB en début d'année 2011 même supérieur à celui observé 3 ans plus tôt, avant la crise.

Le chômage a réagi avec retard à l'embellie conjoncturelle amorcée dès le second semestre 2009. Il a fallu attendre la mi-2010 pour que le renversement de tendance débouche sur une baisse du chômage (cf. graphique 12.1.). Entre la mi-2010 et la mi-2011, la baisse du chômage (en moyenne flottante sur 3 mois par rapport à l'année précédente) est considérable: en juin 2011, elle atteint - 22 319 unités.

Graphique 12.1.1

Evolution du nombre de CCI-DE – écart entre la moyenne trimestrielle flottante (M, M-1, M-2) de l'année en cours (A) par rapport à celle de l'année précédente (A-1)



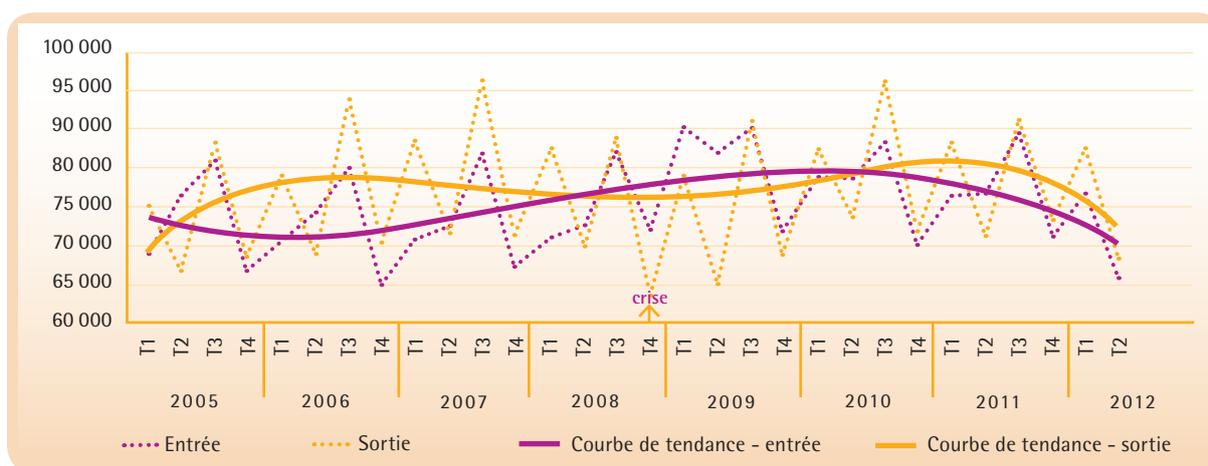
L'année 2011 marque un renversement de tendance au niveau économique. Si la croissance se prolonge toujours sur une base annuelle mais à un rythme de moins en moins soutenu, elle stagne puis se contracte de trimestre à trimestre à partir du second semestre (+ 0 % de T2 2011 à T3 2011; 0,1 % de T3 2011 à T4 2011) (cf. chapitre 1.1). Ce renversement de tendance se répercute progressivement sur l'évolution du chômage dont la baisse ralentit dès juillet 2011.

Le climat d'insécurité économique et financière suscitée par la crise de la dette publique dans la zone euro se prolonge durant toute l'année 2012. La croissance économique devient négative (0,2 %). La baisse du chômage indemnisé à un an d'écart devient de plus en plus ténue: entre T4 2011 et T4 2012, elle affiche encore - 2 293 unités. L'évolution du chômage indemnisé est toutefois aussi influencée par la prolongation de 3 mois du stage d'insertion, ce qui retarde l'ouverture du droit à l'indemnisation pour les jeunes qui sortent des études.

## 12.2 Evolution des flux "entrant" et "sortant" chez les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi

Le graphique 12.2.I montre l'évolution des flux "entrant" et "sortant" des CCI-DE au cours de la période 2005-2012

Graphique 12.2.I  
Flux "entrant" et "sortant" des CCI-DE par trimestre - 2005-2012 (2<sup>ème</sup> trimestre\*)



\* Les dernières données disponibles ont trait au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012

148

Les flux "entrant" et "sortant" varient énormément en cours d'année. Cette fluctuation est saisonnière; elle se caractérise par des flux "entrants" élevés au 3<sup>ème</sup> trimestre (il s'agit principalement de l'afflux massif des jeunes qui sont sortis de l'école en juin de l'année précédente et qui effectuent ensuite un stage d'insertion de 9 mois) et par des flux "sortants" élevés aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres.

Les courbes de tendances tracées dans le graphique 12.2.I permettent de neutraliser ces fluctuations saisonnières afin de déceler d'autres tendances plus étendues dues par exemple à la conjoncture économique. On constate ainsi une augmentation continue du flux "entrant" qui culmine au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 suivie d'une diminution continue qui perdure jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012. Quant au flux "sortant", il décrit le mouvement inverse du précédent: il se contracte durant la crise pour rebondir ensuite en 2010 et 2011. Il atteint un sommet aux alentours du second semestre 2011 ( $\pm$  83 000 sorties), sans jamais pour autant retrouver le niveau d'avant-crise (+ de 85 000 sorties). Depuis le second semestre 2011, le flux "sortant" replonge à nouveau, signe d'une contraction des opportunités d'emploi sur le marché du travail.

\* Du fait de la prolongation de 3 mois du stage d'insertion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'afflux massif de jeunes devrait dorénavant être décalé de 3 mois et le pic du flux d'entrée se situer probablement au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année.

## 12.3

### Caractéristiques du flux "entrant" comme chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012

Le tableau 12.3.I présente la répartition du nombre de nouveaux chômeurs ("flux entrant" de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en T2 2012) selon un certain nombre de caractéristiques.

Tableau 12.3.I  
"Flux entrant" comme chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi en T2 2012

	Flux d'entrée des CCI DE - T2 2012		Travailleurs occupés en tant que salariés	
	Nombre	Part relative	Nombre	Part relative
Total	67 656	100 %	3 421 500	100 %
<b>Sexe</b>				
Homme	35 153	52 %	1 817 500	53 %
Femme	32 503	48 %	1 604 000	47 %
<b>Classe d'âge</b>				
15 à 24 ans	12 724	19 %	297 200	9 %
15 à 19 ans	837	1 %		
20 à 24 ans	11 887	18 %		
25 à 39 ans	33 149	49 %	1 321 900	39 %
25 à 29 ans	13 572	20 %		
30 à 34 ans	10 873	16 %		
35 à 39 ans	8 704	13 %		
40 à 49 ans	14 657	22 %	943 200	28 %
40 à 44 ans	8 020	12 %		
45 à 49 ans	6 637	10 %		
50 à 64 ans	7 126	11 %	840 200	25 %
50 à 54 ans	4 818	7 %		
55 à 59 ans	2 083	3 %		
60 à 64 ans	225	0,3 %		

Sources: ONEM (flux d'entrée) et ONSS (nombre de travailleurs salariés occupés - T3 2012)

Le nombre total de personnes qui bénéficient pour la 1<sup>ère</sup> fois d'une allocation de chômage au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 s'élève à 67 656 unités. Comme le graphique 12.2.1 le montre bien, ce nombre est le plus bas depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 (67 396 unités) mais il est aussi influencé par la prolongation précitée du stage d'insertion. Ce chiffre est de loin inférieur au pic d'entrées recensées en pleine crise au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 (85 219 unités).

On observe peu de différences selon le sexe: les hommes totalisent 52 % des entrées en chômage complet et les femmes 48 %. Cette répartition re-

coupe en grande partie celle des salariés du privé: 53 % d'hommes contre 47 % de femmes.

Par classes d'âge, on note davantage de jeunes de moins de 25 ans dans le flux d'entrée en comparaison avec leur part relative dans l'emploi salarié (respectivement 19 % contre 9 %). A l'inverse, les plus âgés (50 à 64 ans) sont proportionnellement moins nombreux dans le flux d'entrée en chômage complet que dans l'emploi salarié (respectivement 11 % contre 25 %).

## 12.4 Probabilité de sortie vers l'emploi

Les chiffres relatifs au flux sortant nous permettent de mieux comprendre la dynamique qui sous-tend les évolutions en termes de chômage. Ils ne donnent cependant aucune information sur les aspects qualitatifs. Dès lors, il est pertinent de se pencher sur la nature de la sortie, et plus particulièrement sur la mesure

dans laquelle la sortie mène à l'emploi. A cet effet, on regarde combien de chômeurs (différentes personnes) qui étaient au chômage au cours du deuxième trimestre de 2011, sont sortis vers l'emploi au cours de l'année (en tant que salarié ou qu'indépendant).

Tableau 12.4.1  
"Flux sortant" vers l'emploi des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi ayant reçu un paiement de l'ONEM en tant que CCI-DE pendant le deuxième trimestre de 2011

	Chômeurs complet indemnisés demandeurs d'emploi au deuxième trimestre de 2011	"Sortants" vers l'emploi dans les 12 mois			
		CCI-DE 2 <sup>ème</sup> trimestre 2011		CCI-DE 2 <sup>ème</sup> trimestre 2010	
		Nombre	%	Nombre	%
<b>Total</b>	483 886	165 695	34,2	34,8	
<b>Sexe</b>					
Homme	256 695	91 212	35,5	36,8	
Femme	227 191	74 483	32,8	32,3	
<b>Classe d'âge</b>					
15-19 ans	7 194	3 212	44,7	50,2	
20-24 ans	66 903	34 278	51,2	53,1	
25-29 ans	72 887	34 841	47,8	48,0	
30-34 ans	63 438	26 669	42,0	41,8	
35-39 ans	55 332	21 133	38,2	37,6	
40-44 ans	53 944	18 721	34,7	34,6	
45-49 ans	51 971	15 059	29,0	28,2	
50-54 ans	57 744	8 752	15,2	14,4	
55-59 ans	50 559	2 911	5,8	5,8	
60 ans et plus	3 914	119	3,0	3,6	
<b>Statut</b>					
CCI-DE après des prestations de travail	347 327	116 107	33,4	33,6	
CCI-DE après prestations de travail CPAS	11 324	2 394	21,1	21,3	
CCI-DE après études	125 235	47 194	37,7	38,0	
<b>Catégorie d'allocations</b>					
Chômeurs ayant charge de famille	151 880	36 566	24,1	23,8	
Chômeurs sans charge de famille	212 976	93 736	44,0	45,0	
Isolés	119 030	35 393	29,7	30,1	
<b>Durée de chômage</b>					
< 1 ans	187 956	91 122	48,5	51,3	
1-2 ans	83 445	34 446	41,3	42,2	
2-3 ans	51 916	17 706	34,1	31,4	
3-4 ans	29 548	7 660	25,9	23,7	
4-5 ans	19 701	4 048	20,6	18,6	
5-6 ans	15 544	2 617	16,8	15,5	
6 ans et plus	95 776	8 096	8,5	8,3	
<b>Niveau de formation</b>					
Peu qualifiés	281 007	79 224	28,2	28,9	
Diplômé du secondaire	137 988	57 420	41,6	42,4	
Hautement qualifiés	64 891	29 051	44,8	45,1	
Inconnu	0	0	-	5,0	
<b>Région</b>					
Région flamande	180 985	77 136	42,6	43,4	
Région wallonne	219 305	67 272	30,7	30,7	
Région de Bruxelles-Capitale	83 596	21 287	25,5	25,6	

Une sortie vers l'emploi dans les 12 mois est comptabilisée comme telle lorsque le CCI-DE n'a perçu aucune allocation de chômage pendant au moins un de ces 12 mois et lorsqu'il a en outre été retrouvé comme étant au travail à l'aide des messages enregistrés dans la banque de données de l'ONEM en matière de travail salarié (A950) et de travail indépendant (A301). Une personne qui est sortie du chômage à plusieurs reprises n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Au deuxième trimestre de 2012, 165 695 personnes encore au chômage un an plus tôt ont retrouvé du travail (34,2 %). Globalement, en comparaison avec le deuxième trimestre de 2011 (34,8 %), le taux de sortie vers l'emploi a donc connu une légère diminution.

Tout comme l'année passée, le taux de sortie vers l'emploi est plus important chez les hommes (35,5 %) que chez les femmes (32,8 %). Cependant, la détérioration du climat économique au cours de l'année 2012 a engendré une baisse du taux de sortie chez les hommes par rapport à la cohorte de l'année passée.

La sensibilité des jeunes aux influences de la conjoncture se reflète également dans les chiffres de sortie. Ils ont en effet toujours la plus forte probabilité de sortie néanmoins un recul est constaté dans toutes les catégories en dessous de 30 ans par rapport à l'année passée. En revanche, au-dessus de 30 ans, on note une légère augmentation de la sortie vers l'emploi.

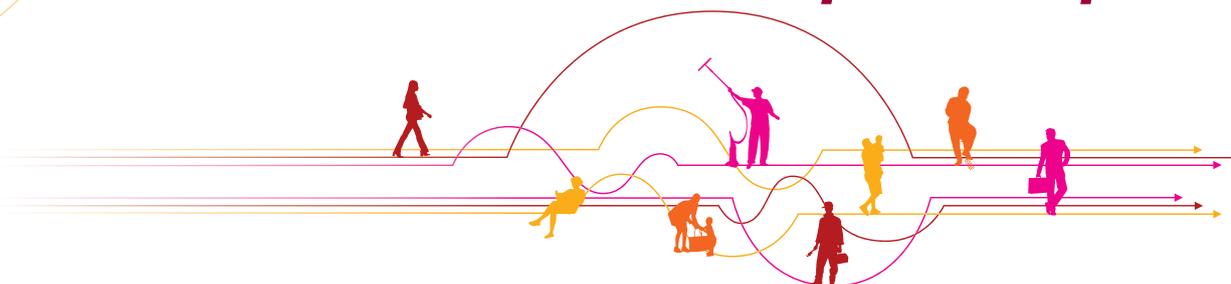
Tant d'un point de vue relatif qu'en termes absolus, la sortie vers l'emploi diminue avec la durée de l'allocation. Diverses mesures pour l'emploi qui ciblent les chômeurs de longue durée semblent augmenter la probabilité de sortie pour les personnes au chômage depuis 2 ans ou plus.

C'est en Région flamande que la sortie vers l'emploi est la plus importante, tant en chiffres absolus (77 136 personnes) que par rapport à l'ensemble de la population (42,6 %). Toutefois, en comparaison avec l'année passée, un recul est observé en Région flamande (- 0,8 point pourcent), tandis que la sortie vers l'emploi est restée stable en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.

En outre, les chiffres confirment un certain nombre de constatations qui ont également déjà été faites à plusieurs reprises dans le passé, à savoir que la sortie vers l'emploi est la plus importante chez les chômeurs moyennement qualifiés et hautement qualifiés (respectivement 41,6 % et 44,8 %) et chez les cohabitants (44,0 %).

Il est également frappant de constater que les chômeurs admissibles sur la base des études enregistrent un chiffre de sortie plus élevé que les chômeurs admissibles sur la base de prestations de travail (37,7 % contre 33,4 %). Cela est toutefois surtout lié à l'âge. La proportion de jeunes est, en effet, beaucoup plus élevée chez les chômeurs admissibles sur la base des études que chez les chômeurs admissibles sur la base du travail.

# Banques de données spécifiques



L'ONEM dispose de banques de données spécifiques qui permettent de mettre en relation nos données sur le chômage indemnisé avec d'autres données issues de sources extérieures à l'ONEM.

152

## 13.1 Le Panel ONEM

Le "Panel ONEM" est une banque de données intégrée spécialement conçue pour l'examen des carrières des personnes qui sont devenues, à un moment donné, allocataires de l'ONEM. Cette base de données a vu le jour grâce à une collaboration entre l'ONEM et des chercheurs de l'Université d'Anvers et de la KUL dans le cadre d'un projet AGORA financé par le SPP Politique scientifique.

Cette banque de données porte sur un échantillon représentatif d'allocataires de l'ONEM et contient des données longitudinales sur ces personnes provenant des différentes sources du datawarehouse Marché de l'emploi et Protection sociale de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Actuellement, elle contient des données anonymisées sur 919 844 personnes qui sont devenues chômeuses au cours de la période de 2000 à 2008 et dont la situation socio-économique sur le marché de l'emploi a été suivie jusqu'en 2009. Ces données ont entre autres été utilisées dans l'étude sur les déterminants de la sortie du chômage vers le travail.<sup>1</sup>

## 13.2 Le Dopflux

Afin de répondre aux questions spécifiques relatives à la transition du chômage complet vers le travail (ou d'autres positions socio-économiques comme la maladie ou la pension) et de suivre ces évolutions le plus rapidement possible, une source supplémentaire a été développée en interne, appelée banque de données "DOPFLUX".

Dans sa configuration actuelle, Dopflux rassemble, par mois calendrier, les données relatives à la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi qui sont sortis du chômage au cours du mois. Une sortie vers le travail est comptabilisée lorsque la personne n'a perçu aucune allocation de chômage pendant le mois courant mais bien au cours du mois précédent et qu'elle a en outre été retrouvée comme étant au travail au cours du mois courant via les flux de message reçus par l'ONEM de l'ONSS, de l'ONSSAPL et de l'INASTI. Les situations

<sup>1</sup> Cette étude a été publiée sur notre site à l'adresse: [http://www.onem.be/D\\_stat/Studies/2011/Determinanten/FR.pdf](http://www.onem.be/D_stat/Studies/2011/Determinanten/FR.pdf)

de travail comptabilisées par ces flux concernent à la fois le travail salarié, le travail indépendant, le travail intérimaire et le travail étudiant. D'autres types de sortie sont également comptabilisées: la sortie vers d'autres statuts d'allocataires au sein de l'ONEM, la pension, le décès et l'incapacité de travail pour cause de maladie.

Les deux sources sont comparées dans le tableau 13.2.I. Ces instruments sont complémentaires.

Tableau 13.2.I

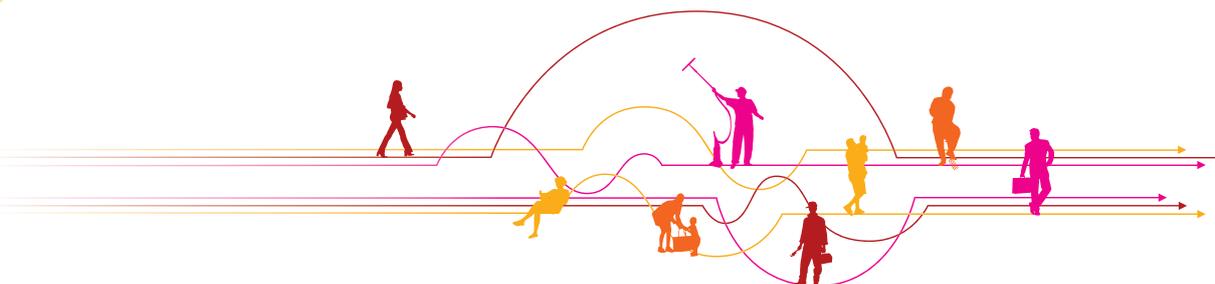
Panel ONEM	Dopflux
Basé sur le datawarehouse de la BCSS	Basé sur les flux émanant d'institutions externes
Echantillon d'allocataires ( $\pm 25\%$ )	Population totale des CCI DE sortis du chômage
Trajectoire de positions socio-économiques trimestrielles (selon la nomenclature de la BCSS)	Certaines positions socio-économiques au cours du mois sans allocation de chômage complet qui suit un mois avec allocation de chômage complet
Collaboration avec la BCSS et certaines universités	Initiative interne de l'ONEM
Collecte d'un grand nombre de variables	Nombre limité de variables
Retard des données (2 à 3 ans)	Données plus récentes (après 6 mois)

### 13.3 La Banque de données Employeurs

Le croisement de données relatives aux entreprises, provenant du répertoire des employeurs de l'ONSS, avec les données relatives aux travailleurs et aux assurés sociaux contenues dans les banques de données de l'ONEM, permet d'élaborer des statistiques sur le recours par ces entreprises à certaines mesures pour l'emploi comme le chômage temporaire, le crédit-temps, l'activation, etc.

# 14

## Etudes



Au cours de l'année 2012, l'ONEM a publié trois études qui peuvent être consultées sur le site internet [www.onem.be](http://www.onem.be).

154

### 14.1 Flux de sortie vers l'emploi des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

A l'aide de la banque de données "DOPFLUX", qui répertorie les transitions du chômage complet vers l'emploi (ou vers d'autres positions socio-économiques), nous avons examiné la sortie vers l'emploi d'une population de chômeurs. Il s'agissait de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) qui, au cours du deuxième trimestre de 2010, ont reçu au moins un paiement. Ils ont été suivis pendant 12 mois. Les chômeurs qui, durant cette période, n'ont pas perçu d'allocations de chômage pendant un mois complet au moins et pour lesquels on a constaté, dans les banques de données de l'ONSS, de l'ONSSAPL ou de l'INASTI, qu'ils étaient occupés, ont été considérés comme étant sortis vers l'emploi.

Dans la population totale de CCI-DE du 2<sup>ème</sup> trimestre de 2010 (505 829 personnes), 35,9 % ont retrouvé un emploi dans l'année. Si l'on prend en compte uniquement les personnes dont le chômage venait de débuter, les "entrants", qui étaient au

nombre de 29 662 durant le même trimestre, ce pourcentage s'élève à 52,6 %. Différents facteurs influencent les taux de sortie. Dans l'étude, les transitions vers l'emploi ont été examinées en fonction des caractéristiques connues dans les banques de données de l'ONEM du profil des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi. Selon le modèle de la régression logistique, les facteurs les plus déterminants varient apparemment en fonction de la population étudiée. Ces facteurs sont repris dans le tableau ci-dessous, et ce, par ordre décroissant d'importance.

Tableau 14.1.1

Population totale		Entrants	
1	Age	Région	1
2	Durée de chômage	-	
3	Région	Niveau d'études	2
4	Base d'admission	Âge	3
5	Catégorie familiale	Catégorie familiale	4
6	Niveau d'étude	Nationalité	5
7	Sexe	Sexe	6
8	Nationalité	Base d'admission	7

D'un point de vue plus détaillé, la présente étude révèle que la réinsertion dans l'emploi est influencée comme suit:

- par l'âge: il y a moins de sorties vers l'emploi à mesure que l'âge augmente (dans la population totale, les taux de sortie sont aussi influencés par notamment la durée de chômage);

- par le niveau d'études: le nombre relatif de transitions vers l'emploi augmente avec le niveau d'études;
- par l'expérience professionnelle : à caractéristiques égales par ailleurs, les taux de sortie vers l'emploi sont plus élevés chez les chômeurs qui ont déjà travaillé que chez ceux qui n'ont pas ou moins travaillé depuis la fin de leurs études;
- par la situation familiale: les chefs de ménage connaissent les taux de sortie les plus bas, suivis des isolés. C'est même le cas à niveau d'études identique et en début du chômage;
- par la nationalité: les taux de sortie sont moins élevés chez les chômeurs de nationalité étrangère que chez les Belges. Parmi les étrangers, il n'y a pas de grandes différences entre les étrangers de l'Union européenne et les autres ressortissants étrangers;
- par le sexe: si ce facteur n'a pas d'influence significative en soi, il se remarque lorsqu'il est combiné à d'autres facteurs;
- par la Région: même à profils identiques, le taux de sortie vers l'emploi des chômeurs est plus élevé en Région flamande.

L'étude démontre encore que le fait de combiner différentes caractéristiques augmente les différences au niveau de la sortie vers l'emploi. En outre, les différences entre Régions, provinces, arrondissements et villes sont également influencées par le profil des populations qui y résident.

L'ONEM ne dispose pas encore de données permettant d'effectuer des comparaisons dans le temps, la base de données utilisée (Dopflux) étant trop récente.

## 14.2

### *Les allocataires de l'ONEM admis sur la base de prestations de travail pour les CPAS en application de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS*

Cette étude permet de mieux connaître les allocataires de l'ONEM admis sur la base de prestations de travail pour un CPAS en application de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS.

La mise au travail sur la base de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS est l'outil majeur utilisé par les CPAS (90,9 % des mises au travail en 2010) dans leur politique de (ré)insertion des personnes en difficultés sur le marché de l'emploi. Cette mise au travail permet de retrouver un droit aux allocations de chômage pour peu que la période de travail requise dans la période de référence soit rencontrée.

On enregistre d'ailleurs une durée de travail pour compte du CPAS de plus d'un an pour plus de 62 % de ces personnes. Les femmes doivent généralement réunir une durée d'occupation plus longue que les hommes. 42 % des hommes enregistrent, en effet, une durée de travail pour un CPAS ne dépassant pas 12 mois, contre seulement 34 % des femmes.

L'analyse de la répartition par classes d'âge des nouveaux allocataires de l'ONEM admis sur la base de prestations pour un CPAS montre que, tant pour les hommes que pour les femmes, la classe d'âge la plus représentée est celle des 20 à 25 ans qui compte 18 % des nouveaux admis. Les femmes sont cependant davantage présentes dans les classes d'âge supérieures et plus précisément à partir de la classe des 40 à moins de 45 ans.

En 2011, le nombre de personnes admises aux allocations de chômage sur la base des emplois CPAS est de 10 283 allocataires et correspond à des dépenses de 112 909 610 EUR en 2011 (2,8 % des dépenses CCI-DE en 2011).

Les femmes sont restées longtemps les principales bénéficiaires de l'admission aux allocations de chômage sur la base de l'article 60 § 7 dont elles constituaient 58 % des bénéficiaires en 1999. Au cours de la période 1999 - 2011, le nombre de bénéficiaires masculins a amorcé un mouvement de rattrapage progressant plus rapidement que le nombre de

femmes. Dès 2008, la part relative des hommes a dépassé celle des femmes qui ne représente plus que 46 % en 2011.

Simultanément à la progression importante du nombre de bénéficiaires d'allocations de chômage sur la base de prestations article 60 § 7 pour un CPAS au cours de la période 1999 - 2011, on a constaté un étalement de l'effectif sur des durées de chômage de plus en plus longues indiquant un taux de sortie relativement faible de ces allocataires. Entre 1999 et 2011, la part relative des allocataires comptant moins d'un an de chômage est passée de 53 % à 28 %. Toutes les durées de 2 ans et plus ont enregistré une progression, leur part cumulée passant de 23 à 51 %.

En 2011, la moitié (50 %) des bénéficiaires d'allocations de chômage sur la base d'un emploi article 60 § 7 sont des chefs de famille. Au niveau des femmes, 59 % des allocataires sur la base de prestations article 60 § 7 appartiennent à la catégorie des chefs de famille. Les isolées représentent 28 % et les cohabitantes 13 %. Quant aux bénéficiaires masculins, ils se répartissent à parts égales entre les catégories de chefs de famille (43 %) et d'isolés (44 %).

En 1999, 20 % des bénéficiaires d'allocations de chômage admis sur la base de prestations article 60 § 7 étaient étrangers: 9 % d'étrangers originaires de l'UE et 10,5 % d'étrangers originaires d'un pays hors UE. En 2011, le pourcentage d'étrangers originaires de l'UE représente 6 % alors que le pourcentage des étrangers hors UE atteint 30 %, soit au total 36 %.

Parmi les 11 840 allocataires différents pour lesquels on trouve une indemnisation sur la base de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS au cours de l'année 2010, 19 % étaient déjà indemnisés sans interruption sur cette même base depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. En Région wallonne ainsi qu'en Région de Bruxelles-Capitale, ce sont 22 % des chômeurs indemnisés en 2010 sur la base de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS qui l'ont été sans interruption depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

En Région flamande, le taux de chômeurs indemnisés en 2010 sur la base de l'article 60 § 7 qui l'ont été sans interruption depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'établit à 10 %.

Enfin, le taux de sortie (via dopflux) de ces allocataires vers le travail à 3 mois d'intervalle, durant l'année 2010, tourne autour de 5 % tandis que celui de l'ensemble des CCI-DE varie entre 9 et 11 %, soit environ le double.

La comparaison effectuée entre le profil de l'ensemble des CCI-DE et celui des CCI-DE admis sur la base de prestations article 60 § 7 pour un CPAS nous apprend que ceux-ci ont un niveau d'études généralement moins élevé: près de 40 % n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement de base contre 25 % pour l'ensemble des CCI-DE. D'autre part, seuls 19,3 % des CCI-DE admis sur la base de prestations article 60 § 7 pour un CPAS ont atteint ou dépassé le niveau de l'enseignement secondaire supérieur, contre 41 % pour l'ensemble des CCI-DE.

### 14.3 *Comparaison entre catégorie d'allocation ONEM et position familiale LIPRO des CCI-DE inoccupés - décembre 2007*

Un échantillon aléatoire qui correspond à 33 % de la population totale des allocataires de l'ONEM au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2000 a été sélectionné en 2004. Il s'agissait d'un échantillon stratifié sur base de 15 statuts d'allocations et de 43 arrondissements (645 strates). Pour tous les individus de l'échantillon (316 892), des données trimestrielles couvrant les années 1998 (2<sup>ème</sup> trimestre) à 2007 (4<sup>ème</sup> trimestre) et émanant de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale et de l'ONEM sont disponibles. Dans cette analyse, les données les plus récentes, soit celles du 4<sup>ème</sup> trimestre 2007, ont été utilisées.

Le lien de parenté d'une personne vis-à-vis de la personne de référence dans le ménage doit obligatoirement être enregistré dans le Registre national et fait, chaque année, l'objet d'une validation. La personne de référence est la personne du ménage considérée par les autorités communales comme le chef de ménage et avec laquelle elles correspondent officiellement. La Banque Carrefour de la Sécurité sociale reprend de cet enregistrement la position familiale LIPRO dans le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale. La position familiale LIPRO d'une personne est donc la position que celle-ci occupe au sein du ménage par rapport à la personne de référence.

Etant donné que la typologie LIPRO tient uniquement compte de la relation des personnes de la famille vis-à-vis de la personne de référence dans le ménage et qu'elle ne tient pas compte de la position socio-économique des partenaires et/ou des enfants, il est logique que la comparaison entre les types LIPRO et les catégories d'indemnisation ONEM mette en lumière des divergences. Ainsi, différentes positions familiales peuvent se cacher derrière les catégories ONEM.

Les disparités entre position familiale LIPRO et catégories familiales ONEM ont révélé de manière concrète l'évolution de la cellule familiale traditionnelle vers une série de positions familiales de plus en plus diverses. La part conséquente des isolés LIPRO qui se trouvent dans la catégorie A des chefs de ménage de l'ONEM illustre notamment cette évolution.

Le croisement des données LIPRO et de l'ONEM a permis également de mettre en exergue un certain nombre de situations au sein du groupe des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés:

- La catégorie A de l'ONEM (chefs de ménage) comprenait, en effet, pas moins de 39,9 % de chefs de famille monoparentale. C'était la position familiale la plus fréquente dans la catégorie A. Chez les femmes appartenant à la catégorie A, il n'y avait pas moins de 72,5 % de chefs de famille monoparentale. Chez les hommes, ce taux n'atteignait que 8,1 %.
- Parmi les isolés selon la typologie LIPRO, 78,1 % appartenaient à la catégorie N de l'ONEM alors que 20,1 % d'entre eux relevaient de la catégorie A. En général, il s'agissait de personnes (plus souvent des hommes) qui avaient des obligations alimentaires mais également de travailleurs à statuts spéciaux (dockers et marins pêcheurs). Ce pourcentage était le plus élevé en Région wallonne, soit 23 % contre seulement 16,8 % en Région flamande et 17,6 % en Région de Bruxelles-Capitale.
- En catégorie A, le pourcentage d'isolés LIPRO atteignait les 15 %. Chez les allocataires masculins de la catégorie A, ce pourcentage était de 25,9 % et, chez les allocataires féminins, de seulement 3,8 %. Cette différence était due notamment au fait que les hommes étaient, plus souvent que les femmes, débiteurs de pensions alimentaires. De plus, une part des isolés masculins LIPRO étaient repris dans la catégorie A du fait de leur statut spécial de travailleur en tant que docker ou marin pêcheur.
- La position familiale "enfant" qui se retrouve dans la catégorie A de l'ONEM peut induire que ces enfants sont les seuls gagne-pain de la famille ou que le(s) revenu(s) de leur(s) parent(s) sont très bas. Cette situation concernait 7,9 % des allocataires de la catégorie A.

Dès lors, en additionnant chefs de famille monoparentale (39,9 %), isolés ayant une obligation alimentaire (15 %) et enfants qui obtenaient la catégorie A de l'ONEM (7,9 %), on enregistrait pas moins de 62,8 % des allocataires de la catégorie A. C'était encore 2,5 points pour-cent de plus qu'en 2000.

Dans la position familiale "couples avec enfants", 56,3 % des partenaires masculins obtenaient la ca-

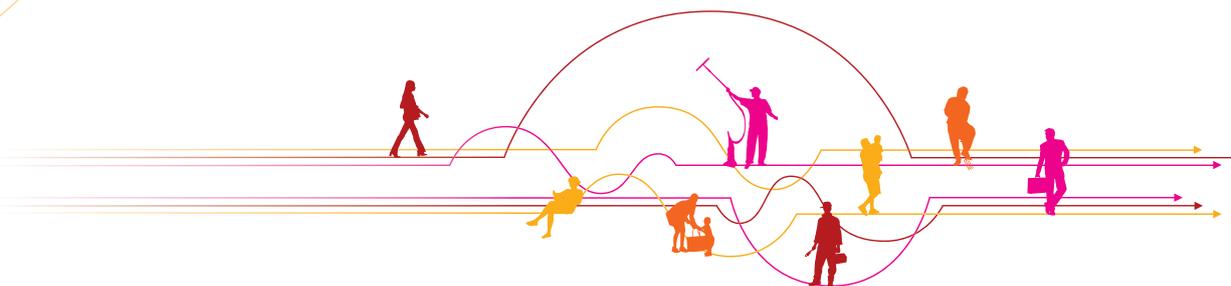
tégorie A, tandis que 84,3 % des partenaires féminins obtenaient la catégorie B. Chez les couples sans enfant, seulement 45,3 % des partenaires masculins faisaient partie de la catégorie A, alors que 87,8 % des partenaires féminins appartenaient à la catégorie B.

La position familiale "couple avec enfant" se retrouvait logiquement plus souvent dans la catégorie A de l'ONEM que celle de "couple sans enfant": 34,2 % des cas contre 25,2 % des cas. Cette tendance était plus marquée chez les hommes vivant en couple (de 45,3 % sans enfant(s) à 56,3 % avec enfant(s)) que chez les femmes vivant en couple (de 8,9 % sans enfant(s) à 15,5 % avec enfant(s)). Chez les hommes, ne pas avoir d'enfants engendrait une hausse de la part de la catégorie B (de 42,2 % avec enfant(s) à 50,5 % sans enfant(s)). Chez les femmes, les enfants avaient peu d'incidence sur le pourcentage de la catégorie B (84,3 % avec enfant(s) et 87,8 % sans enfant(s)).

40,3 % des hommes de la catégorie B revêtaient la position familiale d'"enfant" contre seulement 15,6 % des femmes. Par contre, plus de la moitié des femmes (51,6 %) de la catégorie B étaient partenaires dans un couple avec enfant(s). Chez les hommes, cette proportion n'était que de 32,6 %.

On a retrouvé globalement les mêmes répartitions dans les trois régions. Néanmoins, les plus grandes différences apparaissaient pour la position familiale "enfant" où la catégorie B apparaissait plus fréquemment en Région flamande et en Région wallonne ( $\pm$  75 % dans les 2 régions) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (58,8 %).

# Liste des abréviations



AC	Administration centrale
ACS	Agents contractuels subventionnés
ADG	Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft
AGR	Allocation de garantie de revenus
AISS	Association internationale de la Sécurité sociale (ISSA en anglais)
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
AM	Arrêté ministériel
APE	Aides à la promotion de l'emploi
AR	Arrêté royal
Art.	Article
BBZ	Bureau Belgische Zaken
BC	Bureau du chômage
BCP	Business Continuity Plan
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité sociale
BFP	Bureau fédéral du Plan
BNB	Banque nationale de Belgique
BPR	Business Process Reengineering
CAF	Common Assessment Framework
CAN	Commission Administrative Nationale
CAPAC	Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage
Cass.	Cassation
CBS	Centraal Bureau voor de Statistiek
CC	Chômage complet
CCB	Comité de concertation de base
CCI-DE	Chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi

CCSP	Centrale Chrétienne des Services Publics
CCT	Convention collective de Travail
CECA	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
CGSLB	Confédération Générale des Syndicats Libéraux de Belgique
CGSP	Centrale Générale des Services Publics
CIC	Comité intermédiaire de concertation
CIN	Collège intermutualiste national
CLB	Centra voor Leerlingenbegeleiding
CNF	Centre National de Formation
CNT	Conseil national du travail
CPAS	Centre public d'Action sociale
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens
CT	Chômage temporaire/Crédit-temps
DGSIE	Direction générale Statistique et Information économique
DmfA	Déclaration multifonctionnelle
DRS	Déclaration de risque social
EFQM	European Foundation for Quality Management
EFT	Enquête sur les forces de travail
E-gov	E-government
EIPA	European Institute for Public Administration
EIS	Executive Information System
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
ES	Emploi-services
EV	En vigueur
FFE	Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FP	Formation professionnelle
GAK	Gemeenschappelijk Administratiekantoor
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Points
HIVA	Hoger Instituut voor de Arbeid
HRM	Human Resources management
IBFFP	Institut Bruxellois Francophone pour la Formation Professionnelle
IC/CT	Interruption de carrière/crédit-temps
ICN	Institut des Comptes nationaux
ICP	Interruption de la carrière professionnelle
IDE	Inscription comme demandeur d'emploi
IFA	Institut de Formation de l'Administration fédérale
IGSS	Inspection générale de la Sécurité Sociale au Grand-Duché de Luxembourg
INAMI	Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité

<b>INASTI</b>	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
<b>INS</b>	Institut national de Statistique
<b>IPSS</b>	Institutions publiques de Sécurité sociale
<b>ISSA</b>	International Social Security Association (en français: AISS)
<b>LATG</b>	Loon en Arbeidstijdgegevensbank
<b>MB</b>	Moniteur belge
<b>MISUS</b>	Management Information System for Unemployment Services
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>ONAFST</b>	Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés
<b>ONEM</b>	Office national de l'Emploi
<b>ONP</b>	Office national des Pensions
<b>ONSS</b>	Office national de Sécurité Sociale
<b>ONSSAPL</b>	Office national de Sécurité sociale des administrations provinciales et locales
<b>ONVA</b>	Office national des Vacances annuelles
<b>OP</b>	Organisme de paiement
<b>PAA</b>	Plan d'action annuel
<b>PEP</b>	Première expérience professionnelle
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PLOT</b>	Plaatselijke Loketten voor Tewerkstelling
<b>ProMES</b>	Productivity Measurement and Enhancement System
<b>PTP</b>	Programme de transition professionnelle
<b>RCC</b>	Régime de chômage avec complément d'entreprise
<b>RGPT</b>	Règlement général pour la protection du travail
<b>RMMMMG</b>	Revenu minimum mensuel moyen garanti
<b>RIO</b>	RVA Intranet ONEM
<b>RTM</b>	Régie des Transports Maritime
<b>SA</b>	Société anonyme
<b>SCC</b>	Service Central de Contrôle
<b>SDI</b>	Salle de direction informatisée
<b>Selor</b>	Bureau de Sélection de l'Administration fédérale
<b>SEPP</b>	Service externe de prévention et protection
<b>SINE</b>	Programmes dans l'économie sociale d'insertion
<b>SIPP</b>	Service Interne de Prévention et Protection
<b>SES</b>	Service d'Etudes et de la Statistique de la Région wallonne
<b>SLFP</b>	Syndicat Libéral de la Fonction Publique
<b>SPC</b>	Statistical Process Control
<b>SPF</b>	Service Public Fédéral
<b>SPP</b>	Service public de programmation
<b>STC</b>	Subregionaal Tewerkstellingscomité
<b>SWOT</b>	Strengths, Waeknesses, Oppotunities, Threats

<b>TPMD</b>	Temps partiel avec maintien des droits
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UME</b>	Union Monétaire Européenne
<b>UVCF</b>	Union des Villes et des Communes flamandes
<b>VDAB</b>	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding
<b>VOIP</b>	Voice Over Internet Protocol
<b>WAO</b>	Wet op de Arbeidsongeschiktheidsverzekering